

VOYAGE

DANS

LES XIII CANTONS SUISSES,

LES GRISONS, LE VALLAIS,

ET AUTRES PAYS ET ÉTATS ALLIÉS, OU SUJETS DES SUISSES.

Par M. ROBERT, Géographe ordinaire du Roi.

TOME SECOND.

A PARIS,

Hôtel d'Aubeterre, rue & cul-de-sac Saint-Dominique, N°. 6.

M. DCC. LXXXIX.

VOYAGE EN SUISSE.

Paſſage du Mont de la Fourche.

A UNE demi-lieue au-delà de Réalp, il fallut s'armer de courage pour franchir le Mont de la Fourche; neuf heures de marche, par des ſentiers bordés de précipices, ſans trouver une cabane, ſans trouver le moindre rafraîchiſſement! Cette horrible traverſée, dans laquelle on paſſe ſur les débris du monde fracaſſé, émeut l'ame par un ſpectacle ſi nouveau, ſi inattendu, que l'on y oublie les fatigues; & les horreurs que l'on y a ſous les yeux à chaque pas, s'y transforment en beautés, qui rempliſſent l'ame d'un charme ſecret. Les idées y deviennent plus fortes; le ſentiment plus vif, plus profond, y double en quelque ſorte l'exiſtence!

On monte d'abord environ une heure & demie ſur des déblais de montagnes écroulées, qui préſentent un flanc très-eſcarpé. Le ſentier tantôt marqué, tantôt éclipſé, tout-à-l'heure en gra-

dins ſcabreux & vacillans, l'inſtant d'après ſur des taluds de rochers fortement inclinés ; ou de terres qui ne le ſont pas moins ; par-tout ſur des ruines & des décombres ; un tel chemin exclut & l'uſage des voitures & celui des chevaux. On pourroit abſolument y avoir un cheval, mais ce ſeroit pour le conduire par la bride, avec la crainte continuelle d'être précipités de compagnie, ou de le voir s'abattre ſur vous, ſi c'eſt en deſcendant. Les mugiſſemens de la Reuſs, tantôt plus voiſins, tantôt plus éloignés, accompagnent cette marche difficile.

Parvenu ſur la hauteur, je me trouvai dans une vallée ſinueuſe, où, après une demi-heure de marche, je trouvai le ſentier emporté depuis long-temps par la Reuſs, ſans en voir d'autre ni à droite ni à gauche, ni de l'autre côté de la riviere, ni ſur le flanc de la montagne qui la côtoie. Je ne doutai point alors que je ne me fuſſe fourvoyé. Mon embarras étoit d'autant plus grand que, pour quel côté que je me déterminaſſe, je ne le faiſois qu'au haſard, & ce haſard pouvoit m'enfoncer dans des déſerts, d'où je ne ſais comme je me fuſſe tiré. Dans cette perplexité, j'apperçus, ſur la hauteur, deux muletiers, qui ſe dirigeoient à-peu-près vers l'endroit où l'incertitude me retenoit ſtationnaire. Je marchai à eux ; &, dans peu, je

me trouvai ſur le ſentier qu'ils tenoient, & qui étoit celui de la Fourche.

La vallée, quelque temps horiſontale, enſuite montante, ne tarda pas (c'étoit le 12 du mois d'Août) à me porter à la région des neiges. Je les avois vues mille fois de loin, c'étoit la premiere fois, que je les avois ſous mes pas & il me fallut les palper pour croire à leur réalité : la vallée devint plus rapide, les plages de neiges s'accrurent, & bientôt j'apperçus le ſommet bifurqué ſur lequel ſe dirige le paſſage, & qui donne le nom au Mont de la Fourche.

Adoſſées vers le haut de cette montagne, les ſources de la Reuſs & du Rhône envoient leurs eaux, l'une à l'Océan, l'autre à la Méditerranée. La Reuſs y naît quelques pas au-deſſous de l'enfourchement, ſous des amas de neiges permanentes. Appellée en latin *Urſa*, elle fut long-temps connue ſous le nom d'Urſe, & définitivement, par corruption, elle s'eſt nommée Ruſs ou Reuſs.

Les Géographes, les Ecrivains même de la Suiſſe, ſe trompent ſur le lieu où ils placent la ſource de cette riviere. Ils la mettent ſur le mont Saint-Gothard : mais le courant qui en deſcend n'eſt point la Reuſs ; ce n'eſt qu'un ruiſſeau médiocre qui ſe jette dans ce fleuve. Val-Urſere

signifie la vallée de l'Urse ou de la Reufs ; or, la riviere qui la traverse est celle qui descend du mont de la Fourche. Je n'ai trouvé qu'un seul Géographe qui n'ait pas donné dans l'erreur que je viens de relever.

Placé entre les deux cornes du mont de la Fourche, on se trouve à deux mille toises de hauteur perpendiculaire, & l'on est dominé, de droite & de gauche, par ces deux pointes, & par des sommets dépendant de cette même montagne, élevés encore d'environ deux cents toises. La vue, d'ici, sur les cîmes des Alpes, est admirable ! D'un côté, on voit les eaux du Rhône naissant, versant de la région des nues pour la Méditerranée ; de l'autre, celles de la Reufs, qui, d'une élévation pareille, & dans une direction opposée, verse à l'Océan Septentrional. C'est le point de partage, c'est le point de repos. D'ici, la surface de l'Europe va en s'abaissant jusqu'aux deux mers.

Les dessins que je vois des sources du Rhône, dans les Cartes générales & topographiques, ne représentent point la Nature. On a cherché à y jetter du pittoresque ; on ne les place d'ailleurs point dans leur véritable lieu. La tête pleine des représentations qu'on donne de ces sources, j'en cherchois, avec anxiété, la réalité sur les lieux, sans pouvoir ni les y reconnoître, ni

les y trouver, ni même rien qui en approchât. Placé sur le sommet de la Fourche, & contemplant l'origine du Rhône, je cherchai inutilement ces trois ou quatre sources, voisines les unes des autres, qu'on lui donne communément. Il descend par un seul & unique courant, de dessous un énorme amas de neiges, entassées au fond & à l'un des angles de la vallée, à la hauteur à-peu-près de l'enfourchement; ce qui lui donne d'abord une pente très-rapide. Il ne coule point par le milieu de la vallée; il a creusé son lit, & il l'a silloné très-profondément, sur le flanc & au bas de l'une des chaînes qu'il côtoie, jusques vers l'endroit où la vallée brise sa direction à angle droit; car c'est encore ici une défectuosité des Cartes qui, dans le Haut-Vallais, donnent au Rhône une direction constante d'orient en occident, tandis que dans cette partie, son cours se dévie ainsi que la direction de la vallée. Ses eaux, battues & tourmentées par une suite d'accidens & de cataractes, sont blanchâtres & nébuleuses jusques vers le milieu du Vallais, & même jusqu'au lac de Genève, dans lequel elles s'épurent complettement.

QUELQUES pas au-delà des deux pointes, cornes ou dents du Mont de la Fourche, est

une Croix séparative entre le Canton d'Uri & le Vallais. De-là, la descente est singuliérement rapide, & elle se fait sur des déblais qui indiquent assez quelle fut autrefois la hauteur du Mont de la Fourche, encore aujourd'hui si élevé! La vallée est profonde & assez large, & bientôt une piece de bois, jetée transversalement sur le Rhône, forme le premier pont sur lequel on le traverse. Je marchai, &, tout-à-coup, mes pas s'arrêterent, à l'aspect du glacier du Rhône. Au commencement d'Août, une mer de glaces, engoufrée entre les pointes des Alpes couvertes de neiges, qui, comme autant de pyramides, s'élancent dans les nues!

Ce glacier, du haut des montagnes, se porte, par une pente très-roide, au fond de la vallée, qu'il occupe en grande partie. Sa surface présente, d'une maniere très-ressemblante, celle d'une mer fort agitée, dont les vagues auroient été subitement fixées par la gelée; & ce glacier est incomparablement plus beau que celui du Grindelvald.

Mais la description qu'en donne M. Bourrit est purement poétique & d'imagination, & je lui rends cette justice, de croire que, s'il réimprime son Livre, il reconnoîtra qu'il a été séduit par l'enthousiasme, & il en fera disparoître cette tache.

J'eſtimai les bords du glacier de vingt toiſes de haut.

Quelques-uns placent ici la ſource du Rhône, notamment M. Bourrit; mais c'eſt encore une erreur manifeſte. Il traverſe le glacier, il s'y groſſit conſidérablement, il y décuple même le volume de ſes eaux; il ſort, il débouche du glacier ſous une arche de glaces; &, fier de ſon accroiſſement, il coupe la vallée avec rapidité. Mais enfin il traverſe le glacier, il n'y naît point; il vient d'environ une lieue & demie plus loin, & nous avons indiqué, avec préciſion, le chevet de ce fleuve & le commencement de ſon cours; ceux qui l'ont placé plus bas ont cru, qu'en fixant le glacier pour ſa ſource, on lui donneroit une origine & plus belle & plus pittoreſque.

La deſcente au Vallais eſt horriblement ſauvage! De toutes parts, & deux lieues durant, des torrens, des cataractes, des glaces, des neiges, des montagnes briſées, des abîmes, des cîmes de rocs qui ſe cachent dans les nues, des rochers prêts à s'écrouler, le mugiſſement des eaux rompues par les rochers, le Rhône, furieux, ſe précipitant de caſcade en caſcade, des pins renverſés, des troncs d'arbres entraînés, par-tout l'impoſante empreinte du temps & de la vétuſté, par-tout l'image du chaos, & c'eſt ici un des endroits les plus ſublimes des Alpes!

Entrée du Vallais.

LA gorge rapide & resserrée que descend le Rhône s'élargit enfin : les montagnes prennent de l'écartement, le sol se développe parallelement à l'horison. Là, commence proprement le Vallais. Plus haut, ce n'est qu'un désert. Le Rhône cesse d'y être tourmenté par des chûtes; mais il coule avec une grande vîtesse, arrosant le fond de la vallée, qui n'a pas un quart de lieue de large. Des pâturages, quelques lambeaux de terres fort rares, en seigle, en orge, & en avoine, revêtent l'espace compris entre les montagnes.

Les villages, assez nombreux, sont bâtis en bois. La pierre ne manque pas; mais, dans une position sujette à des hivers aussi longs & aussi rigoureux, des maisons en bois sont plus chaudes. La Langue en usage dans cette partie du Vallais, est l'Allemand. Dans un pays qui ne produit point de bled, où les maisons, construites en bois, rendent les incendies & plus fréquens & plus destructifs; où les grands feux que l'on fait, tant par l'abondance du bois qu'à cause du froid extrême qu'on y éprouve : dans un pays enfin, où les passages pour se procurer des sub-

ſiſtances du dehors ſont fermés les trois quarts de l'année ; les Peuples ont ſenti, plus qu'ailleurs, la néceſſité de veiller à la conſervation de leurs proviſions, auxquelles leur exiſtence tient plus immédiatement, & qui, conſommées par les flammes, les réduiroient aux horreurs d'une famine cruelle. C'eſt pour cela que leurs magaſins, ainſi qu'en nombre d'autres lieux de la Suiſſe, ſont ſéparés des maiſons & iſolés. Mais ils ont une précaution de plus; ils exhauſſent leurs magaſins ſur quatre, ſix, ou neuf poteaux de bois, ſurmontés par une large dalle ou tablette de pierre, ordinairement ronde, qui écartent tout accès aux mulots, aux ſouris, en même-temps qu'ils garantiſſent leurs proviſions de l'humidité, dans des lieux où le voiſinage des montagnes en occaſionne beaucoup.

Je deſcendis dans le Vallais, au village d'Obervald, réſolu d'y paſſer la nuit, & de m'y refaire de mes fatigues; mais l'aubergiſte m'ayant montré, pour toutes proviſions, un gros fromage, en m'annonçant qu'on ne connoiſſoit en ces lieux ni le pain, ni la viande; que ce fromage enfin, qui étoit exceſſivement gros, étoit tout ſon avoir; je pris le parti de continuer, & j'allai prendre gîte à Munſter, village ſitué au pied du Grimſel.

Passage du Mont-Grimsel.

UNE nuit seule fut interposée entre le passage de la Fourche ; & la traversée plus sauvage encore du Mont Grimsel. C'est un des plus affreux passages des Alpes ! Un sentier, qui disparoît souvent, & qu'il faut souvent deviner, va & revient, mene & ramene en zig-zag sur le flanc de l'immense barriere qui sépare le Vallais du Canton de Berne. La roideur de la montagne n'eût pas permis de donner à ce sentier une direction suivie ; & on n'a pu en rendre l'ascension praticable que par cette suite de plans inclinés, qui reviennent perpétuellement sur eux-mêmes.

Du côté du Vallais, le Grimsel n'est que rapide : il réserve ses horreurs pour le flanc opposé, par lequel on descend au Canton de Berne. Le plateau de la montagne, de roche crue, n'y laisse presqu'appercevoir aucune trace de chemin. De grandes perches, dressées de distance en distance, servent à y guider le voyageur. A droite, & sur une cîme voisine, l'œil contemple un glacier, qui présente l'aspect d'un fleuve bouleversé par les vents, & saisi par la congélation au moment où il se précipite.

Arrivé au bord opposé du plateau, les regards

ſont ſaiſis, à l'aſpect d'une vallée qui ſemble être l'accès du Ténare, & qui fait frémir par l'énormité des maſſes, par la profondeur des abîmes, par les débris des montagnes, par la multitude des rocs menaçans, prêts à ſe précipiter! par-tout l'empreinte ſublime du temps & de la vétuſté.

On a ſous les yeux un enfoncement à fond de cuve, vaſte & effrayant, & de roc crud. Là, ſont deux lacs qui communiquent par un canal. A l'une des extrémités, les montagnes, ſéparées comme à deſſein, laiſſent entr'elles un défilé, d'où l'Aar impétueux s'échappe avec violence, & reçoit en paſſant le courant d'eau vive & limpide qui ſort des deux lacs, qui ont long-temps été pris pour les ſources de l'Aar.

A l'endroit où ces eaux ſortent du laç antérieur, eſt un hoſpice, établi par le Gouvernement de Berne en faveur des voyageurs qui, ſans ce ſalutaire abri, euſſent été obligés de traverſer un déſert, d'une journée entiere de chemin, ſans trouver aucun aſyle, ſans trouver aucune eſpèce de ſecours. On y place, tous les cinq ans, un hôte qui y ſéjourne depuis la fin de Mai juſqu'à la fin de Septembre; ou, pour mieux d're, auſſi long-temps que la route eſt praticable. Ceux qui ont le moyen paient ce dont ils ont beſoin; les autres ſont reçus gra-

tuitement, & il ſe fait annuellement une collecte pour cet objet de dépenſe. A l'entrée de la nuit, l'hôtellier doit ſe tranſporter à quelque diſtance de l'hoſpice, pour crier & ſe faire entendre à ceux qui aſpirent à trouver un aſyle.

Quand il quitte l'hoſpice, il y laiſſe quelques proviſions, du fromage, de la viande ſalée, du vin, du pain en forme de biſcuit, avec de la paille, du bois, de la chandelle, un briquet : tout cela en faveur de ceux qui ſe trouveroient encore engagés dans ces montagnes, après ſa retraite.

Un défilé profond donne iſſue aux eaux réunies des deux lacs, mêlées avec celles de l'Aar. J'y entrai ; je le ſuivis. Ciel ! quel fracas, quand ce fleuve vient à déboucher dans l'affreuſe vallée qui coarcte ſes eaux. L'Aar, furieux, arrache & roule des roches qui ſe heurtent, & qui, en ſe choquant, excitent une odeur de ſoufre. Il ſe briſe contre d'autres qu'il ne peut ébranler, ſoit qu'elles tiennent à la montagne, ſoit que leur engagement ne leur permette pas d'obéir à ſon impulſion. Toutes ces maſſes, ou tombées des montagnes adjacentes, ou roulées & amenées de plus haut par le fleuve, barrent ſouvent ſon lit, en tout ou en partie. Alors il heurte, il preſſe, il mugit, il écume, il s'élance entre les uns, il ſe précipite par-deſſus les autres,

il se gonfle, il ébranle, il renverse, il entraîne, il s'ouvre un passage! Pendant un espace de sept à huit lieues, l'Aar ne coule point, il tombe de cataractes en cataractes. Par-tout c'est des montagnes écroulées, entre les débris desquelles il force le passage. La plus belle de ses chûtes est celle où, d'environ quatre-vingt pieds de haut, il s'engoufre entre deux rochers extrêmement rapprochés, avec un mugissement épouvantable!

A chaque pas des blocs énormes suspendus sur votre tête, semblent menacer votre vie! A chaque pas, la fonte des neiges & des glaciers qui couvrent la cîme des montagnes, produisent des torrens fougueux qui, des hauteurs voisines, viennent se précipiter dans l'Aar. Il est des endroits où les eaux tombent de trois mille pieds de hauteur, & en volume considérable. La vallée est une suite de cascades; point de terre; point d'arbres, point de verdure ni de végétaux; point d'hommes, point d'animaux, point de bruit que celui des eaux qui mugissent, par-tout c'est le roc nud & sec; c'est la nature dans toute son austérité; c'est le lieu le plus horrible que j'aie vu dans les Alpes, ou, si l'on veut, c'en est le plus bel endroit, car c'est la double impression qu'il a faite sur moi!

Qu'on juge du sentier qui accompagne l'Aar

dans ſa courſe, ou, pour mieux dire, dans ſes chûtes. Il faut franchir comme lui les débris des montagnes renverſées. Dans les endroits où il s'eſt emparé de tout l'eſpace que laiſſent entr'elles les deux chaînes de rochers, une galerie taillée dans le roc, ou ſaillante & ſoutenue par des crampons de fer, conduit le Voyageur à côté des abîmes & par-deſſus les précipices. En quelques endroits, les chemins préſentent des gradins détériorés; en d'autres, une roche arrondie & en glacis pendant du côté de l'abîme, ne raſſure le Voyageur que par les lignes que l'on a taillées au ciſeau, ſur ſa ſuperficie.

Indépendamment de la difficulté, le chemin n'eſt pas ſûr; de toutes parts les montagnes s'y diſſolvent, & les rochers précipités ne ſont que les avant-coureurs de ceux qui doivent les ſuivre! Il eſt un endroit où de deſſus deux ſapins jetés tranſverſalement ſur un précipice, j'entendis, plutôt que je n'oſai regarder, un affreux torrent qui, de deſſous mes pieds, ſe précipitoit dans l'Aar, de cent cinquante pieds de haut. A quelque diſtance de-là, je trouvai la riviere d'Alpbach, qui tombe perpendiculairement d'un rocher, d'environ deux cents pieds de haut, & ſe joint preſque auſſi-tôt à l'Aar.

Sur mon chemin, je rencontrai quantité de blocs, doubles en maſſe de celui qui ſert de pié-

destal à la statue de Pierre-le-Grand, à Péterſbourg, tombés de mille à douze cents pieds d'à-plomb, & qui, eu égard à leur masse & à la vîtesse acquise dans la chûte, ont dû ébranler peut-être sensiblement tout le pays. J'en ai mesuré un qui avoit soixante-quatre pieds de long sur un diametre presqu'égal, & on doit supposer que ce n'est que le résidu de ce qu'il étoit avant que la violence de la percussion n'en eût détaché, en volumes plus petits, des quantités peut-être égales, peut-être même plus grandes que le bloc que je mesurois.

Cette masse, tombée de douze cents pieds, a dû tomber en neuf secondes de temps, & dans la derniere seconde elle avoit une vîtesse initiale capable de lui faire parcourir neuf cents soixante pieds, ce qui, avec deux cents cinquante-cinq pieds, produit de ce dernier temps, donne un abaissement de douze cents quinze pieds à la fin de la derniere seconde; quantité qui répond au quarré des temps, & remplit les loix de l'accélération des corps dans leur chûte, suivant les nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9, 11, &c. Supposons donc ce bloc de cent pieds de toutes faces: à la fin de sa chûte, il avoit une vîtesse initiale de douze cents pieds environ par seconde. Or, c'est de sa part le même produit, le même effort, que si une

maſſe ſix cents fois plus grande, de dix mille toiſes, ou environ cinq lieues de long, ſur le diametre indiqué, heurtoit avec une vîteſſe de deux pieds par ſeconde.

Parti du pied du Grimſel à ſix heures du matin, j'atteignis, vers le ſoir, le premier village du Canton de Berne, & j'étois encore ſur la pente de la montagne que j'achevai de deſcendre le lendemain. Du plateau du Grimſel au pied de la montagne, du côté du Canton de Berne, il y a huit lieues conſécutives à deſcendre, & ce plateau eſt dominé par une corne de difficile accès, qui exigeroit encore un intervalle d'une heure ſi on pouvoit s'élever juſqu'à la pointe. Ajoutons à cela que le lac de Brientz, où ſe rend l'Aar, du pied de la montagne, eſt élevé de plus de deux cents toiſes au-deſſus du niveau de la mer. J'obſervai ſur le plateau de cette montagne anti-diluvienne que les bancs de pierre y ſont conſtamment verticaux.

L'Aar, qui deſcend de cette montagne, vient d'une vallée de glace de huit lieues de longueur, ſituée au couchant de l'hoſpice dont nous avons parlé, & qui s'étend juſqu'au glacier de Schrec-horn. Une de ſes ſources ſort de deſſous un pont de glace, qui couvre, ſans interruption, une vallée de ſept lieues de longueur. Ses eaux, perpétuellement battues & tourmentées, acquierent une

une couleur laiteuſe qu'elles gardent juſqu'au moment où elles commencent à atteindre la plaine.

Le mont Grimſel fournit des cryſtaux en grands blocs, & d'une tranſparence admirable.

Route du Grimſel au Grindelvald.

Au pays de Haſli, placé au bas du Grimſel, je trouvai une race d'hommes qui me frappa par ſa grandeur, ſon port, ſa dignité, ſa ſtature! Dans mon auberge, le pere, l'oncle, la mere, les deux filles étoient de la plus haute taille. Tous d'ailleurs avoient une phyſionomie noble, les traits grands & réguliers. Dans ce Diſtrict, il n'eſt pas rare de voir des hommes de ſix pieds, & des femmes de cinq pieds & demi. Elles ont les cheveux pendans & nattés, des chapeaux de paille, & les jupes ceintes ſous les épaules: du linge très-blanc & d'une extrême fineſſe, en s'arrondiſſant ſur leur ſein, en accuſe exactement la forme & le volume; mais la grandeur inuſitée de leur taille, augmentée encore par la coutume qu'elles ont d'attacher ſous leurs épaules des jupes qui deſcendent juſqu'à terre, les fait paroître encore plus grandes, & les transforme, aux yeux du Voyageur, en coloſſes ambulans.

Parvenu au pied du Grimſel, après avoir reſpiré quelque temps l'air d'une vallée plus évaſée, je traverſai l'Aar, je franchis un monticule qui, ailleurs, ſe nommeroit une haute

montagne, & je me renfonçai dans la grande chaîne qui court entre le Canton de Berne & le Vallais. Dès l'abord, j'y jouis de la vue d'une cascade admirable. L'eau tombe d'environ deux cents toises perpendiculaires, &, dans sa chûte, elle se divise tellement qu'à peine l'apperçoit-on arriver à terre; quelquefois même elle fuit la vue la plus subtile, & disparoît absolument. Au lieu de frapper le pied du roc, & par sa masse, & par la vîtesse acquise dans sa chûte, elle s'y pose doucement & comme une fumée légere. La plus grande partie même se convertit en vapeur, par la division de ses molécules, & remonte, comme on le voit, au firmament, avant d'avoir atteint la terre.

Après avoir marché les trois-quarts du jour sans avoir trouvé un endroit à me rafraîchir, un chalet qui se présenta sur mes pas, m'offrit du lait, & c'étoit beaucoup. Après une halte de quelques minutes, je continuai par un sentier qui s'effaçoit & disparoissoit le plus souvent devant moi. Plus j'avançois, plus je me fourvoyois: entre tous les sentiers qui se présentoient, il étoit inutile de choisir; tous étoient faits pour m'égarer, tous étoient pratiqués pour l'extraction des bois. En les suivant, ils ne pouvoient que me conduire dans la plus épaisse des forêts, pour m'y laisser sans guide, au milieu des ro-

chers, dans un pays inconnu, à la merci des ours : & c'étoit aux approches de la nuit.

Telle étoit ma ſituation, lorſque j'apperçus un homme courant ſur mes pas, & qui paroiſſoit courir pour m'atteindre. En tout autre pays que la Suiſſe, dans un lieu auſſi ſauvage, & à pareille heure, j'euſſe eu quelque appréhenſion. Je n'en eus aucune, & j'avois raiſon. Je m'arrête, je l'attends : il me dit qu'on avoit cru s'appercevoir que je m'égarois, que j'allois être obligé de paſſer la nuit dans les forêts, & qu'il avoit été dépêché à ma ſuite pour m'offrir un aſyle & l'hoſpitalité dans leur cabane. Il m'y ramena : j'y vis trois ou quatre Montagnards de vingt-cinq à trente ans, & une jeune femme de la figure la plus intéreſſante, mais qui ne demeuroit point dans cette habitation, car bientôt après elle s'en éloigna. Je vis ſur tous les viſages l'empreinte de la cordialité, & la joie qu'ils éprouvoient de m'avoir tiré de l'état de détreſſe où je me trouvois. Ils me donnerent du lait : c'eſt tout ce qu'ils poſſédoient. Je paſſai la ſoirée à voir la manipulation des fromages, après quoi on prépara le ſouper qui ne fut pas d'un long apprêt. Une chaudiere de lait préſentée ſur les flammes, bientôt tuméfiée par la chaleur, & dépoſée par terre, entre tous les convives, dont j'étois un, fit tout notre ſouper.

Point de pain, point de viandes : ni légumes, ni fruits, ni vin, ni autres liqueurs quelconques. Quelques-uns suppléerent au pain par le fromage qu'ils mangeoient avec le lait. Tel fut ce souper; tels sont constamment les repas de tous les jours, & sans variation; & c'est en général la vie de tous les Montagnards de la Suisse. Cependant ils se portent bien, ils sont grands, ils ont de l'embonpoint, de la fraîcheur, de la gaieté, & ne paroissent point ambitionner un autre genre de vie. Le contentement, la propriété de leurs montagnes, la sûreté de leurs personnes ont, sans doute, une grande influence sur leur bonne constitution.

Après souper, j'allai respirer un instant devant la porte du chalet. L'air étoit calme, le ciel pur, & le silence de la nature, au milieu des rochers, tenoit mon esprit dans une espèce d'abandon, lorsque tout-à-coup j'entendis un bruit effrayant, semblable à celui de la foudre, & mieux encore semblable à celui d'une montagne qui s'écroule. Peu de temps après, j'entendis le même fracas, qui, dans l'intervalle d'une demi-heure, se renouvella trois ou quatre fois. Rentré dans la cabane, je sus que ces détonations étoient l'effet ou du mouvement progressif des glaciers descendus en masses, ou celui des crevasses qui venoient de s'y faire. Je gagnai mon lit, aussi simple que le souper avoit été frugal; deux

draps & une couverture jetés ſur des feuilles ſeches en firent tous les frais, & j'y éprouvai un calme, une tranquillité d'eſprit, un contentement inexprimables, qu'on ne trouve point ſous l'édredon, & dans le luxe des grandes villes.

Après avoir partagé le déjeûner de mes hôtes, ils chargerent un d'entr'eux de m'accompagner jusqu'à la vue du village de Grindelvald. La traverſée ſe fit par monts & par vauds, ſans chemins, ſans veſtige même de chemin. Arrivé ſur une hauteur, de laquelle nous découvrîmes Grindelvald, je donnai, à mon conducteur, quelques marques de mon contentement, & je le quittai. Une heure environ de chemin me rendit dans ce village qui a quelque célébrité parmi les curieux.

Glaciers du Grindelvald.

CE fut un Dimanche, quinze Août, que j'arrivai à Grindelvald, & c'eſt ici que j'appris à rectifier une erreur qu'un concours de circonſtances a fait naître, & qui eſt perpétuée par le témoignage conſtant & unanime des Phyſiciens & des Naturaliſtes. Tous annoncent qu'à la hauteur des montagnes du premier ordre, il regne même en été une température froide qui y perpétue les glaces, les neiges & tous les attributs de l'hiver. J'admis donc, avec tout le monde, l'exiſtence ſimultanée de l'hiver & de l'été, à la même latitude, dans la même région, en Suiſſe, dans les Pyrénées, dans les Andes; l'été dans les plaines, l'hiver à la cîme de ces montagnes. Et pour me faire un ſyſtême ſur cette eſpèce de contrariété de la nature, je commençai à croire que la chaleur ne venoit point des rayons ſolaires, que ces mêmes rayons n'en étoient qu'une cauſe occaſionnelle; qu'ils ne faiſoient que mettre en effervefcence l'atmoſphere dans laquelle nous reſpirons, & qui, ſuivant ſes différens degrés de denſité ou de raréfaction, étoit ſuſceptible de concevoir la chaleur à des degrés différens & très-inégaux: que les

émanations de toutes les eſpèces de ſubſtances, à la ſuperficie de la terre, pouvoient concourir, ſuivant leur nature, à un degré plus ou moins grand de fermentation : que la chaleur enfin que nous éprouvons, pouvoit encore dériver des humeurs qui entrent en partie dans notre conſtitution, & qui n'attendent, pour être allumées, que l'application d'un agent extérieur. C'eſt le ſyſtême que j'avois édifié pour concilier l'exiſtence de la chaleur au pied des Alpes, avec la température glaciale de leur ſommet.

J'avois déjà fait deux voyages en Suiſſe, mais dans leſquels je n'avois point pénétré juſques dans la région des glaciers, dans ces grands & majeſtueux laboratoires de la nature. Dans le troiſieme voyage que j'ai entrepris, avec l'intention de voir cette intéreſſante contrée dans le plus grand détail, les glaciers entrerent pour un des principaux dans les objets de ma curioſité; non pour chercher à découvrir une erreur que je ne ſoupçonnois point, mais pour voir de près cet étonnant phénomene.

Tout me ſervit à ſouhait. Le village de Grindevald eſt au pied du glacier auquel il donne ſon nom. Il eſt ſitué dans une vallée fort évaſée, au fond de laquelle ſes maiſons ſont éparſes. J'y dînai, & immédiatement après, je pris un Conducteur & je m'acheminai au glacier à midi

& demi. L'air étoit calme, le ciel pur, ſans nuages, & parfaitement découvert. J'arrivai au glacier à une heure. C'eſt-là que j'anéantis ſans retour mes ſyſtêmes ſur la chaleur, c'eſt-là que je rétablis les rayons ſolaires dans tous leurs droits, & que je leur fis hommage de la diſpenſation de la chaleur. Je reconnus l'erreur où l'on étoit ſur la température de la moyenne région de l'air, erreur qui a ſubſiſté ſi long-temps & d'autant plus étonnante qu'il étoit plus à notre portée de la détruire. Au glacier, à la région des glaces & des neiges permanentes, la chaleur étoit extraordinaire, je n'en éprouvai pas de plus cuiſante. Mon Guide & moi étions couverts de ſueur, & nous fûmes obligés de profiter de l'ombre que nous offroit un chalet voiſin, pour nous rafraîchir & nous diſpoſer à porter nos pas ſur d'autres parties du glacier. M. de Luc, au même village de Grindevald, en 1775, éprouva la même température. Voici comme il s'exprime à la page 136 de ſes Lettres: *Rien, à la vue des glaciers, ne nous annonçoit que l'hiver, & ſi nous devions éprouver quelqu'incommodité en allant à pied vers les glaces, c'étoit celle de la chaleur;* & il étoit cependant au commencement de l'automne.

Mais, ſi les ardeurs de l'été ſe font ſentir ſur la cîme des Alpes, ſi elles regnent dans cette

région & à cette hauteur comme dans la plaine, à quoi attribuer la pérennité des glaces & des neiges qui y bravent la viciſſitude des ſaiſons !

Deux cauſes, au ſein des étés, concourent à perpétuer, ſur les hautes montagnes, les attributs de l'hiver : l'une eſt le degré même de froid occaſionné par leur maſſe toujours plus grande ſur les montagnes qu'ailleurs ; l'autre eſt l'évaporation des neiges & des glaces qui ne s'y fait point, ou qui s'y fait plus lentement & plus foiblement que dans la plaine. Les neiges & les glaces, ne nous y trompons point, diſparoiſſent de deſſus la terre bien moins par la fuſion que par l'évaporation. A la hauteur des glaciers, un contexte particulier de l'atmoſphere s'oppoſe à leur évaporation. L'air y eſt plus rare, plus diviſé, plus atténué, à raiſon de ſa force expanſive qui lui fait occuper un plus grand eſpace, dans une région où il ſe trouve moins comprimé par le poids des colonnes ſupérieures devenues plus courtes ; &, d'après les loix de l'équilibre des fluides, ces lames de l'atmoſphere facilitent moins l'aſcenſion des molécules deſtinées à ſe ſublimer, que les couches inférieures où plus de peſanteur ſpécifique, par plus de condenſation, exerce, ſur elles, une action plus facilement victorieuſe, par une tendance plus forte à occuper le lieu le plus bas.

C'eſt pour une raiſon ſemblable que l'eau de la mer tient à flot un corps qui ſera ſubmergé dans les eaux d'un fleuve ou celles d'un lac. C'eſt pour une raiſon ſemblable que les globes aéroſtatiques qui s'élevent à quatre ou cinq mille pieds, ne peuvent s'élever à ſept ou huit mille; & que ceux qui, dans les chaleurs de l'été, s'élevent à huit heures du matin, s'éleveroient très-difficilement ou ne s'éleveroient point du tout à deux heures de l'après-midi.

Que ſi l'évaporation des neiges & des glaces ſe fait par le mécaniſme des tubes capillaires, les canaux abſorbans ſe trouvant beaucoup plus relâchés dans la moyenne région de l'air, à raiſon d'un moindre degré de compreſſion, ils deviennent moins propres à élever les molécules des corps diſſous en fluides, par l'accroiſſement de leur diametre.

Quant à la maſſe même des glaces & des neiges que nous avons citée comme une des cauſes qui en perpétuent la durée ſur les hautes montagnes, une petite quantité de glace, un pied cube par exemple, excite autour de lui un certain degré de fraîcheur, une petite atmoſphere de froidure. Au lieu d'un pied cube, une grande maſſe de glace produiroit un froid proportionné; & s'il en exiſtoit quelque part des maſſes énormes, s'il exiſtoit des montagnes, des

mers de glaces telles qu'il s'en trouve dans les Alpes, où il n'eſt pas rare qu'elles aient de trois à quatre cents pieds, quelquefois juſqu'à ſix cents pieds de profondeur, ſur pluſieurs lieues de longueur; il régnera, à la ſuperficie du glacier, une atmoſphere de froidure capable de le garantir en partie de la fuſion, dans la ſaiſon des chaleurs. Les glaciers ſe défendent donc par leur maſſe, & ils ſe préſervent, ſinon en totalité, du moins partiellement de la fuſion.

La fuſion dure depuis la fin du mois d'Avril juſqu'au milieu de Septembre, c'eſt-à-dire cinq mois. Par une eſtimation approchée, on peut évaluer à deux pouces de profondeur, ce que la liquéfaction enleve chaque jour à la ſuperficie du glacier, en compenſant les journées les plus chaudes par celles qui le ſont le moins; c'eſt ſoixante pouces ou cinq pieds par mois, & vingt-cinq pieds pour la durée de l'été. Or, cette quantité n'eſt point de grande importance ſur des montagnes & des monts de glace, & ce qu'elles auront perdu pendant l'été, leur ſera d'ailleurs rendu durant l'hiver.

La chaleur qu'on éprouve aux glaciers, & la température nullement glaciale qui y regne, eſt dailleurs établie par un genre de preuve auquel on ne peut ſe refuſer. Le produit de la fonte des glaces forme, au pied du glacier, un fleuve

considérable, & dont le volume seroit souvent plus que suffisant à la navigation, sans les rochers qui en brisent le cours; tel est celui qui naît sous le glacier du Grindelvald; tel est celui qui sort du glacier du Rhône, & nombre d'autres.

Aussi voyois-je toutes les parties saillantes, irrégulieres & bizarres de ce glacier; les pyramides arrondies, quarrées, triangulaires, qui hérissent sa surface, je les voyois, dis-je, se résoudre en eau.

Placé à une toise du glacier, j'éprouvois une chaleur très-vive; &, en m'en approchant, je commençai à respirer un air frais, & à me sentir plus à mon aise. Mais cette fraîcheur ne venoit pas de la température générale de l'air, à cette hauteur: elle venoit de la masse même du glacier. On entre, en s'en approchant, dans l'atmosphere de fraîcheur qui le revêt, qui l'enveloppe, qui existe autour de lui, & qu'on ressent parfaitement quand on monte sur le glacier même.

Au mont de la Fourche, à un demi-quart de lieue du glacier, j'éprouvois, par un fort beau temps, dans les premiers jours d'Août, un froid assez sensible. C'est que j'étois dans la direction du vent qui venoit de passer sur le glacier, dont il m'apportoit l'impression.

Enfin, les fraises, les cerises, & autres fruits,

croissent & mûrissent au voisinage des glaciers. La région où ils se trouvent n'éprouve donc point, en été, la température de l'hiver.

Par la double cause que nous avons désignée, les glaces & les neiges seront permanentes sur les Alpes, sauf quelques variations dans leurs masses; variations relatives à l'ardeur plus ou moins grande des étés, & à quelques autres circonstances accidentelles. Ces montagnes s'offriront donc à nos regards, constamment chargées des attributs de l'hiver, indistinctement dans toutes les saisons.

Le goût seul du merveilleux a donc pu perpétuer l'erreur où l'on est encore sur la température prétendue glaciale de la moyenne région de l'air, que je crois avoir combattue par des faits, & des preuves victorieuses & sans réplique.

Le village de Grindelvald, quoique situé dans un district sans culture, me frappa par l'air d'aisance qui y regne. Il contient une population nombreuse. Les maisons en sont propres & bien bâties : les habitans sont bien vêtus; ils portent l'empreinte de la santé, de la vigueur, & je voyois le contentement peint sur tous les visages.

Les torrens de glace, les glaciers, y contrastent merveilleusement avec les bois, les arbres, &

la verdure, entre lesquels ils descendent. On y voit l'existence simultanée des saisons opposées: on y voit les horreurs de l'hiver, les pâturages & les arbres, chargés de fruits, mêlés ensemble & se disputer le terrain. Au reste, l'amour de la vérité m'oblige à dire que la vue du glacier de Grindelvald n'a nullement répondu à mon attente; mes yeux le cherchoient en le voyant. Il s'en faut bien que l'aspect en soit frappant, comme l'est celui du glacier du Rhône. La renommée du glacier de Grindelvald m'a semblé venir de ce qu'étant facilement accessible, il est plus fréquemment visité par les voyageurs, & de ce que le nom par-là même en est plus souvent répété. Il n'est gueres au-dessus du niveau du lac de Thunn, & de fort belles routes y conduisent depuis la ville de Berne.

Les Lettres de M. de Luc, sur quelques parties de la Suisse, ont des beautés réelles; elles décelent une ame sensible, & une finesse de tact & de sentiment des plus exquises. Mais il ne faut pas y chercher le tableau des pays qu'il parcourt: on n'y trouve gueres que celui des sensations qu'il a éprouvées en les parcourant. Ce genre a certainement son mérite; mais M. de Luc devoit s'y interdire les fictions & les récits purement fantastiques qu'il a cru pouvoir se permettre. Le genre des voyages ne s'y prête pas. Cette

maniere jette même de la défaveur sur le reste d'un Ouvrage, par la propension qu'elle montre dans son Auteur, de substituer ses idées à la réalité.

Il monte la vallée de Grindelvald; de dessus son char, & par-dessus une palissade, il apperçoit un jeune homme qu'il ne vit jamais, dont il n'entendit jamais parler; & il raconte, du style le plus poétique, un trait circonstancié de ses amours & de ses aventures, qu'il propose à Gessner pour canevas d'une Idylle.

Il entre au village de Grindelvald, &, avant d'avoir mis pied à terre, il informe ses Lecteurs de ce que disent les personnes qu'il apperçoit, & du sujet précis de la conversation; il va même jusqu'à leur rendre compte des secrets sentimens de ceux qui ne disent rien! Quelqu'un l'a très-bien observé : on croit lire un Roman sentimental, & c'est un tableau fidele, sévere même jusqu'à un certain point, que l'on attend essentiellement du Voyageur Historien & Philosophe.

Cascade du Staupach ; Vallée de Lauther-Brunn ; Route du Grindelvald à Vevay.

DE toutes les Cascades qu'offrent les Alpes, celle du Staupach ou de Lauther-Brunn est, sans contredit, la plus belle, la plus frappante, la plus curieuse! En descendant le défilé qui est au-dessous de Grindelvald, on trouve, sur la gauche, une vallée, arrosée par une riviere qui vient de Lauther-Brunn, & qui descend des glaciers de la grande chaîne qui fait la clôture du Vallais. Il faut la remonter, & on ne tarde point à jouir du spectacle de la superbe cascade que nous avons annoncée. La riviere qui la forme, tombe d'un rocher à pic, de onze cents pieds de haut. L'eau se divise tellement dans sa chûte, qu'une partie, incertaine, ne descend point, flotte, reste en l'air, & se dissipe; une autre remonte & se combine avec l'atmosphere; une troisieme arrive à terre, mais sans bruit : elle y arrive avec la lenteur du plus léger duvet. La partie inférieure de cette chûte ressemble à une vapeur épaisse, qui souvent même laisse un intervalle entr'elle & la terre. La masse d'eau, dans la totalité de sa chûte, a l'apparence d'une colonne de fumée qui se dissipe.

Au pied du roc & de près, on la voit arriver à terre en pluie très-forte. Une partie de ſon volume perd, dans la chûte, ſa nature d'eau, & ſe convertit en vapeurs; &, à cent pas de diſtance, on s'en trouve tout humecté. Les rayons du ſoleil tombent-ils ſur cette colonne avec un certain degré d'obliquité, ils y produiſent un arc-en-ciel, dont les couleurs ſont très-vives & très-brillantes, & cet incident ajoute un nouvel intérêt à celui qu'on éprouve à l'aſpect de cette caſcade, déja ſi étonnante & ſi pittoreſque. Il faut y arriver avant onze heures pour jouir du ſpectacle de l'iris.

La gelée vient-elle à ſaiſir les eaux du Staupach, ſes eaux éparſes & diſſéminées ſe convertiſſent en une grêle épaiſſe, qui tombe avec grand bruit. C'eſt l'avant-coureur de la congélation en maſſe, de la colonne dans ſa partie ſupérieure. Le volume & la maſſe de cet énorme glaçon vont en croiſſant, juſqu'à ce que ſon poids le rompe & le détache du rocher, d'où il ſe précipite alors avec un fracas épouvantable!

Enfin, lors de la fonte des neiges, la riviere entraîne quelquefois des pierres & des troncs d'arbres, qui, arrivés au bord du rocher, préſentent une cataracte d'une nouvelle eſpèce.

Près de cette caſcade, on en voit une d'un

moindre volume, & qui forme caſcadelle. Elle tombe de la même hauteur, & on ne la voit pas arriver à terre ; ſi l'on s'approche de fort près, & que l'on faſſe attention au lieu qui y répond verticalement, on apperçoit une petite pluie très-fine, & preſqu'imperceptible, qui eſt le réſidu de l'eau convertie en vapeur, en totalité, ou à très-peu près.

C'eſt une obſervation très-judicieuſe, que celle que fait le Traducteur de M. Coxe, que la vallée de Lauther-Brunn, de cinq lieues de longueur, reſſerrée & formée de murs à pics, n'eſt autre choſe qu'une déhiſcence du rocher dans un ébranlement & une ſecouſſe violente ſurvenue dans cette région. Il a judicieuſement obſervé, vers le haut & de part & d'autre, la correſpondance des parties prominentes & déprimées, & que les torrens conſidérables ont tous leur chûte ſur le même côté de la cloiſon. Avant la cataſtrophe qui les précipita dans la vallée, ils continuoient leurs cours ſur les hauteurs oppoſées à celles d'où ils tombent.

Tant en montant qu'en redeſcendant la vallée de Lauther-Brunn, j'obſervai, dans un eſpace conſidérable, la diſpoſition ſinguliere & très-bizarre des couches qui forment la montagne, qui eſt de roc crud, coupée à pic, & à droite de la riviere.

Mon deſſein, en ſuivant la vallée de Lauther-Brunn, & en remontant la riviere qui y coule, étoit de rentrer dans le Vallais. Il y eut en effet autrefois des paſſages, mais aujourd'hui ils ſont obſtrués par les glaces, ils ſont fermés à jamais, & il me fallut y renoncer. Mais obſervons que le pays eſt ſi eſcarpé, que, pour rentrer au Vallais par le mont Gemmi, qui eſt à deux lieues au ſud-oueſt, il faut ſe diriger à la partie nord-oueſt du lac de Thunn, & faire environ vingt lieues. L'inſpection de la Carte rendra la choſe frappante.

De cette vallée, je rentrai dans celle que j'avois quitté, & qui eſt baignée par la riviere du glacier, qui verſe au lac de Brientz. Elle ſe termine à un grand emplacement à fond de cuve, entre de hautes montagnes, & de-là par une gorge étroite, je débouchai dans de vaſtes prairies, où je vis couler, avec rapidité & à plein bord, ce fleuve d'Aar, dont j'avois vu les fureurs à la deſcente du Grimſel. Je vis le lac de Thunn, qu'il traverſe. La côte méridionale de ce lac eſt longée, à peu de diſtance, par un rempart eſcarpé, de roche vive, d'une hauteur exceſſive, qui ſe préſente comme un mur énorme qui s'éleve à la région des nues, & ſouvent les dépaſſe.

Ce lac a trois lieues de longueur, ſur trois

quarts de lieue de largeur; sa profondeur est d'environ six cents toises. Il tire son nom de la petite ville de Thunn, placée à l'endroit où l'Aar sort du lac, en le divisant en deux parties inégales. Son baillage, qui appartint successivement aux Ducs de Zeringhen & aux Comtes de Kibourg, vint au pouvoir des Bernois, par l'acquisition qu'ils en firent en 1384.

Sur les hauteurs qui dominent Vimmis & le lac de Thunn, je laissai à la gauche le chemin qui conduit au Vallais; &, par un pays très-montueux, très-ingrat, & toujours très-peuplé & couvert de villages bien bâtis, je me dirigeai sur Vevay. Je traversai de suite, & près de leur confluent, les deux rivieres considérables & très-rapides de Kandel & de Simmen, qui se jetent maintenant dans le lac de Thunn. Le village de Vimmis, que je côtoyai, est à l'angle de deux vallées & au pied d'une immense montagne, qui, d'un seul jet, & sans aucun repos, s'éleve en pyramide à la hauteur d'environ six mille pieds. Les eaux réunies du Kandel & du Simmen entroient autrefois dans l'Aar, à sa sortie du lac de Thunn. Mais leurs eaux refoulées occasionnoient souvent de grands ravages dans la vallée de Frutigen; ce qui a déterminé enfin à les jeter dans le lac de Thunn, ce qu'on a effectué par un canal de trois mille pieds, con-

duit à travers une éminence de cent cinquante-deux pieds, qu'il a fallu couper.

Le beau & grand village de Rougemont eſt le point de la Suiſſe méridionale, où expire la langue françoiſe : elle a reculé juſques-là ſes limites, on l'y parle encore, ainſi que l'Allemand : plus loin, celle-ci ſeule eſt en uſage. Bientôt je traverſai la Sane; &, après avoir atteint le ſommet d'une montagne ſinguliérement haute, je me trouvai à la vue du lac de Genève. Le penchant de cette montagne, qui eſt très-rapide du côté du nord, l'eſt encore davantage du côté de Vevay, où je deſcendis, à l'auberge des Trois-Couronnes.

VEVAY.

VEVAY eſt une ville charmante : elle eſt agréable par ſa poſition, par la fertilité & la beauté de ſon ſol, par ſa tranquillité, par l'aiſance de ſes Citoyens, par la Nobleſſe nombreuſe qui l'habite, par la bonne ſociété qu'on y trouve : elle eſt agréable par les mœurs douces & honnêtes de ſes Habitans, par les veſtiges qu'on y retrouve de la ſimplicité antique, par la beauté du ſexe & les charmes qu'y ajoutent la candeur, l'ingénuité, la vertu : elle eſt agréable encore par l'aſpect du lac & par celui des hautes Alpes dont on y jouit : Vevay enfin eſt, à mon avis, un ſéjour délicieux !

L'impulſion des mœurs Françoiſes, heurtée & rallentie à Genève, briſée à Lauſanne, eſt preſque nulle à Vevay, qui n'en reçoit que la teinte agréable de leur urbanité ; tandis que le rempart formidable du grand Saint-Bernard arrête le ſoufle peſtilentiel de l'Auſonie !

Par ſa poſition entre les pays qui l'avoiſinent, Vevay eſt entre la rudeſſe des mœurs Savoyardes, la ſimplicité Vallaiſane, la franchiſe tranchante des Bernois, & l'aménité Françoiſe, qu'elle reçoit par le commerce de Lauſanne & celui

de Genève. Cette ville eſt le terme des modes Françoiſes en Suiſſe : elles s'étendent juſques-là, & ne pénetrent pas plus avant.

Les Alpes auprès deſquelles elle eſt ſituée, & qui vont en s'élevant autour d'elle, ſemblent ne s'être écartées du lac que pour lui former le baſſin charmant dans lequel elle eſt placée; &, ſous un Gouvernement ſage, un territoire très-reſſerré y fournit à l'aiſance d'une population nombreuſe.

De cette ville, on a ſous les yeux la Savoie, les montagnes dont elle eſt hériſſée, le Vallais, & le ſuperbe baſſin du lac. Les bords noirs & ſéveres de la Savoie, l'aridité de ſes rocs, contraſtent d'une maniere frappante avec la gaieté & la fertilité de ſes rivages & de ſes côteaux.

Je me rappelle avoir lu cette inſcription à Vevay, près de la porte qui conduit à la Tour: *Omne ſolum forti Patria.* Aſſurément, il ne faut pas un haut degré de courage & de réſignation, pour habiter un lieu auſſi attrayant, une terre auſſi fortunée! Mais diſons que la maiſon qui la porte, eſt celle qu'habita le Général Ludlow, l'un des Juges de Charles Ier, Roi d'Angleterre, & qui fut obligé de quitter ſa patrie en 1660, lorſque Charles II remonta ſur le trône.

Cette ville eſt bien bâtie, ſans qu'il y ait aucun de ſes édifices de magnifique. Sa grande

place eſt au bord du lac : c'eſt-là que ſe tient le marché, qui eſt toujours bien approviſionné. L'horlogerie, la jouaillerie, la chapelerie, la tanerie, les fromages, y ſont des objets conſidérables de commerce.

Cette Ville & ſon baillage, ſont ſitués dans le pays de Vaud, & c'eſt une conquête des Bernois, ſur les ducs de Savoie. A une lieue de Vevay, ſur le bord du lac, je remarquai des roches hautes de cinquante ou ſoixante pieds, qui ſont un aggrégat de cailloux roulés, liés en maſſes très-ſolides & très-dures, par un maſtic de ſable plus ou moins fin, plus ou moins groſſier. J'ai remarqué de ſemblables rochers au voiſinage de Sion, dans le Vallais.

LAUSANNE.

De Vevay à Lausanne regne, le long du lac, cette côte féconde de *la Vaux*, qui produit de si bons vins blancs & en si grande quantité. Elle est coupée en amphithéâtre, & les terres y sont graduellement soutenues par des murs plus ou moins longs, plus ou moins élevés. Le chemin, qui, tantôt coupe, tantôt côtoie ce vignoble, est aussi beau que l'inégalité du local peut le permettre. L'intervalle, entre les deux villes, est de quatre lieues.

De toutes les villes du Canton de Berne, après la Capitale, la plus grande, la plus peuplée, la plus considérable, est Lausanne, qui est la principale ville du pays de Vaud. Elle est située vers le haut de la côte, & elle domine le lac de Genève, dominée elle-même par des terres encore plus élevées. De toutes les villes de la Suisse, & ce n'est pas un titre d'éloge pour elle, c'est celle où les modes Françoises sont le mieux accueillies, le plus universellement suivies. Il y regne, dans le sexe, un goût général pour la parure. Les jeunes personnes y sont très-recherchées dans leurs ajustemens, & elles y mettent beaucoup d'art & de goût.

Aux charmes de la beauté, elles joignent les graces d'une taille fine & très-élégante.

Entre les villes de la Suiſſe, Lauſanne eſt ſûrement la plus gaie, & l'une des plus animées: ſon aſſiette y contribue. La vue y eſt admirable, l'œil y plane ſur le lac de Genève, ſur les fertiles campagnes du pays de Vaud, ſur le Vallais, ſur la chaîne du Jura, ſur le ſol auſtere de la Savoie & ſur les montagnes qui le couvrent dont les cîmes entrent dans les nues. C'eſt, ſur-tout, de la terraſſe du grand Temple que la perſpective eſt délicieuſe.

Mais autant cette ville eſt agréable ſous cet aſpect, autant elle eſt déſagréable par l'incommodité de ſon emplacement, haché, coupé, & où il faut toujours monter ou deſcendre des rues d'une pente très-rapide. Il y a même des endroits de la ville auxquels on communique ſoit par des degrés taillés dans le roc, ſoit par un grand eſcalier de bois & couvert.

Lauſanne eſt peuplée, riche & marchande, & elle l'eût été davantage ſi on l'eût bâtie au bord du lac, dont elle eſt diſtante d'une demi-heure environ de chemin, par une côte rude & très-difficile. Le commerce de librairie y eſt très-floriſſant. On en tire de bons paſtels.

La Cathédrale de Lauſanne fut conſtruite par les Rois de Bourgogne. Si vantée qu'elle ſoit

dans le pays, c'eſt un vaiſſeau gothique, qui n'eſt ni grand, ni délicat. La tour de forme bizarre eſt entourée, vers le comble, de deux périſtyles de mauvais goût, & qui, ainſi que l'aiguille, ne ſont point en proportion avec la hauteur de la tour. A l'intérieur, le chœur eſt ſéparé de la nef par un jubé orné extérieurement de onze colonnes de marbre noir.

L'Hôpital eſt le bâtiment le plus conſidérable de la ville. C'eſt un grand corps-de-logis conſtruit en pierres de taille, & à pilaſtres toſcans, entre leſquels ſont trois rangs de croiſées les unes au-deſſus des autres..

Cette ville eſt peuplée de douze mille Habitans. On y voit une fontaine ſemblable à celle dont j'ai donné la deſcription à l'article de Biell, mais moins propre & moins bien entretenue. En général, la ville n'eſt pas bien bâtie; elle n'a aucun édifice public ou particulier, ſacré ou profane, qu'on puiſſe citer avec éloge.

L'Univerſité de Lauſanne a vu dans ſon ſein des Hommes d'un rare mérite. Pierre Viret, Théodore de Beze, Crouzas, F. Hoffmann, Conrad Geſſner, Ch. de Bochat, Barbeyrac y ont fait entendre leurs voix. La Seigneurie de Berne y entretient quatorze Profeſſeurs & Régens en différentes facultés, & elle a affecté à l'Univerſité une partie des revenus de l'Evêché qui ne

ſubſiſte plus. Cette Univerſité ou Académie a deux Profeſſeurs en Théologie, un en Hébreu, un en Grec & en Morale; elle en a d'autres pour l'Eloquence & les Belles-Lettres, pour la Philoſophie & les Mathématiques, pour le Droit, &c. Au reſte, la ſinguliere modicité des émolumens attachés aux différentes Chaires eſt très-propre à y éteindre le talent. L'Etat y gratifie de penſions annuelles quarante-cinq pauvres Etudians.

Lors de la conquête du pays de Vaud, l'Evêque de Lauſanne, qui étoit Souverain du pays, & en quelque ſorte de la ville, s'étant jeté dans le parti du Duc de Savoie, les Bernois le chaſſerent & lui enleverent toutes ſes terres. Il ſe retira à Fribourg en Suiſſe, où ſes Succeſſeurs ſe parent du vain titre d'*Evêque de Lauſanne.*

Les Evêques de Lauſanne étoient Princes de l'Empire; ils avoient ſéance aux Dietes de Ratisbonne, & ils étoient Co-Etats du Cercle du Haut-Rhin. Ils battoient monoie, & leur Domaine s'étendoit juſques au-delà de Vevay. Avenche même leur appartenoit. Au reſte, ils n'étoient élevés au Siege Epiſcopal, qu'après avoir prêté ſerment entre les mains des Syndics & Gouverneurs de la maniere la plus ſolemnelle. Les ducs de Savoie en avoient le haut Domaine, & la ville jouiſſoit de grandes libertés & de

beaux privileges qu'elle tenoit des Empereurs. Ses Loix rédigées en 1368, le furent sous le nom de *Placitum Generale*. On jugera de l'autorité qu'y avoient les Ducs de Savoie, par le compliment que le Gouverneur fit au Duc Charles-le-Bon, en lui présentant les clefs de la ville, lorsque ce Prince, en 1517, vint à Lausanne: *Has claves nostræ Civitatis tibi trado, non ut in eâ domineris, sed ut in eâ securiùs dormias.*

Lors de l'expulsion de l'Evêque, Lausanne se soumit aux Bernois, qui lui confirmerent ses anciens privileges, & lui en accorderent de nouveaux. Elle en jouit encore aujourd'hui, & le Bailli de Berne, qui y réside dans l'ancien château de l'Evêque, n'a de Jurisdiction que dans le quartier de la Cité & sur l'Université, tellement que l'on peut considérer Lausanne comme se gouvernant elle-même sous le bon plaisir de la Seigneurie de Berne, qui a le pouvoir militaire, le droit de battre monoie, l'appel dans les causes au-dessus de 1200 florins, & la jouissance d'une partie des revenus de l'Evêché.

C'est dans un des Conciles tenus à Lausanne en 1448, que le Pape Félix V, pour donner la paix à l'Eglise, & éteindre le schisme qui la désoloit, abdiqua la Thiare, & se retira à Ripaille.

La Religion Réformée fut introduite à Lausanne en 1536, ainsi que dans le pays de Vaud,

après la controverse à laquelle furent admis publiquement les Pasteurs Protestans & Catholiques.

Cette ville possede un homme justement célebre, M. Tissot, connu sur-tout par son *Avis au Peuple sur sa santé*, qui devoit être intitulé: *Avis aux gens du Peuple sur leur santé.*

Quand on vient d'Iverdon à Lausanne, on reconnoît une de ces illusions d'optique qu'occasionne la présence des hautes Alpes. Ces masses inusitées bouleversent nos jugemens sur la grandeur & la distance des objets; elles nous jetent dans l'erreur sur ceux qui nous sont inconnus, & elles contrarient nos jugemens sur ceux que nous connoissons d'ailleurs. A une lieue environ de Lausanne, j'éprouvai le conflit du sens visuel en opposition avec une vérité qui m'étoit pleinement connue. A l'instant où je voyois les montagnes du Faucigny à la distance d'environ deux cents pas, à l'instant où, quelque chose que je fisse, il m'étoit impossible d'obtenir de moi de les juger à plus de deux cents pas: je savois de science certaine qu'elles étoient à sept lieues de l'endroit où j'étois! Je savois qu'elles étoient à trois lieues au-delà du lac de Genève; que la traversée du lac, dans la direction du rayon visuel, est de plus de trois lieues, & que j'étois à une lieue du lac. Depuis Lausanne on voit, comme près de soi, l'extrémité orien-

tale du lac & les terres du Vallais qui ſont à huit lieues ou peu s'en faut. La ville d'Evian, placée ſur la rive oppoſée du lac, ne ſe voit que comme un nid d'oiſeau, & ce que l'on prend de ce côté, pour les bords du lac, eſt une côte de ſept à huit cents pieds d'élévation qui, ſurmontée du volume immenſe des Alpes, ne paroît que comme les bords eſcarpés de nos rivieres, ou les quais qui les bordent.

Le pays de Vaud, où ſe trouve Lauſanne, regne ſur toute la longueur du lac de Genève. Il eſt borné à l'occident, par le mont Jura, & il s'étend en pointe juſqu'au lac de Morat. C'eſt le plus beau & le meilleur pays de la Suiſſe; il fit partie du domaine des Ducs de Savoie, à la réſerve de ce qu'en poſſédoit l'Evêque de Lauſanne, & de quelques autres petits diſtricts. Aujourd'hui, par droit de conquête, il appartient à l'Etat de Berne qui en a la poſſeſſion depuis l'an 1536. Dans les démêlés que cette République eut avec le Duc de Savoie, les Troupes Bernoiſes le dépouillerent non-ſeulement de cette belle partie des pays de ſa domination, mais porterent encore leurs armes conquérantes dans l'intérieur de la Savoie: les Bernois remirent enſuite au Duc tout ce qu'ils lui avoient pris au-delà du lac, ſous la condition qu'il leur confirmeroit la jouiſſance du reſte à perpétuité.

Lac de Genève.

Le lac de Genève, qui est traversé par le Rhône, est une superbe nappe d'eau, d'environ vingt lieues de long, & qui en a jusqu'à quatre de large. Il se nomme quelquefois lac de Lausanne, de la ville de ce nom qui en coupe la longueur. C'étoit, chez les Anciens, le lac Leman. Il est entre la Suisse & la Savoie. Douze villes bordent celle de ses rives qui est en Suisse. Ces villes sont Villeneuve, la Tour, Vevay, Lutri, Cuilli, Lausanne, Morges, Rolle, Nyon Copet, Versoy, & Genève en partie. La rive qui fait partie de la Savoie, quoique favorisée de la nature, n'offre pas, à beaucoup près, un pareil spectacle; elle ne présente que Thonon & Evian, & partie de Genève.

Ses eaux sont limpides; il décroît en hiver, & croît en été. C'est que les neiges qui s'accumulent en hiver sur les montagnes du Vallais & de la Savoie, se fondent & se résolvent en eaux durant l'été, & élevent sa surface jusqu'à dix pieds au-dessus de sa hauteur ordinaire. Il ne gele point, même dans les hivers les plus rigoureux, sans doute à cause des sources vives dont son fond abonde.

Le lac de Genève eſt très-poiſſonneux, & on y pêche des truites excellentes; il s'y en trouve d'une grandeur extraordinaire, dont quelques-unes peſent juſqu'à cinquante livres. Sa profondeur eſt très-conſidérable, ſur-tout du côté de la Savoie, où il a juſqu'à trois cents toiſes de profondeur. Sa ſurface eſt de trente lieues quarrées, &, ſelon M. de Sauſſure, elle eſt élevée de cent quatre-vingt-ſept toiſes quatre pieds au-deſſus du niveau de la Méditerrannée. Il eut autrefois bien plus d'étendue qu'il n'en a aujourd'hui. Cette belle plaine raſe & unie, de cinq lieues de longueur, qui s'étend vers l'Orient juſqu'à Bex, entre les montagnes de la Suiſſe & de la Savoie, & preſque à niveau du lac, eſt viſiblement un attériſſement du Rhône que le lac couvroit de ſes eaux. Il avoit alors environ vingt-cinq lieues de longueur. L'hiſtoire ni la tradition ne nous apprennent point quelle a été la progreſſion de ſon décroiſſement. A une demi-lieue de diſtance de l'endroit où le Rhône s'y jete, on diſtingue encore ſes eaux dans le lac.

MOUDON.

A CINQ lieues de Lausanne, dans une vallée étroite, infertile & assez sauvage, se trouve Moudon, anciennement le chef-lieu de toute la partie du pays de Vaud qui appartenoit à la Maison de Savoie. C'étoit alors la résidence du Gouverneur général, & le siege de l'Assemblée des Etats. Lausanne, dans cet intervalle, étoit sous la souveraineté de ses Evêques.

La ville est petite, mais, entre celles du même ordre, c'est une des plus animées, des plus riches & des mieux composées : sa population est de deux mille sept cents habitans. Elle occupoit autrefois l'éminence au pied de laquelle elle est située. Quelques masures dessinent encore, sur sa cîme aplattie, la rue qui formoit alors toute la ville, devenue plus considérable depuis qu'elle jouit d'un emplacement plus commode, & sur-tout depuis qu'elle voit flotter au-dessus d'elle l'étendard de la liberté.

Cette ville, placée sur la riviere de Broie, & sur la grande route de Berne à Lausanne, est le siege d'un Baillage. Le Bailli n'y réside cependant point, il habite le château de Lu-

cens, à une lieue de-là, près du chemin de Payerne; château qui appartenoit autrefois aux Evêques de Lausanne. La vallée qu'elle occupe qui, sous un autre régime, seroit vouée à la désertion & à la solitude; cette vallée qui n'offriroit que les demeures éparses & délabrées de quelques pâtres affamés : sous l'influence d'un Gouvernement juste & modéré, la propriété y a multiplié les habitans, y a fait germer les richesses & l'abondance, & y a formé successivement beaucoup de maisons considérables.

L'Etat de Berne s'empara de Moudon en 1536, sur la Maison de Savoie, & la garda en lui conservant quelques franchises & privileges. En différens temps, on y a trouvé un fort grand nombre d'antiquités.

J'ai séjourné quelques temps à Moudon; l'honnêteté & la douceur des mœurs de ses habitans y augmentent les agrémens de la vie aisée & tranquille que l'on y mene. Cette ville étoit alors la résidence de M. Filtz-Roi, dont les Peres ont occupé le trône d'Angleterre; & je me suis trouvé quelquefois avec ce Prince, chez M. de Chavannes : il m'en coûteroit de passer sous silence l'accueil que m'y ont fait M. le Colonel du Saugy, & M. le Major du Fez, dans sa charmante retraite de la Clergere, où

ce généreux Militaire, retiré du bruit des armes, mene une vie heureuse & paisible, à l'ombre des lauriers qu'il cueillit dans les champs de l'Amérique, au milieu d'une famille qui le chérit & dont il fait le bonheur.

PAYERNE.

A QUATRE lieues de Moudon, on rencontre Payerne, qui n'a rien de plus remarquable que les antiquailles rouillées, vermoulues, & couvertes de poussiere, qu'on voit suspendues sous la Halle, & qui sont, dit-on, la selle, l'éperon, le mors de bride, un fer de cheval, & l'étrier de la Reine Berthe.

Cette petite ville du pays de Vaud est encore une conquête des Bernois sur le Duc de Savoie. Mais elle jouit de priviléges considérables qui la rapprochent des villes libres. Dans la paix perpétuelle, conclue entre la Suisse & la France, en 1516, cette ville est désignée pour être le lieu où se tiendroient les conférences relatives aux différens qui pourroient s'élever entre cette Couronne & les Suisses.

Lorsque cette ville passa sous la souveraineté de Berne, elle embrassa la réformation. Elle avoit, à cette époque, dans son enceinte, un très-riche Monastere de l'Ordre de Saint-Benoît, fondé par Berthe, Reine de Bourgogne. La République de Berne céda une partie de ses dépouilles à la ville de Payerne, une autre à celle de Fribourg, & ce qu'elle s'en réserva à elle-

même, est administré par un Bailli, dont la juridiction s'étend encore sur trois villages, & nullement sur la ville de Payerne, qui a son Avoyer ou Chef de Justice nommé par les Bernois, & choisi parmi ses Citoyens.

AVENCHE.

De Payerne à Fribourg, ma direction, sur Avenche & Morat, n'étoit pas, à beaucoup près, la plus courte; mais l'un & l'autre de ces lieux méritoit bien une excursion pour les monumens de genre différens qu'ils présentent à la curiosité du Voyageur.

Avenche fut une grande ville, les débris épars de son ancienne splendeur l'attestent hautement, & en imposent encore aujourd'hui. La ville n'est plus : des lambeaux de ses anciens murs, plus ou moins dégradés, indiquent encore dans la campagne l'étendue de son enceinte & son emplacement. Les ruines d'un Temple, d'un Amphithéâtre, des Mosaïques, des Inscriptions, des fragmens épars ou incrustés dans les constructions de la petite ville sortie de ses décombres, tout en ces lieux dépose sur l'éclat qu'elle eut autrefois.

Mais le plus beau de ses vestiges sont les restes subsistans du Temple d'Apollon, qui se voient dans un champ fermé d'une haie! Cet édifice, de grands blocs de marbre blancs, assemblés à sec, fut d'une somptuosité & d'une magnificence que Rome même n'égale point dans ses monumens anciens. Les blocs, malgré leur grandeur,

ſont aſſemblés avec tant d'art & de préciſion, qu'en bien des endroits, en y regardant de très-près, je n'ai abſolument pu en reconnoître le joint. Une grande colonne engagée à moitié, accolée à un pilaſtre cannelé, avec un chapiteau dégradé, & un morceau d'entablement rongé par le temps, des maſſifs, des ceintres, une colonne de moindre diametre que la précédente, & faiſant partie d'un autre ordre, ſont tout ce qu'il en reſte. Dans un chemin voiſin, il exiſte, abandonné, un énorme fragment de corniche de marbre blanc; elle eſt ornée de vaſes & de griffons d'un bon travail. Cette corniche appartenoit au Temple, & elle faiſoit partie d'un entablement qui étoit d'une ſeule pièce, & formoit un bloc d'un volume prodigieux. Balbeck, ſeule, pourroit offrir des morceaux d'une maſſe auſſi étonnante. La cannelure du pilaſtre exiſte encore, dans la partie ſupérieure, ſur un tiers de ſa hauteur, & les tores ont beaucoup ſouffert de l'injure des temps.

Un pavé en moſaïque, que les Etrangers ne manquent pas de viſiter, eſt un des plus beaux reſtes d'Avenche ancienne. On a découvert cette Moſaique en labourant. Elle forme un quarré long de dix-huit à vingt pieds dans ſon plus grand diametre. Un angar la recouvre aujourd'hui, & la défend des injures des ſaiſons.

Cette mosaïque, qui formoit le pavé d'une salle de bains, est partagée en trois compartimens. Les deux qui sont aux extrémités, présentent, en différentes attitudes, des figures, sur-tout de satyres & de baccantes bien coloriées. Le compartiment du milieu offre, à son centre, une cuve à huit pans, de marbre blanc, qui peut avoir six pieds de diametre & dix-huit pouces de profondeur, & qui est ornée de dauphins vers ses bords. Des cadres ou bordures de couleurs différentes circonscrivent tant l'ensemble de la mosaïque, que ses grands compartimens & leurs subdivisions. Il est un de ces compartimens qui est bien conservé, les deux autres sont un peu dégradés.

Près de cette Mosaïque, qui n'est point la seule que l'on ait découverte, on voit une grande colonne de marbre blanc renversée. Dans la construction du temple d'Avenche moderne, il a été employé aux deux angles deux morceaux d'entablemens, en marbre blanc, ornés de sculpture, & du plus beau style. J'en ai vu un troisieme encastré dans celle des portes de la ville par laquelle on va à Morat. Ces fragmens n'ont pu appartenir qu'à un édifice immense & superbe. Les murs du Temple sont d'ailleurs incrustés de pierres chargées d'inscriptions antiques.

Les vestiges de l'amphithéâtre se voient dans

le jardin du Bailli, où l'on a facilement accès. Les caves qui sont autour, resserroient les animaux destinés aux combats. L'arêne peut avoir quarante toises de diametre.

L'enceinte de l'ancienne Avenche, d'une lieue & demie de tour, & de forme ronde, renferme des champs très-fertiles : *Nunc seges, ubi Troja fuit*, & des prairies. Ces terres ont fourni une très-grande quantité de médailles d'argent & de bronze de divers Empereurs, jusqu'à Constantin: on y en trouve encore aujourd'hui de temps à autre, & on y a déterré quantité d'Urnes & d'inscriptions Romaines. Il existe une assez grande tour semi-circulaire, jointe à ses murs, dont la construction remonte à plus de douze siècles. Les pierres milliaires, retrouvées en différens endroits du pays de Vaud, & qui presque toutes comptoient d'Avenche comme de leur point central, indiquent son ancienne importance.

D'après un passage de Tacite, qui dit, de cette ville, *Aventicum, Gentis caput*, quelques-uns se croient fondés à la regarder comme l'ancienne Capitale de l'Helvétie. Ceux qui sont d'un avis différent, prétendent que Tacite n'a entendu désigner, par cette expression, que la Capitale d'un de ces districts particuliers, qui étoient connus sous le nom de *Pagus*.

Le lac de Morat s'étendoit anciennement jus-

qu'à Avenche, dont il baignoit les murs. Elle y avoit un port, & on voit encore des anneaux de fer attachés aux pans des murailles qui subsistent encore de l'ancienne enceinte. Ce lac est aujourd'hui à une demi-lieue de la ville.

Quelle fut l'époque de la destruction d'Avenche? On l'ignore; mais elle peut avoir été successive & graduelle, dans des temps de confusion & d'anarchie. Elle eut des Evêques dans les premiers temps du Christianisme.

MORAT.

Les plaines de Morat me frapperent par un genre de spectacle inattendu. Deux pyramides d'ossemens humains, débris de vingt-cinq mille Bourguignons qui furent taillés en pièces, m'attesterent, d'une maniere bien énergique, la défaite de Charles-le-Belliqueux, dernier Duc de Bourgogne, qui étoit venu attaquer les Suisses à la tête de quarante-cinq mille hommes, dont vingt mille seulement échapperent du carnage. Le Duc de Bourgogne lui-même ne put s'y soustraire qu'en traversant à la nage le lac de Morat.

Depuis trois siècles, ces documens existent sur le champ de bataille. Ils sont fermés d'une grille de fer, surmontée d'un comble qui les garantit des dégradations du temps. Une inscription, allemande d'un côté, latine de l'autre, sont destinées à instruire les générations présente & futures du succès de cette mémorable journée. Voici l'inscription latine :

DEO OPT. MAX.

Caroli inclyti, & fortissimi Burgundiæ Ducis exercitus, Muratum obsidens, ab Helvetiis cæsus, hoc sui Monumentum reliquit. Anno M. CCCC LXXVI.

A la grandeur des ossemens, on reconnoît que l'armée étoit composée des plus beaux hommes. On y voit des os femur d'une grandeur extraordinaire. Tous sont d'une blancheur remarquable. La base des deux pyramides étant trop voisine des grilles de fer qui les environnent, les enfans & les passans en enlevent fréquemment quelques pièces. J'ai vu de petits bergers qui prenoient de ces ossemens & les pulvérisoient par désœuvrement.

Ce monument est à gauche sur le bord du chemin d'Avenche à Morat, & à un quart de lieue de la derniere de ces villes. Tous les ans, à Morat, le 22 Juin, jour où se donna la bataille, il y a une fête, qui s'annonce, dès le matin, au bruit du canon, & tous les siècles cette fête se fait avec plus d'appareil & de solemnité.

Cette défaite fut la deuxieme leçon un peu vive que les Suisses donnerent chez eux au même Duc de Bourgogne, qu'ils avoient, en dernier lieu, battu & dépouillé de ses richesses auprès de Granson, & qui, peu de temps après, perdit la vie devant Nanci.

MORAT est une ville médiocre, située sur le plateau d'une éminence, près du lac de son nom. Elle est sujete des Suisses avec son baillage. C'est une possession indivise des Cantons de Berne &

de Fribourg, qui y envoient alternativement un Bailli, dont la mission est pour cinq ans. Les appels du Bailli de Berne se portent devant les Députés de Fribourg, & les appels de celui de Fribourg se jugent par des Députés de Berne. Les Comtes de Romont, qui avoient reçu en appanage des Ducs de Savoie le baillage de Morat, ayant pris le parti du Duc de Bourgogne contre les Suisses, ceux-ci s'emparerent de ses terres en 1475, & les céderent aux Cantons de Berne & de Fribourg.

On conserve à l'hôtel-de-ville de Morat le portrait du Duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi; c'est le même qui fut trouvé dans sa tente après la victoire. Il est peint à demi-corps, la tête presque rasée, & avec un air tel que celui qui convenoit à un Prince à qui l'histoire a donné les surnoms de Hardi, de Téméraire, de Belliqueux.

Cette ville est située dans un pays agréablement diversifié par des terres labourables, des vignobles, des prairies, & des bois. Le lac, au bord duquel elle est placée, est très-poissonneux; & comme elle communique d'ailleurs, par les lacs & les rivieres, à Yverdon, à Neuchâtel, à Bienn, & par l'Aar au Rhin; elle est à portée de faire un commerce considérable. Mais il y est nul, & la ville, quoiqu'assez jolie, est très-peu

peuplée. Ce qu'il faut attribuer à son état de sujétion. On y parle les deux langues allemande & françoise. Les habitans en sont Protestans. On y distille beaucoup de kersWaser, ou eau-de-vie de cerises, qui passe pour le meilleur de la Suisse.

Au bord septentrional du lac de Morat, est un marais d'environ cinq lieues de tour, qui touche aux trois lacs de Morat, de Bienne, & de Neuchâtel. Lorsque la Broie, dans ses exondations, le couvre de ses eaux, les trois lacs & le marais présentent l'aspect d'un lac immense, & je regarde comme indubitable que toute cette vaste étendue ne forma primordialement qu'un seul & même lac, qui s'étendoit jusqu'à Avenche. Le lac de Morat a deux lieues de long sur une petite lieue de large, & vingt-cinq brasses de profondeur. Il est avivé par la riviere de Broie, qui en sort pour entrer dans celui de Neuchâtel. Il n'est séparé de ce dernier que par une éminence, & sa surface est de quinze pieds plus élevée que celle du lac de Neuchâtel.

FRIBOURG.

FRIBOURG.

FRIBOURG, capitale du Canton de ſon nom, eſt une des plus belles villes de la Suiſſe. La grande rue, habitée principalement par la nobleſſe, eſt large, longue, très-propre, & formée de maiſons de belle apparence, en pierres de taille & à balcons. Les égliſes y ſont d'une grande beauté : celle du collége ſur-tout, qui étoit ci-devant celle des Jéſuites, s'y fait remarquer : l'or, le marbre, les peintures y brillent de toutes parts, quoique peut-être avec plus de profuſion que de goût. On y voit le tombeau du Pere Caniſius, Jéſuite, Théologien célebre. L'égliſe des Cordeliers eſt auſſi très-ornée. Dans toutes, les *ex-voto* ſont exceſſivement multipliés.

La cathédrale eſt un fort beau vaiſſeau, mais elle ſe diſtingue ſur-tout par ſa grande & ſuperbe Tour, l'une des plus hautes qu'il y ait en Europe, en même-temps qu'elle eſt du plus beau gothique. Sa hauteur eſt de trois cents pieds. La largeur de ſa baſe embraſſe tout le front de l'égliſe.

La ville eſt très-incommodément ſituée par l'inégalité & l'aſpérité de ſon ſol. Il faut toujours y monter ou deſcendre, & la pente des côteaux ſur leſquels elle eſt conſtruite eſt très-rapide. On

ne parvient à la belle église du collége du côté de la ville, que par un escalier couvert, formé de cent marches ou environ. Si l'on excepte Lausanne, je ne connois point de ville située sur une assiete aussi inégale. Mais, pour sa sûreté, on a voulu profiter d'un rocher escarpé, que la riviere de Sane contourne en presqu'île, ce qui lui forme d'excellentes fortifications naturelles. Du côté de terre, la ville est ceinte de murs flanqués de grandes tours. Le local d'ailleurs en est des plus sauvages : elle se trouve enfoncée entre des rochers & des bois. Sa fondation ne date que l'an 1179.

Les renseignemens que j'ai pris à Fribourg, ne font pas monter à plus de six mille le nombre de ses habitans. On y parle les deux langues allemande & françoise; mais la premiere est la dominante, & celle dont on se sert au Conseil & dans les actes publics. Dans des quartiers opposés, on parle un langage différent, & les habitans d'une ville, qui n'est pas fort grande, ne s'entendent quelquefois pas sans interpretes. On soupe, à Fribourg, à six heures du soir, & après souper, on se rassemble en société.

La Religion en est la Catholique, & c'est celle de tout le Canton. L'Evêque de Lausanne, dépossédé de son siége, fait sa résidence ordinaire à Fribourg, avec le consentement du Gouvernement.

Le Canton de Fribourg a treize lieues de long, ſur huit de large, & il peut mettre dix mille hommes ſur pied. Il eſt preſque par-tout enveloppé du Canton de Berne. C'eſt un pays couvert & très-inégal : il recueille cependant aſſez de bled pour ſa conſommation, & les fromages que l'on y fait, dans le Baillage de Gruyere, ſont réputés les meilleurs de la Suiſſe. A deux lieues ſud-eſt de Fribourg, il s'y trouve un lac de deux lieues de long, fort poiſſonneux, & où l'on pêche ſur-tout beaucoup de truites. Les bêtes fauves y ſont fort communes.

Le Gouvernement de Fribourg eſt Ariſtocratique ; le pouvoir ſouverain y réſide dans l'aſſemblée des Deux-Cents qui forment le Grand-Conſeil : vingt ans révolus ſuffiſent pour l'éligibilité ; mais le droit d'y entrer & celui de poſſéder les premieres charges, ſont réſervés à ſoixante & onze familles, qu'on nomme Patriciennes, & qui donnent l'excluſion à toutes les autres. La Bourgeoiſie de Fribourg, & celle de vingt-ſept paroiſſes circonvoiſines, ont droit de ſuffrage pour l'élection de l'Avoyer, qui eſt le chef du Gouvernement, pour celle du Bourguemeſtre, du Chancelier, ou Secrétaire de la Ville, & du premier Chapelain ou Curé.

Le petit Conſeil, compoſé de vingt-quatre Membres, forme le Conſeil d'Etat, & il a l'exé-

dition des affaires courantes. Il a la haute police, & la décifion des affaires civiles en derniere inftance. Le pere & le fils, ou deux freres, ne peuvent y être admis enfemble.

Il y a deux Avoyers, qui alternent d'année à autre, & fe fuccedent dans l'exercice de la place. Celui qui eft en fonction fe nomme l'Avoyer régnant.

La population du Canton de Fribourg eft de foixante-quinze mille habitans. Il eft divifé en Baillages, adminiftrés par des Baillis, dont la commiffion dure cinq ans.

Dans les campagnes, chaque chef de famille offre à l'Être Suprême les prémices des végétaux, en coupant & plantant devant fa maifon un baliveau plus ou moins grand, chargé de feuilles nouvelles, & il y refte jufqu'au printems fuivant, où il eft remplacé par un autre. C'eft les facrifices des animaux reftreints aux végétaux. Nos feux mêmes de la Saint-Jean font des veftiges, ou, fi l'on veut, une réminifcence du culte du foleil, au moment où l'aftre, qui vivifie la nature, après s'être approché de notre zenith, eft prêt à rétrograder, &, ce qui eft bien à remarquer, c'eft qu'en plufieurs endroits, comme à Paris, les matieres combuftibles entourent un baliveau chargé de fes feuilles, deftiné à être abforbé par les flammes.

En 1781, les peuples du Canton de Fribourg, mus par de violens sujets de mécontentement contre le Magistrat, articulerent contr'eux :

1°. Une ordonnance, pour obliger les paysans & les artisans à se contenter d'un sol pour chaque journée employée aux travaux publics en ville, ainsi qu'il en avoit été usé anciennement, & il y a environ trois siecles, dans un temps où le bas prix des denrées rendoit ce sol représentatif de dix sols au moins de la monoie actuelle. Ce réglement devoit d'autant plus les grever, qu'en mettant les choses sur cet ancien pied, on leur retranchoit la nourriture qu'ils avoient obtenue en sus de ce sol, il y avoit soixante ans, sur leurs représentations, qu'on jugea fondées.

2°. La destruction des forêts des environs de Gruyere, dont les bois appartenoient à quelques Communautés. Le Gouvernement se proposant de tirer un parti plus avantageux de ce territoire, en le consacrant à l'agriculture, employa les paysans à les extirper, sous la promesse de livrer aux Communautés respectives, ou le bois, ou le produit de la vente qui en feroit faite; & lorsqu'ils furent arrachés, on prétend que les Magistrats ne se souvinrent plus de leur promesse.

3°. Une taxe mise sur la sortie des fromages, qui font le principal commerce, & presque toute la richesse du Canton.

4°. La nomination d'un Bailli qui ne plaisoit pas au Peuple.

5°. La retenue de 6 livres de France accordées à chaque citadin & paysan du Canton à qui il naissoit un enfant mâle.

6°. Des innovations dans la distribution du sel.

7°. Les tentatives faites par les Membres de l'Aristocratie pour priver les habitans des bourgs de parvenir à quelques charges de la République.

8°. La vénalité de ces charges & celle de tous les emplois.

9°. La suppression de la plupart des fêtes.

10. Les tentatives des Magistrats à différentes reprises pour aggraver les impôts existans, ou pour en établir de nouveaux.

Tous ces griefs réunis porterent enfin les habitans du Canton à se soulever pour se faire rendre la justice qui leur étoit refusée. Ils s'emparerent du château & de la ville de Gruyere, où ils tinrent prisonnier le Podestat, & quelques autres principaux Membres de l'Etat. Ils marcherent ensuite en armes sur Fribourg. Les Bernois, instruits de l'événement, envoyerent incontinent comme Député un Membre du Sénat de Berne, le Banneret Manuel, Magistrat respectable, après l'avoir muni de pouvoirs pour faire

l'office de médiateur, & concilier les deux parties, à quoi il réussit par la confiance qu'il avoit inspirée. Il parvint donc à arrêter un plan de réconciliation entre les Conseils & le Peuple, qui obtint le redressement de ses griefs, & consentit la suppression de la pension faite par la Cour de France, ainsi que celle de quelques fêtes.

Hermitage de Fribourg.

A UNE lieue de Fribourg, & à un quart de lieue de la grande route de cette ville à Berne, est le fameux hermitage de Fribourg, l'ouvrage, en ce genre, le plus singulier qui existe. C'est un Monastere taillé dans le roc. L'église avec son clocher, la sacristie, le réfectoire, la grande salle ou galerie, qui a quatre-vingt pieds de long sur vingt-deux de large, les cellules, la cuisine, dont le tuyau de cheminée a quatre-vingt-dix pieds de haut, la cave & différens celliers sont donc d'une seule piece ! L'église a soixante-trois pieds de long, trente-six de large, & vingt-deux de haut; la sacristie a vingt-deux pieds de long, autant de large, & quatorze de haut, & le clocher a soixante-dix pieds de hauteur sur six de diametre; entre l'église & le réfectoire, il y a un sallon de quarante-quatre pieds de long sur trente-quatre de large. Les croisées sont grandes & belles, les voûtes bien coupées, ainsi que les portes : le tout, en un mot, ressemble à de la belle architecture, & le tout est pris dans une masse de roche assez dure, d'environ trois cents pieds de haut, & qui est recouverte d'une forêt.

C'est l'ouvrage d'un Hermite & de son Valet,

qui y travaillerent l'eſpace de vingt-cinq ans, & le terminerent il y a environ quatre-vingts ans. Un petit jardin en terraſſe regne au-devant, & la Sane baigne le pied du rocher qui eſt coupé à pic. Dans un caveau voiſin de la cave, il s'eſt trouvé une ſource abondante de bonne eau.

L'Auteur de ce ſingulier ouvrage, repaſſant dans une nacelle des Ecoliers de Fribourg qui l'étoient venu voir le jour de la fête de ſon égliſe, périt avec eux dans la Sane, en 1708.

De Fribourg, ceux qui veulent aller à l'Hermitage doivent ſe pourvoir d'un guide, tant pour connoître où l'on doit quitter le grand chemin, que pour ne point ſe fourvoyer enſuite dans une multitude de ſentiers qui ſe croiſent & ſe bifurquent.

L'Hermite qui me fit les honneurs de ſa retraite étoit couvert de haillons; ſa barbe étoit hériſſée, & il glapiſſoit un jargon inintelligible; ſon lit étoit un cercueil, & il n'omit point de me le faire voir. Il finit par appliquer une échelle contre un des côtés de la galerie, en me mettant un morceau de craie noire à la main. Je ne compris point d'abord ſon intention; mais après bien des ſignes & des geſtes, je conçus qu'il m'invitoit à tracer mon nom dans la galerie, à un endroit élevé, afin qu'il fût hors d'atteinte: je feignis de me prêter à ſon invi-

tation, pour ne point payer par un refus l'honnêteté qu'il avoit intention de me faire, & je crayonnai rapidement & illisiblement le premier nom qui me vint à l'esprit. Je lui donnai quelques marques de ma satisfaction, & je repris le chemin de Eribourg.

YVERDON.

APRÈS Lausanne & Vevay, Yverdon est la meilleure ville du pays de Vaud. Elle est située à l'extrémité méridionale du lac de Neuchâtel, qui, de son nom, s'appelle quelquefois lac d'Yverdon. Elle résulte principalement de trois rues paralleles qui se terminent à la grande place que décorent le portail du Temple, l'Hôtel-de-ville & une assez jolie fontaine.

La ville est fort bien bâtie, elle est riche, & il s'y fait du commerce, sur-tout par les toiles & les mousselines qui sortent de ses fabriques. La Religion est la Protestante. On y trouve beaucoup d'antiquités. Sa population est de trois mille habitans.

Le Temple est d'architecture moderne. Le front de l'édifice est formé de deux ordres l'un sur l'autre; l'ordre inférieur en colonnes, l'autre en pilastre. De la promenade qui est à l'extrémité du lac, on jouit d'une perspective semblable à une vue marine : la partie ultérieure du lac se soustrait à l'œil par la convexité de ses eaux, & rien ne borne la vue que le ciel.

Cette ville, autrefois ſous la domination des Ducs de Savoie, ne s'eſt tirée de l'anéantiſſement & n'a commencé à proſpérer que ſous le Gouvernement de Berne. Dans l'intervalle de deux ſiecles, ſa population a doublé, & ſes fortunes y ont plus que quadruplé. Les eſſaims de familles indigentes qui la rempliſſoient ont diſparu pour faire place à des familles les unes aiſées, les autres opulentes. On y en compte cinquante ou ſoixante de deux cents mille livres de fortune, & huit à dix de trois cents mille livres & au-delà.

Près de la ville on trouve une ſource très-abondante d'eaux minérales, ſoufrées & tiedes. Le Magiſtrat y a fait conſtruire un grand bâtiment, à l'uſage de ceux qui y prennent les bains. Ces eaux ſont fort ſalutaires, ſoit qu'on s'y baigne, ſoit qu'on les boive.

En 1769, en creuſant la terre pour faire une cave, près de cette ville, on trouva, dans une couche de ſable, quantité de ſquelettes, tous tournés vers l'Orient, & qui avoient entre leurs jambes de petites urnes, les unes de terre, les autres de verre, avec des petits plats de terre rouge, ſur leſquels il reſtoit encore des os de volailles, bien conſervés. On trouva auſſi à côté d'eux quelques médailles en cuivre, & une en

argent, dont quelques-unes ſont du temps de Conſtantin, les autres ſont antérieures. Ces antiquités, & d'autres encore, ſont dépoſées, avec une colonne milliaire, dans la bibliotheque publique de cette ville.

VALLORBE.

LA GRAND'BAUME.

A PEU de diſtance d'Yverdon, je commençai à m'élever ſur le penchant du Jura. Je paſſai à la vue d'Orbe que je laiſſai à un quart de lieue ſur ma gauche; &, après ſix heures de chemin, j'arrivai à Vallorbe, village ſitué dans une vallée de même nom, ainſi dite elle-même de ce qu'elle n'eſt ouverte que par une de ſes extrémités, (*Vallis Orba*). La riviere y fait mouvoir une grande quantité de martinets pour façonner le fer, & pour la fabrication de différens uſtenſiles de ce métal; il s'y fait ſur-tout beaucoup d'armes à feu.

A une demi-lieue du village de Vallorbe, & au fond de la vallée de ſon nom, eſt la ſource de l'Orbe qui débouche de deſſous un grand rocher. La limpidité & la tranſparence cryſtalline de ſon onde arrêterent délicieuſement mes regards, en même temps que je contemplois avec admiration le phénomene d'une riviere formée tout en naiſſant. Cette belle ſource, en effet, verſe un volume d'eau vivace & rapide, de

dix-sept pieds de largeur, sur environ quatre pieds de profondeur.

Je ne connois gueres que la fontaine de Vaucluse, dans le Comtat d'Avignon; celle de la Bèze en Champagne, & la fontaine le Duc, à Chatillon, qui le lui disputent. Celle de la Bèze *mouve de fond* par gros bouillon; celle de l'Orbe, & la fontaine le Duc surgissent horisontalement; & celle de Vaucluse descend par un amphithéâtre semi-circulaire, & elle est fournie principalement par un réservoir immense, obscur & profond, enfoncé sous la voute d'un énorme rocher. Les unes & les autres ont, sans doute, un cours antérieur de fort grande étendue pour se montrer ainsi tout-à-coup avec le volume d'eau qui convient aux rivieres.

Je contournai cette source magnifique en passant sur le bloc de rochers de dessous lequel elle s'échappe: j'escaladai une montagne fort haute & très-escarpée.

Parvenu sur les hauteurs, je commençai à reconnoître combien il m'eût été utile de m'être muni d'un Guide. Le chemin disparut entiérement sur la pelouse. J'errois à peu-près à l'aventure, lorsque le hasard me fit faire la rencontre d'un Paysan que j'eus bien de la peine à déterminer à me servir de Conducteur. Il y consentit à la fin; il connoissoit la Grand'Baume

du Jura, & je demandai qu'il m'y conduisît. Quoiqu'il connût assez bien le local, cependant, à raison de la difficulté des lieux, il fut quelque temps incertain s'il pourroit la découvrir. Un quart de lieue avant d'y arriver, il s'étoit muni de deux grosses pierres, l'une qu'il portoit sur sa tête, l'autre qu'il tenoit sous son bras: plus près de la Baume, il n'en eût point trouvé, toutes ayant été successivement enlevées pour les expériences que les curieux y font journellement.

La Grand'Baume ou Baume de la Grand'-Combe, située sur le Jura, dans un bois, vers le milieu d'une pelouse ou petit pré qui s'y trouve, est un gouffre effroyable qui s'abîme dans les entrailles de la terre, & qui, sondé à des profondeurs incroyables, n'a pas laissé appercevoir de fond. Ce qui en redouble l'horreur, c'est que rien ne l'annonce, rien n'y prépare. Jusqu'à ce qu'on soit sur ses bords, c'est une terre couverte d'une agréable verdure. Mon Guide y jeta successivement les deux grosses pierres dont il s'étoit muni; après un long intervalle, nous entendîmes un foible retentissement, occasionné seulement par la rencontre des poutres que les Voyageurs Anglois se plaisent quelquefois à y faire jeter, & qui, dans leur chûte, se sont arrêtés transversalement sur les pointes avancées des rochers.

On

On a vu des femmes jeter un cri d'horreur & d'effroi à la vue de cet affreux abîme; & comme quelques hommes, à cet égard, valent bien les femmes, la chose pourroit bien être aussi arrivée à quelques-uns; mais je m'en tiens à la tradition du pays.

De temps immémorial on y jeté des troncs d'arbre & de grands quartiers de pierre. La bouche ou l'ouverture de ce gouffre est circulaire & d'environ douze pieds de diametre. En me mettant ventre à terre, j'avançai une partie de mon corps sur l'abîme, pour tâcher d'en voir l'intérieur, mais la lumiere s'y éteint bien vîte, & la vue n'y pénetre pas profondément: je vis seulement que le gouffre est d'à-plomb & dans la roche, & il est placé à-peu près sur la direction du sentier qui traverse la pelouse. Il devient par-là même très-dangereux, & il expose journellement la vie de ceux qui traversent ces lieux sauvages.

LAC DE JOUX.

MON Guide me conduisit jusqu'à la vue du lac de Joux : j'y arrivai bientôt, & j'y fus témoin d'un des plus singuliers phénomenes que présente la nature. Les eaux de ce lac s'engouffrent à grands flots dans les entrailles de la terre, par le principal des entonnoirs qui sont près de ses rives. J'en ai compté cinq dont les deux plus éloignés ne sont qu'à trois toises environ de ses bords. Ceux-ci sont à l'extrémité méridionale du lac, & voisins l'un de l'autre. Sur le côté occidental, & vers le milieu de sa longueur, il en est un à deux toises des bords qui n'absorbe qu'un filet d'eau. En approchant de l'extrémité du lac, on en trouve un quatrieme placé dans le flanc du rocher, qui n'absorbe les eaux que dans le temps des crues; enfin, entre ces deux derniers, & près de celui que j'ai cité le troisieme, est le grand entonnoir, celui qui a fixé mon attention, & qui attire les voyageurs sur la crête du Jura. A cet endroit, il sort du lac un fleuve d'eaux, large, profond, & rapide, qui met en jeu cinq roues de moulin. A trente pieds de là, il bat contre le rocher, & il y expire; c'est le terme de son

cours. A la surface de ce canal, qui a vingt pieds de large, on ne voit aucun tournoiement, aucune excavation désignative de la bouche du gouffre; les eaux y sont sensiblement de niveau. Cet endroit est du plus vif intérêt.

Le lac de Joux est à cinq cents toises environ au-dessus du niveau de la mer, & à deux cents quatre toises au-dessus du lac d'Yverdon, mesures prises avec le barometre; il est dans une grande vallée qui est sur le haut du mont Jura, dans le Canton de Berne. Ce lac a une demi-lieue de long, & il communique avec un second lac beaucoup plus grand, de deux lieues de long, sur une demi-lieue de large, qui a la même direction & qui reçoit la riviere qui vient du lac des Rousses. Une chaussée sépare les deux lacs; dans les grandes eaux, ils en battent les flancs de part & d'autre, & n'en formeroient qu'un sans l'interposition de la digue.

Indépendamment de la riviere qui verse au grand lac, il en reçoit encore une autre, qui sort toute formée de dessous un rocher, & qui a dix pieds de large, & deux de profondeur. D'ailleurs, quantité de ruisseaux y tombent de droite & de gauche. Quoiqu'il y ait un canal de communication entre le grand lac & le petit, cependant les eaux ne passent pas de l'un dans l'autre, ainsi que je m'en suis assuré, en jetant

dans ce canal étroit des corps légers, qui n'avancerent pas d'une ligne par seconde : les eaux y sont à-peu-près dans un état de stagnation. On ne voit aux eaux du grand lac aucune issue; mais on apperçoit, au fond de l'eau & en différens endroits, des bouches ou entonnoirs, qui engloutissent ses eaux. Les habitans veillent à ce que ces ouvertures ne se bouchent point; &, en effet, si elles venoient à s'engorger, la vallée qu'ils habitent seroit bientôt submergée.

Le canal de communication entre les deux lacs, se passe sur un pont de bois. Le grand lac ne versant point au petit, comme nous l'avons remarqué, celui-ci doit avoir dans son fond des sources extrêmement abondantes, puisqu'il en sort un volume si considérable, & tel que nous l'avons annoncé. Celui-ci se nomme le lac Burnet ou le lac des Charbonnieres, du village de même nom, qui est sur ses rives. Le village de Pont s'étend en long sur un des petits côtés de l'autre lac. L'un & l'autre donnent de beaux poissons, sur-tout d'excellens brochets, qu'on fait payer fort cher à ceux que la curiosité mene jouir du spectacle de ces lacs.

Mais que deviennent les eaux qui sortent en si grande abondance du petit lac, & qui disparoissent ? Il est fort vraisemblable, il est même comme certain, qu'elles donnent naissance à la

riviere d'Orbe, qui ſort à une lieue & demie de-là toute formée. Dans une criſe violente, dans une exploſion, dans une cataſtrophe de la Nature, à une époque inaſſignable, le Jura briſé, bouleverſé, déchiré, aura laiſſé, dans ſes entrailles, une iſſue ſecrete, tortueuſe & profonde, aux eaux de ce lac! Dans les montagnes intermédiaires, entre le lieu où les eaux s'engouffrent & la ſource de l'Orbe, les bancs, les aſſiſes des montagnes, ſont dans un très-grand déſordre : le plus ſouvent les lits ſont verticaux. Il eſt vrai, cependant, que le grand rocher au pied duquel ſort l'Orbe, eſt de roc vif.

Quant aux eaux qui s'engloutiſſent par les entonnoirs du grand lac, on croit qu'elles ſe rendent au lac de Genève, du côté de Morges. Sur la montagne qui forme le côté ſud-eſt de la vallée de Joux, on trouve un abîme de deux toiſes de diametre, qui communique perpendiculairement à une caverne très-profonde, où l'on entend des eaux ſouterraines couler avec violence.

En général, ces deux lacs préſentent un contraſte bien frappant; dans l'un, on voit entrer une riviere conſidérable, & on n'en voit rien ſortir! Dans l'autre, on ne voit rien entrer, & l'on en voit ſortir un fleuve; & ces deux

lacs, qui communiquent ensemble, versent aux deux mers; le grand, par le lac de Genève, à la Méditerranée; le petit, par le lac de Neuchâtel, à l'Océan.

La position du lac ou des lacs de Joux, leurs formes, leurs directions, leurs grandeurs respectives, ne sont représentées exactement sur aucune des Cartes qui sont à ma connoissance. Ils sont ainsi nommés, soit de ce qu'ils sont placés sur le sommet (*Jugum*) du mont Jura, soit de quelqu'ancien temple qui y aura été consacré à Jupiter, d'où la montagne se sera nommée *mons Jovius* ou *mons Jovis*.

La vallée de Joux a environ quatre lieues de long & deux de large; elle confine à la Franche-Comté, dont je reconnus les bornes plantées de distance en distance. On n'y recueille ni bled, ni vin, ni fruits : des pâturages, un peu d'orge & d'avoine, sont toutes ses productions. Cependant, elle est très-peuplée : ses habitans sont ingénieux, industrieux, & très-intelligens. On y trouve de bons horlogers, des serruriers très-habiles, d'excellens méchaniciens, & un grand nombre de lapidaires. Dans cette vallée, & dans toutes les autres parties du mont Jura, qui sont partie du Canton de Berne, les hommes vont au temple, en tout temps, avec le fusil & la bayonette, comme prêts à com-

battre; &, pendant le Service Divin, ils ont leurs fusils entre les jambes, ou bien ils les déposent à des rateliers, dressés exprès, dans un endroit du temple. C'est qu'ils ne disent point sur cette terre de liberté : *Quid refert meâ cui serviam !*

Près de la petite ville de Lassara, chef-lieu de la Baronie de son nom, & située plus au midi, est une source d'eaux soufrées, qui forment de bons bains.

Trajet du Lac de Joux à Neuchâtel, par Motiers-Travers, le Locle & la Chaux-de-Fond.

En quittant le village de Pont, je longeai le petit lac, sur sa rive orientale, & je suivis un défilé entre les montagnes, qui me reconduisit aux bords de l'Orbe. Au sortir de Valorbe, je pris, sur la gauche, un nouveau sentier, qui me rendit au pied du roc sur lequel est placé le village de Jougne. De-là, je m'engageai dans une longue vallée couverte de bois, & clôse à l'extrémité opposée, par une fort haute montagne, couverte néanmoins de verdure jusqu'au sommet, & que j'eus à franchir. De-là, jusqu'au village de Saint...., le pays est assez découvert; il offre des cultures, des prairies: &, de ce lieu, par monts & par vauds, je m'acheminai au Val-Travers, qui fait partie du Comté de Neuchâtel. Ici les montagnes, plus écartées, laissent entr'elles une vaste plaine, rase & unie, trop aquatique néanmoins, trop froide, & trop humide pour fournir aux récoltes des grains. Malgré, toutefois, que la Nature y repousse le colon, on y découvre quatre grands & beaux villages, sur l'étendue d'une lieue quarrée.

Celui de Motiers-Travers en eſt un; ce village, célèbre à jamais pour avoir servi de retraite à J. J. Rouſſeau, fuyant une patrie ingrate, & qui le méconnoiſſoit; une patrie qu'il honora, & où il ne recueillit que des perſécutions; une patrie enfin, qui s'eſt imprimée une tache éternelle, en proſcrivant un Citoyen à qui elle devoit des couronnes. Magiſtrats Genevois! devant ſon nom, qui franchira l'abîme des temps, s'anéantiront vos frêles décrets, que la poſtérité ignorera ou vous pardonnera!

Le village de Motiers-Travers eſt beau, bien bâti, & les habitans en ſont aiſés. Il eſt ſitué au milieu de la plaine, à égale diſtance à-peu-près des montagnes qui forment la vallée. Je n'eus rien de ſi preſſé que d'aller voir la maiſon & l'appartement qui y occupa l'immortel Auteur d'Emile & d'Héloïſe; & ce lieu me toucha, en me rappellant ſes vertus, ſon éloquence brûlante, ſes talens & ſes malheurs!

C'eſt à Motiers qu'il écrivit ſes fameuſes *Lettres de la Montagne*. Ce village, qu'il avoit choiſi pour ſon aſyle, le méritoit à bien des égards: l'air en eſt pur, la ſituation agréable, les maiſons propres: dans ſes habitans, beaucoup de gaieté, de franchiſe, de politeſſe, de vivacité, d'eſprit même; &, dans la belle ſaiſon, toujours très-bonne compagnie. Ce village a des

eaux ſavoneuſes, ſulfureuſes, & argilleuſes, qui peuvent ſervir de bains.

De-là au Locle, & à la Chaux-de-Fond, ce ne ſont que bois, montagnes, vallées, & pâturages. Quels villages, que ces villages de la Chaux-de-Fond, & du Locle: quel ſpectacle pour l'ami de l'humanité! Un ſol ingrat, ſauvage, ſans culture, ſans arbres à fruits, dénué d'eaux, voué par la Nature à la dépopulation & à l'indigence, ſuppléant par l'induſtrie à la fécondité de la terre, a peuplé la premiere de ces communautés de deux mille cinq cents habitans, en a raſſemblé trois mille dans la ſeconde! Dans l'un & l'autre de ces beaux villages, c'eſt un mouvement qu'on ne retrouveroit pas dans nos villes. La vallée qui s'étend de l'un à l'autre, ſemée d'habitations voiſines les unes des autres, dans l'intervalle d'une lieue & demie, ſemble, dans ſa totalité, ne former qu'un grand village.

A la voix de la liberté, les hommes y ont accouru; ils s'y ſont preſſés, multipliés, & la Nature leur y refuſant tout, ils y ont tout attendu de l'induſtrie. Les dentelles, l'orfévrerie, l'horlogerie, la jouaillerie, la bonneterie, la coutellerie, les ouvrages en émail, en fer, en acier, les outils pour les arts, les inſtrumens de mathématiques & d'aſtronomie, les ouvrages

de la méchanique la plus ſavante & la plus compliquée, y ont répandu la richeſſe, y ont même formé des maiſons opulentes. Ces deux villages fourniſſent annuellement environ quarante mille montres d'or ou d'argent, ſans parler des pendules. Ces montres paſſent dans toutes les parties du Monde, ſous les noms de *Londres*, de *Paris*, de *Vienne*, &c. Un ſeul marchand de la Chaux-de-Fond en fabrique quarante par ſemaine, ou deux mille quatre-vingts par an. Dans le village ſeul du Locle, l'on compte environ quatre cents horlogers, & près de ſix cents faiſeuſes de dentelles; dans l'un & l'autre, il ſe trouve des peintres, des graveurs, des doreurs : auſſi ces deux villages ſont-ils bien bâtis, & tout y annonce l'aiſance de leurs habitans. Les mariages y ſont fréquens, les familles nombreuſes, les entrepriſes multipliées, les affaires de négoce bien conduites : il s'y trouve d'ailleurs des établiſſemens de bienfaiſance & de généroſité. Les agrémens de la vie, de la ſociété, n'y ſont pas négligés. On y voit même des menbles précieux & des habits de goût, & ce n'eſt point ici la belle partie du tableau.

Dans un Ouvrage de ces derniers temps, ſur la Suiſſe, il eſt dit que le village du Locle eſt épars, ſur une étendue de plus d'une lieue. Le village du Locle, au contraire, eſt preſſé, reſ-

ſerré, & il préſente certainement bien plus l'aſpect d'une ville que celui d'un village. A la vérité, du Locle à la Chaux-de-Fond, on rencontre des maiſons & habitations de moment en moment, & ſouvent aſſez voiſines : mais elles ne font partie ni du village du Locle, ni de celui de la Chaux-de-Fond.

Indépendamment de la ſtérilité du ſol, qui, du côté de la Chaux-de-Fond ſeulement, donne quelques poignées d'orge & d'avoine, qui même n'y viennent point à maturité ; les hivers y ſont très-longs, & y durent neuf mois de l'année. A un quart de lieue du Locle, il ſe trouve un ruiſſeau ; &, comme ſi la Nature lui envioit ſon bienfait, la terre engloutit ſes eaux ; mais obſervons comme la main induſtrieuſe de la liberté a trouvé moyen, au moment même où elles s'engloutiſſent dans le ſein de la terre, de les appliquer encore aux beſoins de la ſociété. Deux payſans ont hardiment pratiqué, dans l'abîme, les uns au-deſſous des autres, & dont le dernier eſt à près de trois cents pieds de profondeur, pluſieurs rouages, employés tant à la mouture des grains qu'au ſciage du bois. Le voyageur ne deſcend point, ſans frémir, dans ces uſines, aſſiſes ſur des précipices ; leur bruit même, leurs mouvemens, & la nuit qui y regne ajoutent au ſaiſiſſement qu'on y éprouve au premier abord.

A quelques lieues, vers le midi, le lac d'Etalieres offre un semblable phénomene. Les eaux qui sortent du lac s'engouffrent, après avoir mis en jeu un moulin, placé dans un abîme, à cent pieds au-dessous du niveau du lac.

Près de la Chaux-de-Fond, un volume d'eau médiocre, après avoir mis en jeu quatre moulins, dont les roues sont plus basses les unes que les autres, tombe dans une cavité très-profonde, où ceux qui osent descendre la voient se diriger sous terre du côté de la Chaux-de-Fond.

Les accidens sans nombre que j'ai remarqués dans la chaîne du Jura, notamment au passage de Delemont, aux deux lacs de Joux, aux deux files de montagnes qui les avoisinent, au Locle, à la montagne voisine de la Chaux-de-Fond; au-dessus de Couvet, au village de Brevine, & au lac d'Etalieres, me convainquent que, proportion gardée de l'étendue, le mont Jura a éprouvé des crises plus violentes que les Alpes. C'est que la chaîne du Jura, de soixante lieues d'étendue en longueur, isolée, sans appui, sans contre-forts, a opposé moins de résistance aux commotions intestines.

De la Chaux-de Fond à Neuchâtel, c'est une alternative de montagnes & de vallées, dont on coupe la direction. Dans cette traversée,

que l'œil s'arrête, se repose agréablement sur le val de Reuss, seize villages sur une lieue quarrée ou un peu plus, indépendamment des habitations éparses! Je les comptai & recomptai de nouveau, pouvant à peine en croire à mes yeux; &, dans ce nombre, n'étoit point comprise la ville de Vallengin, qui, placée dans une crevasse de la terre, entre des roches, ne put alors s'offrir à mes regards. Le sol de la vallée n'est cependant pas fort bon; les grains y viennent rarement à une entiere maturité: mais, ce qui y a multiplié les hommes, c'est qu'ils n'y sont point étrangers à la terre qui les voit naître.

La ville de Vallengin est jolie, mais très-petite; elle est commandée par un château, fort par son assiete, & qui fut long-temps la résidence des Comtes de Vallengin. Cette ville, composée seulement de vingt-cinq à trente maisons, exerce en dernier ressort la Justice Civile, Matrimoniale, & Criminelle, & elle jouit de plusieurs autres priviléges.

NEUCHATEL.

NEUCHATEL est une ville riche, commerçante, fort bien bâtie. Pressée entre le Jura & le lac de son nom, & dès-lors sans territoire, elle ne sembloit pas devoir croître à cet état de prospérité. Mais le souffle de la liberté, imprimant à ses Citoyens une énergie qu'elle seule peut inspirer, on la vit bientôt sortir du néant, où elle étoit sous les Comtes de Neuchâtel, & étendre au loin d'importantes relations de commerce!

L'Etat de Neuchâtel, dont cette ville est Capitale, résulte des deux Comtés de Neuchâtel & de Vallengin, qui, plusieurs fois indépendans l'un de l'autre, sont aujourd'hui réunis en un seul corps d'Etat, en une seule Souveraineté; réunion qui eut lieu vers la fin du 16e siècle. Cette Souveraineté est située dans le Jura, où elle occupe un espace de douze lieues de long, sur six dans sa plus grande largeur: elle confine à la Franche-Comté, à l'Evêché de Bâle, aux terres de Berne, & court, à l'orient, le long du lac de son nom, jusqu'au Baillage de Granson.

En général, le pays ne produit point de grains.

Celui que l'on se hasarde à confier à la terre, au fond de quelques vallées, parvient rarement à une parfaite maturité. Les pâturages & l'industrie des habitans sont toutes ses ressources; &, quoiqu'une nature ingrate & avare s'y refuse aux besoins des hommes, cette terre s'est bien vîte couverte d'une population extraordinaire.

Au reste, la côte qui borde le lac de Neuchâtel produit de très-bons vins rouges, dont quelques-uns se vendent jusqu'à trente & quarante sols la bouteille.

Les fabriques qui fleurissent davantage dans l'Etat de Neuchâtel, sont celle de toiles peintes, dites indiennes, celles de coton & de mousselines, & celle de l'horlogerie; les premieres, dans les parties voisines du lac, & celle de l'horlogerie dans les montagnes.

Les dentelles au fuseau, l'orfévrerie, la coutellerie, les ouvrages de méchanique en fer & en acier, le fil de fer, la batterie de cuivre, les ouvrages de serrurerie, les pierres fines mises en œuvre, la boissellerie, le papier, le bétail, les cuirs, le beure & les fromages, y sont encore des objets de commerce très-importans. Il s'y trouve des mines de fer, mais la rareté du bois est cause qu'on ne peut en tirer parti.

Le commerce y est dégagé de toutes les entraves

entraves qui le gênent ailleurs. Toute espèce de marchandises appartenant à un sujet de l'Etat, n'est assujetie à aucun droit, ni d'entrée ni de sortie. Ceux qui veulent s'y établir sont accueillis; ils peuvent y déployer leurs talens, leur industrie, leurs facultés, & ils y jouissent de tous les priviléges des habitans, sans presqu'aucune distinction essentielle. Un certificat de bonnes mœurs est tout ce qu'on leur demande. On n'exige ni apprentissage, ni maîtrise, ni droits de réception, & leur industrie n'y est assujétie à aucune taxe.

Les mendians n'y font point contraster le hideux tableau de leur inertie, de leur abjection, de leur affaissement, avec l'aisance & l'activité de ses peuples. On ne les voit point dérober à l'industrie une partie du fruit de ses labeurs, & partager, comme les frelons, le miel de l'industrieuse abeille.

La Religion du pays est la Religion Evangélique, suivant la doctrine réformée, à l'exception de la petite ville de Landeron, où la Religion Romaine fut conservée par la prépondérance d'une voix. La paroisse de Crecié est aussi habitée par des Catholiques. L'Assemblée générale du Clergé est désignée sous le nom de Compagnie des Pasteurs : elle s'assemble tous les ans, au mois de Mars, à Neuchâtel, &

elle exerce exclusivement le droit de consacrer les Candidats, d'élire les Ministres, d'examiner leur conduite, de les suspendre ou de les déposer.

A Neuchâtel, il n'y a point d'église catholique; il s'y trouve cependant quelques habitans de la Communion Romaine : ils vont à l'Office au village de Crecié. Cette communauté est située dans le meilleur pays de la Principauté; & on remarque qu'elle en est cependant la paroisse la plus pauvre.

La punition d'aucun délit n'émane du Prince, ou de ceux qui le représentent.

Les sentences criminelles se confirment par les Juges assemblés *sub dio*; c'est-à-dire, en plein air. C'est qu'ils pensent qu'il ne peut pas y avoir trop de publicité, lorsqu'il est question d'une peine capitale.

La Langue Françoise est celle du Pays de Neuchâtel. L'état militaire y est d'environ dix mille hommes.

L'on ne compte au plus que quatre mille cinq cents habitans à Neuchâtel; mais il y regne de l'aisance dans le peuple, de la richesse, de l'opulence même dans les classes supérieures. Il y a quelques maisons de millionaires, plusieurs de deux à quatre cents mille livres, & un très-grand nombre de cinquante mille livres & au-

dessus. Les fabriques, le change, & la commission, y ont formé plusieurs bonnes maisons; &, par l'abondance du numéraire, on y vit très-chérement. Cette ville n'a point de fortifications. Le bord du lac, le long de la ville, est planté de plusieurs rangs d'arbres, qui y forment une promenade, d'où la vue s'étend jusques sur les Alpes, toujours chargées de neiges.

Son fauxbourg reçoit un air de magnificence des beaux hôtels & des jardins délicieux qu'on y voit au pied de côteaux couverts de pampres, & parsemés d'habitations champêtres. On y distingue l'hôtel de M. du Peyrou, qui a versé près d'un million dans sa construction, & à ses embellissemens.

Au voisinage de Neuchâtel, & près des bords du lac, sort la riviere de Serrieres, qui, à sa source, met en jeu des forges, des papeteries, des fonderies, des moulins. Toute la longueur de son cours n'excede pas deux portées de fusil.

Le régime libre rapproche les hommes, &, de toute une société politique, ne fait qu'une famille. Le trait que je vais citer est un des plus beaux monumens de cette importante vérité. David Puri, citoyen de Neuchâtel, dans l'espace de neuf ans, de 1778 à 1787, a fait remettre au Magistrat plus d'un million de livres

tournois, pour être employées de la maniere qu'il jugeroit la plus utile au bien public, & elles l'ont été à réparer les grands chemins, à créer un revenu pour les veuves des Miniſtres, à conſtruire un hôtel-de-ville plus commode, & à fonder un très-bel hôpital. Il donnoit d'ailleurs, chaque année, à la chambre de charité, 2400 livres pour les pauvres connus, & le double pour ſécher, en ſecret, les pleurs de l'indigence timide, au moment qu'elle s'y attendoit le moins.

Ce riche Négociant, fils du fondateur de la colonie de Purisbourg, dans la Caroline, & décédé à Lisbonne ſans poſtérité, en 1786, après avoir diſtribué, en divers legs, une ſomme de 137,580 cruzades, a inſtitué pour héritiers, dans le reſtant de ſes biens, montant à trois ou quatre millions, la ville & bourgeoiſie de Neuchâtel en Suiſſe, ſa patrie; pour être employés, leſdits biens, à la réparation & réédification des édifices ſacrés, à l'augmentation des revenus des Paſteurs ou Miniſtres, à l'augmentation de ceux des régens ou maîtres d'école, au ſoutien de la chambre de charité dans ſes œuvres pies, & à celui de l'hôpital; à l'accroiſſement de la perfection des ouvrages & édifices publics, des ponts & chauſſées, des promenades & embelliſſemens, tant dans la ville que dans les envi-

rons. A la nouvelle de sa mort, les habitans de Neuchâtel prirent le deuil pour quinze jours, & le portent encore aujourd'hui dans leur cœur.

Les Maisons de Neuchâtel, de Fribourg, de Bade, d'Orléans-Longueville, & de Brandebourg, ont possédé successivement la Principauté dont il est question. L'origine de la premiere est très-ancienne; sa généalogie suit, de pere en fils, depuis Hulderic, qui épousa Berthe en 1179. Louis, dernier Prince de cette Maison, ne laissa que deux filles : Isabelle, l'aînée, mourut sans enfans; Varenne, la cadette, apporta le Comté de Neuchâtel à Egon, Comte de Fribourg, qu'elle épousa en 1379.

Ce Comté passa ensuite dans la Maison de Hochberg, qui étoit une branche de celle de Bade, par le testament de Jean de Fribourg, en 1457, & de même dans celle d'Orléans, par le mariage de Jeanne, fille & héritiere de Philippe, Marquis de Hochberg, avec Louis d'Orléans, Duc de Longueville, en 1504. Pendant plus de deux siecles, les Neuchâtelois ont été soumis à des Princes de cette Maison.

Henri II, Duc de Longueville, & premier Plénipotentiaire de la France à la paix de Vestphalie, en 1648, eut deux fils; l'aîné, Jean-Louis-Charles, prit d'abord le parti de l'Eglise,

& céda tous ses droits au Comte de Saint-Pol, son cadet, mais il les recouvra par la mort de ce dernier, qui fut tué au passage du Rhin, en 1672. Comme ni l'un ni l'autre de ces Princes n'avoit été marié, la Souveraineté de Neuchâtel parvint à Marie d'Orléans, leur sœur, épouse de Henri de Savoie, Duc de Nemours; & cette Princesse, la derniere de sa Maison, mourut en 1707, sans avoir eu d'enfans de ce mariage.

Alors, cette Souveraineté fut réclamée par un grand nombre de prétendans! Quelques-uns fondoient leurs droits sur ceux de la Maison de Châlon, dont les anciens Comtes de Neuchâtel étoient les vassaux. Tels étoient le Roi de Prusse, le Comte de Montbeliard, les Princes de la Maison de Nassau, le Marquis d'Alègre, Mme de Mailli.

D'autres, comme le Margrave de Bade Dourlach, les tiroient de ceux de la Maison de Hochberg. Les troisiemes demandoient la préférence, en qualité d'héritiers de la Maison de Longueville: le Prince de Carignan, Mme de Lesdiguieres, M. de Villeroi, M. de Matignon, prétendoient chacun en être le plus proche héritier *ab intestat*.

Le Prince de Conti s'appuyoit sur un testament de l'Abbé d'Orléans, & le Chevalier de

Soissons sur une donation de la Duchesse de Nemours.

Tous ces Princes se rendirent en personne, ou envoyerent des représentans à Neuchâtel. Ils établirent leurs droits respectifs, & plaiderent contradictoirement sous les yeux du Tribunal Souverain des Etats du pays, qui, par sentence, rendue le 3 Novembre 1707, adjugea la Principauté à Fréderic Ier, Roi de Prusse, comme au plus proche héritier de la Maison de Châlon; &, depuis ce moment, cet Etat a appartenu à la Maison de Brandebourg; & reconnoît pour son Prince Fréderic-Guillaume II, assis aujourd'hui sur le trône de la Monarchie Prussienne.

L'époque de 1707 fut essentielle pour le droit public de l'Etat de Neuchâtel. Les Peuples avoient eu quelquefois des différends avec leurs Souverains, touchant certains droits qu'on leur contestoit. Pour se les assurer irrévocablement, ils profiterent d'un événement qui leur procuroit une sorte d'indépendance; & se trouvant, par la mort de Mme la Duchesse de Nemours, sans Souverain reconnu, ils résolurent de travailler à fixer, pour toujours, la juste étendue de leurs divers priviléges, & à en obtenir une confirmation solemnelle.

On réduisit donc tous ces priviléges sous certains chefs généraux: on en forma un Code

abrégé de Droit Public, & l'Ouvrage fut approuvé par les Corps & les Communautés de l'Etat, qui s'unirent alors par un acte exprès d'association générale pour la défense de leurs droits. Ce Code fut présenté à tous ceux des prétendans à la Souveraineté, que la sentence éventuelle pouvoit regarder; on le leur fit envisager comme un préliminaire essentiel, comme une condition sans laquelle les Peuples ne se soumettroient point à leur nouveau Maître. Tous se hâterent de le signer, & promirent d'en observer exactement les articles, au cas que la sentence souveraine leur adjugeât la Principauté; & cet engagement fut confirmé publiquement par M. le Comte de Metternich, Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse, après que les Trois-Etats eurent prononcé en faveur de ce Monarque.

Ainsi donc, quoique les Rois de Prusse jouissent, dans la Principauté de Neuchâtel, des honneurs de la Souveraineté; dans le fait, ils n'y ont que les droits seigneuriaux, & la maxime fondamentale de sa constitution, est que la Souveraineté réside, non dans la personne du Prince, mais dans l'Etat.

Les Neuchâtelois sont absolument francs de toutes charges, taxes, subsides, ou contributions. Le Prince ne peut rien exiger d'eux à

ce titre, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Les revenus du Prince consistent en cens, lods, dîmes, dans la pêche de la truite en automne, & le tout ne s'éleve qu'à trente mille livres, net, argent de France. D'ailleurs, ces charges ne peuvent s'augmenter, & les Peuples ne lui paient ni tailles ni impôts.

Le Prince y dispose de ceux des emplois civils & militaires non réservés par les priviléges des Peuples, & ces emplois ne peuvent être conférés qu'à des bourgeois & sujets originaires du pays, à l'exception de la commission de Gouverneur; & le pourvu d'un office ne peut en être dépouillé, qu'autant qu'il auroit été convaincu de malversation.

Le Gouverneur, pour le Roi de Prusse, préside les Etats du pays, qui ont la puissance législative; mais il n'y a de voix que lorsque les suffrages sont partagés.

Quant aux prétentions que l'Empereur & l'Empire pourroient former sur la Souveraineté de Neuchâtel, elles ont été anéanties par la paix de Bâle, en 1499, comme par celle de Vestphalie, en 1648, qui assurent l'une & l'autre une indépendance absolue, non-seulement aux Cantons Suisses, mais encore à tous leurs alliés, membres du Corps Helvétique; &, dans ces

derniers, est essentiellement compris l'Etat de Neuchâtel.

Cette Principauté *nominale* est héréditaire & transmissible aux femmes; elle est inaliénable & indivisible, & elle ne peut, sans le consentement des Peuples, être ni hypothéquée, ni vendue, ni démembrée, ni même être donnée en apanage à un Prince cadet. Cet Etat est allié avec les quatre Cantons de Berne, de Fribourg, de Lucerne, & de Soleure, & les Habitans de la ville de Neuchâtel ont un traité particulier de combourgeoisie avec les Bernois.

Conformément aux franchises & libertés de la Bourgeoisie de Neuchâtel & de Vallengin, l'Etat ne peut être engagé dans aucune guerre, ni les sujets obligés d'y marcher, si ce n'est pour les guerres que le Roi pourroit avoir, comme Souverain de Neuchâtel, & pour la défense de l'Etat. En sorte que s'il avoit guerre à raison de quelqu'autre Etat, Terre, ou Seigneurie, l'Etat de Neuchâtel ne seroit point tenu d'y entrer, mais seulement de garder la neutralité, à moins que les Suisses n'y prissent part; car, dans ce cas, il s'est réservé de faire cause commune avec eux. C'est un article exprès & formel des capitulations, confirmé par la pacification de 1768.

Quant aux sujets de l'Etat, ils peuvent servir

librement & indistinctement telle puissance que bon leur semble, pourvu qu'elle ne soit pas en guerre avec le Roi, comme Prince de Neuchâtel. Par une suite de ce droit, des sujets se sont souvent trouvés portant les armes contre leur propre Souverain. Un Officier, & quelques Soldats Neuchâtelois, qui servoient dans l'armée de France, à la bataille de Rosbach, furent pris par les Prussiens, & traités, non en sujets rebelles, mais en prisonniers de guerre. Un Capitaine aux Gardes Suisses, sujet, en qualité de Neuchâtelois, de Henri, Duc de Longueville, monta la garde à son tour au château de Vincennes, où ce Prince fut mis en 1560.

L'Etat de Neuchâtel est donc une Souveraineté indépendante, alliée des Suisses, qui se gouverne en forme de République. Le régime en est Aristo-Démocratique, & ses alliances avec le Corps Helvétique sont ratifiées par le Prince à son avénement à la Principauté. Cette alliance des Neuchâtelois avec les Cantons, la place qu'ils assignent à la liberté au-dessus de tous les biens & de la vie même, les garantiront long-temps des attentats à leur indépendance, ou les en feront triompher.

Enfin, les Neuchâtelois n'ont plus de despote qui dise toute la graisse de la terre est à moi, les sueurs & les larmes sont votre partage. Je n'ai

point présenté ici le tableau de leurs constitutions; mais il étoit impossible de concevoir un systême plus parfait, dans le cas où les Peuples vouloient conserver leur liberté, & perpétuer le titre de Prince de Neuchâtel dans la descendance de leurs anciens Souverains. Sous cet aspect, on peut le regarder comme un chef-d'œuvre en politique.

Les droits des Peuples de la Principauté de Neuchâtel fixent ceux du Souverain en matiere de finance & de judicature civile ou criminelle. La conservation de ces droits leur est assurée par un contrat solemnel, & par leur qualité de *Suisse*, qui ne peut appartenir qu'à un Peuple libre. La forme singuliere de leur gouvernement est une suite nécessaire de leurs relations étroites avec le Roi de Prusse, comme Prince de Neuchâtel, & avec le Corps Helvétique dont ils sont membres. Placés au milieu d'un Peuple célebre par son amour pour la liberté, les Neuchâtelois pourroient-ils ne pas connoître le prix de ce bien inestimable, comme ils savent rendre ce qu'ils doivent au grand Prince qui les gouverne!

Mais l'exercice de ces mêmes droits, qui, en les distinguant si honorablement de tant d'autres Peuples, assuré leur bonheur, ne doit point être envié du Souverain! Habitant un pays ingrat, qui ne produit que ce qu'on lui extorque, qui

ne préſente en lui-même aucune reſſource pour la fortune ; quelle autre raiſon pourroit les déterminer à y reſter, que la certitude d'y jouir tranquillement des fruits de leurs labeurs, dans le ſein d'une paix conſtante, & ſous la protection des loix les plus équitables. Vouloir étendre les droits du Prince, aux dépens de ceux des Peuples, ce ſeroit donc travailler à procurer la dépopulation du pays, l'anéantiſſement des arts & de l'induſtrie, & y tarir les ſources de l'abondance, & de la proſpérité !

En cas de conteſtation ſur la ſucceſſion à la Principauté, les Etats du Pays ſont juges abſolus de la queſtion, & le Canton de Berne décide les différends qui peuvent s'élever entre le Prince & les Peuples, par rapport à leurs droits reſpectifs. En 1768, Berne exerça ce droit, relativement aux prétentions du Prince, qui y tendoient à l'accroiſſement de ſon pouvoir. On accuſa le jugement des Bernois de partialité ; les Neuchâtelois reprirent tous leurs pouvoirs, & l'Avocat-Général du Roi de Pruſſe, G[illegible]deau, à ſon retour de Berne, fut mis à mort par le Peuple en fureur.

Qui accueillera jamais les meſures auxquelles ſe prêta le Conſeil de Berne, contre un Etat allié, dans un moment d'aſſoupiſſement de cet *eſprit public*, qui fait le lien & la force des Etats, & qui, plus qu'ailleurs, doit être reſpecté &

regardé comme sacré dans les Etats libres! Malheur à la Suisse, si quelqu'un des co-Etats cherche son importance & sa grandeur dans des connexions étrangeres : c'est le fléau le plus terrible, le plus redoutable qui puisse la menacer!

Le lac de Neuchâtel offre un superbe bassin de neuf lieues de long, en ligne droite, sur deux dans sa plus grande largeur. On le nomme quelquefois lac d'Yverdon, de la ville de ce nom, située à son extrémité méridionale. Il est très-poissonneux, sur-tout en truites, en brochets, en perches, & en raies. On y pêche des truites de dix-huit à vingt livres, & des brochets de pareille grandeur.

Ce lac n'est pas fort profond. Il se gêle bien difficilement, puisqu'il ne se gela point dans l'hiver de 1709. Sa surface est de vingt-six toises & demie plus élevée que celle du lac de Genève. Vers le midi, il reçoit les eaux de l'Orbe; vers l'autre extrémité, & sur sa côte orientale, il reçoit celles de la Broie, & verse au lac de Bienne par la Thiele, qu'on cite en Suisse comme un phénomene, parce qu'elle coule avec la tranquillité de nos rivieres.

Il y a toute apparence que le lac de Neuchâtel couvrit les plaines basses qui sont au-delà d'Yverdon, & qu'il s'étendit jusqu'à Entrero-

ches qui en est à près de trois lieues vers le midi. Cette plaine n'a de pente qu'un demi-pied sur mille toises ; & en fouillant le terrein, ou y remarque les différentes couches de limons de feuilles & de gravier qui s'y sont formées successivement, & qui y ont été entraînées des côteaux voisins, par les ruisseaux & les ravins.

Le lac de Neuchâtel doit communiquer à celui de Genève, au moyen d'un canal qui réunit les deux rivieres d'Orbe & de Venoge, dont l'une verse au lac de Neuchâtel, & l'autre à celui de Genève. Ce canal étoit déjà creusé sur un intervalle de quatre lieues, lorsque les travaux, pour y établir la navigation, ont été suspendus, & il n'est praticable en ce moment que depuis Yverdon jusqu'à Entreroches, où tombe une des deux branches d'un ruisseau qui se partage à une lieue plus au Nord, de maniere qu'une partie de ses eaux se rend dans l'Océan par le lac d'Yverdon, & l'autre dans la Méditerranée par le lac de Genève.

Au sortir de Neuchâtel, je contournai le lac à sa partie septentrionale. Là commence la Langue allemande. Je traversai l'immense marais dont j'ai parlé à l'article de Morat ; je traversai l'Aar à Arberg, & de-là, par un pays inégal & presque toujours couvert, j'arrivai à Berne, l'une des plus importantes villes de la Suisse.

BERNE.

BERNE, Capitale du Canton de ſon nom, eſt la plus belle ville de la Suiſſe : mais, ce n'eſt point aſſez dire, entre les plus magnifiques de l'Europe, elle tient un des premiers rangs! On aura peine à concevoir qu'au milieu des rochers de la Suiſſe il puiſſe ſe rencontrer une ville qui le diſpute aux villes les plus ſuperbes de l'Italie! la choſe n'en eſt pas moins réelle. La grande rue de Berne eſt telle qu'à-coup-ſûr il n'eſt aucune ville au monde qui puiſſe en offrir une pareille. Une rue d'environ une démi-lieue de longueur, bordée de droite & de gauche, & ſans interruption, d'Hôtels plus magnifiques les uns que les autres; ornée, dans le milieu & de diſtance à autre, de colonnes, de fontaines, de ſtatues peintes ou dorées; arroſée dans ſa longueur d'un courant d'eau vive & limpide qui y entretient la propreté & la fraîcheur; accompagnée, de côté & d'autre, de portiques régnans d'un bout à l'autre, & décorée par intervalles de hautes tours qui y jetent un air de richeſſe & de grandeur : c'eſt-là, je crois, ce qui ne ſe trouve en aucune ville du monde!

De-çà

De-çà & de-là de cette rue principale, il en est deux autres qui lui sont paralleles, & qui ont aussi leurs portiques. Des rues transversales les coupent à angles droits sur toute la longueur de la ville ; chacune de ces rues a ses portiques ; & toute la ville est bâtie en pierres de taille. La grande rue est assez large pour que, de chaque côté du canal, elle soit praticable à deux voitures de front. Du courant principal qui l'arrose, dérivent des rameaux qui se dirigent en d'autres rues ; tous sont contenus dans des lits de pierres de taille ; & indépendamment des avantages qui en résultent d'entretenir dans la ville la fraîcheur & la propreté, ils présentent encore un objet d'utilité de la plus grande importance, dans les ressources qu'ils offrent pour les cas d'incendie.

La grande horloge est dans une des tours qui décorent la rue principale. Elle indique, par divers cadrans, les heures, les mois, les quantiemes de celui où l'on est ; elle indique les signes du zodiaque où se trouvent le soleil, les phases de la lune, & présente d'ailleurs diverses figures mouvantes d'hommes & d'animaux.

Entre ses Temples, il y en a deux qui se font remarquer. L'un est moderne, c'est le Temple du Saint-Esprit, qu'on peut citer comme un modele. Il est d'une architecture également

ſage & élégante, & c'eſt le meilleur morceau en ce genre qu'il y ait en Suiſſe. Le portail, ſurmonté d'un beau campanile, eſt formé de colonnes corinthiennes, & tout l'édifice eſt environné de pilaſtres du même ordre. Au-devant, on lit cette inſcription auſſi ſimple qu'elle eſt belle : *CHRISTO IN PAUPERIBUS.*

L'autre Temple qu'on nomme le Temple vieux, eſt un gothique aſſez vaſte & des plus légers ; mais on regrette que ſa grande tour ſoit reſtée imparfaite. Il eſt accompagné d'une terraſſe de plus de cent vingt pieds de haut, & d'une hardieſſe extraordinaire. Elle eſt plantée de pluſieurs rangs d'arbres, avec des pavillons aux angles ; le pied en eſt baigné de la riviere d'Aar, & elle ſert de promenade publique, d'où l'on a en perſpective les grandes Alpes.

Je placerai ici, par forme d'épiſode, un événement des plus étranges, dont fut témoin la terraſſe du vieux Temple, & dont le ſouvenir ſe perpétuera par une inſcription qui s'y voit & qui en fonde l'authenticité. Un jour de marché, un Ecolier de Berne, en belle humeur, ſaute ſur le cheval d'un Payſan qui étoit venu à la ville débiter ſes denrées ; il le pouſſe à toute bride, &, dans ſon impétuoſité, ce cheval qui étoit aveugle s'élance vers le bord de la terraſſe, heurte le parapet, plus bas alors qu'il

ne l'eſt à préſent, il s'abat & reſte; mais le Cavalier ſans manége, jeté en avant par-deſſus le parapet, fut précipité de cent vingt pieds de haut. Ce n'eſt pas là ce qui eſt étonnant; mais, ce qui l'eſt certainement beaucoup, c'eſt que depuis il a été trente ans Miniſtre.

Les perſonnes que j'ai interrogées, dans le pays, ſur ce fait extraordinaire s'étant tues ſur les cauſes qui ont pu lui ſauver la vie, je me ſuis trouvé réduit à les deviner.

Celles qui ſe ſont préſentées à mon eſprit ſont très-vraiſemblables. A Berne, ainſi qu'à Fribourg, les Ecoliers vont au Collége revêtus de grands manteaux ordinairement bleus : il eſt fort probable que, dans la chûte, celui de ce nouveau Phaëton s'étant tuméfié, & l'air réſiſtant en raiſon du volume des corps qui le diviſent; il n'eſt arrivé à terre qu'avec une vîteſſe uniforme & très-ralentie, qui l'a en quelque ſorte dépoſé plutôt que précipité au pied de la terraſſe; mais c'eſt une expérience phyſique que nul ne ſera jamais tenté de répéter.

Ajoutons encore que la percuſſion, au moment de la chûte, peut encore avoir été atténuée, ſoit par les terres meubles des jardins qui ont pû être au-deſſous, ſoit par les rameaux des arbres ou arbuſtes qu'il aura pu rencontrer en chemin.

Les Magasins publics & l'Hôpital sont d'une architecture noble. La richesse se fait remarquer dans la structure de l'Hôtel de musique.

Près du vieux Temple est le Collége ou Académie. Cet Etablissement est muni de six Professeurs pour les langues & les matieres relatives au Ministere Ecclésiastique. Il y en a encore deux, l'un pour le Droit, l'autre pour les Mathématiques. On y entretient vingt Etudians en Théologie, & seize dans les Ecoles latines. On y trouve d'ailleurs une bibliotheque qui n'est pas nombreuse, mais qui est bien choisie. Elle possede environ douze cents manuscrits anciens, dont plusieurs sont ornés de peintures antiques qui se font remarquer par la vivacité & l'éclat des couleurs. On y conserve partie des dépouilles de Charles-le-Hardi, dernier Duc de Bourgogne, qui se trouverent dans sa tente, & dont les Bernois s'emparerent à la fameuse journée de Morat.

A côté de la bibliotheque est le cabinet des raretés, où se trouvent rassemblées différentes antiquités, & nombre de curiosités de l'art & de la nature.

L'Hôtel-de-ville, où réside la majesté de la République, est grand, mais bâti à l'antique & sans apparence. L'on y monte par un double perron fort exhaussé, & accolé à la façade du bâtiment.

L'Arsenal de Berne est un des mieux fourni de l'Europe, & contient des armes pour soixante mille hommes. Dans deux longues pieces, on y trouve une nombreuse artillerie nouvellement refondue. On y montre diverses dépouilles des Bourguignons à la journée de Morat. Leurs armes se font remarquer par leur richesse. On y voit quantité de leurs fusils & de leurs pistolets enrichis d'or & d'ivoire, & d'un beau travail. On y voit aussi plusieurs monceaux de cordes, que le Duc Charles, qui ne présumoit point assez de la vertu & de la valeur des Suisses, avoit apporté pour les garoter.

Cet Arsenal renferme encore quantité d'armes anciennes, en usage avant l'invention de l'artillerie. N'omettons point enfin la statue de Guillaume Tell abattant, d'un coup de fleche, la pomme fatale de dessus la tête de son fils, monument qu'on y voit avec le plus vif intérêt.

Il est à remarquer qu'entre les fontaines qui se succedent dans toute la longueur de la grande rue; la premiere qui se présente en face de la porte est celle de David qui tue le géant Goliath, placé au-dessus de la porte & en-dedans de la ville.

La Société économique de Berne, depuis trente ans, s'est constamment distinguée par de bons & d'utiles mémoires.

Cette ville eſt la patrie de M. Haller, également célebre dans la poéſie, dans la médecine, dans la politique & la littérature. Ses vers ſont pleins de cet enthouſiaſme lyrique qui, ſelon le témoignage d'Horace, conſtitue ſeul le poëte. On voit à Berne de beaux cabinets d'hiſtoire naturelle, chez MM. Vittenbach, Schmidt, Bertrand & Gruner, indépendamment de celui de M. Sprungli, à Statlen près de la ville.

La population de Berne n'eſt que de onze mille habitans, ce qui eſt très-peu, eu égard à la grandeur de la ville, à l'opulence de la Nobleſſe qui l'habite, à l'étendue des domaines dont elle eſt capitale, au Gouvernement juſte & modéré ſous lequel les habitans y vivent. Mais la ligne de ſéparation fortement marquée entre ceux qui tiennent les rênes du Gouvernement & le reſte des Citoyens; l'intervalle immenſe qui ſépare les Souverains de ceux qui ne ſont que Peuple, jete de la triſteſſe ſur la ville, & empêche d'en rechercher le ſéjour. Les Etrangers même n'y ſéjournent pas, ou n'y ſéjournent que très-peu : ils viennent la voir, & ils s'en retournent.

D'ailleurs le commerce y eſt négligé, les fabriques y ſont preſque nulles, & on ne s'y livre point aux ſpéculations de négoce qui, dans tout le Canton, eſt regardé comme dérogeant. La perſ-

pective des offices de magiſtrature, & le ſervice militaire y offrent des objets plus ſéduiſans à la jeuneſſe.

Dans une ville où on ne cherche point à détourner les yeux des premiers Citoyens du Gouvernement général, mais à les y appliquer; dans une ville où toutes les idées, toutes les conſidérations ſont ſubordonnées à celles de la légiſlation & de la politique; les études doivent être très-bornées, les ſciences peu cultivées, l'éducation négligée! c'eſt ce qu'on voit à Berne, où le Collége ne pourvoit qu'aux études néceſſaires à ceux qui ſe vouent à l'état Eccléſiaſtique.

Berne eſt une ville nouvelle. Sa fondation ne remonte qu'à l'an 1191. Avant cette époque, ſon emplacement étoit une forêt. Mais dès ſa fondation, elle fut adſcrite au nombre des villes Impériales.

L'habillement Suiſſe, dans le peuple, y contraſte ſinguliérement avec les modes Françoiſes qui s'y introduiſent; ces corſages qui, dans le coſtume des Payſannes Bernoiſes, ne deſcendent pas au-deſſous des épaules, y tranchent avec ces tailles effilées, ſveltes & légeres des Demoiſelles de Berne.

La Langue Allemande eſt uſuelle en cette ville; c'eſt celle des différens Conſeils & Tribunaux:

c'eſt en Allemand que s'expédient les Actes & que ſe fait le Service Divin. Cependant, dans les premieres Claſſes de Citoyens, on entend les deux Langues Allemande & Françoiſe; & il s'y trouve un Temple Proteſtant où l'Office ſe fait en Langue Françoiſe.

La Religion Réformée eſt celle de la ville, & de tout le canton; & avec quelle édification ne s'y obſerve-t-elle pas! pendant le Prêche, au jour du jeûne annuel, perſonne dans les rues! vous croiriez qu'une épidémie ait enlevé juſqu'au dernier Citoyen; pas plus de monde qu'à minuit! Dans les rues voiſines des Temples, pendant l'Office Divin, les chaînes ſont tendues pour obvier au paſſage accidentel des voitures.

Les épitaphes ſur les tombeaux ne ſont permiſes, à Berne, pour perſonne, pas même pour les Sénateurs & les Avoyers.

La ville de Berne eſt très-forte par ſon aſſiete, & des ouvrages la défendent dans les endroits où la nature n'avoit pas pourvu à ſa défenſe. Elle eſt ſituée ſur une eſpèce de promontoire en preſqu'île que forme la riviere d'Aar qui l'enveloppe du volume de ſes eaux, larges, rapides & profondes, & encaiſſées entre des rochers ſouvent à pic. L'iſthme ou intervalle qui réunit la preſqu'île à la terre ferme, eſt muni de bonnes fortifications.

La propreté y est entretenue par des gens de l'un & l'autre sexe qui, détenus dans les prisons, y sont condamnés pour un nombre d'années plus ou moins considérable, à proportion de leurs délits. Les uns sont attelés au tombereau, les autres sont occupés à balayer & à enlever les immondices. Tous ont au col un gros collier de fer, duquel s'éleve une tige du même métal qui se recourbe sur leur tête, & à l'extrémité de laquelle étoit probablement attachée une sonnette; car ce châtiment se nomme la peine des sonnettes.

La ville a une garnison de trois cents soixante hommes. Pendant la nuit, il y a, sur le haut de la tour du grand Temple, une sentinelle pour veiller au feu; & des Crieurs publics parcourent la ville depuis dix heures du soir, annonçant les heures, & avertissant de prendre garde au feu & à la chandelle. Lorsqu'ils passent au pied de la tour, la sentinelle qui est sur le haut est tenue de leur répondre pour faire foi qu'elle veille.

C'est à Berne que réside ordinairement le Ministre de la Grande-Bretagne, près le Corps Helvétique.

On a fait depuis peu, hors de la porte qui conduit à Neuchâtel, une belle promenade, qui s'étend au moins l'espace d'une demi-lieue,

le long de l'Aar, & qui est ornée de bosquets, de cabinets de verdure, de terrasses & de labyrinthes.

Cette ville est à six lieues *Nord-Est* de Fribourg, dix-huit *Sud* de Bâle, vingt *Ouest* de Lucerne, & trente-une de Genève. *Longitude*, 25 degrés 10 m. *Latitude*, 46 degrés 55 m.

SUITE DE BERNE.

I.

Le Canton de Berne eſt l'Etat le plus puiſſant de la confédération Helvétique. Il eſt très-étendu, & il touche aux quatre extrémités oppoſées de la Suiſſe; le Rhin, le lac de Genève, le mont Jura, & le mont Saint-Gothard, limitrophe des Griſons. Seul il forme le tiers de la Suiſſe proprement dite, ou du pays occupé par les Treize-Cantons, & il peut mettre ſoixante mille hommes ſous les armes.

Quoique beaucoup plus puiſſant que chacun des autres Cantons, il n'occupe cependant que le ſecond rang dans la confédération, & dans l'ordre que tiennent entr'eux les Treize-Cantons. Nous en avons expoſé les cauſes dans nos vues générales ſur la Suiſſe.

Le Gouvernement de la République eſt Ariſtocratique. Le pouvoir ſouverain réſide dans le Conſeil des Deux-Cents qui fait les Loix & les révoque, décide de la paix & de la guerre, fait les alliances, donne aux différens Tribunaux les pouvoirs compétens, regle les finances, diſpoſe du tréſor public, confere les emplois civils & eccléſiaſtiques, & juge en dernier reſſort des

affaires civiles en valeur de quinze cents livres & au-dessus.

Pour être admis dans ce Conseil, il faut avoir vingt-neuf ans révolus; ses Assemblées se tiennent trois jours dans la semaine, le temps des vacances excepté. Les places en sont à vie.

Le Sénat ou petit Conseil a l'expédition des affaires courantes & de police. Il dispose des offices ecclésiastiques & des places civiles subalternes. Il juge en derniere instance les affaires criminelles, à l'exception de celles qui sont personnelles aux Citoyens de Berne, ou qui sont réservées à quelques villes ou vassaux de l'Etat. Enfin toutes les affaires qui doivent être portées au Conseil des Deux-Cents, sont premierement discutées dans le Sénat.

Ce Conseil, dont les places sont à vie, s'assemble tous les jours, excepté le temps des vacances. Il est composé de vingt-sept Membres qu'on nomme Sénateurs ou Conseillers: savoir, les deux Avoyers, qui sont alternativement les Chefs de la République, deux Questeurs ou Trésoriers, les quatre Bannerets ou Tribuns, dix-sept Conseillers, & deux Conseillers secrets qui veillent à ce que, dans les délibérations des Conseils, il ne se passe rien de contraire à la constitution. On pourroit les nommer *Censeurs*.

Lorsque le Grand-Conseil s'assemble, les Mem-

bres du Sénat y prennent séance, de sorte que le Sénat y est refondu & n'a aucune existence pendant l'Assemblée du Conseil général.

En s'adressant au Grand-Conseil, on le qualifie de *Magnifiques*, *Hauts*, *Puissans & Souverains Seigneurs*, & dans la suite du discours, on dit *Vos Excellences*, titre qui se donne encore à chacun de ses Membres en particulier.

Les Avoyers alternent d'année à autre, & leur charge est à vie. L'Avoyer qui préside au Grand-Conseil, & qu'on appelle l'Avoyer régnant, porte, sur son habit, un surplis fort court de costume très-ancien.

Le nombre des Membres du Grand-Conseil est fixé à deux cents quatre-vingt-dix-neuf. On le nomme cependant le Conseil des Deux-Cents, parce que les Membres absens, soit à raison des Baillages dont ils sont pourvus, soit à raison d'autres empêchemens, & la vacance des places auxquelles on ne pourvoit qu'après un laps de plusieurs années, réduisent à deux cents ou environ le nombre des personnes qui composent ce Conseil. En 1783, a été supprimée la distinction des familles nobles & des roturieres admises dans le Conseil Souverain de la République, & dans les hautes charges de l'Etat.

Les places vacantes dans le Sénat se donnent à des Membres du Grand-Conseil, qui sont

partie de ce Corps depuis dix ans, & qui ne ſont point parens ou alliés trop proches des dix perſonnes, partie du grand, partie du petit Conſeil, que le ſort a déclarés Electeurs. La Loi exclut même la nomination des couſins iſſus de germains.

Le Sénat, jouiſſant de beaucoup & de grandes prérogatives entre les Membres du Gouvernement, eût pu être tenté de ſe regarder un jour comme dépoſitaire de l'autorité ſouveraine; &, pour y obvier, par une ſage prévoyance, l'Etat le confirme, tous les ans, dans ſes fonctions, aux fêtes de Pâques, & lui donne des lettres de protection.

Quant aux places dans le Grand-Conſeil, on attend qu'il y en ait quatre-vingt-dix ou environ de vacantes, avant de faire une promotion, ce qui mene quelquefois à huit ou dix ans. C'eſt le Sénat, conjointement avec ſeize Membres du Grand-Conſeil qui y pourvoient.

On pourroit mettre en queſtion ſi cet uſage de ne remplir les places du Grand-Conſeil qu'au bout de huit à neuf ans, eſt ſalutaire à la République? de trois cents Candidats qui ſe mettent ſur les rangs, deux cents ſont exclus. Cette excluſion ne tombe-t-elle pas ſur un Corps trop nombreux, qui pourroit ſe porter à quelques tentatives contre la conſtitution, & mettre en danger la République?

L'objection est spécieuse : cependant il est facile d'y répondre. D'abord c'est l'usage ancien de la République, & dans les constitutions républicaines, les innovations sont dangereuses, & souvent le pronostic de leur dissolution. On dépouille d'un abus le Gouvernement, on ouvre la porte à mille autres. Des trois cents Candidats, il y en a deux cents & plus qui n'ont point d'espérance ou qui n'en ont qu'une très-foible, & qui ne peuvent être affectés sensiblement de l'exclusion. D'ailleurs, dans ce moment, l'Etat prend les moyens les plus prompts, les plus puissans & les plus efficaces pour étouffer, pour détruire toute sédition à l'instant même où elle se manifesteroit. Enfin, cet usage de laisser vaquer un grand nombre de places pour y pourvoir conjointement, est fondé sur la sagesse : il est un obstacle à ce que les familles déjà puissantes ne le deviennent davantage. Les hommes de tous les pays & de tous les temps ont songé à élever ceux qui leur tiennent par les liens de la parenté, de l'amitié ou des bienfaits, ce qui est moins facile lorsqu'il se passe dix ans d'une élection à l'autre, vu qu'en ce cas on donne accès au Conseil à un nombre considérable de Citoyens, dont quelques-uns sont de simples Bourgeois.

Ce que je ne dois point omettre, c'est que

la naissance, la probité, la vertu, les connoissances relatives à leur nouvel état, distinguent communément ceux des Candidats qui sont admis au Conseil suprême de la Nation. On y fait aussi entrer en considération la richesse qui donne de l'éclat & du lustre aux qualités estimables, & qui concourt à la force, à la stabilité & au maintien de la constitution.

Les Membres qui composent le Conseil des Deux-Cents ne sont point exempts entr'eux d'inimitié & de jalousie. Ils ne peuvent pas dépouiller l'homme; toutefois la dignité, la sévere justice siegent dans leur Tribunal, & c'est une des Assemblées les plus respectables, les plus augustes dont l'histoire des Nations nous ait transmis la mémoire.

Les Electeurs ont le droit de nommer chacun un Membre; quelques-uns ont la prérogative d'en nommer deux. La faculté de nommer est attachée, par tolérance, à certaines charges de la République. Quelques-autres, par les commissions dont ils sont revêtus, sont en possession d'être élus Membres des Deux-Cents. Enfin, il y a toujours environ cinquante personnes qui sont sûres de leur nomination. Le surplus des Membres qui est de quarante ou environ, sont choisis à la pluralité des suffrages.

Les Electeurs ne sont point dits nommer aux places

places du Grand-Conseil, mais simplement recommander pour les places; & en effet les Candidats sont censés être nommés par les Deux-Cents, sur la présentation des Electeurs. Chaque Electeur nomme ordinairement son fils aîné, s'il a trente ans révolus. Dans le cas contraire, il trouve bien vîte des maris à choisir pour une de ses filles, & sa nomination tient souvent lieu de dot.

Cette époque, l'époque des élections, qui tire les esprits de la stagnation qui met toute la ville en mouvement, par l'intérêt prochain ou éloigné que chacun y prend; ces jours bruyans par les sollicitations & les espérances, bruyans par les fêtes, les festins, & les mariages, ajoutent à l'importance des places dans le Conseil des Deux-Cents.

On ne compte, à Berne, que quatre-vingt familles ou environ qui ont part au Gouvernement, & qui fournissent des Membres à l'un ou à l'autre Conseil. Les habitans du reste du Canton, les habitans des autres villes, des bourgs & des châteaux ne sont point admis dans le Conseil des Deux-Cents, & ne peuvent parvenir à aucun poste important.

Celui des deux Avoyers qu'on nomme *Régnant*, parce qu'il est en charge, préside au Grand & au Petit Conseils. Il propose les objets de délibé-

ration, & il garde les sceaux. Il n'a point de voix au Grand-Conseil qu'en cas de parité, où il devient prépondérant. On l'invite cependant d'abord à ouvrir son avis. Dans le Sénat, il n'a point de suffrage, à moins qu'on ne lui demande son avis. Il y décide aussi en cas d'égalité. Lorsqu'il sort de charge, il devient premier Sénateur, jusqu'à ce que l'année soit expirée.

Il n'y a point d'émolumens attachés aux places dans le Grand-Conseil, & ceux qui sont affectés aux Sénateurs, ne s'élevent, tout compris, qu'à dix-huit cents livres de notre monnoie.

La plus importante des commissions de la République est le Conseil secret, formé de l'Avoyér hors de charge, qui y préside; des quatre Bannerets, des deux Trésoriers, & des deux Conseillers secrets. On remet à ce Conseil les matieres d'Etat qui demandent un secret qui se garderoit difficilement par une Assemblée nombreuse. Ils peuvent, en plusieurs cas, agir comme ils le croient utile au salut de la chose commune, sans la participation du Grand-Conseil : ils deviennent alors inquisiteurs d'Etat.

Le Conseil de guerre administre souverainement tout ce qui a trait au militaire. Il est composé de treize Membres, y compris l'Avoyer hors de charge, qui en est le président. Ils sont

tirés du grand & du petit Conseils, qui en fournissent chacun la moitié. Le mot Avoyer, ou Advoyer, corrompu du latin, désigne celui qui doit ramener à la voie dans laquelle on doit marcher. : *Ad viam (revocare)*.

La Chambre économique examine & passe les comptes des Baillis, & de tous ceux qui sont comptables à l'Etat.

Le Consistoire est une Chambre composée d'Ecclésiastiques & de Séculiers. Les Séculiers y sont en plus grand nombre, afin d'établir d'autant mieux la supériorité du Souverain en matiere ecclésiastique. Il y a sept Assesseurs politiques ou séculiers, & deux Ecclésiastiques. Cette Chambre prend connoissance de toutes les causes matrimoniales, de l'adultere, de la fornication, & de tout ce qui a trait aux bonnes mœurs. L'adultere en troisième récidive est puni de mort; à la premiere conviction on prive ceux qui le commettent de tous leurs emplois, & ils sont déclarés incapables d'en exercer aucun à l'avenir.

Enfin, il y a la Chambre de la réforme, établie pour veiller à la rigoureuse observation des loix somptuaires.

Outre ces différens tribunaux, il y a celui de l'Audience commune, qui est la Cour ordinaire de Justice, où les causes civiles sont jugées en

premiere inſtance. Le Chef, qu'on nomme le Grand Sautier, y préſide au nom de l'Avoyer. Les ſéances de ce tribunal ne ſe tiennent ordinairement qu'une fois la ſemaine.

La Direction des bleds, des forêts, de la ferme des ſels, l'Intendance de la Police, celle des bâtimens, celle des péages & chemins, le Conſeil de ſanté, le Conſeil de commerce, l'Arſenal, la Chambre des pauvres, celle des orphelins, & quelques autres, ſont autant de Départemens, ou Commiſſions particulieres, préſidées par un Membre du Sénat, & compoſées de Membres du grand Conſeil, excepté les deux Eccléſiaſtiques qui ſont du Conſiſtoire. Elles ſont chargées du pouvoir exécutif dans leur reſſort, ou de diſcuter préparatoirement les matieres qui leur ſont portées pour en faire leur rapport, & donner leur avis motivé.

La Ville de Berne eſt diviſée en douze Abbayes, Tribus, ou Sociétés dites des Bouchers, des Boulangers, des Maréchaux, des Tanneurs, &c. dans l'une deſquelles il faut être inſcrit pour être admiſſible dans les Conſeils, & devenir habile à poſſéder les charges de l'Etat. Cet uſage me paroît établi pour lier, pour amalgamer le Peuple à la Nobleſſe, lui donner part au Gouvernement par l'admiſſion de ſes Membres, & lui donner accès aux Conſeils en l'en ex-

cluant ; ou plus vraisemblablement est-ce un symbole de la nature primitive du Gouvernement Bernois, où les corporations d'artisans fournissoient les Membres des différens Conseils. Et, en effet, on voit que, dans la Bulle d'or, par laquelle l'Empereur Frédéric II confirma les privilèges de la Ville de Berne, & fixa ses loix constitutives, c'est à la *Communauté* qu'il accorda, ou plutôt confirma les attributs éminens de la Législation, de la Jurisdiction, & du Gouvernement. Tout nous atteste que le Gouvernement de Berne ne fut, dès son origine, qu'une *Commune* de Bourgeois. Ses alliances avec les Cités voisines où les Peuples voisins ont porté d'abord, & portent encore aujourd'hui le nom de *Combourgeoisie*. Il paroît même que la *Commune* ne l'a point ignoré ; car, en 1384, en 1698 & en 1749, elle tenta de participer à l'administration de la République ; mais ses efforts ne furent point couronnés du succès.

Il n'y a rien de distinctif dans l'habillement des Magistrats, Souverains du Pays, qu'un chapeau plat, dont le bord est bordé en franges. Ces Seigneurs siègent avec un habit, ou noir, ou de couleur, l'épée & un manteau de soie noir ; costume qui a plus de dignité que celui de nos Magistrats affublés de ces robes énormes & volumineuses, dans l'amplitude desquelles

ils disparoissent. L'épée, d'ailleurs, est un des symboles de la Justice, & celui de la force publique, dont ils sont dépositaires.

Il y a à Berne six principales familles nobles, qui s'élèvent au-dessus de toutes les autres, & qui jouissent de cette prérogative, que ceux de ces familles, qui sont Membres du Sénat, ont la préséance sur les Sénateurs plus anciens qu'eux, & ont le pas immédiatement après les Bannerets. Ces familles sont : *Erlach*, *Diesbach*, *Mullenen*, *Vatenvyl*, *Bonstetten*, & *Lanternau*.

SUITE DE BERNE.

II.

Le pays de la Domination de Berne est divisé en soixante-douze Baillages, dont la Commission est pour le terme de six ans. Les Baillis ont, dans leurs districts, la direction des affaires militaires. Ils sont les Chefs délégués de la Police, ils mettent à exécution les Edits & Ordonnances du Conseil national. Ils sont les Administrateurs des rentes affectées au trésor public, les Inspecteurs des greniers publics, les Juges d'appel des Justices inférieures, & les Juges de paix sur les objets que les Parties s'accordent à leur déférer. Ils jugent au Souverain dans les causes civiles, jusqu'à la concurrence de 80 livres de France. Au-dessus, il y a appel à Berne, à la Chambre des appellations, & de-là quelquefois au Conseil des Deux-Cents.

Les Baillages se donnent au sort, ils se donnoient autrefois par la voix des suffrages. On a pensé avec raison que le sort n'étoit pas plus aveugle que la faveur; mais on y a gagné, en éliminant la brigue, les factions, les haines, qui en sont les suites, & tous les petits moyens de parvenir, qui, en flétrissant l'ame par l'hu-

miliation & l'avilissement, sont si contraires à la candeur, à la magnanimité, à la sérénité, qui sont à desirer dans ceux qui vont devenir les Chefs d'un district plus ou moins étendu.

Les Commissions de Baillis ne tombent que sur les Membres du Conseil des Deux-Cents, elles sont lucratives, quoiqu'inégalement. Il y a quelques Baillages qui valent annuellement 100000 livres de France, & au-delà, & qui, après avoir fourni splendidement, pendant six ans, à la dépense du Bailli, le mettent dans le cas de retourner à Berne avec des épargnes très-considérables. Quoique Membres des Deux-Cents, on est inadmissible à prétendre à un Baillage, à moins qu'on ne soit marié, ou qu'on ne l'ait été.

Chaque résidence de Bailli est comme une petite citadelle, dans laquelle les Habitans, au besoin, porteroient leurs effets les plus précieux, ou se retireroient.

Les Bénéfices ecclésiastiques, Cures, ou Pastorats se donnent en Sénat, à l'exception de ceux de la Capitale, qui sont réservés au choix du grand Conseil. Le Clergé est divisé en plusieurs Synodes, ou Chapitres, qui s'assemblent séparément chaque année, sous la présidence d'un Doyen, pour examiner la conduite de chaque Pasteur, & délibérer, en présence du

Bailli du diſtrict, ſur les objets qui intéreſſent l'Egliſe, ou le Clergé. On y dénonce les fautes contre les bonnes mœurs, les cas de fornication & d'adultere, & les cauſes matrimoniales ou de divorce; on en dreſſe des procès-verbaux, qui ſont adreſſés au Conſiſtoire ſuprême, à Berne.

La Juſtice Criminelle eſt rendue avec une attention ſans bornes, & digne de ſervir de modèle. Heureux pays! Elle eſt la plupart du temps ſans fonctions, & les peines qu'elle décerne ſont légeres & très-mitigées, ſous un ciel où les hommes, n'étant point induits au crime par le beſoin, dans une Contrée où les mœurs & la vertu dérivant du régime ſous lequel ils vivent; ils ont beſoin d'un frein moins puiſſant contre les déportemens qui troublent ailleurs la ſociété.

La Milice du Canton de Berne eſt exercée régulièrement, & paſſée en revue toutes les années. Elle forme vingt-deux régimens d'infanterie de deux mille quatre cents hommes, diviſés en deux bataillons, chacun de ſix compagnies. On en a nouvellement détaché quatre compagnies de chaſſeurs. Quatre régimens de dragons, chacun de dix compagnies ou cinq eſcadrons, forment la cavalerie.

Pour le ſervice de l'artillerie, il y a trois compagnies de canoniers & une compagnie de

bombardiers, de cent hommes chacune. Chaque Paroiſſe fait ce qu'elle doit fournir de chevaux & de chariots pour conduire l'artillerie & les munitions. La groſſe artillerie eſt gardée dans l'arſenal de Berne, quoiqu'il y en ait encore beaucoup de diſtibuée par tout le pays, dans les châteaux où réſident les Gouverneurs ou Baillis.

Afin de veiller à ce que les Sujets du Canton ſoient inſtruits dans le maniement des armes, on a établi des Prépoſés, qui font tous les ans la revue dans chacune des Paroiſſes : ils ont ſoin de faire tenir les armes en bon état, & le Pays eſt partagé en un certain nombre de diſtricts, chacun ſous l'inſpection d'un Major, & d'un Aide-Major; qui tiennent la main à ce que leurs ſoldats ſoient munis de tout, d'armes & d'uniformes, & toujours prêts à ſe mettre en marche au premier ſignal. Chacun raſſemble une fois l'an ceux de ſon diſtrict, pour en faire une revue générale.

En vertu des traités faits avec le Roi de France, le Roi de Sardaigne & la Hollande, le Canton de Berne fournit les recrues de quatre régimens, dont deux au ſervice des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Le revenu de l'Etat conſiſte dans les rentes des Domaines qui lui ſont affectés, dans les cens, les dîmes, les lods, la ferme des ſels,

les péages, la petite accise sur les vins, & les rentes des capitaux placés dans les fonds étrangers : savoir, en Angleterre, 10,780,000 liv.; en Saxe, 20,000000 ; en Dannemarck, Sardaigne, Autriche, Vurtemberg, vingt millions; en France, onze millions. Les péages, dans le pays de Vaud seulement, rendent 120,000 liv. tournois.

La République conserve, au besoin, & pour les cas imprévus, le dépôt d'un trésor, dont on ne détermine point le montant, mais qui est considérable. Les tailles, les impôts, les capitations sont inconnus dans le Pays.

Je ne passerai point sous silence une institution, partie civile, partie militaire, qu'on nomme *l'Etat extérieur*. C'est un Corps de quelques centaines de jeunes Gens de Berne, de familles Patriciennes, & qui communément n'ont pas encore l'âge requis pour entrer dans le grand Conseil. Leur association est calquée exactement sur la Magistrature nationale. Ils ont un Hôtel-de-Ville, & la Grand'Salle où se tient leur Assemblée, est très-belle. Ils ont deux Avoyers alternativement en exercice, dont les charges sont extrêmement briguées, & on fait de grandes dépenses pour y parvenir, parce qu'elles donnent entrée de plein droit dans le

Conseil suprême du Pays, à la premiere promotion. Ils ont leurs Trésoriers, leurs Bannerets, leurs Conseillers secrets, un Greffier, leurs Seizeniers, leur Sénat ou petit Conseil. Ils ont soixante-six Baillages qui tirent leurs noms d'anciens châteaux ruinés, entre lesquels celui de Hapsbourg est au premier rang, & celui qui en est pourvu, est le Général, lorsque le Corps fait quelque exercice militaire. Ils ont leur trésor, une vaisselle d'argent fort riche, & un bien qui leur appartient en commun. Ils ont leurs Officiers, leurs Coureurs, leur livrée, dont les couleurs sont le vert, le rouge, & le jaune, qui étoient celles des Ducs de Zéringhen, fondateurs de la Ville. Ils tiennent leurs assemblées, font leurs élections, les confirment le lundi de Pâques, & ils y traitent des objets politiques, quelquefois des objets de la moindre valeur, avec beaucoup de soin & d'attention, quelquefois même avec chaleur. Ils font leurs processions par la Ville avec leurs livrées, &, de temps en temps, ils font des exercices militaires avec beaucoup d'apparat & de représentation. Leur devise est: *Imitamur quod speramus.*

Cette Institution passe dans le Pays pour une école, où les jeunes Gens se rendent capables d'entrer avec plus de succès dans le Conseil de

l'Etat, en les accoutumant à la discussion des affaires, en leur formant un génie appliqué, en les familiarisant avec la marche, la forme, & les détails du Gouvernement. Elle réunit à ces avantages un autre genre d'utilité : il faut tenir cette Jeunesse associée pour les Champions du Gouvernement, pour le revêtissement & le boulevard de la Constitution, comme concourant à la stabilité du Gouvernement.

Cet usage, à la vérité, repaît l'esprit de chimeres, le rabaisse, & le tient plus long-temps dans l'enfance ; mais les loix du Pays reculant jusqu'à trente ans l'admission dans le Conseil National, on a préféré avec raison, pour les jeunes Gens, des occupations frivoles à un absolu désœuvrement : si elles n'engendrent point de vertus, au moins ferment-elles l'accès aux vices.

Berne entra dans la confédération Helvétique en 1353, par l'alliance perpétuelle qu'elle fit à Lucerne avec les trois Cantons d'Ury, de Switz & d'Undervald. Dans cette alliance, il fut stipulé que Berne donneroit du secours aux Cantons de Zurich & de Lucerne, lorsque les trois Cantons sus-nommés le réclameroient, & que réciproquement cette République seroit secourue par celles de Zurich & de Lucerne, à la requisition des mêmes Cantons.

Les armes de l'Etat ſont un écu de geule, à la bande d'or, chargée d'un *ours paſſant* en bande de ſable. C'eſt pour cela, ſans doute, qu'on nourrit des ours dans les foſſés de la Ville de Berne, & il y a une rente de 1200 liv. affectée à leur entretien.

Le Canton de Berne produit du bled, du vin, des fruits, des légumes, & ſes montagnes ont de gras & excellens pâturages. La volaille, le gibier de toute eſpèce & le poiſſon y abondent. Diſons cependant que la récolte du bled n'y ſuffit point à la conſommation des habitans.

Ses contrées les plus fertiles, ſont le pays de Vaud, l'Argow, les diſtricts ſitués le long des lacs de Bienne & de Neuchâtel, & le vallon qui s'étend le long de l'Aar, entre Berne & la Ville de Thunn.

Il s'y trouve du gypſe, du cryſtal, des ſalines, de la houille, différentes eſpèces de terres à Potier, de bonnes carrieres de pierres à bâtir, des eaux minérales de différente nature, des mines de ſoufre, de fer, de cuivre & de plomb, parmi leſquelles il ſe trouve auſſi de l'argent. Dans la riviere dite le Grand-Emmat, on trouve des paillettes d'or, & l'Aar en charrie dans ſon ſable.

Du Canton de Berne on exporte des chevaux, des fromages, des toiles de chanvre, des toiles

de coton, des montres, du kerſwaſſer. Il ſort de Berne annuellement juſqu'à dix mille pieces de toile, dont trois mille de chanvre, la plus grande partie deſtinée pour Lyon; mais elle achete une grande partie des matieres brutes pour ſes fabriques. Il s'y trouve auſſi quelques manufactures en ſoie & en laine; & la poudre à canon de Berne paſſe pour la meilleure de l'Europe. Le ſel, qu'on tire en grande partie de France, ne s'y paie par les habitans que trois ſols & deux deniers la livre.

Le pays eſt très-peuplé. On y compte trente-neuf villes & treize cents bourgs ou villages, ſans compter les habitations iſolées, ni les diſtricts poſſédés en commun avec Fribourg à titre de Baillages. Sa population eſt de quatre cents cinquante mille habitans, & ſur tout le domaine de la République on ne trouve point de mendians.

Le Canton ſe diviſe en pays Allemand, qui eſt le plus conſidérable, & où on ſe ſert de la langue allemande; & en pays Roman ou pays de Vaud, où la langue françoiſe eſt en uſage.

Au ſud-eſt du Canton de Berne, le pays, chargé du poids des grandes Alpes, offre une ſuite de glaciers & de montagnes couvertes de neige sur une étendue de quarante lieues.

Les curieux se tranſportent quelquefois de

Berne au village de Hindelbanck, qui en eſt à deux lieues vers le nord : ils y vont voir le magnifique mauſolée de l'Avoyer d'Erlach, Général d'armée de l'Empereur Charles VI, & ſur-tout le tombeau de Mme Langhans, dû au ciſeau de M. Nahl, Sculpteur du Roi de Pruſſe, & placé au milieu du chœur de l'égliſe paroiſſiale. Cette Dame, qui paſſoit pour une des plus belles femmes de la Suiſſe, mourut en couche de ſon premier enfant, à Hindelbanck, à l'âge de vingt-huit ans. Son époux, qui étoit Paſteur ou Miniſtre de ce village, vivement affligé de cette perte, trouva dans M. Nahl l'Artiſte qu'il falloit pour éterniſer ſa douleur & la mémoire d'une épouſe chérie. Cet habile homme, que l'Avoyer d'Erlach, de Berne, occupoit alors à faire, dans la même égliſe, le mauſolée de ſon pere, touché de l'état du Paſteur déſolé, chez lequel il logeoit, fit ſervir ſon ciſeau à ſa conſolation, & exécuta d'une main amie & ſavante le tombeau dont nous parlons. La nombreuſe variété de ces monumens de la fragilité humaine ſembloit avoir épuiſé toutes les reſſources de l'imagination ; mais l'Artiſte triompha de la difficulté. Mme Langhans étoit morte la veille de Pâque. D'un ſeul bloc d'une pierre tendre, mais d'un très-beau grain, il forma les figures & le tombeau. Ce tombeau s'ouvre avec éclat, comme on enſeigne

que

que cela arrivera au grand jour des rétributions. La pierre qui couvre le tombeau se brise & laisse voir cette belle personne qui ressuscite avec son enfant. Elle sort, & semble prendre son élan vers les cieux. Le sentiment de son heureuse immortalité se peint dans ses regards sereins & majestueux. D'un bras elle semble repousser la pierre qui s'oppose encore à sa sortie, de l'autre elle presse contre son sein son enfant, qui se ranime comme elle, & qui, de ses foibles doigts, paroît vouloir aider à se dégager de cette triste demeure. Le tombeau, placé à rez-de-terre, est recouvert de deux volets de bois, qu'on ouvre au desir des personnes que ce beau monument attire dans le village. L'inscription en est du célebre M. Haller.

LUCERNE.

De Berne à Lucerne il y a un intervalle de vingt lieues, qui se font par un pays de plus en plus montueux à mesure que l'on s'approche de Lucerne.

Lucerne est grande, bien bâtie, bien située; mais de toutes les villes que j'ai vues, c'est la plus triste. L'empire aristocratique, & des pratiques religieuses, très-voisines de la superstition, y éteignent l'activité, l'industrie & la population. On y voit un grand nombre de boutiques fermées, & le commerce y est nul. Cette ville est cependant à portée d'en faire un des plus florissans, étant située sur une des grandes communications de l'Italie avec la France & avec l'Allemagne, par le Mont Saint-Golhard, & par le lac auquel elle donne son nom.

Elle est bâtie à l'endroit où la Reuss sort du lac de Lucerne. De ses magasins, les marchandises, par la Reuss, l'Aar & le Rhin, peuvent descendre à l'Océan. Avec tous ces avantages, & celui d'être la capitale d'un des Cantons les plus considérables de la Suisse, elle ne compte pas au-delà de quatre mille habitans.

Elle a trois ponts sur le lac, dont deux d'une

étendue prodigieuſe, pour faire communiquer entre eux les quartiers oppoſés de la ville. Celui qui conduit au quartier de la collégiale a près d'un quart de lieue de longueur : il eſt couvert, & forme une immenſe galerie, qui offre, dans toute ſa longueur, une ſuite de ſix ou ſept cents tableaux fixés à ſept ou huit pieds de hauteur. Ces tableaux, qui ne ſont pas sans mérite, repréſentent l'hiſtoire du vieux & du nouveau Teſtament, & les diverſes batailles des Suiſſes. Ils ſont tous de forme triangulaire, pour répondre à la coupe de la charpente. Ils ſe préſentent en face des paſſans; & comme ils ſont peints des deux côtés, on en jouit, ſoit qu'on aille, ſoit qu'on revienne.

L'autre pont, qu'on nomme le pont de la Chapelle, a trois cents ſeize pas de longueur. Il eſt couvert comme le précédent, & orné de tableaux qui repréſentent l'hiſtoire de la Suiſſe.

Il y a d'ailleurs deux autres ponts ſur le Reuſſ, l'un deſquels eſt couvert, & préſente, dans une ſuite de tableaux diſpoſés de même, la *danſe des Morts*. Sa longueur eſt de cent ſoixante-ſeize pas. Tous ces tableaux ſont de très-bonne main. Le pont qui eſt découvert admet les voitures; les autres ne ſont deſtinés qu'aux gens de pied.

Je n'ai trouvé en cette ville aucun édifice, public ou particulier, ſacré ou profane, qui

méritât quelque attention. L'hôtel-de-ville & l'église collégiale, qui en sont les deux bâtimens les plus considérables, sont fort peu de chose. L'hôtel-de-ville est accompagné d'une assez belle tour. La collégiale offre aux curieux un orgue de la dernière grandeur. Le grand tuyau n'a pas moins, dit-on, de quarante pieds de hauteur & trois de diametre. Il passe pour peser onze cents livres.

On montre à l'arsenal l'armure de l'Archiduc Léopold, tué à la bataille de Sempach.

La *Tour d'eau*, bâtie dans le lac, à l'endroit où la Reuss s'en échappe, est extrêmement ancienne. On prétend que ce fut un phare, & que le nom de la ville est dérivé du fanal (*Lucerna*) qu'on y allumoit la nuit pour diriger les bateaux. On y garde le trésor de l'Etat, la grande banniere, le grand sceau de la République & le sceau du Duc de Bourgogne Charles-le-Hardi, d'or massif, son anneau, & quelques autres de ses dépouilles.

Lucerne est la résidence du Nonce du Pape auprès des pays Catholiques de la Suisse. L'Espagne y entretenoit aussi un Ambassadeur; mais, depuis dix-huit ans, celui qui est revêtu de ce caractere se dispense de venir le déployer en Suisse. Il réside en Espagne.

Il conviendroit d'ériger un évêché en cette

ville, qui, pour le ſpirituel, reſſortit au ſiege de Conſtance. Je n'ai pas oui dire qu'elle eût beaucoup à ſe louer de la réſidence des Nonces, qui, ne pouvant ſe réſoudre à une inertie abſolue, ont preſque toujours porté dans la police eccléſiaſtique une roideur, une ſévérité qui, appuyée du Gouvernement, s'eſt transformée en un deſpotiſme odieux, intolérable, & qui, plus d'une fois, a eu les ſuites les plus dangereuſes & les plus funeſtes. Dans un ſiecle de lumieres, où les préjugés de partis & de ſectes s'affoibliſſent de jour en jour, l'Etat doit avoir la plus grande attention, en banniſſant le fanatiſme, de ne plus donner lieu à des fermentations inteſtines qui menacent ſa conſtitution, & qui troubleroient l'harmonie du Corps Helvétique.

A Lucerne, tout eſt plein d'oratoires, de peintures ſacrées, d'*ex-voto*. Dans deux des quartiers principaux de la ville, deux poutres tranſverſales, qui joignent les côtés oppoſés de la rue, ſoutiennent & expoſent à l'œil dévot du paſſant, l'une un grand Crucifix, l'autre une grande image de la Vierge. Dans les rues & au marché, on voit les femmes le chapelet à la main : ſi ce n'eſt pas une vraie piété qui les en munit, qu'elles doivent être redoutables à la maiſon! & dans tout le Canton, ainſi que dans les autres Cantons Catholiques, aſſez géné-

ralement, à l'entrée de toutes les maiſons & au-dedans, eſt un bénitier, & les gens ſe ſaluent en prononçant le mot *Jéſus-Chriſt.*

La nuit, indépendamment du crieur public, qui annonce les heures dans les rues, il y a une ſentinelle ſur la tour de ville, qui, de temps à autre, s'annonce par le ſon rauque d'une corne, dont il donne deux coups, & la ſentinelle qui eſt ſur la grande tour des remparts, eſt tenue de répondre par trois coups du même inſtrument. Les murs de la ville, du côté de terre, ſont garnis de beaucoup de tours, ſur l'une deſquelles eſt un coloſſe, repréſentant une ſentinelle.

Lucerne s'annonce très-bien à ceux qui y arrivent par le lac; l'aſpect en eſt ſéduiſant, & auſſi gai qu'elle eſt triſte réellement. Les environs de la ville n'offrent aucune culture, ſi peu qu'on y voit des maiſons de plaiſance ſans jardins. J'allai voir, à une demi-lieue de la ville, celle qui appartint ci-devant aux Jéſuites, & qui eſt aſſiſe nuement au milieu d'une pelouſe ou d'un petit pré, ſans jardins, ſans vergers; &, ce qui me plut beaucoup, ſans paliſſades, ſans murs de clôture, & ſans haies, ce qui m'annonçoit le pays de la ſécurité.

Le Collége eſt muni de ſix Profeſſeurs pour la Langue Latine & les Belles-Lettres, de quatre Profeſſeurs de Théologie, & deux de Philoſophie.

Il y en avoit encore un pour les Mathématiques, & un autre pour le Droit Canon, mais ils ont été supprimés. Au reste, les Lettres & les Sciences ne sont pas sur un pied bien florissant à Lucerne; &, dans cette Capitale de Canton, on chercheroit inutilement un Libraire.

Il se trouve à Lucerne, chez M. Langen, une belle collection de pétrifications; mais, ce qu'il ne faut pas omettre de voir en cette ville, c'est le Plan, en relief, d'une portion de la Suisse, entrepris & exécuté, avec un soin & une précision admirables, par M. le Général Pfiffer, qui en laisse l'accès libre aux étrangers. On y reconnoît, avec surprise, la hauteur proportionelle & la forme des rochers, la pente des montagnes, l'espece des arbres qui y croissent, suivant les terrains & les hauteurs; on y retrouve la direction des chemins & des sentiers, le cours des rivieres qui découpent les plaines, les vallées, & les montagnes. On y voit les sinuosités des ruisseaux, & les chûtes en cascades, la position des lacs, celle des villes, bourgs, villages, & châteaux, celle même des habitations isolées; on y voit jusqu'aux croix plantées le long des chemins, & à la forme des maisons.

Cette Carte, en relief, embrasse soixante lieues quarrées, & renferme les Cantons d'Uri, de Suitz, d'Undervald, & partie des Cantons de

Lucerne, de Zug, & de Berne. Tous les objets sont coloriés : elle occupe un espace de douze pieds de long, sur neuf pieds & demi de large, & le lac de Lucerne a été pris pour le centre du plan.

La matiere en est un amalgame de poix & de cire, à la réserve des montagnes, pour lesquelles la pierre a été employée : M. Pfiffer a mis dix années de persévérance & d'assiduité à cet étonnant ouvrage, dont il promet la suite.

Le Canton de Lucerne, qui est le troisieme en rang, entra dans la confédération helvétique en 1332. C'est le premier & le plus puissant des Cantons Catholiques. Il a dix ou onze lieues de diametre, & il fournit du bled en quantité à-peu-près suffisante pour sa consommation.

Le pouvoir absolu, dans le Canton de Lucerne, y réside entre les mains d'un Conseil de cent personnes, choisies dans la Bourgeoisie, & qui composent le Grand-Conseil. La puissance exécutrice est confiée au Petit-Conseil, formé de trente-six personnes, qui sont Membres du Grand-Conseil, & qui, partagé en deux divisions, ou *Conseil d'été & Conseil d'hiver*, remplissent, par semestre, les fonctions attachées à leurs charges. La division qui sort d'exercice n'est pas exclue des Assemblées ; mais celle qui est

en fonction est tenue, par serment, à l'assistance.

A Lucerne, l'autorité concentrée dans un trop petit nombre, se rapproche de l'Oligarchie; &, si les défauts ne s'en font pas sentir, ce n'est qu'à raison de la probité de ces Chefs de l'Etat. Au reste, dans les occurrences majeures, lorsqu'il s'agit d'alliances, d'impositions, de l'aliénation de quelque district, de la paix ou de la guerre, on convoque toute la Bourgeoisie.

Les deux Chefs de l'Etat se nomment Avoyers. Ils président annuellement & alternativement aux Grand & Petit Conseils. Leurs fonctions sont à vie.

La milice du Canton est composée de vingt-cinq bataillons d'infanterie, de six cents hommes chacun. La cavalerie est formée de trois compagnies de dragons, & le corps d'artillerie de cinq compagnies. Tout le Canton est divisé en quinze Baillages, & il renferme environ cent mille habitans. La pêche dans le lac est libre & commune à tous.

Ce pays, voisin des Cantons populaires, nourrit des hommes amis de l'égalité, ennemis du pouvoir de quelques-uns, & qui, à de fréquentes époques, ont allarmé le Sénat, & lui ont donné à connoître combien ils souffroient impatiemment son joug. Il est arrivé plus d'une fois que

les payſans du Canton de Lucerne ont renvoyé les mandats ou ordonnances du Conſeil, & ils ſe ſont même portés à aſſiéger la ville. A ſix ou ſept repriſes différentes, les habitans de la grande vallée d'Entlibuch ont fait, pour parvenir à l'indépendance, des efforts impuiſſans, à la vérité, mais qui peuvent enfin être couronnés du ſuccès. Dans cet état de choſes, dans cette tendance générale des eſprits vers la liberté, vers le partage du pouvoir ſouverain, une commotion, excitée par un faux zèle de religion, fourniroit un prétexte pour combattre l'Ariſtocratie, qu'on verroit bien vîte s'écrouler & ſe diſſoudre.

Près de Lucerne commencent les Alpes. La ville eſt ſituée auprès du mont Pilate, montagne haute & iſolée, qui a cinq mille ſept cents quatre-vingt-ſix pieds d'élévation, & de deſſus laquelle on jouit d'une vue très-étendue & très-variée. Sur ſon ſommet, on trouve un petit réſervoir d'eau, de douze ou treize pieds de diametre, & de trois pieds de profondeur. Le nom de cette montagne dérive vraiſemblablement du latin *mons Pileatus*, & en effet, ſa cîme eſt fréquemment couverte d'un nuage comme d'un chapeau. Je citerai cependant la fable du pays, qui fait venir le nom de cette montagne de Ponce Pilate, qui, preſſé par ſes remords, ſe porta au haut de cette montagne, & noya ſon iniquité dans le petit lac qui s'y trouve.

Les payſanes Lucernoiſes ont ordinairement une ceinture de cuivre, dont les parties ſont articulées ou aſſemblées en vertèbres. Leurs jupes les ceignent ſous les épaules, & leur laiſſent les jambes entiérement découvertes. Ces jupes ſont diviſées circulairement dans le milieu de leur hauteur par un ruban, & ſont communément de deux couleurs. Un chapeau treſſé, orné de rubans & de fleurs, achève le crayon de leur coſtume. Au reſte, il eſt rare que j'en aie vu de jolies. Leur taille, on ne peut en rien dire; elle eſt dérobée à la vue : mais elles ont un teint blaffard, des traits ſans enſemble, des phyſionomies ſans fineſſe. En général, dans ce Canton, l'eſpèce m'a paru moins bien conſtituée, moins robuſte, qu'au Canton de Berne, les gens moins bien couverts, les maiſons moins propres.

SUITE DE LUCERNE.

LUCERNE est une des principales villes de la Suisse, une ville où il y a de la Noblesse; cependant il ne s'y trouve pas un seul Libraire. Il en est de même de quelques autres villes assez importantes de la Suisse, en plusieurs desquelles il n'y a même point de Collèges. Est-ce un bien? Est-ce un mal? Je crois que c'est un grand bien, s'il est question de Collèges tels que le sont les nôtres. Il est inconcevable que, dans un siecle de lumieres & de philosophie, on livre notre jeunesse à des études barbares & chargées encore de toute la rouille des siecles de ténebres!

Durant dix ans entiers, on la courbe à des études qui, s'opposant au développement des facultés physiques; qui, en forçant, dans un âge encore trop tendre, les fibres du cerveau s'opposent au développement des facultés intellectuelles! Durant dix ans, on livre nos jeunes gens à des études qui usent le tempérament, qui échauffent le sang, qui affaissent la constitution! Durant dix ans, timides & craintifs, on les courbe sous le despotisme magistral, qui plie leurs ames à la servitude, & qui prolonge

l'enfance au-delà du terme fixé par la Nature. Durant dix ans cette jeunesse, l'espoir de la nation, associe l'idée de l'ennui à celle du travail; association funeste, à laquelle on doit souvent les malheurs du premier âge, ainsi que les erreurs & les égaremens du reste de la vie! On profite de sa foiblesse pour la condamner à des travaux qui préparent en même-temps la mollesse du corps, & détruisent le caractère, sans retour.

Des ames flétries pendant une longue suite d'années, ont peine à se relever & à reprendre leur fierté, leur énergie, ou ne la reprennent qu'imparfaitement. Par une tension, une application précoce, les ressorts ont été forcés, sinon brisés.

L'opposition marquée des jeunes gens à ce genre d'études; les efforts qu'ils ont toujours faits, qu'ils font constamment pour s'y soustraire, sont une réclamation de la Nature. Le moment est venu où, aussi sages qu'eux à cet égard, nous les délivrerons de ces entraves à l'avantage des moeurs, à l'avantage du caractere national, & à celui de la constitution physique individuelle.

Dans ce cours d'études, nous courbons, pendant huit ans, notre jeunesse à l'idiôme des Latins, introduit par l'ignorance, & prolongé

dans sa culture par l'insouciance & une habitude inconsidérée.

Y a-t-on bien réfléchi ? y réfléchit-on bien ? & pouvons-nous nous le pardonner : un sacrifice de huit ans pour apprendre.... Quoi ? Ce dont on ne doit faire aucun usage le reste de sa vie. Pour apprendre.... Qu'ai-je dit ? Le sait-on cet idiôme des Latins, qui a flétri nos fronts pendant les années les plus précieuses ? Mettez entre les mains de ceux qui ont étudié, mettez-leur entre les mains Ciceron, Virgile, Horace, Suétone, Tacite, Juvénal : vous verrez s'ils les lisent ; vous verrez s'ils les entendent ! Que leur reste-t-il donc de l'amertume de tant d'années.

N'est-ce pas le comble de la déraison, de passer une partie de sa vie dans les angoisses, pour chercher à entendre les Auteurs Latins, qu'on n'entend point ensuite ; tandis que nous avons entre les mains ces mêmes Auteurs, traduits en notre Langue, & bien mieux, & plus fidelement, & moins laborieusement pour nous, que si nous cherchions à le faire nous-mêmes. Entend-on mieux Ciceron que l'Abbé d'Olivet ? croit-on mieux entendre Tacite que M. de la Bletterie ? se rendra-t-on les Géorgiques de Virgile avec les graces & le coloris enchanteur de M. l'Abbé de l'Isle ? N'est-ce pas le comble de la déraison de pâlir, pendant une longue suite

d'années, sur une Langue qu'on finit par ne pas savoir; sur une Langue qu'on ne lit pas, qu'on n'écrit pas, qu'on ne parle pas, dont on ne se sert pas le reste de sa vie, & qu'il seroit même souvent du plus mauvais ton de paroître savoir.

N'est-il pas insensé de pâlir huit ans sur une Science de mots qui n'est qu'un échafaudage, un moyen préparatoire pour arriver aux connoissances! Et quelles sont-elles ces connoissances, qu'on se proposeroit par la pratique & l'idiôme des anciens Romains? Ne sait-on pas que, sous leur Empire, les Sciences étoient encore au berceau; que plusieurs même étoient chez eux au néant! Ne sait-on pas qu'il n'y avoit chez eux ni Physique, ni Astronomie, ni Chymie, ni Méchanique, ni Géographie, &c. La Philosophie ne jetoit encore que de pâles lueurs! la Philosophie, ce flambeau céleste, ce présent des Dieux, qui foule la superstition, qui détruit l'erreur, qui éclaire la politique, qui fonde la morale, qui fonde chez les humains l'Empire de la vérité, de la justice, & de la raison; la Philosophie enfin, d'où dérive sur cette Terre toute la somme de bien qui peut exister entre les hommes!

Ne nous aveuglons pas, Rome eut de grands Orateurs, de bons Poëtes, de bons Historiens,

& hors de-là, tout étoit dans le néant, ou la médiocrité. Eut-elle de plus grands Publicistes que Montesquieu, Bacon, Puffendorff? Eut-elle des hommes plus éloquens que Bossuet, Fénelon, plus éloquens que l'immortel Citoyen de Genève? Rome eut-elle de meilleurs Tragiques que Corneille, Racine, Crébillon? Eut-elle de plus beaux esprits que Voltaire, Fontenelle? Caton fut-il plus vertueux que Rousseau, fut-il plus vertueux que Necker? Les Latins eurent-ils de plus grands Naturalistes que Buffon? Eurent-ils des Ecrivains politiques plus mâles que Raynal, plus profonds que l'Auteur du Contrat Social? Eurent-ils des Poëtes plus aimables que Chaulieu, de Fabulistes préférables à la Fontaine. Parut-il chez eux des Géometres aussi élevés que Newton, Descartes, & Euler; des Anatomistes aussi habiles que Vinslow? Eurent-ils des Chymistes à opposer à Boerhave? Eurent-ils des Astronomes à mettre à côté des Cassini, des Bernouilli, des la Lande? Y eut-il chez eux des Métaphysiciens aussi sublimes que Diderot & Malebranche? Eurent-ils des Philosophes à opposer à Lock, à Pope, à Leibnitz? Eurent-ils des Physiciens tels que ceux de nos jours? Eurent-ils des gens d'une érudition aussi vaste que les Saumaise, les Vossius? Enfin, éleverent-ils jamais en l'honneur des Sciences, des Lettres,

&

& des Arts, un monument tel que l'Encyclopédie, qui rendra la Langue Françoise celle de toutes les Nations de l'Europe!

Que cherchons-nous donc dans l'idiôme des Romains : l'élégance de la diction, la cadence, l'harmonie?... L'harmonie, la cadence : pauvres aveugles que vous êtes, savez-vous seulement le son que les Latins attachoient à leurs lettres, à leurs syllabes, à leurs mots! Le savons-nous, oserions-nous le dire! Non, nous ne le savons pas, nous l'ignorons complettement! Nous lisons *ut;* les Italiens, successeurs des Latins, lisent *outtè*. Nous disons *Dominum;* les Italiens, qui foulent la terre des anciens Romains, disent *Dominoummè*. Nous disons *gloriantur;* ils disent *gloriantourrè*. En général, les mots terminés par une consonne, sont prononcés par eux en doublant cette consonne, & la faisant sonner avec un *è* grave.

Nous lisons *mihi;* ils lisent *michi* : la seconde dure comme dans le latin *Michael*, & prononcent *miki*. Nous disons *nihil*, ils disent *nikil*. Le *gn*, que nous prononçons dur dans les mots *magnus*, *gnatus*, *gnaviter*, est adouci par les Italiens, & prononcé comme dans notre mot *magnifique*, *magnificence*. Dans les mots *infandum*, *interest*, que nous prononçons *ainfandum*; *ainterest*, ils conservent à l'*i* le son que nous lui donnons

dans les mots *ineſt inertia. Calo* eſt, dans leur bouche, *Tchalo; jubes* eſt prononcé *ioubes; Regina* eſt prononcé *Raidjina*, la ſeconde ſyllabe comme dans le monoſyllabe *Dieu*. Nous diſons *jam*, ils diſent *iam*.

Les Allemands donnent à l'*u* le ſon de l'*i*, & à l'*s* celui de *ch* adouci. *Séleſtat* eſt prononcé par eux *Schéleſtat*; *Vurtzbourg* eſt prononcé *Virtzbourg*.

Chez eux, *ſurgere* eſt prononcé *ſourguere*. Nous diſons *gero*, *geris*, *gerit*; ils diſent *guero*, *gueris*, *guerit*. Nous diſons *legere*, *angelus*; ils diſent *leguere*, *anguelous*: la ſeconde ſyllabe comme dans notre mot guériſon. Ils diſent *chto*, *chteti*, la premiere ſyllabe adoucie; nous diſons *ſto*, *ſteti*. Chez eux, *er* ſe prononce *re*.

Chez les Anglois, *Street* ſe prononce *Strit*; *James* ſe prononce *Jemſs*; *Leare* ſe prononce *Lire*, *Sakeſpeare*, *Sakeſpire*; *Newton*, *Nioutn*, &c.

Nous croyons parler latin: il n'en eſt rien; & ſi, par impoſſible, le Prince des Orateurs Romains exiſtoit tout-à-coup au milieu de nous, à coup ſûr il ne nous entendroit pas! Il croiroit être tombé dans quelque horde de ſauvages: il ſe croiroit chez les Hurons, les Iroquois, ou les Eskimaux!

J'ai dit que nos études prolongent l'enfance au-delà du terme marqué par la Nature. A Lucerne, à Fribourg, vingt ans ſuffiſent pour être admis dans

le Corps du Sénat; à Soleure, cet âge est compétent pour être éligible dans le Grand-Conseil. Chez les Grisons, & en plusieurs autres Républiques de la Suisse, à seize ans on a voix délibérative dans le Conseil Souverain du pays. Cet âge suffiroit-il parmi nous, pour des fonctions aussi importantes? Non. La raison y seroit-elle plus tardive? Nullement; mais c'est nous qui en avons rallenti la marche; c'est nous qui lui avons mis des entraves, qui en avons retardé les progrès, qui avons reculé la maturité!

Il ne faut pas en conclure que je veuille proscrire la connoissance de la Langue des Latins. Je veux qu'elle existe; mais je veux qu'elle ne soit pas l'objet des études de tous: je veux qu'elle existe chez un petit nombre de Savans qui en conservent le dépôt, & chez qui elle soit ce que sont les antiques chez les Curieux & les Antiquaires. Je veux enfin que cette étude, fardeau démontré inutile, n'enleve pas tant de bras précieux à l'agriculture, aux arts, au commerce, & cesse ainsi d'énerver l'Etat en même-temps que les individus.

Ceux qui se vouent à l'état ecclésiastique, apprendront cette langue; mais, pour les mettre à portée du latin de l'écriture, un an suffira pour les sujets les plus obtus.

Préparons une génération meilleure que la nôtre, en bannissant dans les premieres années, un genre de vie qui froisse les ressorts du corps, qui froisse ceux de l'entendement, qui obstrue la raison, qui prépare la mollesse du caractere, qui est presque toujours destructif des qualités morales, & qui peuple l'Etat de gens oiseux, au lieu de lui préparer d'utiles Citoyens. Les Grecs & les Romains n'eurent point de Colléges, & ils eurent des Grands-Hommes en foule.

Appendice à l'article précédent.

Nous avons parlé de l'idiôme des latins ; diſons deux mots du nôtre. La digreſſion trouvera ſa juſtification dans ſon utilité. Le Dictionnaire de l'Académie, ce répertoire, deſtiné à épurer notre langue, & non à la corrompre, ſemble avoir été écrit dans les montagnes de la Franche-Comté. Je l'ouvre, & j'y vois des leçons de cet accent rude, & traînant, qu'on reproche au bas peuple de ces montagnes. J'ouvre ce livre, & j'y lis : *pièce*, *ſiècle* ; je parcours, & je trouve *lumière*, *matière*, *deuxième* ; je continue : je vois *père*, *frère*, *règle*, *appellèrent*, &c. &c.

Cette prononciation, que l'Académie tend à introduire, eſt barbare, vicieuſe ; elle jeteroit dans notre langue une dureté, une rudeſſe qu'elle n'a point ; & l'Académie, établie pour éclairer & diriger, eſt ici un flambeau qui nous égare !

On eſt tenté de prononcer les mots comme on les voit écrits : dès-lors ſi je trouve *pièce*, *ſiècle*, *rivière*, *frontière*, *père*, *mère*, *frère*, *troiſième*, &c. ; inſenſiblement on ſera amené à prononcer *piaice*, *ſiaicle*, *riviaire*, *frontiaire*, *paire*, *maire*, *fraire*, *troiſiaime*, &c. C'eſt gâter, c'eſt dénaturer notre langue, c'eſt nous donner l'ac-

cent Comtois, dont les gens d'un état honnête dans la province de Franche-Comté cherchent avec tant de soin à se défaire, & qu'ils ont tant de peine à déraciner, à quoi ils ne parviennent même que très-imparfaitement, à moins qu'ils n'aient quitté leur pays de bonne heure. L'usage constant est contraire à cette prononciation : or, l'usage est fait pour maîtriser l'Académie; l'Académie est faite pour se soumettre à l'usage!

En chaire, & sur le théâtre, où l'on a à se faire entendre de fort loin, cette prononciation pourroit être admissible, en ce qu'elle donne une plus grande portée à l'*e* affecté de l'accent grave. Mais notre Nation n'est pas faite pour monter en chaire, pour figurer sur le théâtre; nous ne sommes pas faits pour nous parler à trois cents pieds les uns des autres! Ajoutons que, dans les temples, dans les salles de spectacles, les sons, en se répandant, en se disséminant, s'affoiblissent & perdent leur rudesse initiale.

Excursion à Zug.

DE Lucerne à Zug il y a cinq lieues. Y aller voir la ville, & revenir fut l'affaire d'un jour. La ville, qui est petite, me parut peu animée, mais elle est assez jolie, & dans une position fort agréable, au bord du Lac de son nom, qui occupe le fond d'une vallée fermée du côté du midi. Dans le pays on prononce Tsouck, cette syllabe longue.

Le Canton dont elle est capitale, a environ cinq lieues de long, sur quatre de large. On y recueille du bled, des fruits, en particulier des châtaignes. La boisson du peuple est le cidre. Il y croît cependant du vin en quelques endroits, & il s'y trouve de bons pâturages, & des eaux minérales très-vantées. D'ailleurs, le lac de Zug y fournit du poisson d'une grandeur peu commune; il n'est pas rare d'y pêcher des carpes de cinquante à soixante livres, & des brochets à-peu-près de même taille. Il s'y trouve d'ailleurs une espèce de truites, petites, mais très-délicates. Ce Lac a trois lieues de longueur, sur une de largeur.

Le Canton de Zug est le septieme en rang. De tous les petits Cantons, c'est le seul qui ait une

ville murée pour capitale. La ville de Zug n'a point la souveraineté exclusive sur le pays, mais le Canton est divisé en cinq quartiers ou communautés, qui, ensemble, forment un Corps de République populaire, qui a l'autorité souveraine sur tout le Canton. De ces cinq communautés, la ville de Zug est réputée en faire deux. L'Amman, qui est le chef de l'Etat, est pris subsécutivement dans chacune des cinq communautés. Il est tenu de résider à Zug, où est la Régence du pays, qui a le pouvoir exécutif. Sa commission n'est que pour deux ans, & elle est pour trois ans lorsqu'il est pris dans la ville de Zug. L'assemblée générale, où tout homme, âgé de seize ans, a droit d'assister, se tient tous les ans à Zug.

Les habitans du Canton de Zug sont Catholiques : ils ont une étroite & particuliere alliance avec les quatre Cantons de Lucerne, Uri, Switz, Undervald; &, par leur réunion, qu'on nomme la Ligue des cinq Cantons, ils font contre-poids au voisinage trop puissant du Canton de Berne.

En 1435, la ville de Zug éprouva un accident singulier : la rue qui étoit au bord du lac s'abîma: un rang entier de maison & les murailles de la ville s'écroulerent dans le Lac. Cet événement détermina à bâtir au côté opposé, où il se forma

une nouvelle ville, joignant l'ancienne : on la nomme Neuſtatt, & elle eſt cloſe de murailles munies de tours.

Cette ville eſt la patrie de M. le Baron de Zurlauben, de l'Académie des Inſcriptions, qui a donné l'Hiſtoire Militaire de ſon pays, & le principal Auteur des *Tableaux de la Suiſſe*, Ouvrage coûteux, mais, je le dis avec regret, les deſcriptions en ſont prodigieuſement fautives & inexactes.

Trajet de Lucerne à Brunen. Village de Gersau.

De retour à Lucerne, quelques Etrangers qui se trouvoient avec moi à l'Hôtel de l'Aigle, me proposerent de fréter à frais communs une barque munie de Rameurs pour nous transporter à Brunen. Rien ne pouvoit me convenir davantage, & la partie fut bientôt liée.

Le lac de Lucerne, de figure irréguliere & bisarre, a neuf lieues de long, sur deux de largeur moyenne. Ses eaux, extraordinairement profondes, sont encaissées entre de hautes montagnes, coupées à pic. La vue en est triste & févere, & les tempêtes y sont des plus dangereuses. Il a de cent dix à cent trente toises de profondeur moyenne, mais il est des endroits où l'on assure que la sonde tire jusqu'à quatre mille pieds, & d'autres dont on n'a jamais trouvé le fond. Son élévation, au-dessus de la Méditerranée, est de quatorze cents huit pieds.

Ce fut un Dimanche du mois de Septembre, à une heure après-midi, que nous nous embarquâmes : Le temps étoit nébuleux, sans être menaçant. Par une précaution à laquelle nous dûmes notre salut, nous nous étions déterminé à prendre

une grande barque, qui exigeoit un plus grand nombre de Rameurs, & qui coûtoit plus cher. Lorsque nous fûmes à une lieue & demie ou environ du port de Lucerne, le temps commença à grossir, les flots à s'agiter : les vagues, soulevées par les vents qui devenoient de plus en plus impétueux, commencerent à nous faire envisager le péril où nous nous trouvions. Les côtes à pic qui circonscrivent le Lac, ne permettant pas aux flots de s'étendre, rendoient le choc de l'élément & plus brusque & plus furieux : chaque instant nous faisoit craindre de voir notre barque se dissoudre par l'effort des vagues amoncelées ! Pendant ce temps, nul endroit de la côte où on put aborder, & nous nous trouvâmes durant une heure entre la mort & la vie. Dans cet état de crise, un de nos chevaux, rangés transversalement, sentant violemment incliner le plancher qui le soutenoit, pour se remettre de niveau, porta ses pieds de derriere sur les bords de la barque, alors à fleur d'eau. S'il les eût jeté un pouce plus en arriere, retombant, en ce cas, avec tout le poids de son corps sur le bord de la barque, prête à faire eau, il la déterminoit immanquablement à puiser, & nous étions submergés. L'idée en frappa quelques-uns de nos compagnons de voyage, qui pâlirent. Nous échappâmes toutefois à la violence de la

tempête. Une pluie continue succéda à l'orage; le lac bouleversé se calma, & nous prîmes terre à Gersau, transis de froid, mouillés comme si nous eussions fait le trajet à la nage, & fort contens de nous voir saufs après la cruelle lutte à laquelle nous venions d'être exposés.

Le village de Gersau, resserré de toutes parts entre les montagnes & le lac de Lucerne, présente au Philosophe l'agréable spectacle d'une petite République. Cent toises environ de terrain de droite & de gauche composent son territoire & toute l'étendue de sa domination. C'est la plus petite République, c'est le plus petit peuple de l'Europe.

Des pâturages sont tout le produit de son sol. Les montagnes, en s'écartant des rives du Lac, forment l'assiete, & circonscrivent le domaine de cet Etat libre, qui n'a pas un huitieme de lieue dans son grand diametre, & dont la largeur n'atteint pas à quatre cents pieds. Ce petit Etat, inconnu par-tout, si ce n'est dans son voisinage, n'a de communication au-dehors que par le Lac. Sa population ne va pas à plus de huit cents habitans. L'Assemblée Nationale, dans laquelle réside la souveraineté, est d'environ trois cents Membres : tout homme âgé de seize ans a le droit d'y assister. Il y est nommé aux différentes charges

de l'Etat, & on y délibere sur les affaires publiques, sur les loix & les ordonnances, & elle se convoque tous les ans au mois de Mai.

Ceux qui donnent à cette République deux lieues de long, sur une de largeur, comptent dans ces dimensions les côtés presque perpendiculaires des montagnes qui la resserrent; &, selon moi, c'est ajouter à l'étendue d'un jardin la hauteur de ses murs. Le Lac en baigne le côté occidental: le Canton de Switz l'enveloppe par-tout ailleurs. Je ferai cette observation singuliere, que, dans tout cet Etat, il n'y a pas un seul cheval. Et, en effet, que feroit-on des chevaux, à quoi les emploieroit-on dans des limites aussi étroitement resserrées entre le lac & les remparts insurmontables qu'opposent les montagnes.

Le Gouvernement de cette petite République est la Démocratie, & la Démocratie la plus pure & la plus entiere. Le Chef en est le Landamman, dont la charge est pour deux ans. Elle a plusieurs autres offices, un Conseil, qu'on augmente dans quelques cas déterminés, & un Tribunal criminel sans fonctions. Quelque chose peut-il honorer davantage cette parcelle de terre fortunée!

Ce qui fait un honneur égal à la sagesse de son Gouvernement, c'est la comparaison de sa population avec celle des pays où le ciel répand ses dons à pleines mains. En France, on compte

huit cents habitans par lieue quarrée. L'État de Gersau en contient au moins huit cents sur un dix-huitieme de lieue quarrée; il est dès-lors dix-huit fois aussi peuplé que la France, proportion gardée de l'étendue; & si cet Empire, dont la population est de vingt-deux millions d'habitans, étoit proportionnellement aussi peuplé que l'infertile pays de Gersau, il offriroit une population de trois cents quatre-vingt-seize millions d'habitans.

En 1315, Gersau conclut une alliance avec les Cantons d'Uri, Switz, & Undervald, & cette alliance fut confirmée en 1359; à cette époque, elle eut le Canton de Lucerne pour quatrieme allié, &, en 1431, le nombre d'hommes qu'elle doit fournir à ses alliés, en temps de guerre, fut fixé à cent.

L'époque de sa liberté est à l'an 1390. Ce fut alors que les habitans racheterent les droits de la Maison d'Autriche, hypothéqués à une famille Lucernoise.

Le village de Braumen, où nous débarquâmes, vit jeter les premiers fondemens de la Confédération Helvétique, en 1315. C'est-là que les trois Cantons de Switz, Uri, & Undervald, jurerent l'alliance perpétuelle, qui fut la base de l'association des autres Cantons. C'est donc là que se prépara la révolution dont la Suisse goûte aujourd'hui les heureux effets, après l'avoir conduite

à son terme par des prodiges de valeur, & par les exploits les plus éclatans.

A une lieue de Gersau, & des bords du lac se développe une plaine unie & riante, à l'extrémité de laquelle est le bourg de Suitz, placé au pied du mont Hakenberg, qui, se divisant en deux pointes gemelles de roc vif, isolées & pyramidales, porte son sommet jusqu'aux nues.

La plaine, qui est d'une lieue de longueur, sur une largeur un peu moindre, est arrosée par deux rivieres, dont les ondes argentines & pures comme le crystal, coulent avec vivacité, répandent sur leurs bords, la fraîcheur & la vie, & confondent leurs eaux avant de se rendre dans le lac.

Cette partie est la plus saine & la meilleure du Canton; cependant l'oeil n'y apperçoit point de culture, point de terres labourables.

Les montagnes, auxquelles le Bourg est adossé ont à leur sommet, des marbres rouges, interceptés par quelques bancs de marbre gris.

SUITZ.

Le bourg de Suitz eſt bien bâti. On y voit beaucoup de très-belles maiſons, & l'égliſe a de la magnificence. C'eſt un grand vaiſſeau moderne, bien éclairé, où le marbre, les peintures, les ſtucs, les dorures brillent de toutes parts; la chaire ſur-tout eſt de la plus grande beauté, & les figures, qui entrent dans ſa décoration, ne ſont pas ſans mérite. En général, cette égliſe a un grand éclat, & elle eſt accompagnée d'un fort beau Campanile. Il ſe trouve, à Suitz, deux couvens de Capucins, un de Religieuſes, & un Hôtel-de Ville.

Les cimetieres, ainſi que dans tout le reſte du Canton, y offrent un ſpectacle touchant; le tombeau de l'époux, du fils, du frere, de la mere, &c. y ſont plantés d'œillets des plus belles couleurs, ordinairement diſpoſés en croix, & cultivés par les mains des perſonnes dont elles emportent les regrets.

Dans le Canton de Suitz, le Gouvernement eſt entiérement démocratique. Le pouvoir ſouverain réſide dans l'aſſemblée générale du Peuple. L'ancien pays de Suitz, ſuivant ſes limites, à l'époque de la premiere confédération, eſt diviſé

visé en six quartiers, ou communautés. Chaque famille est invariablement attachée au même quartier, dans quelque autre lieu du pays qu'elle aille s'établir, ou qu'elle soit déja établie. Le droit de Citoyen y est héréditaire & fixe. Tous, dans chacun de ces quartiers, dès l'âge de seize ans, a droit de suffrage dans l'assemblée générale, qui se convoque annuellement, le dernier Dimanche du mois d'Avril. Chacun s'y rend l'épée au côté. Ils sont donc nobles? oui; & qui avec plus de raison qu'aucun d'eux s'arrogeroit cette qualité? Y a-t-il des titres au-dessus de la souveraineté? & ils partagent celle de leur pays.

Cette Assemblée est composée d'environ quatre mille personnes; elle se tient à Ibach, à une demi-lieue de Suitz, dans une prairie plantée d'arbres. Là, le Domestique est sur la même ligne que le Maître; là, le Paysan est à côté de son Seigneur. Sous leurs drapeaux flotans, & avec tout l'appareil militaire, les Citoyens forment un grand cercle, au centre duquel est le Chef-Magistrat, le glaive à la main, symbole de l'autorité suprême, résidant dans l'Assemblée. On invoque le Ciel, & on propose les sujets de délibération. Quoique les états & les âges soient confondus, on ne voit ni trouble ni confusion. Pour faire connoître son acquiescement, on éleve sa main. Ne le fait-on point, c'est signe

de désaveu. Y a-t-il incertitude dans le nombre des suffrages, deux hallebardes sont haussées, la pointe de l'une opposée à la pointe de l'autre. Ceux qui sont pour l'affirmative, passent dessous & se disposent en rang; ceux qui restent en-deçà, se rangent de leur côté. L'on compte ainsi facilement le nombre de voix par celui des Assistans de part & d'autre.

Dans ces Assemblées, le Peuple dispose des emplois de la République, il pourvoit aux intérêts de la Patrie, & à l'économie publique. Le Chef de l'Etat est le Landamman, dont la Commission n'est que pour un an; mais elle se continue ordinairement une seconde année. Ce n'est ni la naissance ni la fortune qui donnent accès aux charges & aux dignités, mais le mérite, mais la vertu & la confiance publique. Souvent un simple Paysan, d'un jugement sain, d'une probité généralement reconnue, est placé à la tête de l'Etat. Un Voyageur moderne l'a dit avec vérité: « Que l'on ne juge pas d'un Paysan » libre, par le Paysan que l'esclavage avilit: » il n'en a ni le caractere ni la figure; il est » aussi loin de lui par la fierté de son esprit, que » par celle de sa démarche ».

L'exécution des ordres de l'Assemblée générale du Peuple, & l'expédition des affaires courantes sont confiées au Conseil permanent,

qui a la régence du Pays, & qui est composée de soixante Membres, dix de chaque quartier, outre les Chefs. Tous les ans, pour les affaires importantes, il se tient une Assemblée, où ce Conseil est doublé. A cet effet, chaque Conseiller appelle un Citoyen de son quartier à son choix; &, deux fois dans l'année, le même Conseil est triplé, en suivant une méthode semblable. Le Conseil de régence a son siège à Suitz.

DANS le Canton de Suitz, &, en général, dans les petits Cantons, s'il s'élève une rixe, le Citoyen quelconque, qui en est témoin, devient Magistrat. Revêtu par l'Etat, du droit qu'il en a, il impose silence aux deux partis, &, fût-il le dernier Paysan du Canton, à sa voix tout rentre dans l'ordre & le silence. Ceux qui ne se seroient point rendus à cette injonction, deviendroient réfractaires aux loix, & seroient punis comme tels.

Dans ces mêmes Cantons, il n'est en chacun que quatre Orateurs, ou Avocats, chargés de la défense des causes des particuliers dans les affaires civiles, encore ne sont-ils pas surchargés; & rien ne prouve mieux combien, au milieu de la contagion générale, la justice & la bonne foi y ont conservé leur empire!

Il n'y a pas besoin de loix somptuaires pour

refréner le luxe : à très-peu d'exceptions près, il n'y a point pénétré, & les habitans chérissent la simplicité dans les vêtemens, la frugalité dans la nourriture, & la propreté sans faste dans leurs logemens. Ce qui flatte davantage les jeunes-gens, est la hallebarde, qu'ils reçoivent des mains de leur pere, aussi-tôt qu'ils ont l'âge compétent, & l'honneur d'être admis sous les drapeaux de la Patrie, pour la défendre, & assurer son repos, sans émolumens pour eux, ni rétributions.

Pour former, concurremment avec les mœurs, une race d'hommes forts & bien constitués, il est des prix décernés & distribués à la jeunesse par le Gouvernement, & qui sont disputés à la lutte, à la course, & à d'autres exercices corporels.

Rien de si touchant que le trait que fournissent, dans le Canton de Suitz, les premieres années de la liberté, & qui rappelle le temps, les mœurs, & les vertus Patriarchales. Je le tire des mêlanges helvétiques. *Frantz* vint un jour, sur le soir, vers *Gaspard* qui travailloit dans son pré, & lui dit : Mon ami, voici le temps de la récolte des foins, tu sais que nous avons un différend pour une prairie ; j'ai fait assembler les Juges à Suitz, parce que nous ne sommes pas instruits qui de nous deux a raison ; ainsi viens

demain avec moi devant les Juges. — Tu vois, *Frantz*, que j'ai fauché toute cette prairie : il faut absolument ramasser ce foin demain, je ne saurois quitter. — Et moi, je ne puis renvoyer les Juges qui ont choisi ce jour, &, d'ailleurs, il falloit savoir à qui est la prairie, avant de la faucher. Ils contesterent quelque temps; enfin *Gaspard* dit à *Frantz* : Sais-tu ce qu'il y a : Va-t-en demain à Suitz, dis aux Juges mes raisons & les tiennes, & alors il n'y a que faire que j'y aille. Ainsi conclu, *Frantz* s'en va à Suitz, & dit aux Juges, du mieux qu'il put, ses raisons & celles de *Gaspard*. Quand les Juges eurent prononcé, *Frantz* retourna vers *Gaspard*. — *Gaspard*, la prairie est à toi, les Juges ont rendu sentence en ta faveur, & je t'en félicite ; & *Frantz* & *Gaspard* furent toujours amis.

Les Districts du Canton de Suitz, qui ne sont point compris dans les six communautés, étant des conquêtes ou des acquisitions, ils leur sont restés subordonnés, sauf certains privileges, & leurs habitans n'ont point part aux emplois de la République, ni droit de suffrages dans les Assemblées du Canton, dont ils sont sujets, comme le sont les *Pays de la Généralité*, dans la République des Provinces-Unies. Ces Districts font, à-peu-près, un tiers du Pays.

La Religion Catholique eſt ſeule admiſe dans cet Etat. Sa Milice eſt compoſée de quatre régimens, & ſa place eſt la cinquieme parmi les Treize-Cantons.

Dans nos obſervations générales ſur la Suiſſe, j'ai expoſé les raiſons qui ont fait adopter le nom de ce Canton, pour déſigner collectivement les treize Républiques qui forment le Corps Helvétique. Ce Canton a onze lieues de long, ſur ſept de large. Il ne s'y trouve point de Villes, mais ſeulement des Bourgs, des Villages, & des habitations iſolées. Le Pays, enclavé dans les Alpes, n'a de reſſources que dans ſes pâturages, qui ſont excellens. Les habitans ſont laborieux, braves, d'une altiere intrépidité, prompts dans leurs réſolutions, & plus prompts encore à les faire valoir par les armes, & fiers d'avoir donné leur nom à toute la Suiſſe, & d'avoir jeté les fondemens de la République; ils mettent, comme ils le doivent, un haut prix à la liberté!

NOTRE-DAME-DES-HERMITES.

Au sortir de Suitz, je commençai à escalader le flanc des deux immenses & pittoresques sommets du Mont Hakenberg. Cette double montagne est excessivement haute; mais quelle n'a point dû être son élévation dans les siecles passés, & à des époques inassignables! La montagne rapide & très-haute qui la flanque, celle précisément que j'avois à franchir, est visiblement formée des décombres & des débris du Mont Hakenberg, des parties qui se sont successivement, ou tout-à-coup détachées, & c'est une *Montagne du troisieme ordre.* Cependant il ne faut pas moins d'une heure & demie pour en atteindre la cîme.

Je descendis la côte opposée, dont la pente est aussi rude, aussi scabreuse que celle par laquelle je m'étois guindé à son sommet. Elle seroit même moins praticable, à cause des glaises qu'elle présente aux pas incertains du voyageur; mais on y a pourvu, en garnissant de rondins les endroits les plus difficiles.

La vallée, où je descendis, est longue, étroite & profonde. Le peu d'orge, qu'on essaie d'y semer, n'y parvient point à une entiere maturité. A l'extrémité de cette vallée je

M 4

trouvai le fameux & riche Monastere de *Notre-Dame-des-Hermites*, en Allemand, Einsidlen.

Un Bourg considérable, tout en auberges, me parut quelque chose d'assez singulier. Après tout, il falloit bien loger les flots de Pélerins, qui s'y rendent de tous les coins de la Catholicité, & qui s'y renouvellent chaque jour. Ils y accourent à une image de la Vierge, miraculeuse, dit-on, à laquelle ils rendent un culte très-voisin de l'adoration, & ils y sont induits par un concours de prestiges.

Au milieu d'un désert, dans l'austérité de la nature, un palais, un temple superbe s'élevent devant eux, & frappent leurs regards éblouis par l'or, l'azur, les marbres, les peintures, qui éclatent de toutes parts! Sous les voûtes du temple, de vieux murs enfumés présentent un réduit obscur, où les feux de mille flambeaux, dérobés aux yeux, font briller l'or, les diamans, l'orfévrerie; qui revêtent le fond de ce sanctuaire, & montrent l'image miraculeuse, au milieu des foudres, des éclairs, des carreaux qui partent du quadruple rang de nuages qui l'environne. Le Peuple entassé, pressé dans cette crypte, manque d'espace pour se prosterner. Des prieres, élancées en commun & par intervalle, & quelquefois isolées, y succedent au recueillement, & à la contemplation, qui

cesse, à son tour, au gré du premier qui se sent inspiré, & commence une priere. La foule est au-dehors, la porte est assiégée, on se heurte, on se presse : c'est une lutte perpétuelle entre ceux qui sortent & ceux qui font effort pour entrer. Les parfums, les accords de la musique, tout, en un mot, y saisit les sens, & seme l'illusion!

Quoique les portes de la Chapelle soient très-épaisses, & encastrées dans des membrures de fer, on est souvent obligé d'en remettre d'autres. Les Pélerins les attaquent, soit avec leurs couteaux, soit avec d'autres instrumens, pour en détacher des parcelles, des lambeaux, des esquilles, qu'ils emportent chez eux en trophée & comme reliques; &, pour se les procurer, ils rongent ces portes, ils les échancrent, les sillonnent, les excavent : elles fondent devant eux, comme la neige sous les regards du soleil. Ces portes sont le thermomêtre de la dévotion du Peuple, & du crédit de l'image, qui sont en raison inverse de la durée des portes. Quoi qu'il en coûte aux Moines pour les renouveller, jamais on ne les a vu s'en plaindre.

Ce Pélerinage est, avec celui de Notre-Dame de Lorette, le plus fameux qu'il y ait dans la Chrétienté, & il y aborde annuellement cent mille Pélerins tout au moins. A cent lieues aux environs, il y a des gens gagés,

dont le métier eſt d'aller à Notre-Dame-des-Hermites, en pélerinage, pour ceux qui n'ont pas le temps, ou point aſſez de ſanté pour s'y rendre en perſonne, & ils compoſent à raiſon de l'éloignement.

L'Egliſe eſt deſſervie par un Monaſtere de Bénédictins, qui y ſont au nombre de quatre-vingt-quatre, y compris les Convers au nombre de vingt. L'Abbé, qui eſt élu par les Religieux, eſt Prince Titulaire de l'Empire, où il poſſede des terres en ſouveraineté. Le Couvent, par ſa ſtructure & ſon étendue, offre l'aſpect d'un Palais. Il eſt précédé d'un portique ou périſtyle en hémicyle à colonnes, avec une baluſtrade ſurmontée de ſtatues, de vaſes, de génies. Au milieu du périſtyle, eſt une grande fontaine de marbre, de forme octogone, dont l'architecture eſt ornée de ſept colonnes de marbre noir d'une ſeule piece, qui repoſent ſur un ſocle, & portent un baldaquin ſurmonté d'une couronne de cuivre. Deſſous eſt une ſtatue de la Vierge en bronze, poſée ſur le croiſſant, la tête ceinte d'une couronne d'étoiles. Le portique eſt garni de petites boutiques, garnies de roſaires, de chapelets, d'images de la Vierge, d'*Agnus Dei*, de livres de prieres, de cierges & de bagatelles; & ces menues marchandiſes deſtinées aux Pélerins, forment, à Notre-Dame des Hermites,

une branche de trafic de quelque importance.

Derriere le portique, s'éleve une terraſſe qui ſert de ſoubaſſement au front de l'Abbaye; le portail de l'égliſe en occupe le milieu : il eſt orné de deux tours formées de trois ordres d'architecture; les tours ſe terminent en dômes quarrés, couverts de fer en lames, & ſont ſurmontées de deux globes de cuivre dorés. Le portail eſt flanqué de deux grands corps-de-logis, avec deux pavillons aux extrémités. Le tout forme un très-beau développement.

On arrive au Monaſtere par un vaſte eſcalier, qui s'éleve entre les deux aîles du portique, & conduit ſur la terraſſe qui regne ſur toute la longueur de l'édifice.

Dans l'intérieur de l'égliſe, c'eſt le bronze, le marbre, les dorures, les peintures, les ſtucs; les voûtes offrent des coupoles & des compartimens où brillent l'or, & les peintures, en général, aſſez bonnes. Le tout préſente une décoration abſolument théâtrale. Le ſervice divin s'y fait en muſique, & quatre orgues placées dans de riches buffets, occupent les quatre angles de l'égliſe.

Les collatéraux ſont de même hauteur que la nef; &, ce qui eſt très-commode pour les Religieux, il n'y a point de ſtalles dans le chœur. L'office ſe fait par le Célébrant & les Muſiciens

placés dans une tribune, où on ne les voit pas. Deux seuls sieges dans le chœur : le trône de l'Abbé, & la place du Célébrant.

L'Eglise s'annonce par une grande coupole octogone, sous laquelle est la chapelle de *Notre-Dame-des-Hermites*, qui fut celle du premier Solitaire qui trouva l'image de la Vierge. Intérieurement, les murs de cette Chapelle sont nus, comme ils le furent autrefois, & ils sont noircis par la fumée des flambeaux. Quelques lampes d'argent y répandent une clarté douteuse, & une grille de fer empêche les approches du chœur. C'est là que, dans un quadruple rang de nuages en orfévrerie, est l'image de la Vierge. De toutes parts, autour d'elle, s'élancent les foudres & les flammes, & elle est toute resplendissante de lumiere, par des feux dérobés à l'œil! Elle a trois couronnes qu'elle porte successivement, & qui sont des dons de différens Souverains : deux sont d'or pur, avec des pierreries de la plus grande valeur. Elle est ornée de croix, de pendans-d'oreilles, de diamans, & de colliers de pierres précieuses. Seize cierges, aussi gros que des troncs d'arbres, brûlent sans cesse à ses côtés. Elle est couverte des plus riches étoffes, & sa parure est changée chaque semaine. Elle n'a pas moins de cinquante-deux habillemens différens.

La figure de la Vierge eſt noire, ainſi que celle de l'Enfant Jéſus. Elle eſt haute de trois pieds & demi.

Extérieurement, cette chapelle eſt ornée des richeſſes de l'architecture moderne. Ce revêtiſſement eſt en marbre noir, avec des ſtatues & des bas-reliefs en marbre & en ſtuc. Sur la friſe on lit : *Capella divinitùs conſecrata: An. 948, 14 Septemb.* Comment le ſait-on ? Sur cela le ſage ſe tait. D'autres viennent enſuite, qui aſſurent que c'eſt par une viſion d'un Evêque de Conſtance. Pour écarter l'idolatrie, on a placé ſur la porte du chœur, un cartouche chargé de cette inſcription : *Deus in aulâ glorioſiſſimæ Virginis miſerere nobis.*

Cette chapelle eſt journellement & perpétuellement pleine de Pélerins qui prient à haute voix, tantôt ſeuls, tantôt pluſieurs enſemble, quelques-uns avec des élans. L'affluence eſt telle, qu'une partie eſt obligée de reſter dehors ſans pouvoir entrer ; &, dans les jours de ſolemnité, il eſt rare qu'il n'y ait pas des gens de bleſſés. La chapelle a en dedans trente-cinq pieds de long, vingt-un de large & dix-neuf de haut. Elle porte cette inſcription en grands caractères : *Hìc eſt plena remiſſio peccatorùm à culpâ & à pœnâ.* Une plaque d'argent large d'un pied, égalant en longueur la largeur de la porte à laquelle elle eſt fixée,

est percée de cinq trous, dans lesquels les Pélerins inserent leurs doigts en priant avec ferveur. Auprès d'eux, ces cinq trous passent pour avoir été formés de la main même de Dieu. Cette table d'orfévrerie est ornée de reliefs d'un mauvais travail.

Disons enfin, que le concours des Pélerins qui s'y rendent de tous les Etats Catholiques, exige qu'il s'y trouve des confesseurs dans toutes les langues de cette communion.

La dévotion a accumulé de grandes richesses dans le trésor de Notre-Dame-des-Hermites, l'un des plus précieux qui existent. On y remarque un ciboire d'or pur, du poids de trois cents vingt onces, enrichi de onze cents soixante-quatorze grosses perles, de trois cents trois diamans, trente-huit saphirs, cent cinquante-quatre émeraudes, huit cents cinquante-sept rubis, quarante-quatre grenats, vingt-six hyacinthes, dix-neuf améthystes & quatre spinelles, en tout, deux mille cinq cents dix-neuf tant perles que pierres précieuses. On y voit une tête antique d'Alexandre, faite d'une Calcédoine, &c. &c.

L'Abbaye de Notre-Dame-des-Hermites est le plus grand & le plus magnifique édifice de toute la Suisse; &, quant à l'église en particulier, il ne seroit pas difficile d'en citer beau-

coup qui valent mieux du côté de l'architecture; mais je n'en ai vu aucune de plus riche, de plus ornée, de plus brillante, où les ornemens soient plus multipliés, plus prodigués, plus recherchés !

Les bâtimens du Monastère, d'une immense étendue, renferment quatre grandes cours dans leur enceinte. Il s'y trouve une salle très-spacieuse, ornée de peinture; une bibliotheque nombreuse, de beaux appartemens pour l'Abbé, des logemens aisés pour les Religieux, & d'autres pour les Etrangers qui y séjournent. Il s'y trouve aussi une salle pour le débit des chapelets, rosaires, *Agnus Dei*, images de la Vierge, &c., & le Frere qui tient le comptoir ne vous laisse pas ignorer que tous ces objets ont touché la Vierge miraculeuse.

L'Abbaye releve immédiatement du Saint-Siége, & elle a des revenus extrêmement considérables, qu'elle perçoit en plus grande partie dans le Canton de Zurich.

Ce Monastere est placé sur un vaste plateau en pelouse, à l'angle d'une grande montagne. Sur cette pelouse & le long du chemin de Zurich, il y a une longue suite d'oratoires couverts, ornés de figures & de peintures pour les stations & les actes de dévotion des Pélerins. Il y a aussi

un gibet près de ce lieu de ſainteté, & c'eſt le ſeul en Suiſſe que j'aie trouvé fourni.

Il eſt bien à remarquer que Zwingle qui prêcha la Réforme en Suiſſe, fut Curé de Notre-Dame-des-Hermites, où il avoit été appellé par l'Adminiſtrateur de l'Abbaye. Sa doctrine y fit même des progrès, & les Moines furent diſperſés; mais la Religion Catholique y reprit le deſſus, & le Monaſtère fut rétabli ſur l'ancien pied.

Le bourg & le territoire de Notre-Dame-des-Hermites eſt ſous la ſouveraineté du Canton de Suitz. L'Abbaye même qui ſe regarde comme indépendante, eſt ſous ſon haut domaine. Elle a eu, à ce ſujet, avec le Canton, des diſcuſſions ſans nombre, & de vifs démêlés dans leſquels on l'a même vu invoquer les armes ſpirituelles de l'égliſe & les foudres de l'excommunication, contre les habitans qu'elle dénonça comme ſacriléges, parce qu'ils s'oppoſoient à ſes projets de ſouveraineté. Elle fit plus, elle appella dans le pays les Autrichiens, qui tâchèrent de profiter des circonſtances pour l'aſſervir & le réduire à leur obéiſſance; mais l'excommunication fut levée, & la bataille de Morgarte que gagnerent les habitans du Canton, ſoutenus de leurs alliés d'Uri & d'Undervald, fit rentrer les choſes dans l'ordre.

Les

Les prétentions de l'Abbaye à la souveraineté du territoire d'Einsidlen qui occasionnèrent cette guerre, étoient évidemment dépourvues de fondement, puisque le Canton avoit succédé dans ce district aux droits des Comtes de Rapperswil & de ceux de Hapsbourg, auxquels il avoit incontestablement appartenu en souveraineté. Mais elle prétendoit que cette souveraineté lui avoit été légitimement conférée par les Empereurs Othon Ier & II, Henri V & Conrad II, auxquels ce pays n'appartenoit pas. Enfin, la bonne cause & le parti de l'équité ont triomphé; non-seulement le Canton de Suisse jouit de la souveraineté effective sur le territoire de Notre-Dame-des-Hermites, mais l'Abbaye même est sous sa jurisdiction, & il a le droit d'établir un Bailli ou Châtelain sur le Monastere. Il a le droit de vie & de mort dans le Baillage : il a la milice, les impôts & une partie de la justice. A la vérité, l'Abbaye proteste contre une partie de ces droits.

Après la conduite qu'a tenue l'Abbaye, & d'après ses principes connus, on peut juger avec quelque vraisemblance de celle qu'elle tiendroit encore, si le temps & les circonstances amenoient des conjonctures qui favorisassent son ambition; & il paroît que c'est un ennemi caché que le Canton nourrit dans son sein.

Au Canton de Suitz, près des confins de celui de Lucerne, & sur les bords du lac, est le château de Kussnacht, à un quart de lieue duquel une chapelle mémorative marque le lieu où Guillaume Tell immola le Bailli. Gessler y est peint atteint de la flèche mortelle, & prêt à tomber de son cheval. On y voit Tell derrière un chêne, entre des broussailles. L'Etat de Suitz a défendu, sous des peines grieves, de toucher à ce qui reste du château de Kussnacht, où le Bailli conduisoit sa victime, pour l'y tenir dans les fers le reste de sa vie.

Route d'Einſidlen à Glaris. Bataille de Næſels.

LE plateau de Notre-Dame-des-Hermites, quoique de niveau avec le fond de la vallée profonde par laquelle on y débouche, eſt cependant encore extraordinairement élevé. J'en jugeai par la pente de deux lieues entieres dans le bois, qui me conduiſit au bord du lac de Zurich. Je me trouvai alors à la vue de Raperſwil, qui eſt au côté oppoſé du lac. Je fus tenté d'y aller; il ne m'eût fallu pour cela ni aîles ni bateliers. Un pont de plus de ſix cents toiſes de long m'offroit la facilité de traverſer le lac; mais je ne jugeai point cette ville aſſez importante pour changer le plan que je m'étois tracé.

N'omettons point ici une obſervation qui ſemble tenir du paradoxe, & qui manifeſte la nature du pays. Lorſque j'étois à Notre-Dame-des-Hermites, je n'étois qu'à cinq lieues de Glaris; & , en m'y rendant par le chemin le plus court, je n'avois pas moins de douze lieues à faire pour y arriver. C'eſt que les glaciers & les chaînes de rocs interceptent les paſſages, qui ne ſont peut-être pas même praticables aux chamois qui graviſſent les rochers & s'élancent d'une

pointe à l'autre avec tant d'adresse & d'agilité, &, pour aller au sud-est, il fallut d'abord que je me dirigeasse au nord.

Arrivé près du lac de Zurich, je cessai de me porter au nord, je longeai le lac à quelque distance de ses bords en tirant à l'est; brisant ensuite ma course vers le sud, je m'enfonçai dans les hautes Alpes, où je pénétrai entre deux énormes montagnes qui, ayant leurs racines au niveau du lac de Zurich, portent leur cime à la région des neiges & des glaces dont elles m'offrirent le spectacle en plein été. Leurs flancs escarpés & de roc vif, leurs sommets terminés en aiguilles qui s'élevoient bien au-dessus des nues, ajoutoient à l'émotion que me causoit ce majestueux spectacle!

Je cotoie le Limat, je remonte la Linth qui le forme avec la riviere qui vient du lac de Vallenstadt, & j'arrive sur les champs de Næfels, qu'ont éternisés l'héroïsme & l'intrépidité des Suisses qui y firent des prodiges de valeur: ils y déployerent une énergie, une constance qui perceront la nuit des temps, & dont il ne se trouve d'exemple dans aucun temps & chez aucune autre Nation que celle des Suisses!

En 1388, le 9 avril, deux cents habitans du Canton s'opposent à l'invasion de treize mille Autrichiens. Forcés par le nombre, ils se retirent

à mille ou douze cents pas. D'autres Glaronois viennent les joindre, ils formoient en tout trois cents hommes, & ils attaquent de nouveau l'ennemi; mais ils sont repoussés. Cinquante ou soixante hommes de leur Canton viennent accroître ce peloton, qui retourne à la charge une troisieme fois. Enfoncés, ils attaquent de nouveau. Bref, les Glaronois sont successivement repoussés onze fois. Renforcés par quarante ou cinquante auxiliaires qui leur arrivent, ils se rallient une onzieme fois & fondent avec tant d'impétuosité & de furie sur les Autrichiens, qu'ils les font plier, les mettent en déroute, & les poursuivent jusqu'au lac de Vallenstadt, après en avoir fait un grand carnage.

Onze piles existantes sur le champ de bataille, marquent les endroits où les Suisses se rallierent, & sont des monumens de cette glorieuse victoire. Deux mille cinq cents Autrichiens resterent sur la place. Les autres s'enfuirent précipitamment sur Vesen; mais le pont qu'ils avoient construit à la hâte à la queue du lac fondit sous le poids des fuyards; deux mille des leurs périrent dans les eaux. Cette communication rompue, un très-grand nombre d'autres se jeterent dans le lac & s'y noyerent. Cette journée coûta la vie à cent quatre-vingt Gentilshommes Autrichiens. Le Comte Jean de Verdemberg,

avec un corps de quinze cents hommes, venoit par les hauteurs de Kirtzen pour renforcer les Autrichiens; mais voyant la fureur, la rage des Glaronois, voyant les coups qu'ils assenoient, voyant combattre non des hommes mais des géans, voyant les Autrichiens éperdus, fuyans épars, il retourna bien vîte sur ses pas, & il gagna Vallenstadt & de-là le pays des Grisons. L'instant de la furie fût celui où les Glaronois virent leur oriflâmme au moment d'être prise; alors ce ne fut plus des hommes, ce fut des lions qui porterent par-tout devant eux la terreur, le carnage, & la mort, & ce fût en cette journée que les Glaronois frapperent le grand coup qui assure la liberté dont ils jouissent encore aujourd'hui.

Le terrain ne donnoit aucun avantage aux Suisses dans cette bataille; & les treize mille Autrichiens qui vinrent attaquer les lignes de défense des Glaronois, étoient presque tout cavalerie. Le combat dura cinq heures.

Les Glaronois avoient été successivement renforcés jusqu'à sept cents hommes; & lors même qu'ils furent parvenus à ce nombre, un homme en avoit à combattre dix-neuf.

Tous les ans, le 9 Avril, les Glaronois célebrent cette journée qui leur rappelle avec attendrissement la bravoure & les hauts faits de leurs peres. On visite processionnellement les onze pierres de

marque, ainsi que tout le champ de bataille. Le Chef-Président du Canton y fait un discours à tout le peuple assemblé, & sur la valeur de leurs ancêtres, & sur le prix de la liberté qu'ils lui procurerent. Au bout de quatre siècles, la Ville de Vesen, qui trahit la cause commune en admettant les Autrichiens dans ses murs, après quatre siècles, dis-je, elle est tenue d'envoyer des députés pour assister, de sa part, à cette solemnité, & entendre répéter le reproche public de la trahison dont ses habitans se rendirent coupables.

Les onze piles ou pierres de marque, aux onze points de ralliement, sont hautes de trois pieds & demi. Les Etrangers, à moins qu'ils n'aient des conducteurs, les trouvent difficilement, étant souvent entourées d'herbages touffus qui les dérobent à l'œil.

Le précis que j'offre de cette insigne bataille de Næfels, est d'après la chronique allemande du Canton de Glaris, & d'après les manuscrits du temps, consignés dans les archives du Canton, dont la connoissance m'a été donnée par M. le Baron de Bachmann, qui a assisté plusieurs fois aux touchantes solemnités où le brave peuple de Glaris, assemblé sous les drapeaux du Christianisme, va verser des pleurs sur les lieux qui furent les témoins de sa gloire, & nourrir le germe de sa valeur.

Engoufré entre deux rangs de rocs sourcilleux qui atteignent à la région du tonnerre, j'arrivai à la vue de Glaris, dont la position affreuse glace l'ame! Des rocs énormes, coupés à pic, chargés de neiges en tout temps, voilà son enceinte & sa clôture. L'esprit est étonné que l'homme soit venu en ces lieux disputer aux ours leur habitation. Il y est venu, oui : le despotisme l'y a répercuté! Que le despotisme lointain cesse d'y refouler la population, &, dans un demi-siècle, ce ne sera plus qu'un repaire de bêtes féroces. Et qu'y trouve-t-on après tout dans ces roches affreuses, où les hommes ont accouru? Qu'y trouve-t-on? rien, hors la liberté! Quelques pâturages en sont toutes les ressources. La liberté, la sainte liberté y fixe les hommes, elle les attache à ce sol qu'ils chérissent & qu'ils regardent comme une *Terre de promission*.

GLARIS.

Si les murs & les fossés sont de l'essence d'une ville, Glaris, ainsi que la Haye, ne peuvent prétendre à ce titre, l'un & l'autre ne sera qu'un bourg ou un village si l'on veut; mais si une population nombreuse, des Citoyens de tous les ordres, les arts, les manufactures, des tribunaux, des conseils, plusieurs églises, des édifices publics, de hautes & belles maisons, des rues larges, longues, bien dressées, peuvent concourir à mériter à un lieu le nom de *Ville*; Glaris est fondée à revendiquer ce titre. Nous parlons de murs: pouvoit-elle cependant en avoir de plus forts, de plus respectables que ceux dont la nature l'a enveloppée, que ceux que lui forment à peu de distance les rocs menaçans des grandes Alpes.

Les maisons y ont communément trois ou quatre étages; & la grand'rue continuée par celle du fauxbourg qui y répond, a près d'un quart de lieue de long. Elle est arrosée par la Linth, riviere considérable, dont les eaux vives & limpides s'y passent sur un pont de quatre-vingt pas de long & d'une seule arche, qui est du même Architecte que celui de Schaffhouse.

Ses habitans des deux religions, catholique & protestante, vivent en paix & font alternativement le service divin dans sa même église.

Le Canton dont elle est capitale consiste en une vallée profonde, d'environ huit lieues de longueur, qui s'étrécit en s'élevant, se bifurque & se termine dans les hautes Alpes, au pied de montagnes couvertes de glaces & de neiges éternelles, d'où découlent, dans les deux branches de la vallée, les deux rivieres de Linth & de Sernft; qui se réunissent dans la grande vallée. De hautes chaînes de montagnes séparent ce Canton, tant de ceux de Suitz & d'Uri, que du pays des Grisons.

Les troupeaux sont une des principales sources de sa richesse. Les Glaronnois envoient communément, sur les Alpes, dix à douze mille pieces de gros bétail, & quatre mille moutons. Ils conduisent tous les ans, à la foire de Lugano, environ deux cents chevaux, quelquefois trois cents. Leur commerce est très-actif, & ils en ont étendu quelques branches jusqu'en Russie.

Je ne compte pour rien le peu d'orge ou d'avoine qu'on se hasarde d'y confier à la terre, & qui n'y mûrit point. Je compterois pour davantage le salpêtre qu'ils préparent, & les plantes médicinales qui abondent dans la partie des Alpes qui couvre ce Canton. Les Glaronois en

composent leur *Thé Suisse.* Leurs herbes vulnéraires, dont ils font un trafic assez étendu, sont réputées les meilleures de la Suisse.

Enfin, c'est dans le Canton de Glaris particuliérement que se fait ce fromage si vanté & si recherché en tant d'endroits, qu'on nomme Chapsigre ou fromage verd. Ce fromage, qui est aromatique, & qui est très-salutaire, est composé d'herbes & de séret, qui est le sédiment de la partie séreuse du lait. Son parfum lui vient du Melilot odoriférant (*Trifolium odoratum*). C'est avec ses feuilles séchées que se pétrit le séret; &, de cette préparation, se forme le fromage dont nous parlons, appellé en allemand *Schabzieger.* On le nomme quelquefois *fromage d'herbes.* Il s'en fait des envois dans toutes les parties de l'Europe, & jusqu'en Amérique.

Les pâturages des Alpes de ce Canton sont excellens, & ils peuvent fournir, durant quatre ou cinq mois de l'année, la nourriture à douze mille, tant bœufs & vaches que chevaux, & à quatre mille moutons.

Les Alpes de Glaris, précieuses, comme nous l'avons observé, par leurs productions botaniques, & leur prodigieuse variété de plantes peu communes, offrent aussi un champ vaste & des plus curieux à l'Amateur de l'histoire naturelle. On y trouve des métaux, des cristaux, des mi-

néraux, des pétrifications, des eaux minérales; des ardoiſieres; & la vallée, qu'elles forment, eſt plus ſujette aux tremblemens de terre que les autres parties de la Suiſſe.

Dans ſes carrieres d'ardoiſes, les tables ou feuilles qui les forment ſont alternativement d'un grain fin & d'un grain plus groſſier; & il n'eſt pas rare d'y trouver des empreintes de poiſſons, de plantes marines & terreſtres.

Etranges témoins des révolutions qu'entraîne la ſucceſſion des temps, ces fiers, ces belliqueux Glaronois, ces peuples libres & vertueux furent ſujets de femmes puſillanimes, les Religieuſes de Seckingen. Sous l'autorité de l'Abbeſſe de Seckingen, le peuple avoit cependant ſes Aſſemblées, ſes Chefs, ſon Tréſor, & le privilege de ne voir, dans les charges publiques, que des gens du pays.

Les Comtes de Hapsbourg étant parvenus à la dignité de Châtelains de l'Abbaye de Seckingen, le peuple de Glaris vit ſes uſages, ſes immunités, ſa police intérieure intervertis, ou abſolument abolis; & on vit ſe manifeſter le deſſein de convertir le pays en un domaine propre à la Maiſon de Hapsbourg. Les vexations qui en furent la ſuite aigrirent les eſprits. On chercha à étouffer ces murmures & à en

imposer aux habitans par des troupes qu'on cantonna dans leurs montagnes; mais les Suisses victorieux entrerent à main armée dans le pays de Glaris, réprimerent les attentats du despotisme, briserent les fers des Glaronois, les rétablirent dans tous leurs droits, & se firent, de ces voisins affranchis, des Alliés généreux qui ne tarderent pas à leur être très-utiles & à leur rendre bienfait pour bienfait.

Le peuple de Glaris commençoit à respirer à l'ombre de la liberté, lorsque les Autrichiens se porterent sur leur pays avec des forces plus que suffisantes pour l'asservir, & en réduire les habitans à l'esclavage. Ils se répandirent comme un torrent dans la vallée de Glaris, & rien ne sembloit pouvoir résister à leurs nombreuses cohortes. Mais elles ne servirent qu'à faire éclater davantage, aux plaines de Næfels, l'héroïque intrépidité & la valeur plus qu'humaine que montrerent les Glaronnois dans cette journée mémorable qui les couvrit de lauriers immortels, & les a soustrait pour toujours au glaive de leurs persécuteurs!

Ce fut à cette époque que le Canton de Glaris s'est racheté de ses diverses sujétions & redevances envers l'Abbesse de Seckingen, & il obtint même à Constance, en 1415, la cassation de toutes les prétentions, tant de la Maison d'Autriche

que de l'Empire; ce qui fut confirmé à Bâle en 1433.

Ce Canton eſt le dernier en rang entre les huit anciens Cantons qui, pendant environ cent trente ans, formerent ſeuls le Corps Helvétique. La part qu'il eut aux expéditions militaires & aux conquêtes de ſes confédérés, le fit admettre à la co-régence des pays ſujets que les Suiſſes poſſedent en commun. Il a d'ailleurs la ſouveraineté excluſive ſur le Comté de Verdenberg, & poſſede, par indivis, avec le Canton de Suitz, le pays d'Utznach ou de Gaſter, & il a une alliance perpétuelle avec les Cantons de Zurich, Suitz, Uri & Underwald.

Les habitans, partagés en Catholiques & Réformés, ne ſe cantonnerent point comme dans le pays d'Appenzel, mais la part de chaque parti dans le Gouvernement & les charges publiques a été déterminée.

Le Gouvernement Populaire eſt celui du Canton, & le pays eſt diviſé en quinze Communautés. Tout homme âgé de ſeize ans aſſiſte aux Aſſemblées générales, dans leſquelles réſide l'autorité ſouveraine. Hors les cas extraordinaires, ces Aſſemblées n'ont lieu qu'une fois l'an, le lendemain du premier Dimanche de Mai, & elles ſe tiennent en plein air, ſur un pré, hors de Glaris. M. Ramond, Traducteur

de Coxe, a été témoin d'une de ces Assemblées Souveraines. Voici le tableau intéressant qu'en donne cet estimable Littérateur, imbu des principes de la plus saine philosophie : écoutons-le.

« Pendant la journée du Dimanche, les Votans arriverent de toutes parts à Swanden ; » & le nombre se trouvant à-peu-près complet, » on se rendit le lendemain matin dans la plaine » où se tient l'Assemblée générale. C'est une prairie » de quelques arpens, située au pied d'une montagne & près du bourg de Swanden. Un quadruple rang de bancs y étoit préparé & formoit un cercle de plus de trois cents pieds » de diametre. Les Magistrats ayant pris place » dans le cercle intérieur, le Peuple, composé » d'environ quatre mille hommes, tous armés, » occupa les bancs, sans aucune distinction. Le » Président debout & appuyé sur le cimeterre » de la liberté, étoit placé près du centre du » cercle, avec le Greffier & deux Sergens couverts d'un manteau à la livrée du Canton. » Les femmes n'approchent point du cercle; » mais les enfans mâles qui n'ont pas encore » atteint l'âge de seize ans, ont le droit d'en » occuper le centre, pourvu qu'ils ne s'y tiennent » point debout, tant par respect pour l'Assemblée, que pour ne point arrêter les voix » & interrompre les regards.

» Que l'on s'imagine, si l'on peut, quelque » chose de plus imposant que ce spectacle, & » de plus respectable qu'une Assemblée d'hommes » libres, réunis pour discuter leurs intérêts com- » muns, assis sur la terre qui les a vu naître, » qui les nourrit, & qu'ils ont défendue contre » le joug de dominations qui pesent sur le Monde, » ayant devant eux leurs enfans qui s'enflâment » déjà au nom de la liberté, & qui apprennent » d'eux à la transmettre intacte à leur postérité! » Quel édifice auroit la majesté de cette vallée » protégée par les boulevards naturels du pays, » parsemée de cabanes, & couverte de trou- » peaux qui, présentant à ces Républicains les » douceurs de leur pays, raniment, dans tous » les cœurs, l'amour de la patrie?... J'étois » pénétré de ce que je voyois, & je ne pou- » vois assez admirer ce mélange sublime de » grandeur & de simplicité dont rien, jusqu'a- » lors, ne m'avoit donné l'idée! Tout me sem- » bloit ici digne des premiers âges des Peuples: » tels étoient les anciens Romains & les Ré- » publicains de la Grece; tels étoient ces ver- » tueux Gaulois, & ces braves Germains, nos » respectables Peres »!.....

Un Conseil de soixante-trois Membres a l'exercice du pouvoir exécutif, la jurisdiction civile & criminelle, l'économie publique, & la police.

Des

Des soixante-trois membres qui composent ce Conseil, quarante-huit sont pris dans la Religion Réformée; & le Landamman ou Chef de l'Etat est choisi alternativement parmi les Réformés & parmi les Catholiques. Celui qui est tiré d'entre les Réformés reste en charge durant trois années consécutives; & celui qui est nommé par les Catholiques n'exerce que deux ans. L'autorité absolue de chaque communion séparée réside dans l'Assemblée particuliere de chacune: l'une & l'autre envoie un Député aux Dietes du Corps Helvétique.

La population du Canton se porte à quinze mille habitans, dont aujourd'hui les Catholiques sont à peine la huitieme partie. En 1623, ils formoient environ le tiers de la population totale. Leur nombre a diminué depuis, celui des Protestans, au contraire, s'est accru; tout a prospéré sous leurs mains, chevaux, bestiaux, commerce des cuirs, celui du beurre & du fromage; leur industrie s'est portée à la filature du coton, à la fabrication de quelques étoffes, draps & rubans; & ces sources d'abondance n'ont pu naître chez les Catholiques, où elles s'y sont bien vîte taries. Les grains, le vin, le sel, & la plupart des objets de premiere nécessité ou de commodité manquent aux habitans du Canton: ils les tirent de l'Alsace, de la Suabe,

de l'Italie & de quelques autres parties de la Suisse.

Ce Canton entretient plusieurs Compagnies dans divers services étrangers. Il les recrute dans les Baillages sujets dont il partage la souveraineté.

Je ne quitterai point l'article de Glaris sans rappeller un incident qui me peignit énergiquement un peuple juste & bon. J'achetai un cheval à Glaris, sur la place du marché; il étoit d'assez belle apparence, mais je n'eus pas fait un quart de lieue que l'animal battant des flancs me fit voir que j'avois été trompé. Je retourne, je cherche le vendeur, je le découvre.... Refus de reprendre son cheval. Cela fit quelque rumeur, le peuple nous entoure, la foule augmente; & dès qu'on sut la cause de cette discussion, il n'y eut besoin ni de Juge ni de Commissaire; le peuple le fut. Il n'y eut qu'un cri contre cet homme! La voix impérieuse de la multitude le contraignit à reprendre sur-le-champ son cheval, & à m'en rendre le prix. En certains pays, un étranger isolé est une dupe offerte à l'avidité; ici, c'est un frere que le Ciel envoie à protéger!

LES montagnes du Canton de Glaris ont beaucoup de chamois. C'est un animal fort

timide. Les chamois vont ordinairement en compagnie; & pendant que le troupeau paît, un d'entr'eux ſe tient en ſentinelle, la tête haute & les oreilles dreſſées, poſté ſur une pointe élevée, de laquelle il puiſſe donner l'alerte au premier mouvement qu'il apperçoit, ou au premier bruit qu'il entend. Il jete alors un cri aigu & perçant; c'eſt le ſignal pour prendre la fuite.

La chaſſe des chamois eſt dangereuſe, & ſouvent les chaſſeurs y courent riſque de la vie. A la pourſuite de ces animaux, c'eſt des rochers à gravir, des murs de roche à eſcalader, des torrens à paſſer, des précipices à franchir, ſur leſquels ils font des bonds prodigieux.

Il arrive quelquefois que la bête, lancée dans un endroit où tous les paſſages lui ſont fermés, eſt obligée de rebrouſſer chemin par un ſentier où le chaſſeur qui s'y trouve n'a pas un eſpace d'un demi-pied pour s'y ſoutenir. A droite, c'eſt un roc eſcarpé & à pic; à gauche, c'eſt un précipice, un abîme effroyable. L'animal pourſuivi & animé davantage par la préſence du chaſſeur, ne pouvant paſſer outre, parce que les paſſages ſont fermés, tâche de ſauter pardeſſus lui, ou de ſe gliſſer entre le chaſſeur & le rocher; & quand cela arrive, il le jete dans le précipice. Le péril augmente, ſi c'eſt une troupe de chamois qui ſe trouve en pareille

crise. Dans tous les cas, ce que le chasseur a de mieux à faire, est de se tapir tout de son long sur le sentier, s'il le peut, pour livrer passage aux chamois, ou de se tenir collé, pressé contre le rocher; alors il pourroit pousser lui-même l'animal dans le précipice.

La montagne de Falzabert, qu'on rencontre au Canton de Glaris, en remontant le vallon de la Sernft, est percée d'un trou circulaire qui, du village d'Elm, paroît avoir trois pieds de diametre. Les 3, 4 & 5 Mars, & les jours correspondans à ceux-ci dans le mois de Septembre, on voit, par ce trou, le disque du soleil qui éclaire alors le clocher du village. Ce trou, beaucoup plus grand qu'il ne le paroît, a environ vingt-cinq pieds de diametre. Vers le solstice d'hiver, le village est privé pendant six semaines de l'aspect du soleil, par le voisinage & l'interposition de cette montagne.

Passage de Glaris à Altorf.

Je remontai la Linth, ou, si on veut, le Limat, &, après six heures de chemin le long de ce fleuve, je parvins à la tête de la grande vallée. J'y remarquai ce que j'avois déja observé en d'autres endroits, que l'existence des glaciers ne tient point à la hauteur des montagnes, mais à la position, aux circonstances particulieres, tant de l'exposition, que du local & du voisinage des montagnes adjacentes. J'y trouvai un glacier à très-peu d'élévation au-dessus du lac de Zurich; car la ville de Glaris est à peu-près au niveau de ce lac, & la pente de la vallée, à l'extrémité de laquelle il se trouve, est peu considérable.

Tout le fond de cette vallée, qu'on nomme *Granthal*, s'est fort exhaussé par l'effet successif des éboulemens. La Linth n'y commence point: elle y tombe d'une vallée dont le fond est de cinq cents toises plus élevé, à laquelle il faut grimper par des sentiers scabreux & très-âpres, & en partie dans des bois. Je fis bien d'avoir laissé mon cheval à Glaris; jamais il n'eût escaladé cette montagne en échelle. Chemin faisant, une magnifique cascade arrêta mes regards: elle est formée par la Linth, qui se précipite perpen-

diculairement, avec tout le volume de ſes eaux, & avec un fracas épouvantable, d'une hauteur que je n'ai pu eſtimer, des arbres m'ayant caché le bas de ſa chûte. C'eſt la cataracte de Sand-Bach. Près de la chûte, on franchit ſes eaux ſur le *Pantenbruck*, qui eſt un pont ſuſpendu au-deſſus d'un précipice, & qui ſert à faire paſſer les troupeaux pour chercher de nouveaux pâturages. Les eaux de la Linth, à peu de diſtance du pont, ſe perdent & diſparoiſſent ſous les déblais de montagnes écroulées, & ſe remontrent bientôt après.

Arrivé ſur les hauteurs, je me trouvai dans une vallée où je foulai des décombres de montagnes ſur leſquelles il avoit crû une forêt de ſapins & de melezes. Cette vallée difficile me conduiſit dans une troiſieme, longue, large, ſpacieuſe, plus unie, formée d'un double rempart de roc vif d'une exceſſive hauteur; longée, d'un côté, par la Linth, qui y coule tranquillement ſur un ſol qui n'a point de pente ſenſible, de l'autre, par la chaîne des éboulemens formés par les injures des ſiecles & des ſaiſons.

A l'autre extrémité de la vallée, j'avois en perſpective les amas de neiges de deſſous leſquels ſort le Limat par mille torrens & mille caſcades dont les eaux ſe réuniſſent enſuite dans un même lit. On ne ſort de la vallée que par une breche

énorme, formée par l'écroulement d'une montagne, ſur les débris de laquelle je m'élevai. L'immenſité des maſſes qui m'environnoient de toutes parts m'empêchoient de diſtinguer de nombreux troupeaux de grand bétail qui paiſſoit ſur une côte voiſine, & qu'au premier coup d'œil on eût pris pour des compagnies de perdrix. A côté de ces giganteſques décombres, & ſur le haut, il reſte ſur pied une maſſe de pierre iſolée, de forme quarrée, & d'environ ſix cents pieds de haut, qui repréſente aſſez bien une tour coloſſale terminée en terraſſe.

Arrivé à la crête de la breche, la ſcene changea. A gauche, j'avois les immenſes chaînes des Alpes Rhétiennes, chargées de neiges auſſi anciennes que le monde, & des caſcades de quatre à cinq mille pieds : devant moi j'avois les profondeurs effrayantes de la vallée, qui ſe termine aux bords de la Reuſſ, dans le Canton d'Uri. Les montagnes du Canton d'Undervald formoient le fond du tableau, ſpectacle qui m'émut !

En quittant la grande vallée de Glaris, j'ignorois avoir un déſert de neuf lieues à traverſer dans le cœur des Alpes, ſans trouver une habitation, & je marchai la journée entiere ſans prendre aucun rafraîchiſſement, ni aucun repos. La ſatisfaction que j'éprouvois au milieu de ces ſolitudes étoit d'y marcher avec une pleine &

entiere sécurité, sans crainte, sans danger, sans défiance. Le hasard voulut que je quittasse le matin la grande vallée de Glaris, & ce fut un bonheur pour moi; car, indépendamment du défaut de subsistances, j'eusse encore passé la nuit sans gîte, au milieu des rochers & à la merci des ours.

Vers les cinq heures du soir, j'atteignis un homme que j'apperçus en avant; c'étoit le seul que j'eusse vu de toute la journée, & une vraie trouvaille. En d'autres pays & en de pareils lieux, je l'eusse évité, ici je le recherchai. Il m'instruisit qu'avant d'arriver à Altorf, qui étoit à six lieues de-là, il ne se trouvoit aucune auberge, mais qu'à deux lieues ou environ, sur le flanc de la vallée, il y avoit des habitations où l'on se faisoit un devoir de l'hospitalité.

J'allai de conserve avec mon conducteur, &, en nous tenant de notre mieux sur la côte rapide de la montagne, nous vînmes à la vue d'une cabane écartée du sentier. Nous y descendîmes: il entra le premier. On m'accueillit sans complimens, & je me reposai en attendant le souper: il étoit frugal. Celui de toute la maison fut du petit lait tiede, avec du fromage & point de pain. Pour moi, il y eut du luxe: on me servit du lait chaud, aussi avec du fromage & point de pain; dans ces lieux il est inconnu, ainsi qu'en beaucoup

d'autres endroits des grandes Alpes. Mais quelque simple que fût ce repas, je le trouvai délicieux, assaisonné qu'il étoit par l'exercice & l'appétit.

Après souper, & dans le dessein de partir à la pointe du jour, je voulus m'acquitter envers mes hôtes; mais on se défendit absolument de rien recevoir, mes instances réitérées à cet égard furent toutes inutiles. Je crus alors qu'il convenoit de laisser des marques de ma gratitude à quelques personnes de la maison; mais je connoissois mal la délicatesse de ces hommes, non encore altérés par le contact de la société: le déplaisir de mes hôtes devint marqué; je m'apperçus que j'étois taxé de répondre à leur générosité par une offense, &, fils de nos institutions sociales, je me vis au-dessous de l'homme de la Nature!

Dans ces montagnes, on retrouve quelque image des mœurs dans l'âge d'or; l'hospitalité n'est point un fardeau pour ceux qui l'exercent. Les liens d'homme à homme y étant aussi forts que ceux qui, chez nous, attachent un frere à son frere, ils reçoivent un étranger comme nous recevons un proche parent: touchant effet d'un régime qui rapproche les hommes, qui les identifie! les autres gouvernemens les isolent, les concentrent; ils relâchent tous les liens, tous les

principes; ils étouffent le germe des vertus, & préparent la voie au crime.

La maîtresse de l'habitation, qui avoit de vingt-quatre à vingt-six ans, intéressoit par des traits grands & réguliers, par un teint qui, quoique un peu bruni par le soleil, à la faveur de cheveux très-noirs, paroissoit encore fort blanc: elle intéressoit sur-tout par un air ouvert, par un air de candeur, de franchise, de douceur, de sérénité, qui m'indiqua ce que seroient les hommes par-tout, si des institutions désordonnéées n'effaçoient en eux les impressions de la Nature!

On me mene coucher; quelle singuliere nuit! Une échelle posée contre une hute, m'éleve dans un réduit, sous le toît jonché d'herbes seches. Des ais, mal joints, m'y établissoient communication avec trente ou quarante vaches qui étoient au-dessous, & qui, toutes, avec des sonnettes de timbres différens, me régalerent, durant toute la nuit, d'un concert continu & peu harmonique; & ce concert ne cessa point, parce que ces animaux ne cesserent point de manger ou de ruminer. Quoique j'eusse marché tout le jour sans prendre aucun repos, il ne me fut pas possible de clôre l'œil. La nuit me parut d'une longueur excessive, & je ne m'y occupai que de guetter le moment où je verrois poindre

le jour. Dans des lieux tels que ceux-ci, où on marche à côté des abîmes, je ne pouvois me hasarder à faire route la nuit. Je fus contraint de dévorer l'ennui, de patienter, & d'attendre. Je vis enfin le ciel blanchir vers le levant : ce fut le signal de mon départ.

Suite de la Vallée qui conduit à Altorf. Bourg d'Altorf.

JE partis fort satisfait de me voir débarrassé d'un concert nocturne qui ne m'avoit point amusé. Je descendis l'espace environ de quatre lieues, sur le flanc de la vallée, par un sentier très-difficile. Le fond de cette vallée n'a de largeur que celle de la riviere qui y coule : les Bergers ont leurs habitations sur le penchant de la montagne, qui est très-rapide, &, d'espaces en espaces, j'avois sous les yeux des cascades qui se font remarquer, soit par le volume de leurs eaux, soit par la hauteur dont elles tombent, soit par la variété de leurs formes.

Je reconnus, non sans quelqu'émotion, la cordialité des habitans de ces montagnes : étranger, inconnu, quelques-uns d'eux, en passant, sans proférer une parole, me prenoient la main, & la serroient dans la leur. Heureux, me suis-je dit, les hommes, dont les institutions n'ont point dépravé les mœurs; leur cœur, ouvert à toutes les vertus, ne respire que l'ordre & l'humanité! Un Gouvernement fondé sur des loix sages, rapproche les hommes; le Gouvernement arbitraire les isole, même dans leurs familles!

Descendu au bas & à l'entrée de la vallée, je ne tardai pas à arriver à Altorf. C'est un bourg grand, riche, & bien bâti, orné de fontaines, de belles églises, & d'une place publique qui en occupe le milieu. Tout y annonce l'aisance de ses habitans. Où se trouvoient, sous le joug Autrichien, une douzaine de hutes de pasteurs, il se trouve actuellement de belles rues longues, larges, droites, propres, bien dressées, & décorées de très-beaux bâtimens. Le sol n'a point changé : il étoit ingrat alors, il est encore infécond aujourd'hui; il ne produisoit rien alors, il ne produit rien encore aujourd'hui; & sous un ciel libre, les hommes se sont multipliés, l'abondance règne au milieu d'eux, & la vertu habite sous leurs toîts.

Altorf, fameux dans l'Histoire de la Suisse, fut le berceau de la liberté Helvétique. Sa grande place fut témoin de la scene qui prépara la révolution. Oh! que ce lieu est intéressant! avec quel empressement mon œil a cherché l'endroit où fut élevée cette pique fameuse, monument de la violence & de l'iniquité du Despote! Avec quelle avidité j'ai cherché celui où Guillaume Tell décocha le trait, celui encore où la pomme fut enlevée, au milieu des acclamations, de dessus la tête de son fils, victime innocente qui, les mains croisées sur la poitrine, ignoroit le danger,

& les alarmes de ſon pere ! Avec plus d'intérêt encore, cherchai-je l'endroit où Guillaume Tell, interrogé par le Bailli, ſur l'uſage de ſa ſeconde flêche ! Barbare, s'écria-t-il, celle-ci t'étoit deſtinée, ſi la premiere eût atteint mon fils !

C'eſt ſur la place du marché d'Altorf, qu'au milieu d'un peuple immenſe, témoin de l'exécution des ordres barbares du Gouverneur, Guillaume Tell décocha le trait qui, d'une diſtance aſſez conſidérable, enleva la pomme placée ſur la tête de ſon fils chéri, aux acclamations de tout le peuple !

La belle tour iſolée qui s'éleve ſur la place, eſt conſtruite à l'endroit même où fut plantée la perche à laquelle fut attaché le fils de Guillaume Tell, victime innocente du deſpotiſme criminel, également farouche & extravagant du Bailli Geſsler. Les peintures d'une des faces de la tour retracent encore aux yeux du peuple cette ſcene fameuſe dont nous avons préſenté l'eſquiſſe dans l'Introduction. Sur une autre face de la tour, on voit Guillaume Tell à l'inſtant où, après s'être élancé de la barque, il la repouſſe du pied au milieu des flots : & dans un troiſieme tableau, le Bailli tombe mort ſous le trait que lui décoche l'intrépide Nautonnier. Les peintures en ſont aſſez bonnes, & on a ſoin ſans doute de les renouveller, car elles me parurent très-fraîches.

Vers l'autre extrémité de la place, est une colonne surmontée de la statue en pierre de Guillaume Tell, conduisant lui-même, par la main, son fils à la perche fatale, l'arbalète sur l'épaule, & son fils ayant à la main la pomme qui devoit être placée sur sa tête.

Altorf, chef-lieu du Canton d'Uri, est placé dans un enfoncement à fond de cuve, entre d'énormes masses de montagnes, non loin de la Reuss, & à une demi-lieue du lac de Lucerne. Il est vraisemblable que ce lac a abandonné le bourg d'Altorf, construit originairement sur ses bords. Les toîts des maisons y sont chargés de grosses pierres pour les assurer contre les coups de vents impétueux qui viennent les assaillir, & auxquels les expose le voisinage du lac sur lequel les vents ne rencontrent aucun obstacle qui les arrête.

Il s'y trouve trois églises, deux couvens, un magasin à bled, & un arsenal. C'est le siége de la régence du pays, composée de soixante conseillers, pris dans chacun des villages du Canton; mais c'est à Botzlingen, à une demi-lieue environ d'Altorf, que se tient l'Assemblée générale du Canton qui a le pouvoir législatif.

On voit encore à Altorf les débris de la forteresse, que le despotisme y avoit construite pour tenir en bride les habitans, & qui fut rasée en 1308, lors de la révolution.

Le Canton d'Uri, à raiſon de ce qu'il fut le théâtre des premiers exploits des Suiſſes, eût long-temps le premier rang dans la confédération, & il l'a cédé depuis au Canton de Zurich, ſuivi de ceux de Berne & de Lucerne, tellement qu'il n'eſt aujourd'hui que le quatrieme entre les Cantons. Sa population eſt de quatorze mille habitans.

Trajet

Trajet d'Altorf à Stantz.

FLUELEN, village ſitué à la tête du lac de Lucerne, eſt comme le port d'Altorf, dont il eſt diſtant d'une demi-lieue. Plaçons encore ici un trait de l'humanité, de la *piété*, qui caractériſe le peuple eſtimable chez lequel je voyageois. Un incident exigea que je retournaſſe à Altorf: Je ne m'énonçois pas avec aſſez de facilité en allemand pour remplir l'objet qui m'y appelloit. Le frere de mon hôte s'apperçut de l'embarras où j'étois, &, ſans aucune invitation de ma part, il voulut ſe tranſporter à Altorf avec moi: & m'y ſervir d'interprête. Il m'y accompagna; régla ce qui m'y attiroit, & repartit auſſi-tôt avec moi ſans avoir voulu accepter aucune marque quelconque de ma gratitude, pas même le plus léger rafraîchiſſement.

Je ne ſonge, qu'avec peine, que le commerce & la fréquentation des habitans de ces lieux, avec les Italiens qui y paſſent perpétuellement à la deſcente du Saint-Gothard, tendent à altérer à la longue cette franchiſe, ce déſintéreſſement, cette ſimplicité de mœurs, qui eſt à deux mille ans des nôtres.

Je pris une barque à Fluelen, munie de deux

rameurs. Un calme parfait tenoit la surface du lac comme immobile, & rendoit la navigation délicieuse dans des lieux & dans un site aussi pittoresques. A droite, j'avois un rempart de roc vif, coupé à pic, & qui s'abattoit perpendiculairement dans les ondes. J'y remarquai avec étonnement dans les bancs, lits, ou assises, une disposition qui imite la tapisserie de point de Hongrie. A côté, une suite de couches ployées circulairement, & opposées à d'autres qui le sont aussi en sens contraires, représentent assez bien de part & d'autre le cirque du Vatican. Ces tranches, vers le fond du cirque, commencent à se développer de nouveau en se dessinant de même, mais la nature finit ici son jeu, sans avoir achevé ces nouvelles répétitions du cirque.

J'ai dessiné sur place cette conformation intérieure du rocher tout-à-fait singuliere, qui fixa long-temps mes regards, & fut encore plus long-temps l'objet de mes conjectures.

Dans cette partie du lac, s'avance, en forme de péninsule, une prairie de forme ovale : c'est-là, qu'en 1307, les trois Héros, auteurs de la révolution, se concerterent & jeterent les fondemens de la liberté Helvétique.

A une lieue & demie environ du port d'où nous étions parti, & sur le bord du lac, je re-

marquai, avec le plus vif intérêt, une Chapelle mémorative, construite au pied des rochers, à l'endroit où Guillaume Tell, ce héros qui brava les tyrans, embarqué sur le lac, pour être transporté, comme prisonnier, à la forteresse de Kussenacht, s'élança de la barque fatale qu'il repoussa au milieu des flots. Le Bailli, pour ne point quitter de l'œil sa malheureuse victime, s'étoit embarqué avec lui à Fluelen. Une violente tempête les accueille, on est prêt à périr, & on conseille au Bailli de faire délier Tell, qu'on savoit fort & vigoureux, pour l'employer à sauver la barque du péril. Il rame effectivement avec tant de force & d'adresse qu'il tire la barque du milieu des flots, & l'amene vers une pointe de rocher qui étoit sur le bord du lac. A l'instant il s'élance, il échappe comme un éclair, repousse la barque du pied, au milieu des vagues, & il s'enfonce dans les bois & les rochers; événement auquel la Suisse dut, en quelque sorte, son salut.

La Chapelle, qui en retrace le souvenir, est ouverte en portique. Elle est bien entretenue & ornée de peintures relatives à la délivrance de la Suisse. Elle est assise sur un rocher qui s'avance dans les eaux, & elle est ombragée par quelques touffes de bois, les unes à côté de la Chapelle, les autres suspendues au-dessus.

Les peintures qui présentent toute la suite de l'histoire de Guillaume Tell, me parurent très-fraîches & d'assez bonne main. Ces sortes de représentations qui rappellent au peuple les principaux traits de son histoire, se retrouvent fréquemment en Suisse, sur les Hôtels-de-Ville, les Eglises, & autres édifices publics; sur les fontaines, dans les lieux d'assemblée, & sur les maisons même des particuliers.

Plus loin, je remarquai, dans le lac, un grand rocher isolé, d'environ quatre vingt pieds de haut, de forme ronde, & qui, par la combinaison des couches horisontales & des fentes perpendiculaires, imite assez bien une tour antique, bâtie comme les murs d'Autun, de petites pierres cubiques, ce qu'on nomme *ouvrages réticulaires;* une espèce de mastic qui se voit entre les couches & les refends, acheve de compléter l'illusion. Par une semblable disposition, les chaînes de rochers qui longent le lac du côté de Brunnen, ressemblent parfaitement à d'anciens murs de forteresse.

Je débarquai près de là, à l'apposite de Brunnen, & je pris terre au pied d'un rocher. Il s'y trouve une maison isolée, pressée entre la montagne & le lac. J'y pris un verre de mauvais cidre, & je m'apprêtai à escalader le rocher par un sentier très-rude taillé en zig-zag. Arrivé

sur le haut, ce sentier se perdit sous mes pas, & disparut sur la pelouse. Je commençois à errer incertain, lorsqu'un montagnard, dont je fis la rencontre, redressa ma direction en m'indiquant celle que j'avois à tenir.

Chemin faisant, je me trouvai à côté d'un lac, d'un quart de lieue de diametre, placé au pied d'une très-haute masse de rocher, & dans un enfoncement. Je le parcourus de l'œil, & bientôt ma surprise devint extrême. Il en sortoit une petite riviere qui faisoit mouvoir une usine à scie, & couloit avec rapidité. Sa direction m'étonna. Elle couroit vers une montagne continue où je savois qu'il n'y avoit aucune issue qui pût donner passage à ses eaux. J'abandonne aussitôt mon chemin, je joins la riviere, & je la cotoye en la descendant, pour avoir la solution de ce problême qui m'inquiétoit. Je ne l'eus pas suivi l'espace de cent toises, que je vis ce courant, se rendre dans un bassin circulaire d'environ douze pieds de diametre où il s'engouffroit par trois entonnoirs.

Il est croyable que ses eaux vont au lac de Lucerne, qui en est distant d'une lieue; mais il seroit très-possible qu'elles allassent ailleurs, en débouchant dans un autre lac, dans un fleuve, ou en donnant naissance à une riviere ou à plusieurs ruisseaux écartés les uns des autres par la

division ou dispersion de ses eaux dans le sein de la terre.

Je repris de mon mieux la direction qui m'avoit été indiquée. Je pénétrai, à la grande élévation où je me trouvois, dans une vallée fort longue, parallele au lac de Lucerne. J'en descendis, & je me trouvai à l'entrée d'une des deux grandes vallées qui forment principalement le Canton d'Undervald, & à une lieue plus loin, je trouvai Stantz qu'on regarde comme le chef-lieu du Canton.

STANTZ.

STANTZ est un bourg magnifique; de belles & grandes maisons y ont pris la place de quelques habitations de bergers qui s'y voyoient avant la révolution. Des hommes aisés, bons, justes, vertueux, y ont succédé à une poignée de malheureux, flétris par la servitude & l'indigence.

L'Eglise en est ornée de très-belles colonnes de marbre noir veiné, qui en divisent les nefs, & sont au nombre de dix. Des colonnes de même matiere, mais d'un moindre diametre en soutiennent le porche. Cette Eglise est accompagnée d'une tour, surmontée d'une très-belle aiguille. Autour de l'Eglise, des tombes couvertes d'œillets, cultivés par les mains d'une fille, d'un frere, d'un fils, d'une épouse, ou par celles d'un ami, me peignoient, d'une maniere attendrissante, la sensibilité des cœurs qui ne sont point émoussés par des jouissances factices, ni dépravés par de mauvaises institutions! Le temps des œillets est-il passé, on y substitue d'autres fleurs suivant la saison, & tous les villages du Canton montrent le même attachement pour leurs proches. En général, il y regne une grande piété. Je rencon-

trois fréquemment des gens qui, chemin faisant, prioient en commun, & à haute voix.

J'arrivai à Stantz vers le soir. Je voulus souper en famille : on servit proprement, délicatement, abondamment. Je vis un pere aimé de ses enfans, une mere douce & attachée à sa maison; des enfans imbus de principes d'union & d'harmonie qui préparoient le bonheur d'autant de familles.

Ce bourg est catholique, ainsi que tout le Canton. Il s'y trouve un couvent de Capucins, & un autre de religieuses Franciscaines. Le village de Stantz-Stad, situé au bord du lac, est comme le port de Stantz, & il reçoit, par le lac, les productions & les marchandises des districts adjacens.

Le Canton d'Undervald a neuf lieues dans sa plus grande étendue. Une montagne chargée de bois, divise le pays en deux vallées : le haut & le bas Undervald; la vallée supérieure & la vallée inférieure. Les pâturages & les bestiaux en font toute la richesse : il n'y croît ni bled ni vin. A une lieue de Stantz, il s'y trouve des carrieres de marbre noir. On y rencontre plusieurs lacs & trois sources d'eaux soufrées, voisines les unes des autres, entre Stantz-Stad, & l'un des bras du lac de Lucerne.

Ce Canton est le sixieme dans l'alliance. Le nombre de ses habitans est de vingt mille ou

environ. Pour le ſpirituel, il reſſortit à l'Evêché de Conſtance. A l'époque de la liberté du pays, Stantz étoit le point de réunion & la Capitale du Canton; & comme ce bourg eſt dans la vallée inférieure, & dans le pays au-deſſous du bois, en allemand *Unterwalden*, tout le Canton en prit le nom d'Undervald. Il ne formoit alors qu'un ſeul corps; &, en effet, le vieux ſceau public de Stantz porte en légende: *Sigillum univerſitatis hominum vallis ſuperioris & inferioris.* Mais l'an 1150, quelques différends s'étant élevés entr'eux pour quelques répartitions, les deux vallées ſe détacherent l'une de l'autre, & firent chacune un corps à part. Il en eſt encore ainſi aujourd'hui, & quoique relativement au Corps Helvétique, les habitans ne forment qu'un ſeul Canton; cependant, pour l'adminiſtration intérieure, ils ſont diviſés en deux Corps ou Communautés générales, qui ont chacune l'autorité abſolue dans leur diſtrict, qui ont chacune leur Chef, leurs Aſſemblées publiques, leur Régence, leurs Officiers. Sarnen eſt le chef-lieu & le ſiége de la Régence de la *vallée d'en-haut*, comme Stantz l'eſt de la *vallée d'en-bas*. Mais Stantz eſt le lieu le plus conſidérable de tout le Canton. L'un & l'autre a ſon Conſeil, compoſé de ſoixante perſonnes, tirées des différens villages de la vallée; mais quand il s'agit de délibérer en com-

mun, la vallée de Sarnen envoie ses Députés à Stantz : on y délibere en Conseil général, auquel tout homme âgé de seize ans a le droit d'assister.

Chaque Paroisse a son Magistrat particulier, composé de sept Juges; & tout habitant qui a trente ans révolus, peut assister comme Juge à la décision des causes criminelles. Les Assemblées générales de chacune des deux vallées se tiennent réguliérement une fois tous les ans dans la vallée inférieure. Dans les dietes des Treize-Cantons, les deux vallées ont trois Députés, dont deux de la vallée d'en-bas, le troisieme de la vallée d'en-haut; mais comme ces deux vallées ne font qu'un seul Canton, ces trois Députés n'ont ensemble qu'un seul suffrage.

Qu'il est humain, qu'il est bienfaisant le bon Peuple d'Undervald! L'hospitalité est une vertu chere à son cœur; & un voyageur à pied qui n'offriroit point à ses yeux un luxe offensant, pourroit, d'habitation en habitation, visiter tout le pays, & trouver par-tout un asyle gratuit, & l'accueil de la fraternité!

On entend dire chez nous, aux gens imbus des principes détestables du despotisme, qu'il faut tenir le paysan dans la misere, que s'il sort de cet état, il devient insolent. Quelle étrange, quel cruel & scandaleux propos! Est-ce des

hommes, eſt-ce des freres qui oſent ainſi blaſphémer l'humanité! Le payſan n'eſt inſolent que parce qu'il ſent l'oppreſſion, que parce qu'il ſent des fers pour leſquels il n'eſt point fait! Rendez-le ce qu'il doit être, rendez-le citoyen, & il ne le cédera à aucune claſſe dans les qualités morales! C'eſt en voyageant dans les Cantons populaires de la Suiſſe, qu'on ſe convainc pleinement de cette vérité.

Trajet de Stantz au Lac de Brientz ;

Unterseven ; Interlaken ; Frutigen.

DEPUIS Stantz, je longeai le lac de Sarnen : ce lac a trois lieues de long, sur cinq quarts de lieue de large. Je m'élevai par des chemins difficiles sur les montagnes qui le dominent ; la nuit me surprit en les montant, elle se trouva entiérement close lorsque je fus au sommet, & l'obscurité augmentée par le voisinage d'une forêt, me déroboit presqu'entiérement les traces du sentier que j'avois à suivre. Cependant, le reflet des eaux d'un lac que je cotoyois, m'en fit appercevoir l'existence. Il a son bassin sur le haut des montagnes, qui séparent le Canton d'Undervald de celui de Berne. La nuit étoit si sombre, que, dans le temps même où j'aspirois à la rencontre de quelques habitations, je faillis à ne pas appercevoir celles d'un village qui se présenta sur mon chemin. Il ne s'y trouva point d'auberge ; mais heureux pays où les loix de l'humanité sont en recommandation ! Un de ceux de la maison où je m'adressai, sans aucune invitation de ma part, sans aucune promesse de récompense, par une nuit obscure, m'accompagna, ou plutôt me conduisit au plus prochain village, distant d'un

quart de lieue, me mena à l'auberge qui y étoit, m'introduisit, me recommanda, & s'en alla, sans avoir voulu accepter d'autres marques de ma gratitude, qu'un verre de vin, encore s'en défendit-il beaucoup. Les hommes seront tels par-tout, lorsque le caractere sacré de la nature ne sera point oblitéré par des régimes insensés.

Je ne fus point servi magnifiquement, il s'en faut bien; mais je fus reçu, comme si je fusse arrivé chez un ami. Je repartis le lendemain de bonne heure, & je reconnus alors distinctement le lac que je n'avois fait que soupçonner la veille. Je gravis un rocher des plus âpres, du haut duquel descendoient une troupe de Montagnards, transportant, du pays voisin, sur leurs épaules, des piles de fromages, dont la charge, pour chacun, eût presque fait celle d'une bête de somme : & il falloit bien qu'ils les portassent, puisqu'ici les chemins ne sont praticables ni aux voitures, ni aux chevaux, ni même aux mulets.

Parvenu sur les hauteurs, je me trouvai dans une vallée de verdure, fermée de tout côté; & comme les montagnes qui la forment sont fort hautes, elle doit recevoir, sur-tout lors des fontes de neiges, une grande quantité d'eaux. J'y remarquai même des ravins, qui m'en indiquerent les courans & la direction. Ils se terminent à des entonnoirs, par lesquels les eaux s'engoufrent

dans la terre. Un tas de pierres, à travers lesquelles les eaux peuvent se glisser, occupoit les bords de chaque entonnoir, & y avoit été formé à dessein, de peur que l'ouverture, par une cause quelconque, ne venant à s'engorger ou à s'obstruer, les eaux ne comblent la vallée, & ne la transforment en lac.

A cinquante pas de là, j'entendis le bruit d'une chûte d'eau considérable, & le nouveau local où je me trouvois, étant encore à fond de cuve, je fus curieux de savoir ce que devenoient ces eaux. Je quittai mon chemin, & je me dirigeai à l'endroit où j'entendois le bruit. Je trouvai la cascade, je suivis le gros ruisseau qu'elle forme au pied de la montagne, je le suivis dans sa course, & j'arrivai avec ses eaux à un petit bassin où il est absorbé. Une grille de bois, placée à l'entrée du goufre, prévient l'accident dont j'ai parlé il y a un instant. Je montai encore, & je me trouvai bientôt sur le penchant des montagnes qui regardent le Canton de Berne. Le chemin dès l'abord passe dedans & par le milieu d'une maison isolée de ce Canton.

Il est un jeu imprudent auquel se livre quelquefois l'étranger qui voyage dans les Alpes. Du haut des montagnes, du haut d'immenses & profondes vallées, il aime à détacher des pierres volumineuses, des éclats de rochers qui,

à une demi-lieue de-là, quelquefois à une lieue; vont, avec des bonds prodigieux, vont, avec une vîtesse, une violence inconcevables, crever ou renverser des habitations, rompre des arbres, écraser des bœufs, des chevaux, des bergers, qui étoient hors de la portée de la vue, ou qu'il croyoit hors de la direction du bloc destructeur & meurtrier! Je reconnus ici, plus que jamais, combien cet amusement a de danger. Sur mon passage, se trouva un fragment de rocher qui étoit comme en équilibre, & qui n'attendoit plus qu'une légere impulsion pour se précipiter par une pente rapide qui alloit se terminer à l'Aar. Mon guide alloit la lui donner, lorsque quelque chose de rouge se découvrit à nos yeux, à quinze ou vingt toises plus bas. C'étoit une femme, baissée dans la fougere, qui cueilloit ou cherchoit je ne sais quoi, & qui étoit précisément sur le passage du rocher. Il se retint, & il étoit temps. Le choc eût été tel, qu'elle n'eût certainement pas eu le temps de jeter un cri.

De ces hauteurs, je vis la belle verdure & les gras pâturages qui tapissent la vallée que traverse l'Aar avant d'entrer dans le lac de Brientz. Eclairé par le soleil, du haut des montagnes ce fleuve me sembloit un fleuve d'argent. Vers le bas, je marchai sur de vastes décombres de

montagnes écroulées, par lesquels j'arrivai au village de Brientz. J'y entrai à midi, mais la lassitude, & la perspective d'une barque qui devoit partir le lendemain matin, me déterminerent à y passer le reste de la journée.

Le lendemain, de grand matin, nous nous embarquâmes sur le lac; la traversée fut des plus tranquilles, & nous allâmes prendre terre à l'endroit où l'Aar sort du lac de Brientz pour traverser en serpentant les plaines rases & unies qui vont se terminer au bord du lac de Thunn.

Je vis en passant le bourg d'Unterseven, & la petite ville d'Interlaken, situés l'un & l'autre entre les deux lacs de Thunn & de Brientz. Celui-ci a trois lieues de longueur, sur une demi-lieue de largeur. En quelques endroits, il est profond de cinq cents cinquante toises. On y pêche une espèce de harengs que l'on vend dessséchés à la fumée.

La grande plaine, basse & unie, qui est entre les deux lacs, offre un verger ouvert & sans clôture. Cette plaine fut autrefois le fond d'un lac, lorsque ceux de Thunn & de Brientz n'en faisoient qu'un. Ce lac unique ne se terminoit même point au lieu où finit celui de Brientz; son bassin s'étendoit jusqu'au fond de la vallée que traverse l'Aar avant de s'y jeter. Ce lac avoit plus d'étendue que n'en ont aujourd'hui ceux

de

de Zurich ou de Lucerne. Il n'avoit pas moins de douze lieues de longueur. Le vallon arrosé par l'Aar, qui s'étend de Brientz à Meiringen, chef-lieu du pays de Hasli, a trois lieues de longueur. En observant à leur base les rochers qui le forment, à l'aspect de leurs surfaces lisses & adoucies, à l'aspect des formes arrondies dans les parties saillantes; on reconnoît sans peine les impressions & le battement durable des eaux, qui ne laissent aucun doute que le fond de la vallée n'ait été, dans des temps reculés, le fond d'un lac, dont ceux de Thunn & de Brientz ne sont qu'un résidu.

Je côtoyai le lac de Thunn, qui a cinq lieues de longueur sur une lieue de largeur, & dont le bassin est très-beau. Vers sa rive méridionale s'éleve un rempart immense de roc vif, & presque vertical, qui monte jusqu'aux nues, & va en s'abaissant du côté de l'orient.

En longeant le lac de Thunn, le terrein va en s'élevant durant l'espace de trois lieues, & il est parsemé de villages. Vers les deux tiers de sa longueur, je commençai à m'en éloigner vers le midi, toujours en m'élevant. Ailleurs, on nommeroit ceci une montagne; en Suisse, ce n'est qu'une inégalité du sol. Du haut, si on le veut, de ce tertre, ma vue glissant entre les interstices des montagnes, atteignit à une des

barrieres de la France, le Jura, qui, en me frappant inopinément de l'idée & du souvenir de ma patrie, me remplit de la plus douce émotion! Du haut de cette éminence, se présenterent à mes regards de grandes montagnes, des vallées larges, longues & profondes; & mes yeux se fixerent bientôt sur une montagne isolée, qui, du fond de la vallée, s'éleve à une hauteur considérable, sous la forme d'une pyramide quadrangulaire fort réguliere : Vimmis est au pied. Je descendis dans ces profondeurs, je traversai l'impétueuse riviere de Kandel, qui descend des Alpes, & j'allai prendre gîte à Frutigen.

PASSAGE DU GEMMI.

Je partis de Frutigen au point du jour, & je ſuivis la branche de la vallée qu'arroſe le Kandel. Vers le chevet de cette vallée, le ſol s'exhauſſe conſidérablement tout-à-coup, & forme ſur le haut un vaſte plateau qui aboutit au pied du Gemmi, ou Kandel-Steg.

Que ſur une route, au croiſement des chemins, on poſe des poteaux indicatifs qui dirigent les pas incertains du voyageur? c'eſt ce que l'on voit tous les jours: mais que le long d'un chemin iſolé, qui ne ſe partage point, on rencontre de telles indications, c'eſt ce que je n'avois point vu encore, je le remarquai avec ſurpriſe, & je ne tardai point à en reconnoître la cauſe. A peu de diſtance de là, le Gemmi ſe préſente à la traverſe, comme un mur immenſe; plus de route, plus de ſentier, nulle vallée, nul faux-fuyant! c'eſt un rempart de roc vif, coupé d'à plomb. Le ſeul ravin, la ſeule crevaſſe qu'on y apperçoit, reſſerre les eaux d'un torrent qui ſe précipite avec autant de violence que de fracas. Qu'eût fait le voyageur, étonné à la vue de cette maſſe, qui lui eût préſenté le terme de ſon voyage? il ſe fût cru fourvoyé, il ne lui fût reſté

Q 2

qu'à retourner ſur ſes pas ; & le poteau, qui offre à ſes yeux ces mots conſolans, *Route du Vallais*, eſt un confortatif, c'eſt le témoignage dont il avoit beſoin. Il ſemble lui dire : Etranger, qui que vous ſoyiez, ne déſeſpérez point ; dans ces lieux ſauvages, dans ces affreux déſerts, dans ce chaos, dans ce ſilence de la Nature, à l'aſpect de ces barrieres inſurmontables, qui vous ſemblent ne pouvoir être franchies que par les autours & les oiſeaux de proie, ne ſuſpendez point vos pas ! une adminiſtration prévoyante & courageuſe a rompu les obſtacles ; avancez, reconnoiſſez & béniſſez ſes travaux & ſes bienfaits.

Je marchai dès-lors avec aſſurance, & ces rocs effrayans me préſenterent ſur leur flanc, coupé à pic, un ſentier incliné, taillé dans le roc, qui, replié mille fois ſur lui-même & en s'élevant graduellement, me porta au pied d'une montagne aſſiſe ſur la premiere : je l'eſcaladai, & du plateau de celle-ci s'éleve une troiſieme & énorme montagne, qui porte au-deſſus de la région des nues ſa cîme, toujours chargée des attributs de l'hiver. C'eſt proprement le mont Gemmi, qui donne ſon nom aux ſommets adjacens.

Cette montagne préſente l'aſpect d'une pyramide obtuſe, réguliere ; on la croiroit l'ouvrage

de l'art, & taillée de mains d'hommes. Cela, joint à l'éclat que lui donnent les neiges dont elle eſt perpétuellement couverte, lui a mérité le nom de Gemmi, pris du latin *gemma*. L'effet en eſt d'autant plus frappant, que tout ce qui avoiſine cette montagne n'eſt de toutes parts que confuſion, débris, caſſures, renverſemens, &c, pendant deux heures entieres, je marchai ſur des décombres, ſur des montagnes écroulées & fracaſſées.

M. Ramond rejete très-légérement cette étymologie, en alléguant que, ſuivant lui, le mont Gemmi eut ce nom avant l'exiſtence de la Langue Latine. Mais qu'il nous le diſe, d'où ſait-il qu'avant l'exiſtence de Rome il porta le nom de Gemmi? Qui lui a dit qu'il n'eut point alors un autre nom? Qui eſt-ce qui lui a certifié que les Latins n'ont point changé le nom qu'il put avoir dans une antiquité plus reculée, eux ſous qui tant d'autres ont changé, ſur toute la ſurface de la Terre, alors connue!

M. Coxe eſt plus mal fondé encore, lorſqu'il improuve l'origine avouée des noms ſous leſquels on déſigne les montagnes de *Jungfrau-Horn*, de *Vetter-Horn*, de *Schreck-Horn*, dont nous avons parlé ci-devant. Autant vaudroit-il qu'il nous dit que le *Mont-Blanc* n'eſt point ainſi appellé de l'éclat des neiges qui le revêtent, ou de ces

qu'il est la montagne blanche par excellence. Ses observations là-dessus ne trouveront grace auprès de personne.

J'avançai, & je côtoyai un petit lac, qui est la source du Kandel. Il étoit cinq heures du soir, je n'avois encore pris ni repos, ni nourriture; & soit par les forces que donne la Nature pour franchir les déserts où on se trouve engagé, soit la nouveauté des objets, l'insolence des lieux, la grandeur du spectacle, l'attention, l'intérêt, quelquefois l'admiration qu'ils commandent; je n'avois encore éprouvé ni lassitude, ni besoin!

Le chemin s'effaça tout-à-coup, & disparut sur une pelouse, où je n'en reconnus plus de vestiges. Je continuai cependant par où je présumois que devoit être sa direction. Je me trouvai bientôt au pied de décombres formées par des montagnes éboulées : je m'y élevai, & contournant ensuite une montagne que j'avois à la droite, je me trouvai inopinément dans un hospice établi pour ceux que la nécessité, je ne dis pas la curiosité, (on ne le présume point) dirige par ces affreux déserts.

Quoiqu'il ne fût pas six heures, je me déterminai facilement à y passer la nuit, pour ne point m'engager à ses approches dans des lieux aussi sauvages. Une cahute habitée par un homme seul, en tout autre lieu que la Suisse, m'eût pré-

ſenté un réduit redoutable : ici, j'y entrai avec joie, j'y dormis avec ſécurité, & l'idée même du danger ne ſe préſenta point à mon eſprit ſous un ciel où des loix conformes à la Nature n'ont point dégradé les hommes. Du lait chaud ſans ſel, du pain dur, & du fromage me préſenterent un repas délicieux, & furent les ſeuls mets que me ſervit mon Hôte.

Au pied de l'hoſpice eſt une excavation profonde & à fond de cuve, d'environ deux cents toiſes de diametre, environnée de hautes montagnes. Le fond en étoit à ſec; mais, par l'inſpection des lieux, je jugeai que les eaux devoient s'y engoufrer, puiſque cet endroit étoit le réceptacle néceſſaire des eaux qui y deſcendent des montagnes environnantes, & dont l'abondance doit être prodigieuſe, ſur-tout lors de la fonte des neiges.

Il étoit encore de fort bonne heure lorſque j'arrivai à l'hoſpice, & je voulus y deſcendre avant la nuit. Je reconnus effectivement ſur le fond quatre ou cinq bouches, de pluſieurs pieds de diametre, en partie obſtruées par la vaſe, & qui engloutiſſoient les eaux. J'en conclus que ce lieu étoit le baſſin d'un lac périodique, & c'eſt ce que me confirma mon Hôte à mon retour à la hutte. Il eſt des ſaiſons où les montagnes envoient beaucoup plus d'eaux que les entonnoirs

Q 4

n'en peuvent abſorber : le lac croît & ſe forme. Dans d'autres temps, la quantité d'eau qui entre dans le baſſin, & celle qui eſt abſorbée étant égales, du moins ſenſiblement, le lac ne change point ſon niveau : dans d'autres, il en reçoit moins qu'il n'en abſorbe, ou même il n'en reçoit point du tout; alors il décroît, & il finit par laiſſer ſon lit à ſec. Des trois bouches que j'obſervai, l'une a deux pieds de diametre à l'orifice, l'autre cinq pieds, & le troiſieme huit pieds.

Mon Hôte étoit d'une taille fort haute, mais d'une douceur extrême. Une jeune parente aveugle qu'il ſoignoit avec beaucoup d'attention étoit toute ſa ſociété. Au reſte, il n'occupe ce ſéjour de triſteſſe que du mois de Mai au mois de Septembre; les neiges qui ferment les paſſages, empêchent que perſonne, dans les autres temps de l'année, ne ſe montre dans ces ſolitudes.

Le paſſage du Gemmi, qui eſt d'une journée de chemin, n'offre dans l'intervalle qu'une ſeule hutte, celle où je couchai, & je fis la traverſée ſans rencontrer un être vivant.

SUITE DU GEMMI.

Je partis de grand matin. Au ſortir de cet aſyle, ſans lequel j'euſſe couché ſur la roche, je contournai le lac périodique, & par un interſtice des montagnes, je débouchai ſur le lac de Dauben, qui m'offrit un ſpectacle du plus vif intérêt, quoiqu'il ne me fût point inconnu. Les montagnes, en ſe repliant de droite & de gauche, laiſſent entre elles un vaſte eſpace, dont le fond eſt occupé par le lac. Ces montagnes, à l'oüeſt, ſont chargées d'immenſes glaciers, qui verſent un fleuve égal à la riviere de Marne, à ſon embouchure. Le lac en eſt le réceptacle. Il reçoit ſans ceſſe les flots accumulés que lui fournit cette riviere impétueuſe; il ne regorge point! il reçoit toujours, & ne rend rien, par aucune iſſue que l'on connoiſſe.

Ce n'eſt point ici le cas de la mer Caſpienne, & de quelques autres lacs d'Aſie, qui reçoivent de grandes rivieres, & ne ſe déchargent par aucun endroit; tels ſeroient avec la mer Caſpienne le lac d'Aral, le lac de Baical, & la mer Morte. Leur ſuperficie eſt aſſez étendue pour que l'évaporation enleve une quantité d'eau équivalente à celle que leur charrient les rivieres, & la choſe

ſuſceptible de calcul eſt démontrée par cette voie. Ici la ſuperficie du lac n'offre pas un aſſez grand développement pour que l'évaporation puiſſe enlever la millieme partie ſeulement des eaux qui s'y rendent.

Mais il y a, dans le fond du lac, des bouches ou entonnoirs qui engloutiſſent les eaux qui deſcendent perpétuellement des glaciers. Dans des temps plus chauds, la fonte des glaces donne-t-elle plus d'eaux que les entonnoirs n'en engoufrent, le lac croît, la ſuperficie s'en éleve. En donne-t-elle une quantité ſenſiblement égale, le lac reſte à la même hauteur, il ne croît ni il ne décroît : la riviere verſe-t-elle en moindre abondance que les entonnoirs n'abſorbent, on voit alors le lac diminuer, & c'eſt ce qui arrive en hiver.

J'ai rencontré en Suiſſe pluſieurs phénomenes de cette eſpèce; mais de tous les lacs dont les eaux s'engoufrent dans la terre, celui-ci préſente ou les plus grands entonnoirs, ou les plus multipliés.

Ce lac a une demi-lieue de long, ſur un demi-quart de lieue de large. Les rochers qui l'environnent ne préſentent aucune trace de végétation. Les eaux qu'il engloutit, reparoiſſent, dit-on, à ſept lieues de là dans le Vallais. Je n'eus point

de peine à admettre dans le lit du lac ces bouches abſorbantes, lorſqu'après avoir battu tout le fond de la vallée, j'ai reconnu qu'il eſt ſemé de gouffres, dont il eſt fréquemment cicatriſé. Il s'en eſt même ouvert ſur le chemin; & ſi le lac eût couvert tout le fond de la vallée, il s'y fût trouvé plus de deux mille entonnoirs pour en abſorber les eaux. Il eſt des endroits où les tranches de pierres, qui ſont toutes verticales, ſe ſont enfoncées; ailleurs, pluſieurs enſemble ont fléchi, & ſe ſont affaiſſées. Dans le dégel, ou dans les temps humides, il y auroit du danger à parcourir, comme je l'ai fait, le fond de cette vallée: les terres qui ont rempli les intervalles de quelques crevaſſes, pourroient céder ſous les pas, & cette vallée recele indubitablement des cavités horribles.

Mais ce qui me frappa d'étonnement, c'eſt, à ſoixante pieds plus haut que la ſurface du lac, les deux glacis contigus qui lui ſont paralleles, l'un d'environ deux cents toiſes de long, l'autre encore plus étendu, ſur leſquels, dans la profondeur des ſiècles, battirent des nappes d'eaux de pareille étendue. Ces glacis, à la hauteur de dix-huit cents toiſes, portent l'empreinte manifeſte du ſéjour & du mouvement des eaux! Pour monument de leur exiſtence, elles y ont laiſſé leurs

contours, leurs ſinuoſités, leurs ondulations ſillonées d'une maniere qui l'atteſte hautement aux générations préſentes.

Ce fait, que quelqu'un avoit déja remarqué avant moi, mais que perſonne n'avoit expliqué, piqua ſinguliérement ma curioſité, & je déſeſpérai long-temps d'en donner la ſolution. Cependant, après avoir médité ſouvent ſur cet étrange phénomene, j'en conçus enfin, à ce que je crois, la véritable cauſe.

Les eaux du lac ne s'engoufrent dans le ſein des montagnes, que par les déchiremens, les ſolutions de continuité occaſionnés par une criſe accidentelle de la Nature. Le lac & les montagnes qui l'abreuvent, préexiſterent à ces commotions convulſives; il fut donc un temps où les eaux qu'il reçoit, n'ayant point d'iſſue par les bouches ou entonnoirs qui ſe trouvent dans ſon lit, durent s'élever à une grande hauteur entre les montagnes. Elles durent croître juſqu'à ce qu'elles euſſent trouvé une iſſue pour s'échapper, ou juſqu'à ce qu'en ſe répandant de plus en plus, elles euſſent acquis aſſez d'étendue & de ſurface pour que l'évaporation enlevât la maſſe entiere des eaux fournie par la fuſion des glaciers. Dans des temps antérieurs, & dont on ne peut fixer l'époque, les eaux du lac s'éleverent donc contre le flanc des montagnes adja-

centes, à la hauteur où l'on voit aujourd'hui, avec étonnement, les impreſſions indubitables des eaux.

Il peut ſe faire que les bords du plateau ſoient plus bas que les parties du rocher qui portent l'empreinte de l'ondulation des eaux; mais cette difficulté eſt de peu de valeur. Les monceaux énormes de déblais tombés de la montagne, & entaſſés à pluſieurs centaines de pieds de haut, à la racine du plateau, indiquent de reſte que les bords durent en être plus élevés, & qu'ils ont ſouffert des déchets & des abaiſſemens ſucceſſifs, ſoit par l'effort du temps & des élémens, ſoit par quelqu'ébranlement ſubit & inſtantané.

La deſcente, du côté du Vallais, s'annonce par d'affreux & terribles précipices. Ce ſont des abîmes dont l'œil n'oſe point ſonder la profondeur. Un ſentier étroit & ſcabreux, taillé contre un mur de roche de ſix cents toiſes de haut, conduit le voyageur d'abîmes en abîmes: la terreur & la mort l'environnent! mille blocs de pierre peu adhérens, ſuſpendus au-deſſus de ſa tête, menacent ſa vie à tous les inſtans! Quelques-uns ſe font attacher ſur leurs chevaux, dans la crainte qu'effrayés à la vue des précipices, ils n'aient point la force néceſſaire pour s'y ſoutenir. Il n'y a pas encore fort long-temps

que, vers le milieu de cette descente, il falloit passer sur un petit pont de bois, suspendu par des chaînes de fer, au-dessus des précipices. En quelques endroits, le sentier est pris sur le talud d'une terre légere, mêlée de cailloutages qui, détrempée par les pluies, fuira un jour sous les pas.

Vers le bas de la descente, je remarquai un bloc de quarante ou cinquante pieds de haut, entiérement détaché de la montagne, reposant sur un mentonnet assez foible, & menaçant verticalement le chemin; le moment de la chûte ne m'en a pas paru éloigné : la voie des passans, le mouvement des mulets chargés, un coup de vent, ou quelqu'autre accident la détermineront. Malheur à ceux qui en seroient de trop près les témoins.

Chemin faisant, je fus tenté de donner le branle à un bloc que la moindre impulsion précipitoit perpendiculairement dans des abîmes effroyables, mais une prudente circonspection me retint : la masse de ce bloc, l'accélération de sa vîtesse dans la chûte, eussent déterminé celle d'une partie des rochers gercés, excavés, entrouverts & menaçans de toutes parts.

C'est dommage, cependant, que les entonnoirs disséminés dans le fond du lac de Dauben absorbent les eaux du fleuve qui y verse. Sans

cela la surface du lac exhaussée eût produit, du côté du Vallais, la plus magnifique, la plus superbe, la plus imposante cascade qui existe dans les deux mondes !

Des bords du plateau jusqu'au chevet de la vallée, il y a environ deux heures de chemin. Dans cette descente, mes yeux se fixerent avec surprise sur un réduit précédé d'une tribune en menuiserie, scellée contre le roc, dans un endroit où la montagne coupée à pic laisse, au-dessus & au-dessous, des espaces prodigieux contre cet énorme rempart ! ni anneau, ni crampon, ni inégalités qui puissent donner prise ; & la place ne paroît absolument accessible qu'aux oiseaux ! Ce réduit est un corps-de-garde.

Forcé d'admettre la possibilité de cet ouvrage, puisqu'il existe, je recherchai les moyens qu'on avoit pu mettre en usage pour appliquer l'industrie humaine à une pareille hauteur, dans un lieu qui paroissoit devoir l'exclure à jamais. Je n'en vis d'autre que l'emploi des cabestans posés sur les hauteurs, au moyen desquels des hommes attachés à des cables se seront suspendus sur des abîmes horribles, & seront descendus contre le rocher, à l'endroit où l'on a établi la guérite en question. C'est un corps-de-garde qui commande le sentier étroit, scabreux & pénible par lequel on descend la montagne pour pénétrer

dans le Vallais. Ce corps-de-garde eſt d'autant plus important, d'autant plus redoutable qu'on y eſt à l'abri de toute inſulte, & que la petite garniſon qu'on y met, dans les temps de danger, ne craint point qu'on prenne la place d'aſſaut.

Ce n'eſt que par une eſtimation graduelle que l'on peut ſe former une idée de la prodigieuſe hauteur du Mont Gemmi, l'une des plus élevées des Alpes. Le point d'où l'on commence à eſcalader la montagne eſt déjà élevé d'environ deux cents toiſes au-deſſus du lac de Thunn, qui, lui-même, eſt à une pareille élévation au-deſſus du niveau de la mer. On monte l'eſpace de trois heures, la pente eſt très-roide, & je crois pouvoir eſtimer à mille toiſes perpendiculaires la hauteur à laquelle on s'éleve dans cette eſcalade. On ſe trouve alors dans la vallée, ſur un des côtés de laquelle s'élance dans les airs le Gemmi proprement dit, dont la hauteur eſt d'environ huit cents toiſes; ce qui donne, par approximation, deux mille deux cents toiſes pour la hauteur de cette montagne fameuſe.

Digreſſion

Digreſſion ſur les Montagnes.

Si, comme on ne peut en douter, les montagnes ont été ſous les eaux ; ſi elles furent élaborées par l'élément liquide ; ſi les lits horizontaux n'en ſont que les ſédimens ſucceſſifs ; ſi, dans les vallées, la correſpondance des angles ſaillans & rentrans ; ſi, à hauteurs égales, l'identité des couches, bancs ou aſſiſes en ſont un argument invincible ; ſi les dépouilles des teſtacées répandues à la ſuperficie & dans l'intérieur de toutes les montagnes dans les Alpes, dans le Jura, dans les Pyrénées, &c. l'atteſtent aux moins attentifs : quelle cauſe extraordinaire pût jamais élever les eaux à la hauteur des montagnes du ſecond ordre ? Eſt-il dans la poſſibilité qu'elles s'y élevent, ou qu'elles s'y ſoient jamais élevées ſur toute la ſuperficie du globe ? Si, dans nos régions, elles ont atteint à la hauteur de mille toiſes au-deſſus du niveau des mers, il a fallu, d'après les loix de l'hydroſtatique, qu'elles ſe ſoient élevées à pareille hauteur dans les régions antipodes, & ſur toute la ſuperficie du globe. Or, où prendre une quantité d'eau aſſez grande pour remplir un pareil baſſin, pour ſe-

mer un pareil volume! il faut convenir que si jamais, dans la haute physique, il y eût un problême qui ait dû se regarder comme insoluble assurément, c'est celui-ci; les principes & la théorie en offrent cependant la solution.

La superficie de notre globe n'est point stable & permanente; elle est sujette à des altérations, des décompositions, des déplacemens. Certaines parties de sa surface perdent, d'autres acquierent. Ces accroissemens & décroissemens se font, à la vérité, par quantités insensibles; mais répétés dans la durée & la profondeur des siècles, ils produisent des effets très-marqués.

Les sables, & les terres délayées par les pluies, sont charriés par les ruisseaux, les rivieres & les fleuves, & déposés dans la mer où ils forment des aterrissemens. Ces dépôts ajoutent à l'étendue du continent; quelquefois ils forment des Isles.

Les terres des montagnes ravallées dans les plaines, laissent à nud le vif de la montagne, qui ne présente plus que le roc. Ces terres s'abaissent insensiblement par les parties qui sont entraînées dans la mer; mais, en s'y précipitant en forme de sédiment, elles déplacent une quantité d'eau égale à leur propre volume; cette quantité d'eau déplacée s'étend sur toute la su-

perficie des mers, en forme de lame ſphérique très-mince, & ajoute à l'hémiſphere antipode. Si par tout le globe les terres étoient oppoſées aux terres, & ſi les mers étoient en oppoſition avec d'autres mers, il y auroit compenſation : mais c'eſt ce qui n'eſt point. Les vagues frappent perpétuellement contre les rivages, elles en détachent les parties qui ſont de nature à céder, & les dépoſent ailleurs corrodées, diſſoutes, & emportées par l'élément. En s'avançant dans les terres, elles y creuſent des golphes plus ou moins grands ; les parties qui réſiſtent à leurs chocs continuels, à raiſon de leur rigidité, deviennent des preſqu'iſles, attachées à d'autres preſqu'iſles plus étendues, tandis que la vaſe, les ſables, & les cailloux, ſont emmenés par les courans.

Le courant des mers, de l'eſt à l'oueſt, détourné vers le ſud, par les côtés du Bréſil & du Paraguay, entretient les Courans Magellaniques par leſquels l'Océan Ethiopen verſe dans la Mer du Sud. Ces courans heurtent continuellement contre leurs bords, corrodent ſans ceſſe leurs lits, les élargiſſent, les creuſent, & vont dépoſer les déblais dans la mer du Sud.

Les eaux de la mer tiennent en diſſolution beaucoup plus de ſel dans la Torride que vers

les zones glaciales. Le courant général qui les pousse des Indes vers les détroits magellaniques, les oblige donc à déposer, dans la mer pacifique, les sels qu'elles ne peuvent soutenir.

Dans ces transports continuels de matiere, le globe fait des pertes en quelques endroits de sa superficie ; en d'autres, il acquiert. Concluons-en que son centre de gravité est continuellement déplacé en se portant vers la plage où il s'est fait une addition de poids, par addition de substance. Or, le niveau des mers suit toutes les variations du centre, car les loix invariables de l'hydrostatique veulent que tous les points de leur surface soient à égale distance du centre : l'hémisphere qui aura reçu une augmentation de matiere, verra donc s'élever la surface de ses mers, & telles parties terrestres qui, en cette hypothese, se trouvoient à niveau ou même au-dessus de leurs eaux, se trouveront au-dessous, & seront, par conséquent, submergés. Dans l'hémisphere opposé, des parties terrestres, placées au-dessous du niveau de la mer, commenceront à dominer les eaux, & porteront, pour marque de leur ancien état, des bancs de coquillages, des dépouilles marines de différentes especes, des terres disposées par lits & paralleles à l'horison, des sinuosités creusées

par les courans, ce que l'on reconnoîtra à la correſpondance des angles ſaillans & rentrans.

Vidi ego, quod fuerat quondam ſolidiſſima Tellus
Eſſe fretum, vidi factas ex æquore Terras:
Et procùl à Pelago conchæ jacuêre marinæ.

Ov. Métam. 4.

Le centre de gravité de la terre, tranſporté, change donc le niveau des mers, le centre ne peut ſe déplacer ſans que les parties fluides du globe ne ſe prêtent à ce mouvement. Tout point de notre planete, qui perd ou acquiert de la maſſe, occaſionne un ébranlement général au ſyſtême des mers. Une armée en marche influe ſur la maſſe des fluides qui enveloppent le globe. Une maſſe quelconque, qui ſe meut, fût-elle même imperceptible, entraîne, ou tend à entraîner le centre de gravité dans ſa direction.

Les mers ſont le dépôt des dépouilles des teſtacées, d'une prodigieuſe quantité de madrepores & d'oſſemens qui ajoutent à l'hémiſphere où ſe trouvent ces mers, & ne ſont point compenſés par les débris des animaux terreſtres qui multiplient infiniment moins, & dont les dépouilles ſont beaucoup moins durables.

Par certains accidens, l'Océan pénetré dans les terres plus baſſes que ſon niveau. On croit que ce vaſte baſſin, qu'occupe la Méditerannée,

fut habité & couvert de villes nombreuses. Le fond de la mer de Zuiderzée, celui de la mer de Harlem, le Biesbos, furent des pays chargés de villages & d'habitations. Des tremblemens de terre, des inondations de l'Océan, ou l'action continuelle de ses vagues briserent les barrieres, & mirent ces contrées sous les eaux. Tout y fut englouti, & les isles indiquerent les parties les plus élevées des pays submergés. La digue de Gibraltar rompue, l'immense quantité & le poids des eaux qui formerent la Méditerranée, accrurent de toute leur masse celle de la partie du globe qui y correspond, le centre en fut déplacé, & se porta dans la direction du bassin où s'étoit faite l'augmentation de poids. Le niveau des mers le suivit, elles s'enflerent sur les côtes Occidentales de l'Europe & de l'Afrique, ainsi que dans le golphe Arabique, & submergerent, vraisemblablement, l'ancienne Atlantide qui a disparu. La même révolution put séparer la France de l'Angleterre, en couvrant le pays qui est sous les eaux du détroit ou pas de Calais, & forma peut-être la mer Baltique, la mer Rouge, & le golphe Persique.

Notre planete peut avoir, dans ses entrailles, des cavités plus ou moins grandes, plus ou moins nombreuses. Les eaux viennent-elles à y pénétrer, il se fait une addition au poids du globe; dans

l'hémisphere où cette intromission arrive, le centre s'y porte, il y occasionne une ascension du niveau, & une dépression des mers à l'hémisphere antipode!

Le mouvement diurne de la Terre, se faisant dans un milieu résistant, doit perdre graduellement de sa vîtesse : il fut un temps où elle dut en avoir un beaucoup plus rapide qui, par un effet de la force centrifuge, dut tenir la surface des mers beaucoup plus élevées dans les régions équinoxiales où la vîtesse est plus grande. Par le rallentissement du mouvement diurne, & de la force centrifuge, les eaux accumulées sous l'équateur ont dû refluer vers les régions polaires. Le niveau seul eût varié sans déplacement du centre, si les plages équinoxiales eussent toutes été des plages maritimes, parce qu'en cette hypothese elles eussent perdu également. Mais attendu que dans ces mêmes régions il y a de vastes espaces dépourvus d'eaux, qui n'ont souffert aucune perte qui compense la perte antipode; ils ont dû attirer à eux le centre, & y diminuer l'abaissement des eaux.

Notre continent se trouvant presque tout antipode à la grande mer, le centre s'éloigne sans cesse de nous, par l'effet des courans & des dépôts des substances marines, & il se porte vers cette mer. Il y souleve le niveau, il le déprime

autour de nous, & la progreſſion du centre de la Terre doit être vers le point antipode de *Caſan.*

Il put donc exiſter un temps où le centre de notre planete, plus voiſin de nous, tint les eaux de la mer à la hauteur, de nos montagnes de ſeconde formation, à la hauteur où les dépouilles marines & les bancs horiſontaux atteſtent qu'elles ſont parvenues.

VALLAIS.

LE pays de Vallais ne résulte point, comme on se le figure ordinairement, d'une grande vallée qui en embrasse la totalité. L'énorme chaîne de montagnes qui le circonscrit de tout côté, excepté vers le lac de Genève, s'empare à-peu-près de toute la superficie du pays, & ne laisse, à la vallée, qu'une lieue, quelquefois même une demi-lieue de large, & moins encore : à Brig, les montagnes se joignent presque. Le Rhône traverse le Vallais dans toute sa longueur; & ce fleuve, qui n'y est point encaissé, couvre, de ses eaux ou de ses sables, une partie du fond de la vallée.

Les deux grandes chaînes de montagnes, qui envéloppent le Vallais, sont chargées, dans tous les temps, de glaces & de neiges, & elles sont sillonnées sur leurs flancs de longues & profondes vallées qui versent au Rhône des torrens impétueux plus ou moins considérables qui en occupent le fond. Le pays est triste : il présente un fond marécageux que le Rhône couvre sans cesse de cailloutages dans ses débordemens, & dans lequel il se creuse successivement de nouveaux lits; sur les côtés, des murs de roche

d'une hauteur excessive, des bois & quelques pâturages, si ce n'est dans le Bas-Vallais, où le pied des montagnes offre quelques cultures. Des eaux crues & mal-saines, un air peu salubre à cause des eaux stagnantes, les froids aigus de la Sibérie durant l'hiver, remplacés en été par les ardeurs cuisantes du Sénégal; quelques districts qui, durant six semaines consécutives, sont privés des rayons bienfaisans du soleil, interceptés par la hauteur des montagnes; des mers de glace, des neiges éternelles amoncelées sur les montagnes qui séparent ce pays des pays adjacens; les mugissemens du Rhône répétés jour & nuit par les rochers qui servent de barrieres au pays; aucune gorge, aucune vallée, par lesquelles les Vallaisans communiquent avec leurs voisins; des villages qui n'ont de relation, entre eux, que par des échelles scellées contre des rocs immenses que les habitans ont à franchir; des hommes goîtreux, une partie considérable des habitans affectée du crétinage: voilà le Vallais! mais il y habite un peuple simple, humain, de mœurs antiques, & qui respire à l'ombre de la liberté!

Les Vallaisans sont justement loués par cette simplicité antique de mœurs, dont le tableau a été présenté d'une maniere si touchante par M. Rousseau. Mais c'est dans les parties reculées du Vallais, dans le sein des montagnes, & dans

les districts écartés des routes, des lieux où l'argent circule, & séparées, en quelque sorte, du reste de l'univers, qu'on retrouve, d'une maniere plus marquée, cette candeur, ces mœurs hospitalieres dont il a fait une peinture si attrayante. En plus d'un endroit, j'y ai remarqué cette confiance, cette bonne foi des habitans qui laissent dans les fontaines, qui laissent sur les prairies, le long du chemin, & pendant la nuit, leurs toiles en pieces, pour s'y blanchir, sans que j'aie appris que jamais elles y eussent été volées.

Le Vallais est situé entre le Canton de Berne, au nord; le Piémont & le Milanez, au midi; la Savoie, à l'occident : à l'orient il se termine au Mont de la Fourche qui le sépare du Canton d'Uri. Sa longueur est de trente-quatre lieues, & sa largeur de dix. La chaîne qui lui sert de rempart, au midi, est le Grand Saint-Bernard, formé par les Alpes Pennines. La chaîne qui est au nord, n'est connue sous aucun nom particulier; elles se réunissent du côté du levant au Mont de la Fourche.

Ces redoutables barrieres ne peuvent être franchies qu'en un petit nombre d'endroits & par des sentiers âpres & très-difficiles. Du côté de la Lombardie, sont les passages du Simplon & du Grand Saint-Bernard; l'un du Haut-Vallais

conduit au Milanez; l'autre du Bas-Vallais débouche en Piémont par le val d'Aoufte. Par le haut du Mont de la Fourche on pénetre au Canton d'Uri; par le Grimfel & le Gemmi on entre au Canton de Berne. A peine, au cœur de l'été, fe trouve-t-il quelques autres faux-fuyans dans lefquels ne fe hafardent gueres que des chaffeurs ou des contrebandiers. En hiver, tous ces paffages font obftrués & impraticables; en général, il n'eft aucun pays fi bien fortifié par la nature.

On y recueille quelques poignées de froment, de feigle & d'orge, & d'excellens vulnéraires. Il s'y trouve des carrieres d'amiante de laquelle, avec certains procédés, fe prépare la toile incombuftible de même nom. Il s'y trouve du talc, des carrieres de très-bel albâtre, & des mines de cryftal qui en ont fourni quelquefois des blocs de fept ou huit quintaux. Dans le Bas-Vallais on cultive la vigne & le fafran avec quelque fuccès; mais, en général, la grande reffource des Vallaifans eft dans le produit de leurs beftiaux qui font leur principale reffource.

Nous parlerons des *Bains de Vallais*, ou bains de Leuck, au chapitre fuivant.

Dans la plus grande partie du Haut-Vallais, on parle allemand; dans le Bas-Vallais on parle le françois dans la plaine & les vallons, &

l'allemand ſur le haut des montagnes. Au reſte, par une ſuite des relations qu'ont les Vallaiſans avec les peuples qui les environnent, ils ſe piquent d'entendre l'allemand, le françois, l'italien, & le latin, ce qui doit s'entendre des plus groſſes peuplades. Leur religion eſt la Catholique; ils reſſortiſſent pour le ſpirituel à l'Evêque de Sion.

Dans le Vallais, ainſi qu'en beaucoup d'autres endroits de la Suiſſe, on ſe ſert de poëles de pierre qui ſont d'un très-bon uſage. Ils conſervent long-temps la chaleur qui n'en eſt pas incommode : ils ne brûlent ni ne rouſſiſſent quoi que ce ſoit, & ils ſupportent le plus grand feu ſans ſe caſſer. Ils ne ſont point d'un ſeul bloc, mais formés au contraire de l'aſſemblage de pluſieurs morceaux.

Les habitans du Haut-Vallais ſoutinrent courageuſement leur liberté, tant contre l'Empire que contre les Ducs de Savoie, & contre l'Evêque de Sion, & ils expulſerent du pays les familles de Tour & de Raren, dont l'autorité s'étoit accrue à un point menaçant.

Les Ducs de Savoie poſſéderent le Bas-Vallais, mais les Vallaiſans & les Bernois le leur enleverent.

En 1475, l'Evêque de Genève, frere du Duc de Savoie, favoriſa les Bas-Vallaiſans dans la

guerre qu'avoient entr'eux les habitans du Haut & du Bas-Vallais, & se porta, dans le Haut-Vallais, avec une armée de dix-huit mille hommes, tant Bas-Vallaisans que Savoyards. Mais les habitans du Haut-Vallais, aidés d'un renfort de trois mille hommes que leur firent passer les Cantons de Berne, de Fribourg, & de Soleure, vainquirent l'Evêque, s'étendirent ensuite dans le Bas-Vallais, dont ils firent la conquête, & entrerent en alliance perpétuelle avec le Canton de Berne, &, depuis, avec le Corps Helvétique, mais plus particulierement avec les sept Cantons Catholiques. Ils ont, d'ailleurs, une confédération avec les Grisons depuis 600. Leur alliance avec les Treize-Cantons se renouvelle tous les vingt-cinq ans, & la cérémonie a lieu en différens endroits du Vallais successivement.

Le Haut-Vallais jouit seul de la souveraineté & de l'indépendance. Il est composé de sept districts, communautés, jurisdictions ou provinces, nommés mal-à-propos *Dixains*, & qui forment comme autant de Républiques particulieres. Tous sont démocratiques, à la réserve de celui de Sion, qui se gouverne aristocratiquement. Chaque Dixain, composé de plusieurs paroisses, a sa justice particuliere, formée de douze Juges, présidés par un Maire ou Châtelain.

A la Diete générale, chaque district est représenté par ses Députés; & cette assemblée, qui est dépositaire de l'autorité souveraine en Vallais, se tient deux fois l'an, à Sion, en Mai & en Décembre. Elle dure de onze à quatorze jours. Elle est présidée par l'Evêque, & convoquée par le Capitaine du pays. On y donne audience aux Députés des Princes; on y statue sur la paix, la guerre, la police, & on y juge en dernier ressort les causes qui y sont portées par les Dixains. Mais ce qu'il est bien à propos de remarquer, c'est que les Députés des Dixains, à cette assemblée souveraine, n'ont pas la faculté d'outrepasser les pouvoirs qui leur sont donnés par leurs commettans. Sur toutes les affaires de quelque importance, ils reçoivent des instructions précises & écrites qu'ils ne peuvent transgresser, &, par cette sage manutention, les Députés, au congrès national, n'y ont d'autre avis que celui du district qui les envoie, & dont ils sont alors vraiment les représentans.

La milice de l'Etat est de dix-huit mille hommes, & sa population est de cent mille habitans. L'Evêque de Sion est dans la république de Vallais, ce qu'est le doge dans celle de Venise. Les monoies portent d'un côté son effigie, de l'autre celle des Etats.

Les habitans du Haut-Vallais ayant conquis

toute la partie du Bas-Vallais qui eſt à la gauche du Rhône, & partie de celle qui eſt à la droite de ce fleuve, ce pays leur eſt reſté ſoumis. Il forme ſix Châtellenies ſujetes du Haut-Vallais qui, de deux en deux ans, y envoie des Châtelains, pris à tour de rôle dans les ſept dixains. L'autre partie du Bas-Vallais, à la droite du Rhône, appartient aux Bernois qui la conquirent ſur les Ducs de Savoie. La riviere de Morges, à une lieue au-deſſous de Sion, eſt la ligne de démarcation entre le Haut & le Bas-Vallais, du côté de la rive droite du Rhône.

Les Vallaiſans menent une vie dure & frugale. Ils ignorent nos beſoins factices, &, dans cette auſtérité de mœurs, ils nourriſſent une bravoure qui perpétuera l'indépendance au ſein de leurs montagnes.

C'eſt apparemment comme préfets des Empereurs en Vallais, que les Evêques de Sion prennent encore aujourd'hui le vain titre de Prince du Saint Empire. Leur génie ambitieux, inquiet, remuant, leurs manœuvres, leurs intrigues, leurs menées, tendent à augmenter leur influence & à concentrer dans le ſiège de Sion l'autorité publique. Mais, avec un Peuple ſans beſoins, l'accroiſſement du pouvoir eſt lent, & le terme ne peut en être que fort dangereux pour eux.

L'abus que firent ſouvent de leurs richeſſes & de

de leur crédit, des hommes puiſſans pour attirer à eux l'autorité, déterminerent quelquefois ces Peuples à recourir à l'oſtraciſme, moyen violent que leur inſpira la juſte défenſe de leur liberté, & le défaut d'un pouvoir public & tutélaire. On plaçoit dans un lieu public une figure mal vêtue, image de la Patrie. On la queſtionnoit ſur ſon état de triſteſſe & de délabrement? quelqu'un répondant pour elle en déſignoit les cauſes, annonçoit ſes griefs, & déclaroit ſolemnellement l'auteur de la calamité publique. Auſſi-tôt on dreſſoit une grande maſſue de bois; chacun des aſſiſtans, en ſigne de ſon engagement, à venger la patrie, enfonçoit un clou dans la tête de la maſſue. La multitude portoit enſuite cette maſſue devant la maiſon de celui qui avoit été déſigné l'ennemi de tous. On enfonçoit les portes, on mettoit ſa maiſon au pillage, & on finiſſoit ſouvent par la démolir.

Ce n'eſt que dans ces derniers temps que l'exiſtence des Cretins a ceſſé d'être problématique. La nature étrange de ces individus agglomérés dans un coin de la terre, les avoit toujours fait ranger dans la claſſe des êtres qu'on ne connut jamais que par une tradition fabuleuſe; & la difficulté des chemins éloignant le voyageur de la contrée ſauvage qu'ils habitent, avoit em-

pêché les témoignages de se multiplier sur un fait aussi extraordinaire.

Dans le Vallais, parmi les objets qui se présentent à la curiosité du Voyageur, les Cretins ont particuliérement fixé mon attention, comme moins connus, douteux même encore auprès de quelques personnes, & sur-tout comme présentant dans l'espèce humaine une variété frappante qui ne se retrouve que là.

Les Cretins sont des hommes petits, rabougris, imbécilles, qui ne parlent pas, qui n'entendent pas, qui sont presque insensibles aux coups. Ils sont boursoufflés, jouflus; ils ont le visage large & plat, les yeux éteints, le nez écrasé, les levres décolorées, le teint livide, jaunâtre tirant au vert. Leurs chairs sont molles & sans ressort: leur démarche est mal assurée, ils marchent en se balançant, se soutiennent à peine: quelques uns même, quoique très-rarement, ne peuvent se soutenir; leurs sens sont émoussés ou presque éteints. Il s'en trouve de si mal organisés, que, dans tout le cours de leur vie, ils ne se leverent jamais de leur place, & qu'à peine les besoins de la vie les plus pressans excitent en eux quelque signe de sensation ou d'idée; en général, ils présentent l'aspect d'une race d'hommes dégradée, dégénérée, dénaturée, abatardie: il m'a semblé qu'ils étoient parmi les hommes ce que

les Champignons ſont dans l'ordre des végétaux. Leur taille moyenne eſt de quatre pieds, il en eſt de trois pieds & demi; il eſt rare qu'ils paſſent quatre pieds & demi, ſouvent encore ces idiots ſont défigurés par d'énormes goîtres.

Les Cretins ſont très-multipliés dans le Vallais: on les voit dans les villes, dans les bourgs, dans les villages : ils frappent les regards dans les temples, dans les rues & les places publiques, dans les champs & à la campagne, dans l'un & dans l'autre ſexe. Ce qu'il y a de pire, eſt qu'il n'y a pas de ligne de ſéparation aſſignable entre les Cretins & ceux des habitans qui ne le ſont pas. L'eſpèce va, en ſe dégradant par teintes, par nuances imperceptibles, du plus intelligent & du mieux conſtitué des Vallaiſans au plus ſtupide des Cretins, à celui des Cretins qu'on pourroit aſſimiler à l'huître. La difficulté, ou plutôt l'impoſſibilité d'aſſigner un terme entre ceux qui ſont Cretins, & ceux qui ne le ſont pas, eſt cauſe qu'on en admet dans la Judicature, dans l'Egliſe, & dans les différens emplois publics & particuliers. Ce ſont des Cretins partiels qui participent plus ou moins au cretinage.

Les Cretins ne ſont point mal-faiſans; ſi on leur parle, ce dont ils s'apperçoivent par le mouvement des lèvres, ils rient, d'un rire ſtupide. Ils m'ont paru avoir bien moins d'idées & de

connoiſſance, bien moins de ſentiment, qu'il n'y en a dans la claſſe de pluſieurs eſpèces de brutes.

Les Cretins ne ſont point malheureux, puiſque leurs facultés ſont éteintes, & qu'ils ne ſentent pas. Dans les familles, ils ſont bien ſoignés; ils ſont même reſpectés. On les y regarde comme des prédeſtinés, préſervés du péché, & comme des anges tutélaires.

Si on excepte le petit eſpace qui forme le chevet de la vallée, plus on s'éleve dans le Vallais, plus les Cretins ſe multiplient; c'eſt dans le Haut-Vallais qu'ils ſe trouvent en plus grand nombre. Il y en a moins dans le Bas-Vallais, cette eſpèce s'éteint à Saint-Maurice; au-deſſous de cette ville, il eſt rare d'en trouver; & à l'extrémité du Vallais, près du lac de Genève, il ne s'en trouve plus.

Après avoir obſervé, ſur les lieux, les Cretins, comme Naturaliſte, je les ai examinés comme Phyſicien. Je me ſuis demandé quelles cauſes générales avoient pu influer juſqu'à un tel point ſur l'eſpèce? quelles cauſes ou quel enchaînement de cauſes avoient pu y introduire une dégradation auſſi marquée? Je trouve ces cauſes preſque toutes dans le local, dans le phyſique même du pays: & comme il n'exiſte de Cretins qu'au Vallais, le Vallais auſſi eſt le ſeul pays au monde qui offre un concours de circonſtances tel que celui que je vais expoſer.

Le Vallais est au foyer des Alpes. Il est clos par une chaîne de montagnes immenses, repliées sur elles-mêmes, dont les racines sont à niveau du Rhône, & dont les cîmes surpassent la région des nuées. Dans le contour de soixante-douze lieues que forme cet enchaînement de montagnes, il n'est pas une seule vallée, une seule gorge, un seul défilé, il n'est pas une seule solution de continuité par laquelle on puisse pénétrer dans le Vallais; on n'y entre qu'en les franchissant, encore est-ce en un très-petit nombre d'endroits! Une même masse d'air, une masse d'air stagnante repose donc toujours sur le Vallais; les habitans vivent dans une atmosphere qui n'est jamais renouvellée, que les vents ne balaient jamais pour lui en substituer une plus pure! Le Grand-Saint-Bernard forme un des côtés de la chaîne, & se termine au Mont de la Fourche. Là commence en retour le Grimsel, auquel succédent le Jungfrau-Horn, le Vetter-Horn, le Schreck-Horn, le Grindelvald, ensuite le Gemmi & quelques autres. Toutes, dans tous les temps de l'année, présentent un énorme rempart chargé de glaces, aussi anciennes que le monde; de neiges qui y bravent la vicissitude des saisons. Elles resserrent le Rhône à Martigni & à Saint-Maurice, où elles marquent le terme du Cretinage. Les rigueurs du froid, dans le Vallais,

ſont auſſi violentes qu'elles le ſont en Sibérie. L'hiver d'ailleurs y eſt très-long : les habitans y vivent dans une léthargie ; dans un engourdiſſement habituel qui détruit la fluidité des humeurs, les épaiſſit, occaſionne les obſtructions, les engorgemens, s'oppoſent au développement de l'économie animale. L'été vient-il ? les Vallaiſans éprouvent l'autre extrême. Dans cette vallée, où les grands courans de l'atmoſphere ſont arrêtés, la chaleur concentrée & réverberée par les rochers devient extrême. L'efferveſcence dans les humeurs briſe ou force des fibres mal préparées, qui ne ſont pas ſuſceptibles d'un certain degré d'élaſticité, d'expanſion, par défaut de ſoupleſſe.

Les Vallaiſans ſont dans l'impoſſibilité de boire d'autres eaux que celles des glaces fondues, qui coagulent & fixent les humeurs, empêchent les ſecrétions ! Ils les boivent au ſortir des glaciers, avant que, par une communication d'une certaine durée avec l'atmoſphere, elles ſoient devenues ſalubres.

Trois ſemaines avant le ſolſtice d'hiver, & trois ſemaines après, les rayons du ſoleil ne peuvent pénétrer dans le Vallais, ne peuvent étendre leurs bénignes influences ſur ſes habitans, tant par la dépreſſion de l'arc diurne du ſoleil, que par la hauteur des montagnes qui leur ſervent de clôture.

Avec ces causes de natures différentes vient concourir la mal-propreté extrême dans laquelle croupissent les Vallaisans ; mal-propreté qui blesse les yeux, infecte l'air, & porte avec soi le dégoût, dans les villes, dans les campagnes, dans l'intérieur des maisons. A Sion, capitale du pays, les fumiers, les ordures, les immondices de toute espèce remplissent les rues & infectent l'air. Le dégoût avoit gagné chez moi à un tel point pendant le court séjour que j'ai fait en cette ville, que je m'étois réduit à vivre d'œufs frais & de fruits, dont je n'usois même encore qu'avec répugnance.

J'attribue donc le cretinage à une masse d'air non renouvellée, toujours la même qui couvre le pays ; à la rigueur extrême & durable de l'hiver, remplacé subitement par un été aussi ardent qu'en Barbarie ; à l'absence des rayons solaires pendant une partie de l'année ; aux eaux de glace fondue qui n'ont point eu le temps de recevoir les impressions & l'influence de l'atmosphere ; à la mal-propreté extrême des Vallaisans, qu'on ne changera pas plus que l'engourdissement & la léthargie où les jetent la longueur des hivers qu'ils éprouvent, & le flegme de leur sang.

Ce qui fortifie ma persuasion, est que plus on s'approche, dans le Vallais, des deux extrémités où la masse d'air s'avive & se purifie, soit

en s'élevant vers la tête de la vallée, ſoit en débouchant ſur le lac de Genève & le pays de Vaud: plus on voit le nombre des Cretins diminuer; il diſparoît même entiérement aux abords du lac. Dans cette partie, la vallée plus évaſée donne accès aux rayons ſolaires pendant tout le cours de l'année; les eaux que les habitans y boivent, ne découlent point auſſi immédiatement des glaciers, & par un cours d'une certaine étendue, elles ont eu le temps de s'imprégner des principes qui les rendent plus ſalubres; les froids y ſont moins âpres, les chaleurs moins cuiſantes: la léthargie diſparoît, avec l'activité on voit renaître la propreté, la ſanté, la vigueur, des hommes enfin conſtitués comme ils le ſont ailleurs.

VALLÉE DE LEUCK.

DESCENDU au pied du Gemmi, je me trouvai dans le Vallais & dans la vallée de Leuck, qui a trois lieues de longueur. Les déblais tombés des hauteurs, formoient, contre la montagne, une élévation d'environ trois cents pieds. Là, se trouve le village de Bade. En y entrant, la premiere chose qui arrêta mes regards, sont quinze loups empaillés, & suspendus sous l'avance de la maison d'un des montagnards de l'endroit: c'étoit sans doute le grand louvetier du pays.

Ce village a des bains très-renommés. On les nomme les *Bains de Vallais*, parce que ce sont les plus fréquentés de tout le Vallais; & *Bains de Leuck*, parce qu'ils sont dans la vallée de Leuck. Ces eaux thermales sortent de cinq sources avant de se rendre dans les bassins destinés aux bains. Elles sont brûlantes, claires, & sans odeur. Elles présentent le double usage du bain & de la boisson, & on s'y rend de fort loin.

Ces eaux ont quarante-trois degrés de chaleur au thermometre de Réaumur, dans la source la plus chaude, & on peut y faire cuire des œufs. On a trouvé, par l'analyse, qu'elles sont chargées d'esprit de vitriol, & d'une terre martiale.

Elles sont rougeâtres, & teignent la terre; au mois de Mai elles sont troubles, & deviennent blanchâtres; leurs principales vertus sont contre les maladies de la peau, la goutte, les rhumatismes, les obstructions, les ulceres invétérés; elles fortifient, d'ailleurs, l'estomac, &, quand on les a pris quelques jours, elles procurent une éruption cutannée. Il est assez digne de remarque, qu'auprès de la source la plus chaude, il en sort une d'eau froide. Les logemens destinés à ceux qui se rendent à ces bains, ont un air misérable, & m'ont paru excessivement négligés. La chose est sans doute très-sage. Beaucoup d'aprêt & de commodité dans ces bains attireroit, en Suisse, & dans le Vallais, des flots de riches étrangers, des sociétés brillantes dont le luxe corromproit, à la longue, la simplicité vallaisane, & jeteroit, dans les mœurs, une teinte qui ne pourroit que leur être dommageable.

En 1719, une moitié du village périt sous un énorme avalenche de neige, qui étouffa une partie des habitans.

Du chevet de la vallée, où se trouve ce village, le sol s'abaisse de plus de trois cents toises. Le fond en est arrosé par la petite riviere de Dala, qui sort des bains, & qui, grossie successivement par un grand nombre de torrens, qui y tombent de droite & de gauche, se transforme en un

fleuve impétueux avant de se décharger dans le Rhône. Vers la jonction de ces deux rivieres, & à l'issue de la vallée, est Leuck, que l'on décore du nom de ville, &, en effet, l'un des principaux endroits de tout le Vallais; mais, dans le fait, c'est un composé de baraques noires & enfumées, qui forment plutôt un gros village sale & mal bâti, qu'une ville. Par-tout, c'est un air de tristesse, de mal-propreté, & de délabrement. Il s'y tient, toutefois, de fréquentes assemblées nationales, composées des Députés du Vallais, & de ceux de l'évêque de Sion.

Leuck a un bain froid & sulphureux. De la porte de mon auberge je vis défiler une compagnie qu'on peut bien appeller de *Mousquetaires*. Quels mousquets, en effet, Grands Dieux! quels énormes mousquets que ceux dont ils étoient munis. Ils sont tels, qu'avec cette arme ils sont obligés de porter aussi un support en fourchette pour en appuyer le bout lorsqu'ils ont à s'en servir. Sans cela, cette arme ne pourroit être d'usage que pour une race de géans.

TRAJET DE LEUCK A SION.

L'AUBERGE où je descendis à Leuck, quoique la meilleure de l'endroit, présentoit, de toutes parts, une mal-propreté révoltante. Un dégoût absolu en fut la suite, & je ne soupai point. Je ne dormis pas davantage; &, à quatre heures du matin, quoique le jour ne fût point venu (c'étoit à la fin de Septembre), je quittai ce gîte déteſtable, & tels qu'ils le sont dans presque tout le Vallais.

Au sortir de la Ville, la nuit n'étoit point assez sombre pour que je ne pusse reconnoître que je marchois sous un berceau de vignes; &, le jour venu, je vis avec surprise le raisin mûrissant sur la vigne étendue en espaliers le long du grand chemin, & sur le grand chemin même. Peuple bon, Peuple juste, me suis-je dit, ou tu plantas ces fruits pour l'utilité du passant, & quelle n'est point ton humanité! ou tu les cultivas, ces ceps, pour en récolter le fruit, & alors quel respect en ces lieux pour la propriété!

Dans les villages qui sont au-delà de Leuck, on commence à entendre parler François: plus haut, & jusqu'à l'extrémité du Vallais, c'est l'Allemand.

Après une marche de cinq heures, j'entrai à Sion, Capitale de tout le Vallais, vers le milieu duquel elle est placée, près de la rive droite du Rhône. Elle est traversée de la petite riviere de Sion, qui lui donne son nom, & qui pourroit y entretenir une propreté qui ne s'y retrouve pas; elle est, au contraire, extraordinairement sale & mal-propre. Joignez à cela la vue des Cretins qu'on y apperçoit de toutes parts dans les rues, dans les places publiques, dans l'intérieur des maisons, & l'on aura l'idée d'une Ville dont le séjour est fort triste. L'intérieur des maisons est noir, enfumé; le désordre & la mal-propreté s'y reproduisent par-tout, & je prévis ce qui arriva; tout le temps que j'employai à voir, à examiner & à parcourir cette Ville, fut un temps de jeûne & d'abstinence pour moi. Cette mal-propreté m'avoit affecté d'un dégoût universel & opiniâtre, qui s'étendit même jusques aux œufs frais, & aux fruits qui m'étoient servis.

Cette ville est située au pied de deux montagnes isolées qui la commandent, & sur le sommet desquelles sont deux châteaux forts appartenant à l'Evêque, qui réside quelquefois dans celui nommé *Tourbillon*. Il habite plus ordinairement celui dit la Majorie, où s'assemblent les Députés du Vallais, & auquel on communique par des

degrés accompagnés d'un double mur, ou renfermés dans une coupure faite au rocher. Le Doyen & quelques Chanoines ont leurs maisons sur l'autre de ces montagnes.

Quoique Capitale d'un vaste pays, Sion n'est pourvu d'aucun Libraire. On y parle François, mais c'est ici le terme de cette Langue, en remontant le Vallais; c'est ici qu'elle expire : plus haut, c'est la Langue Allemande. Dans la Ville, on parle assez communément les trois Langues, Françoise, Allemande & Italienne. La demeure du Résident de France, qui n'est qu'une maison fort ordinaire, y paroît un très-beau bâtiment. L'hôtel-de-ville & la cathédrale sont très-peu de chose.

Cette ville, en Latin *Sedunum*, en Allemand Sitten, conserve quelques inscriptions Romaines. L'Evêque, comme nous l'avons observé, porte le titre de Prince du Saint-Empire, qui ne doit point sonner agréablement à des oreilles républicaines. La monoie se bat à son coin & à ses armes; les actes publics se font sous son nom, quoique sous certaines restrictions; &, dans les cérémonies publiques, on porte l'épée devant lui. Malgré cet appareil, l'autorité souveraine réside dans les Dietes du pays.

L'Evêque de Sion est élu par les Chanoines & les Députés des sept Départemens du Vallais.

Les Chanoines proposent quatre d'entr'eux, & les Députés des dixains choisissent entre ces quatre. L'Evêque de Sion étoit autrefois sous la Métropole de Moutiers en Tarentaise, mais il fut exempté de sa jurisdiction par Léon X, & soumis immédiatement au Saint-Siége.

GRAND-SAINT-BERNARD.

De Sion à Martigni, les montagnes laiſſent entr'elles un intervalle d'une lieue & demie ou deux lieues. Ce village eſt ſitué au pied du Grand-Saint-Bernard, & c'eſt-là que commence, du côté du Vallais, le chemin par lequel on franchit cette montagne fameuſe, un des paſſages les plus fréquentés pour pénétrer en Italie. Il y débouche en Piémont, dans le val d'Aoſte.

Sur le ſommet de la montagne, le voyageur trouve un lieu d'hoſpitalité, un Couvent où les Religieux reçoivent indiſtinctement, logent & nourriſſent, ſelon leur état, tous les voyageurs qui ſe préſentent, ſans diſtinction de Religion ni de ſexe. Les perſonnes décentes mangent à la table des Religieux, qui ne fourniſſent à l'entretien de la maiſon que par le produit des quêtes qu'ils font à vingt ou trente lieues à la ronde.

Ces Religieux ſont des Chanoines Réguliers de Saint-Auguſtin, & ils ſont au nombre de douze.

Au coucher du ſoleil, des domeſtiques, accompagnés de très-gros chiens, ſe diſperſent ſur la montagne, & vont à la découverte des voyageurs qui ſe ſeroient égarés, en portant avec eux

eux des confortatifs pour ceux qui en auroient besoin, & ils les ramenent à l'hospice.

On y apporte le bois de six lieues de distance, à travers les rochers & les neiges. Trente chevaux, qu'on y fait monter durant les quatre mois d'été, sont employés à ces transports. Pendant cet intervalle, ils sont nourris avec du pain; moins coûteux que ne seroit le foin, par la difficulté qu'il y auroit à le rendre sur la montagne.

A côté de l'hospice est une écurie, où un hospitalier vend ce qui est nécessaire pour la nourriture des bêtes de somme.

Enfin, il y a une chapelle où l'on rend les derniers devoirs, & où l'on enterre les malheureux qui périssent au passage.

Le Couvent du Grand-Saint-Bernard est à mille deux cents quarante-une toises au-dessus de la Méditerranée.

En 1787, trente brigands se rendirent, par petits pelotons, au Couvent du Grand-Saint-Bernard, pour voler la maison. Les Religieux les reçurent de leur mieux; mais ils ne tarderent pas à connoître à quels gens ils avoient à faire, lorsque ces bandits s'étant réunis, sommerent le Supérieur de leur remettre, sur-le-champ, tout l'argent de la maison. Celui-ci ne perd point la tête: il leur répond avec douceur, que l'hon-

nêteté avec laquelle on les avoit accueillis, ne leur avoit pas promis un tel remercîment ; que cependant, puiſqu'ils l'exigeoient, il alloit leur remettre la caiſſe du Monaſtere, à laquelle il leur dit qu'il alloit les conduire. Ceux-ci le ſuivent ; il ouvre la porte ; à l'inſtant, & à ſa voix, les dogues, dont c'étoit la loge, s'élancent ſur ces ſcélérats, déchirent les uns, étranglent les autres, mettent le reſte en fuite, & ſauvent la maiſon par la préſence d'eſprit du Supérieur !

Sur cette montagne, il exiſta dans l'antiquité un Temple de Jupiter, ſur l'emplacement duquel on trouve encore quelques débris de maçonnerie & de briques cuites, & où les fouilles ont procuré différentes inſcriptions, des inſtrumens ſervant aux ſacrifices, quantité de médailles, de petites ſtatues, de petits chapiteaux de bronze, & différentes figures de la même matiere.

MONT-BLANC.

Le Mont-Blanc est la plus haute montagne de l'ancien Monde. Je l'ai vu de Châlon-sur-Saone, qui en est à cinquante lieues ; je l'ai vu de Dijon, qui en est à soixante-trois lieues ; je l'ai vu de Langres, qui en est distante de soixante-quinze lieues. On l'apperçoit de l'extrémité de la Basse-Alsace, à plus de quatre-vingt-dix lieues de distance ; & si une pareille montagne existoit près de Londres, on la verroit à Paris ! Vers le solstice d'été, trois quarts d'heures après que le soleil est couché, il en éclaire encore le sommet ; & si elle se trouvoit à notre latitude, durant un intervalle de vingt jours, du 10 Juin au 1er Juillet, on n'éprouveroit point de nuit à la cîme de cette montagne, & elle offriroit le spectacle simultanée du jour, & de la nuit.

Vue de Ferney, qui en est à plus de vingt lieues, l'illusion occasionnée par la grandeur inusitée de sa masse, la rapporte à trois quarts de lieues de distance ou environ, & la partie que l'on en voit, de Châlon-sur-Saone, est encore de plus de trois mille pieds.

Il est rare qu'à ces grandes distances, les couches de l'atmosphere aient assez de transpa-

rence pour n'en point intercepter les rayons, & leur permettre d'arriver jusqu'à l'œil du spectateur. Du côté du couchant, on le voit ordinairement très-bien avant le lever du soleil, lorsque sa noirceur apparente se découpe sur la blancheur de l'horison.

Le Mont-Blanc est situé à la jonction du grand & du petit Saint-Bernard. Cette montagne tient au Piémont, au Vallais, & à la Savoie, où elle existe dans la plus grande partie de sa masse. Ses racines viennent se confondre à Martigni, avec celles du Mont-Saint-Bernard.

Au mois d'Août 1786, M. Paccard, Médecin à Chamoni, parvint avec un guide à la cîme du Mont-Blanc, qui, jusqu'alors, avoit été regardée comme inaccessible; &, le 1er Août 1787, M. de Saussure, de Genève, tenta la même escalade, accompagné d'un grand nombre de guides ou aides.

Pour être libre sur le choix des lieux où on passeroit les nuits, on porta une tente, & le premier soir on coucha au sommet de la montagne de la côte qui est élevée de sept cents soixante-dix-neuf toises au-dessus du Prieuré de Chamoni. Cette journée est exempte de peines & de dangers, & on peut aisément faire la route en cinq ou six heures.

La seconde journée présenta plus de difficulté, il fallut d'abord traverser le glacier de la côte pour

gagner le pied d'une petite chaîne de rocs qui sont enclavés dans les neiges du Mont-Blanc. Ce glacier est difficile & dangereux. Il est entrecoupé de crevasses larges, profondes & irrégulieres, que souvent l'on ne peut franchir que sur des ponts de neiges qui sont quelquefois tres-minces & suspendus sur des abîmes. Un des guides faillit à y périr. Il y étoit allé la veille avec deux autres pour reconnoître le passage: la neige se rompit sous lui au milieu d'une large & profonde crevasse; heureusement ces gens avoient eu la précaution de se lier les uns aux autres avec des cordes, & il demeura suspendu entre ses deux camarades.

Après avoir atteint la chaîne des rocs, on monta, en serpentant, dans un vallon rempli de neiges, qui se termine au pied de la plus haute cîme. Ces neiges sont coupées de loin en loin par d'énormes crevasses. Leur coupe vive & nette montre les neiges disposées par couches horizontales, & chacune de ces couches est le produit d'une année. Quelle que soit la largeur de ces crevasses, on ne peut, dans aucunes, en appercevoir le fond.

A quatre heures du soir on atteignit le second des trois grands plateaux de neiges que l'on avoit à traverser, & on y campa à quatorze cents cinquante-cinq toises au-dessous du Prieuré, & à dix-

neuf cents quatre-vingt-quinze toises au-dessus de la mer, quatre-vingt-dix toises plus haut que la cîme du Pic de Téneriffe. Dans la traversée de ces plateaux, il y a beaucoup à appréhender des avalanches ou chûtes de neiges qui n'y sont pas rares, & dont les débris couvrent quelquefois la vallée dans toute sa largeur.

Arrivés, comme nous l'avons dit, sur le second plateau, on se mit à excaver les neiges à l'endroit où on devoit passer la nuit. Le baromêtre n'y étoit qu'à dix-sept pouces dix lignes $\frac{22}{32}$ par une suite de la rareté de l'air. Et cette raréfaction de l'élément influa tellement sur les travailleurs, que de moment en moment il falloit qu'ils discontinuassent pour se faire relayer, en attendant qu'ils relayassent les autres à leur tour. On se procura de l'eau en faisant fondre de la neige.

Le lendemain on s'éleva au troisieme & dernier plateau, de-là on se dirigea sur le rocher le plus élevé à l'est de la cîme. La pente est extrêmement rapide, & de trente-neuf degrés en quelques endroits. Par-tout elle avoisine des précipices ; & la surface de la neige étoit si dure & si glissante, que, pour assurer leurs pas, ceux qui marchoient les premiers étoient obligés de la rompre avec une hache. Au-dessus du rocher, l'air est si rare que les forces s'y épuisent très-promptement; & près de la cîme, on ne pouvoit

faire que quinze ou seize pas sans reprendre haleine. M. de Saussure éprouvoit même de temps en temps un commencement de défaillance qui le forçoit à s'asseoir; mais la respiration rétablie, ses forces se rétablissoient aussi-tôt; & tous les guides, proportion gardée de leurs forces, éprouvoient le même état. Le troisieme jour de marche, & le 3 Août, à onze heures, on parvint à la cîme de cette montagne fameuse.

Une légere vapeur suspendue dans les régions inférieures de l'air, déroboit à la vérité la vue des objets les plus bas & les plus éloignés, telles que les plaines de la France, celles de la Lombardie, & ce fut une perte; mais ce qu'on vit avec la plus grande clarté, c'est l'ensemble de toutes les hautes cîmes des Alpes, & M. de Saussure en croyoit à peine ses yeux, il lui sembloit que c'étoit un rêve lorsqu'il voyoit au-dessous de lui ces cîmes majestueuses, ces redoutables aiguilles, *le Midi*, *l'Argentiere*, *le Géant*, *le Schreckhorn*, qui portent leur sommet jusques au sein des nues.

Le barometre n'étoit là qu'à seize pouces une ligne, dès-lors l'air n'y avoit plus gueres que la moitié de sa densité ordinaire. Au lieu d'y respirer, on n'y faisoit qu'haleter, & on y étoit comme dans un état de fievre, à raison encore de ce que l'habitude du corps étoit déchargée en

grande partie de la pression accoutumée de l'atmosphere. L'appétit y manquoit; & les commestibles, qui s'étoient gelés en route, n'étoient pas fort propres à l'exciter. Deux des guides ne purent y tenir, & il leur fallut redescendre. Un coup de pistolet tiré sur la cîme, ne fit pas plus de bruit qu'un petit petard de la Chine n'en fait dans une chambre. Les pulsations du pouls y étoient presque doubles en vîtesse qu'elles ne le sont dans la plaine, & l'eau s'y convertissoit en glace. Il fallut beaucoup de temps & de peine pour allumer du feu sans lequel on eût manqué d'eau, & M. de Saussure y resta jusqu'à trois heures & demie pour y faire des expériences très-intéressantes.

On descendit plus aisément qu'on ne l'avoit espéré, parce que la disposition du corps en descendant ne comprime point le diaphragme, & ne gêne point la respiration. Au reste, le soleil éclairoit si vivement les précipices qu'on avoit sous les pieds, qu'il étoit difficile de ne pas en être effrayé. Les crêpes noirs dont on s'étoit pourvu & dont nos voyageurs s'étoient enveloppé la tête, avoient préservé leurs yeux & leurs visages, tandis que ceux qui les avoient précédés dans cette course, étoient revenus presque aveugles & le visage brûlé & gercé jusqu'au sang, par la réverbération des neiges.

Au rapport de M. de Sauſſure, la forme de la cîme du Mont-Blanc eſt en dos d'ane dirigé de l'eſt à l'oueſt; ſa pente, du côté du midi, eſt douce, de quinze à vingt degrés, mais de quarante-cinq à cinquante du côté du nord. L'arrête de ce dos d'ane eſt preſque tranchante à la cîme. Arrondie du côté de l'eſt, & en avant-toît ſaillant au nord-oueſt. Ce dos d'ane eſt entierement couvert de neiges. On n'en voit ſortir aucun rocher, ſi ce n'eſt à ſoixante ou ſoixante-dix toiſes au-deſſous de la cîme. Cette neige eſt, en quelques endroits, couverte d'une pellicule de glace. Les rochers les plus élevés ſont tous de granit. Un de ceux de l'eſt préſente des couches à-peu-près verticales. Le thermomêtre, à l'ombre, étoit à midi, ſur le Mont-Blanc, à deux degrés $\frac{2}{10}$ au-deſſous de la congélation, & dans le même inſtant il étoit, à Genève, à vingt-deux degrés $\frac{1}{6}$ au-deſſus. Le baromêtre, à trois pieds au-deſſous de la cîme du Mont-Blanc, étoit à ſeize pouces, o lignes, $\frac{144}{160}$ de ligne. Et dans le même moment, il étoit, à Genève, à vingt-ſept pouces deux lignes $\frac{1085}{1600}$.

Le réſultat intermédiaire entre la formule de M. Duluc & celle de M. Trembley, donne au Mont-Blanc, d'après les obſervations de M. de Sauſſure, une hauteur de deux mille deux cents cinquante-neuf toiſes au-deſſus de la ſurface du

lac de Genève; à quoi, pour avoir sa hauteur totale, il faut ajouter l'élévation du lac de Genève au-dessus de la mer, ce qui porte son élévation perpendiculaire à deux mille quatre cents cinquante toises.

Mais, enfin, cette montagne est-elle plus haute que le Coraçon & le Chimboraço, qui sont les deux sommets les plus élevés des Cordillieres? Oui, sans doute, mais ce qui donne en quelque sorte l'avantage à celles-ci, est que leurs bases reposent sur un plateau de seize à dix-sept cents toises d'élévation qui exhausse ces montagnes & porte leur sommet à une hauteur plus grande, à la prendre du niveau de la mer. Mais, comme l'a très-bien dit M. Bourrit, ce sont des nains montés sur de grands piédestaux.

Enfin, on soupçonne quelques erreurs dans les résultats sur les hauteurs des Andes ou Cordillieres, parce que, lors des opérations faites par les Académiciens, on n'étoit point encore parvenu à donner aux baromètres la perfection qu'ils ont eue depuis; & c'est à cette imperfection qu'il faut attribuer les énormes différences qui se sont trouvées dans les mesures de MM. Mikeli, Mariote, Cassini, Scheutzer, Néedham, qui varient de plusieurs centaines de toises sur la hauteur des mêmes montagnes qu'ils ont mesurées dans les Alpes. Il étoit réservé à MM. Duluc,

Schamsbourg & de Saussure, de parvenir à des résultats plus certains par la perfection des instrumens qu'ils ont employés.

On ne peut donc pas regarder les mesures des Cordillieres prises par les Académiciens pour certaines, & ce qui les infirme encore auprès de moi, c'est le penchant aveugle & immodéré que je vois dans M. de la Condamine à exagérer la hauteur de ces montagnes : « Ce n'est pas sans » raison, dit-il, qu'un Auteur Espagnol avance » que les montagnes d'Amérique sont, à l'égard de » celles d'Europe, ce que sont les clochers de nos » villes comparés aux maisons ordinaires ». Ce n'est qu'une gasconade espagnole, que ne devoit point adopter un grave Académicien, dont le terme des travaux est la vérité. Et, en effet, le Coraçon, la plus haute des Cordillieres après le Chimboraço, a, suivant les Académiciens, deux mille quatre cents soixante-dix toises ; le Mont-Blanc en a deux mille quatre cents cinquante ; encore est-il très-probable que si le Coraçon étoit mesuré avec les précautions & avec les instrumens perfectionnés qui ont été employés, en dernier lieu, par M. de Saussure pour la mesure du Mont-Blanc, il se trouveroit inférieur à cette montagne, à les prendre même du niveau de la mer.

Le Pitchincha est une des plus fameuses & des plus hautes des Cordillieres : écoutons cependant

M. de la Condamine; il nous dit : *Qu'il partit de Quito sur les deux heures après-midi, & arriva sur le sommet du Pitchincha dans trois heures de temps.* Quito est à quinze cents toises au-dessus de la mer; or, je sais, & tous ceux qui ont monté le Saint-Gothard, la Fourche, le Grimsel, &c. &c. savent qu'en trois heures, il faudroit s'avancer à pas de géant pour s'élever de huit ou neuf cents toises perpendiculaires. Le Pitchincha est donc inférieur de beaucoup au Mont-Blanc.

De tout ceci il résulte qu'il n'y a que le sommet du Chimboraço qu'on puisse présumer plus haut que les Alpes; je dis présumer, parce que je crois qu'on ne peut pas l'affirmer.

Route de Martigny à Villeneuve.

Les montagnes qui forment la cloison du Vallais, se rapprochent brusquement à Martigni; elles y forment un étranglement qui ne laisse d'espace que pour le Rhône & le chemin qui est sur ses bords, & qui se propage jusqu'au pont de Saint-Maurice. Ici les montagnes s'écartent de part & d'autre, & on débouche sur une magnifique plaine rase & unie, de cinq lieues de long & de trois de large, arrosée par le Rhône qui la couvrit autrefois de ses eaux.

Le village de Martigni, que quelques-uns gratifient mal-à-propos du titre de bourg, & plus mal-à-propos encore de celui de ville, est l'ancienne *Octodurum*, & fut autrefois le siege de l'évêché de Vallais. C'étoit alors une ville de quelque importance. Ayant ensuite été ruinée dans les guerres, l'Evêché en fut transféré à Sion. On y passe la Drance, fleuve impétueux qui descend des glaciers du Grand Saint-Bernard, & se jete dans le Rhône à trois cents pas au-dessous de Martigni.

A peu de distance de ce village, & au détour des montagnes, j'apperçus, avec surprise, sur la gauche, la fameuse cataracte de *Pisse-Vache*;

aussi admirable par le volume de ses eaux que par la hauteur de sa chûte. C'est une riviere entiere qui s'élance & se précipite d'un rocher d'à-plomb d'environ deux cents pieds de haut. Du lieu où elles tombent, ces eaux se divisent en quatre branches qui, par leur réunion, formeroient une assez grande riviere. C'est, avec celle de Stanpach, la plus belle des cascades que m'aient offert les Alpes.

Avant d'y arriver, un aspect d'un genre différent suspendit mes pas. D'un antre, dont les parois resserrés & tortueux s'élevent à une grande hauteur, s'élance le Trient, torrent aussi impétueux que considérable par la quantité de ses eaux. Une lumiere douteuse, la noirceur des rochers & le bruit du torrent augmentent l'horreur de cette gorge, qui est cependant la communication avec la *Valorsine*, district de Savoie. Il est un endroit où le sentier effrayant qu'on y suit est continué par une planche suspendue par des crampons au-dessus des abîmes.

A l'opposite de la cascade de Pisse-Vache, ou un peu plus bas & de l'autre côté du Rhône, couloit la riviere de Luzerne, qui y avoit son embouchure dans ce fleuve. Son lit est aujourd'hui à sec. Un phénomene épouvantable en arrêta le cours. Le 23 Septembre 1714, entre les deux & trois heures de l'après-midi, s'écroula

tout-à-coup la partie supérieure de la montagne de Diableret, qui couvrit plus d'une lieue quarrée de ses débris, écrasa cent cinquante-cinq cabanes, dix-huit personnes seulement, environ cent pieces de gros bétail, beaucoup de chevres, de moutons & de cochons; ensevelit plusieurs bois, changea le cours de la Luzerne & de trois autres moindres torrens, & occasionna la formation de deux lacs qui n'existoient point auparavant. Ceux qui furent témoins de cette catastrophe, dirent qu'à l'instant où elle arriva, il s'éleva des tourbillons de poussiere qui obscurcirent l'air au point que la clarté du jour en cessa tout-à-coup.

A trois lieues de là je trouvai le bourg de Saint-Maurice, qu'on croit être l'ancienne Agaune, où la Légion Thébéenne, toute composée de Chrétiens, & qui avoit Saint-Maurice à sa tête, souffrit le martyr vers l'an 286. Cette Légion étoit composée de six mille six cents hommes. Il se trouve en ce lieu une abbaye célebre où l'on conserve l'épée de Saint-Maurice dans un étui d'argent.

On voit à Saint-Maurice quelques vestiges d'antiquités, un beau pavé à la Mosaïque, des inscriptions Romaines, & plusieurs colonnes de marbres antiques. A deux cents pas au-dessous de Saint-Maurice, le Rhône, obligé de presser

ſes eaux entre deux rochers fort rapprochés, ſe paſſe ſur un pont d'une ſeule arche de médiocre grandeur, & que quelques-uns croient de conſtruction romaine; je ne l'ai pas jugé tel. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt la limite de l'Etat de Berne & de la République de Vallais. Chacun de ces deux Etats a la moitié du pont contiguë à ſes domaines. A l'entrée du pont du côté de Saint-Maurice, la montagne d'un côté & le Rhône de l'autre, laiſſent entr'eux un paſſage d'une grande importance qui eſt la clef du Vallais, & qui peut être fermé avec une poignée de monde.

A une lieue environ du pont de Saint-Maurice, en ſuivant quelque temps le chemin d'Aigle, le voyageur va chercher dans les montagnes les ſalines renommées de Bex ou Bevieux. Les travaux que l'Etat de Berne a entrepris pour parvenir aux ſources ſalées, pour élever les eaux & les conduire dans les chaudieres de Bevieux, ſont dignes de la prévoyance de courageux Républicains, fortement animés du bien-être de la Patrie. Ici, ce ſont des chemins ſouterrains ouverts à travers le vif de la montagne: là, c'eſt un puits de quatre cents pieds de profondeur & de quinze pieds en quarré; ailleurs, des réſervoirs, des galeries, des conduits ſouterrains; quelquefois, en creuſant, on ſe trouvoit dans des endroits remplis de ſoufre qui prenoit feu

à

à la présence des lumieres, & qui, plus d'une fois, a suffoqué les travailleurs. Le roc, imprégné de sel, est lavé par des eaux qui forment ensuite les sources salées, distantes de Bevieux; les unes d'une lieue, les autres d'une demi-lieue. Elles fournissent annuellement environ neuf mille quintaux de sel. Dans ces souterrains est une grande roue de trente-six pieds de diamètre, qui est mise en jeu par un filet d'eau douce qui tombe de la montagne; cette roue fait mouvoir deux pompes aspirantes qui élevent les eaux salées dans un réservoir d'où elles se rendent à Bevieux. Ces salines appartiennent à l'Etat de Berne qui les fait exploiter. Partie des eaux dont on obtient le sel sont conduites à Bevieux; la source la plus salée donne en sel plus du dixieme de son poids. M. Coxe dit que ces salines avec celles d'Aigle rendent annuellement 375,000 liv. de notre monoie, toutes dépenses prélevées; elles rendent quarante mille liv. tout au plus; mais ce qui produit au gouvernement cette somme de 375,000 livres, c'est la vente qu'il fait aux sujets de l'État, du sel que la France lui fournit, en vertu des traités, à deux sols & demi la livre, & qu'il revend trois sols & deux deniers de notre monoie, la livre de dix-huit onces.

Près de Bevieux, on trouve du soufre vierge, ou natif, très-pur & d'une belle couleur citrine.

Ce soufre est incrusté dans le roc, & il l'emporte de beaucoup en qualité sur le soufre factice, produit de l'art. On n'en trouve de pareil que dans quelques cantons de l'Amérique méridionale, encore est-il bien inférieur à celui-ci.

En 1584, & dans ces districts, est une montagne dans laquelle les tremblemens de terre avoient fait une scission. La déhiscence croissoit graduellement par une progression insensible, lorsqu'enfin, le 4 Mars de la même année, une suite de secousses plus ou moins violentes détermina la chûte d'une des parties de la montagne, qui écrasa les deux villages d'Yvorne & de Corberi. Ses débris couvrirent soixante-neuf maisons, vingt-six granges, cinq moulins, & firent périr cent douze personnes, & trois cents vingt-trois pieces de gros bétail.

A deux lieues de Bex, on trouve *Aigle*, petite ville capitale d'un Gouvernement de son nom, de la domination Bernoise. De tous les pays ou districts qui composent l'Etat de Berne, c'est le seul qui ait à sa tête un gouverneur, par-tout ailleurs ce sont des baillages & des baillis.

Ce gouvernement, compris entre les Alpes, le lac de Genève & le Rhône, est la meilleure & la plus saine partie du Bas-Vallais. Il fit autrefois partie des domaines de la Maison de Savoie; mais, en 1475, la Duchesse Régente de Savoie

ayant pris parti contre les Suiſſes dans la guerre qu'ils avoient à ſoutenir contre le Duc de Bourgogne, les Bernois entrerent à main armée dans cette partie du Vallais, qu'ils ſoumirent à leur obéiſſance, à la grande ſatisfaction des habitans du pays qui firent des inſtances auprès des Bernois pour ne point remettre le pays entre les mains des Ducs de Savoie.

Le Gouvernement d'Aigle a des carrieres de très-beau marbre. Il s'y trouve auſſi de l'albâtre & du ſoufre vierge. Près d'Aigle, & au voiſinage les unes des autres, ſe voient trois ſources, l'une d'eau douce, l'autre d'eau ſoufrée, & la troiſieme d'eau ſalée.

La langue françoiſe y eſt en uſage. Le château du Gouverneur, placé ſur une éminence, & qui domine la ville, eſt accompagné d'une tour de marbre. Aigle a de très-belles ſalines. Elle eſt à deux lieues du lac de Genève, à l'extrémité duquel on trouve la petite ville de Villeneuve.

Trajet de Villeneuve à Genève.

VILLENEUVE est une petite ville mal bâtie, habitée sur-tout par des Bateliers & des Pêcheurs, & où la truite abonde. Je m'y embarquai sur le lac. Le ciel étoit pur, l'air calme, & la surface du lac offroit dans la surface de ses eaux une glace unie, & dont l'extrémité ne se déroboit à l'œil que par la convexité de l'élément. J'admirois ces eaux blanchâtres & nébuleuses du Rhône converties en une masse d'eaux pures & limpides comme le crystal! Je contemplois ces riches collines, coupées en amphithéâtre, qui fournissent abondamment les vins très-estimés, connus sous le nom de vins de le Vaud! les bords tristes & séveres de la Savoie contrastoient, d'une maniere frappante, avec le riant aspect du pays de Vaud. La tyrannie n'appesantit point ses chaînes d'un côté, mais la liberté au front serein, la liberté radieuse répand sur l'autre la gaieté, le mouvement, l'abondance & la vie! je nombrois ces villes, la plupart charmantes, semées sur les rives du lac, mais toutes, ou presque toutes, du côté où flotte l'étendard de la liberté. Les bords, du côté de la Savoie, n'offrent que deux villes, Thonon & Evian, avec une partie

de celle de Genève; on en compte douze ou treize grandes ou petites sur les bords qui regardent la Suisse: ce sont Villeneuve, la Tour-de-Pyl, Vevay, Cuilli, Lustri, Lausanne, Morges, Saint-Prex, Rolle, Nyon, Copet, Versoy, & partie de Genève.

Je vis, en passant, le village de Clarens, trop vanté par Rousseau. Il est placé dans un enfoncement entre Villeneuve & Vevay. Je passai à la vue du village d'Ouchi, qui est, comme le port de Lausanne, placée sur les hauteurs. Je débarquai à Morges, riche & très-jolie ville de l'Etat de Berne, capitale d'un baillage très-considérable. C'est un entrepôt des marchandises qui, de l'Allemagne & de la Suisse, passent en France ou à Genève, & réciproquement; son port y entretient un commerce fort animé, & qui le seroit encore davantage si l'on ouvroit un grand chemin entre cette ville & Yverdon. Morges est une ville nouvelle, sa fondation ne remonte qu'au dixieme siècle. Elle résulte de deux grandes rues paralleles très-bien bâties, qui se terminent sur une place assez vaste où s'éleve le temple d'architecture moderne, dont le portail est formé de deux ordres de colonnes engagées, ioniques & composites, & qui est surmonté d'un campanile de forme agréable.

C'est dans le baillage (1) de Morges qu'est en grande partie le district qui produit les vins de la Côte qui sont très-renommés : le reste est dans le baillage d'Aubonne, petite ville située à trois quarts de lieue du lac de Genève. Le célebre voyageur Tavernier, qui avoit acquis de fort grandes richesses dans ses voyages par le commerce des pierreries, voulut, malgré les invitations de Louis XIV, se fixer dans un pays où la fortune qu'il avoit acquise fût à lui; & il acheta, en 1670, la baronie d'Aubonne, qui passa à la République de Berne, en 1701, après avoir appartenu quelque temps au Marquis du Quesne, fils du fameux du Quesne, l'un des plus grands hommes de mer que l'Europe ait vu naître.

C'est entre Morges & Lausanne, que, dans un de mes précédens voyages en Suisse, je vis un monument d'une espèce qui m'étoit inconnue.

---

(1) L'Académie écrit *bailliage*, mais très-abusivement; & cette orthographe est vicieuse. Au milieu, ou à la fin du mot, les deux *ll*, précédées de l'*i*, se mouillent; dès-lors le second *i* est redondant. On écrit *mouillage*, *grillage*, *treillage*, *carillon*, *étriller*, &c. On doit écrire de même le mot *baillage*, sans ajouter un second *i*. Si on objectoit que ce second *i* est pour indiquer qu'il dérive de bailli, je répondrai qu'il faudroit donc écrire aussi *nostre*, *vostre*, *escrire*, qui dérivent de *noster*, *vester*, *scribere*, & tant d'autres, où la considération de l'étymologie est depuis long-temps rejetée.

Qu'on éleve une pyramide comme monument historique : qu'on en éleve pour rappeller aux hommes, pour rappeller à tout un Peuple des faits ou des révolutions qui les intéressent, & parler aux races futures : qu'on en éleve pour perpétuer des actes de justice, de bienfaisance, de dévouement pour la patrie ; qu'on en éleve sur ce champ où le vaillant Turenne atteint d'un globe meurtrier, emporta les regrets d'une grande Nation, ou dans cette Isle éloignée où l'audacieux Cook succomba sous les flèches des Sauvages, & ensevelit peut-être avec lui l'espérance des découvertes que nous promettoit son intrépidité ? tout cela est dans l'ordre. Mais qu'on érige une pyramide pour le très-petit motif d'une satisfaction domestique ; qu'on l'érige, comme auprès de Morges, à l'endroit où une femme de qualité, étrangere, rencontre sa fille qui vient la visiter, & au-devant de laquelle elle portoit ses pas ? cela est tout au moins fort ridicule. La terre seroit jonchée de pyramides si on en élevoit pour de pareils sujets. Un monument public ne doit se décerner que pour des événemens qui intéressent la chose publique, & il est étonnant que le Sénat de Berne ait permis l'érection de celui-ci ; il est étonnant encore qu'il le laisse subsister.

ROLLE, que je trouvai en suivant les bords du

lac, eſt une petite ville charmante, qui ne conſiſte qu'en une ſeule rue fort large & très-longue, & qui n'a ni portes ni murailles. Ses environs ont des eaux minérales très-ſalutaires. Nyon a un port aſſez fréquenté; Copet eſt peu de choſe.

Verſoix eſt un bourg ou un gros village, placé ſur une langue de terre du pays de Gex qui s'étend juſqu'au lac. Les troubles qui agiterent la République de Genève en 1765, firent naître, à M. de Choiſeul, l'idée de bâtir une ville près de cet endroit, ſe promettant que l'émigration des Genevois, & l'avantage de ſa poſition, au bord du lac, concourroient à la peupler, & à la rendre le centre d'un commerce très-actif. Rien n'étoit auſſi extravagant! Pouvoit-il ſe flatter que des mains libres, des hommes propriétaires, indépendans, & co-Souverains de leur pays, accourroient ſur une terre ſoumiſe au pouvoir abſolu d'un Monarque? L'événement a juſtifié ce qu'il étoit aiſé de prévoir alors: le Miniſtre a jeté, à grands frais, les fondemens du port; il a conduit les ouvrages à quelques pieds au-deſſus de la ſurface de l'eau; il a tracé les foſſés & l'enceinte de la ville; il en a tracé les rues, les places & la diſtribution, &, depuis vingt-cinq ans qu'il fit commencer les premiers travaux, on ne voit, ſur ſon emplacement, que deux maiſons

qui, confuses de se trouver ainsi isolées, attestent hautement l'imprudence de l'entreprise!

Ne dissimulons point néanmoins que la République de Berne, par l'opposition qu'elle y forma, eut beaucoup de part à l'abandon des travaux de Versoix. Elle observa que, par les traités qui avoient rendu le pays de Gex aux Ducs de Savoie, ceux-ci avoient pris l'engagement solemnel de n'y construire aucune place susceptible de défense, & que les Rois de France, en succédant aux droits des Ducs de Savoie, sur ce pays, promirent, par le Traité de Lyon 1601, l'observation des engagemens pris à cet égard par les Ducs de Savoie. Berne demanda donc la cessation des travaux de Versoy en 1768, & sa demande fut appuyée par les autres Cantons & par tout le Corps Helvétique.

Mais si, par impossible, contre le vœu des Suisses, & malgré les obstacles non moins forts puisés dans l'ordre moral, Versoix se fût élevée, c'eût été tôt ou tard une pierre d'achopement avec la Suisse, un sujet intarissable de discussions & de mésintelligence avec une Nation amie & alliée qui nous garde près de soixante lieues de frontieres, & que nous avons un pressant intérêt de ménager!

Qu'on réunisse ces observations, & qu'on juge avec quelle légéreté le Duc de Choiseul adopta

un système aussi frêle, aussi caduc, également en opposition avec la foi des Traités, & avec les notions les plus simples & les plus claires de la politique la plus élémentaire.

. . . .

Le pays de Gex, dont une corne s'étend, comme nous l'avons dit, jusqu'au lac de Genève, est situé hors des limites de la France, & au-delà du Jura, dans la Suisse & au pays de Vaud. Il a six lieues de long du nord au sud, & trois lieues & demie de large. Les Bernois en firent la conquête sur les Ducs de Savoie, en 1536; & ils commirent une grande faute en politique lorsqu'ils le lui relâcherent sans nécessité en 1567. En 1591, il vint au pouvoir de la République de Genève qui le possédoit encore en 1601. A cette époque il fut cédé à la France par le Duc de Savoie auquel il n'appartenoit plus, & ce fut, avec la Bresse & le Bugey, l'équivalent du marquisat de Saluces, plus considérable alors qu'il ne l'est aujourd'hui, & sur lequel la France forma des prétentions à l'extinction de ses Marquis, comme sur un fief mouvant du Dauphiné; d'autres disent, par la cession qu'ils firent de leurs droits à la France; qui mit le pays de Gex, avec la Bresse & le Bugey, sous le Gouvernement & le Parlement de Bourgogne. Peut-être un jour les stipulations de quelque traité, & la voie de l'échange

rendront, à la Suisse, cette portion de son sol, séparée de la France d'une maniere aussi tranchante par la grande chaîne du mont Jura. La bonne intelligence entre les deux Nations, les y invite également. Partie des baillages ultramontains pourroient être cédés à la Maison d'Autriche, qui nous en donneroit l'équivalent dans les Pays-Bas.

De Versoix on commence à s'appercevoir du mouvement que jete dans le pays la ville de Genève. On traverse des terres plus fécondes, parce qu'elles sont mieux soignées ; de toutes parts l'œil peut se reposer sur d'agréables maisons de plaisance, sur des jardins délicieux : par-tout je voyois l'aisance, l'abondance & la vie, fruits précieux du commerce & de la liberté !

GENÈVE.

CETTE ville, aussi fameuse par ses dissensions, qu'elle est célebre par son commerce, son industrie & ses richesses, est située à l'extrémité occidentale du lac de son nom, dans une plaine comprise entre le Jura & les montagnes de la Savoie. Elle est placée, pour la plus grande partie, sur les terres de Savoie, à l'endroit où le Rhône, sortant du lac, roule avec véhémence, dans un double canal, ses eaux lympides & couleur de saphir. L'autre partie de la ville est dans le pays de Vaud, sur le sol de la Suisse. Le lac auquel elle donne aujourd'hui son nom fut connu des anciens, sous le nom de *Lac Leman*; nous en avons parlé à l'article de Lausanne, dont il prend quelquefois le nom.

Son territoire, fort resserré, confine à la Savoie, à la France, à la République de Berne, & elle forme un Etat souverain, allié des Suisses, qui n'occupe qu'un point imperceptible en Europe, mais qui a offert, aux yeux de l'Univers, un des plus grands exemples de prospérité qu'ait jamais donné le Gouvernement populaire.

Genève est une ville fort ancienne; Jules-César en fait mention dans ses commentaires. Il

en parle comme d'une ville des Allobroges, alors province Romaine, & il y vint pour s'oppoſer à la tranſmigration des Helvétiens.

Après une ſuite de révolutions que nous omettons ici, Genève fut annexée à l'Empire Germanique, dans des temps où l'autorité des Empereurs précaire en Allemagne, à-peu-près nulle ſur les frontieres de l'Empire, ſemoit la confuſion & l'anarchie. L'Evêque de Genève parvint à réunir à l'autorité ſpirituelle, une grande partie de la juriſdiction temporelle. Il devint Prince & Seigneur de la ville & de ſon diſtrict, vers le commencement du onzieme ſiècle. Il avoit le droit de battre monoie, & celui d'impoſer des logemens & des corvées. Il avoit la juſtice civile, les péages, la propriété des confiſcations ſur les biens des criminels, le pouvoir de faire grace aux coupables, & ſa ſouveraineté s'étendoit ſur une partie du territoire de Genève. Mais il juroit de garder & conſerver les privilèges & franchiſes de la ville, par leſquels les chefs de famille s'aſſembloient en Conſeil général, convoqué ordinairement par leurs Syndics : ils avoient la garde de Genève, ils ne pouvoient être détenus en donnant caution. La Communauté ſtatuoit ſur les impôts, ſur les munitions de guerre, faiſoit des traités & des alliances avec les Etats voiſins ; les loix ſe promulguoient

en son nom, & la publication s'en faisoit au nom de l'Evêque & des Syndics.

Les Comtes, ensuite Ducs de Savoie, se firent un parti à Genève, & à l'aide de ceux qui souffroient impatiemment la puissance épiscopale; ils y acquirent quelque influence par la commission de Vicaires de l'Empire dont ils furent revêtus. Leurs prétentions s'accrurent, & ils aspirerent à la souveraineté de Genève. Afin de s'en rendre les voies plus faciles, les Ducs de Savoie éleverent les cadets de leur maison, ou leurs bâtards même au siège épiscopal de Genève, & l'un de ces Evêques leur céda insidieusement tous ses droits, quoiqu'il n'eût pu le faire sans l'accession des Citoyens. Des promesses & des menaces pour grossir le nombre de leurs partisans, les Ducs en vinrent aux actes de violence & de tyrannie : c'est la position où Genève se trouvoit au commencement du seizieme siecle.

Dans ces circonstances, les Genevois rechercherent l'alliance de Fribourg, & ils l'obtinrent. Les Ducs, à la vérité, vinrent à bout de la faire dissoudre, sous la promesse qu'ils firent de sortir de la ville, mais bientôt après de nouvelles violences la firent renouveller, & Berne s'y joignit, Berne qui s'étoit rendue redoutable par sa valeur & par le succès de ses armes.

Alors, ceux des Genevois, vendus à la Savoie

& qui s'étoient laissé corrompre par ses intrigues, s'exilerent de leur patrie pour aller grossir le nombre de ses ennemis ; mais inutilement : les desseins du Savoyard furent confondus, & l'autorité de l'Evêque fut anéantie. Sur les ruines de l'un & de l'autre, Genève arbora l'étendard de la liberté : alors elle établit le Grand-Conseil des Deux-Cents ; l'Evêque redescendit à demander le droit de Bourgeoisie, & Genève vit luire les premiers jours de son indépendance & de sa souveraineté.

L'Evêque cependant chercha à recouvrer une partie de son ancienne autorité, & il employa le pouvoir spirituel à faire revivre sa puissance temporelle ; mais ses menées hâterent le moment qui fit disparoître de Genève la puissance ecclésiastique. La doctrine de la réformation y fut accueillie avec transport par un peuple régénéré qui commençoit à jouir des avantages de la liberté, & qui, depuis long-temps, avoit à repousser les entreprises de ses Pasteurs. Les menaces du Clergé furent un préservatif inutile contre la réforme ; l'Evêque fut obligé de quitter précipitamment la ville avec une partie des ecclésiastiques, & l'année 1535 vit les dogmes de la réformation s'établir à Genève. Calvin parut, & cette ville devint, en Europe, le foyer & le centre de la Religion réformée. L'intolérance

religieuse fit accourir dans ses murs, des contrées voisines, une multitude de Citoyens de toutes conditions qui fuyoient la persécution, & qui y porterent les Arts & le Commerce, qui y devinrent bientôt florissans.

La réformation avoit éloigné Fribourg de l'alliance de Genève; mais en 1584, cette ville forma une alliance perpétuelle avec les Cantons de Berne & de Zurich, & c'est par ce traité que la République est alliée du Corps Helvétique.

Cependant les Ducs de Savoie n'avoient point abandonné leurs prétentions sur Genève, & ils nourrissoient leur haine & leurs projets dens le sein d'une paix apparente. Aux hostilités déclarées, ils substituerent un plan de surprise. Au mois de Décembre 1602, ils firent escalader les murs de la ville, mais leurs troupes furent repoussées; &, pour servir de leçon au Duc de Savoie, & le dégoûter d'entreprises semblables, l'Etat fit prendre treize de ses Officiers: il crut pouvoir traiter comme des brigands, des gens qui avoient attaqué la ville sans déclaration de guerre.

D'après le mauvais succès de l'escalade, les Ducs de Savoie, dans la crainte de devenir odieux à leurs voisins, renoncerent à s'emparer de Genève, se montrerent disposés à une paix solide avec la République; ils en signerent les articles

articles en 1603. Une des conventions du Traité, fut qu'ils ne pourroient point assembler de troupes, plus près de Genève, qu'à la distance de quatre lieues; & depuis, par un Traité solemnel, ils ont reconnu l'indépendance absolue & la souveraineté de la République.

L'ÉPOQUE où les périls cesserent au-dehors, fut celle de ses agitations au-dedans.

Lorsque les attaques de l'ennemi jetoient les Magistrats dans les bras des Citoyens, lorsque les Citoyens cimentoient de leur sang la liberté publique; les Magistrats eussent rougi, ils eussent rejeté, avec mépris, l'idée d'attenter aux droits de ce Peuple souverain, de qui émanoit toute autorité, de qui émanoit la puissance exécutrice confiée aux Conseils; ils eussent repoussé, avec indignation, l'idée de le dépouiller de ses droits, & de lui présenter des fers pour prix de ses vertus; ces Magistrats cherchoient au contraire à mériter la confiance des Citoyens par leur zele, par leur fidélité, & par leur prudence dans l'administration de la chose publique.

Un court espace de temps effaça, cependant, du souvenir des Magistrats de Genève, une époque & des principes qui devoient s'y graver en traits ineffaçables. Ils cesserent de s'identifier à la Nation, ils s'isolerent, &, dans leur dé-

lité, ils prétendirent qu'eux seuls avoient droit à la liberté. Au milieu du bonheur, dont jouissoient les Citoyens, & qui avoit sa source dans leurs sages constitutions, ils dédaignerent l'égalité politique, ils tenterent d'introduire, à Geneve, un genre de Gouvernement, toujours odieux, dans une République sans territoire; ils chercherent à concentrer en eux le pouvoir déposé par les constitutions entre les mains des Citoyens; simples Ministres du Peuple, ils voulurent en devenir les maîtres: voilà la source des troubles, des mouvemens, des crises, des convulsions qui ont agité, déchiré la République!

Les Genevois se rappellerent qu'il existoit des Loix limitatives de l'autorité du Petit-Conseil, & ils virent que ces Loix, tombées en désuétude, étoient comme abolies. Afin d'opposer une digue aux usurpations de leurs Chefs, afin d'écarter l'arbitraire, qui est le fléau des sociétés politiques, le Peuple demanda la confection d'un Corps de loix auxquelles il donneroit la sanction, dans lequel chaque Citoyen liroit ses droits, & trouveroit la regle de sa conduite. Cette demande, souverainement juste dans son objet, fut rejetée. Des jugemens où on crut voir de la partialité, des familles trop puissantes, plusieurs Membres d'une même famille siégeant à la fois dans les Conseils, la fierté, la hauteur, le luxe, l'arro-

gance des Magiſtrats, acheverent d'aigrir les eſprits. La défiance & la haine ſe manifeſterent s'accrurent, & ſe fortifierent par l'appui que donnerent aux Magiſtrats des voiſins jaloux. Quelques impôts établis ſans avoir été conſentis par le Peuple, pouſſerent la fermentation à ſon comble. Un coup d'autorité l'étouffa pour un moment, mais elle ſe reproduiſit bien vîte. Les Citoyens ſe rapprocherent, ſe concerterent; & uſant de la ſouveraineté & de la plénitude du pouvoir qui réſidoit indeſtructiblement en eux, ils forcerent les Conſeils à ſigner l'exil ou la dégradation de ſix d'entre les Magiſtrats qu'on redoutoit le plus, & qui étoient l'objet de la haine générale.

Il ne ſuivit, de cet acte impoſant, qu'un calme violent. L'humiliation d'avoir cédé, & d'avoir condamné, dans ces Magiſtrats, leurs propres principes, avoit fait, dans les cœurs des Ariſtocrates, une bleſſure profonde, qui fit naître le deſir de la vengeance, deſir qui s'accroiſſoit de la contrainte même où il étoit réduit. Ces hommes embraſſerent l'eſpoir de recouvrer le degré d'autorité dont ils étoient déchus: ils attendoient des circonſtances qui ſe prêtaſſent à leurs vues. Le Peuple connut bien vîte les diſpoſitions de ſes Chefs, & veilla à conſerver ſes avantages; mais lorſqu'il vit les menées, les

brigues, les intrigues des Conseils inférieurs; lorsque, pour grossir leur parti, il les vit employer les moyens de séduction, en flattant l'ambition des uns, la cupidité des autres, il ne put plus douter de leurs desseins pervers. L'agitation & les craintes devinrent extrêmes, & amenerent au sein de la ville une prise d'armes où le parti populaire demeura victorieux. Il resta le maître des portes & des postes intérieurs; quelques-uns même des Magistrats factieux s'expatrierent.

Mais ici les Genevois commirent une grande faute : au lieu de dicter des loix aux Magistrats rebelles & consternés, ils consentirent à une espèce de trève, durant laquelle le parti abattu songea à se relever & à s'appuyer de l'assistance des Etats voisins, en ne demandant d'abord que leur médiation. Sur les instances & les insinuations des Magistrats, elle leur fut même offerte par les deux Cantons de Zurich & de Berne, concurremment avec la France; & les Genevois se trouverent forcés de l'accepter. Quelle en fut l'issue? il étoit aisé de le prévoir : les Députés & Plénipotentiaires des trois Etats firent adopter à la République un Réglement, le fameux Réglement de 1738, qui, ayant enfreint un des principes fondamentaux de la constitution, prépara les dissensions, les troubles, les

convulsions qui l'ont agitée depuis à diverses reprises, & avec plus ou moins de violence.

Un jugement atrabilaire porté contre un homme justement célebre, la lacération publique de l'Emile de Jean-Jacques Rousseau, sa proscription d'une ville qu'il illustroit, acte qui décéloit, dans les Magistrats, le desir d'humilier le parti populaire; exciterent le mécontentement de la Bourgeoisie, qui fit des représentations sur l'état général des affaires.

Les Représentans demanderent de nouveau qu'il fût pourvu à l'explication des loix en Conseil général, & que l'on en fît un code; mais les Conseils Administrateurs s'y refuserent. En 1765 & 1766, il y eut des agitations violentes dans la République, & ceux-ci recoururent à la garantie des Puissances médiatrices. La marche des troupes françoises ne fit qu'animer & rapprocher davantage les Citoyens; toutefois le danger de l'anarchie prépara l'accommodement qui se fit en 1768.

Le réglement, qui se fit alors, ne fut qu'un palliatif qui ne tarit point la source du mal, & qui n'étoit point capable d'assurer le repos de la République. D'ailleurs, les Magistrats réfractaires s'étoient toujours refusés à l'exécution de l'édit de 1738, qui leur imposoit l'obligation

X 3

de rédiger un code général, qui mît toutes les loix de l'Etat à portée de chaque Citoyen.

L'inexécution de cette loi, & l'odieux attentat des Magiſtrats, qui avoient oſé conteſter la ſouveraineté du Conſeil général donnerent lieu, en 1776, à de nouvelles plaintes de la part des Citoyens. Les Cantons de Zurich & de Berne refuſerent d'intervenir dans cette querelle. Il leur parut naturel de croire que, lorſqu'une Bourgeoiſie nombreuſe, ſage & éclairée ſe plaint & ſe réunit, la raiſon eſt pour elle, ainſi que l'autorité. Les choſes en vinrent donc derechef à un éclat; &, la nuit du 5 au 6 Février 1781, les Citoyens s'emparerent de l'hôtel-de-ville, des portes de Genève, de l'arſenal, & de la caiſſe de l'Etat, ce qui ne ſe fit pas ſans coup férir. Les Magiſtrats conſternés promirent; mais ils éluderent leurs promeſſes, & on prit de nouveau les armes en 1782. A cette derniere époque, le déſeſpoir & l'obſcurité de la nuit ſembloient devoir rendre cette cataſtrophe plus meurtriere qu'elle ne le fut. Tandis que quelques-uns envelopperent l'hôtel-de-ville, d'autres coururent s'emparer des différens poſtes occupés par la garniſon: ce qui ne ſe fit point ſans qu'il y eût, de part & d'autre, des coups de fuſils tirés aux portes Neuve & de Cornavin. On ſe ſaiſit des principaux chefs des ſéditieux, & on

les retint en ôtage. On vit la nécessité de dissoudre les Conseils, & d'en créer de nouveaux : on le fit ; le cri général l'avoit indiqué comme moyen unique de sauver la République. L'avis unanime avoit été que le Conseil Général, le Souverain de l'Etat, voyant les Corps exécutifs soulevés contre lui, il devoit reprendre tous ses droits ; que, dès qu'il ne pouvoit plus avoir confiance dans ses officiers, il ne devoit, ni ne pouvoit plus laisser l'Administration entre leurs mains.

Toute l'Europe applaudit à cette démarche des Genevois. La révolution étoit faite, la sûreté publique assurée ; la République se trouvoit rétablie sur ses antiques fondemens ; les germes des dissensions étoient anéantis, & Genève, prête à goûter les fruits de sa constance, alloit reprendre son éclat & son lustre. Mais la jalousie du Conseil de Berne, l'indifférence aveugle de la Suisse, & la clémence des Genevois envers les Chefs de la conspiration préparerent la triple alliance de Berne, de la Savoie & de la France, qui forcerent la République à plier sous le poids de leurs armes combinées, & à admettre les loix qu'il leur plut de lui dicter !

A cette époque, on vit la scandaleuse proscription de braves & généreux Citoyens, qui

avoient soutenu la République sur le penchant de sa ruine ; à cette époque, de nombreuses familles, quantité de maisons opulentes, des milliers de Citoyens vertueux, qui ne voulurent point survivre, dans leurs foyers, à la subversion de leur constitution, s'expatrierent, & porterent, à Constance, à Bruxelles, en Irlande, à Carouge, à Lyon, & dans les Colonies Angloises, leur industrie & leurs Capitaux ; & cette Cité si florissante par son commerce, son industrie, sa richesse, & sa population, ressembla tout-à-coup à un arbre que la gelée d'une nuit a dépouillé de son feuillage !

Le singulier, le scandaleux présent, que celui de quinze pieces de canon, tirées de l'Arsenal, à cette époque, par les Magistrats, & distribuées aux Ministres des trois Puissances !

Des arrangemens dictés & maintenus par la force, ne pouvoient produire à Genève que le calme de la servitude ; ils concentroient la haine dans les cœurs, ils brisoient tous les ressorts de l'industrie & des talens, ils chassoient de ses murs le commerce & les arts, & portoient le coup mortel à la Patrie. L'Aristocratie, dans une République sans territoire, l'Aristocratie concentrée dans l'enceinte d'une ville, pese sans cesse sur les Citoyens ; elle devient bientôt odieuse, tyrannique, insupportable, & finit par y détruire

la population, les arts & la richesse, à moins qu'elle ne pousse enfin les Citoyens à reprendre leurs droits.

L'événement d'ailleurs eût fait voir jusqu'où les Suisses avoient intérêt au maintien de la constitution, & à ce que des Puissances étrangeres ne fussent point admises dans la discussion de leurs affaires intérieures & domestiques. Les fautes en politique n'operent les révolutions qu'à la longue, mais les effets n'en sont pas moins assurés. Heureusement la constance, & les vertus des Génevois sont parvenues à les rétablir dans leur indépendance.

Nous parlerons de cette derniere révolution que les Magistrats aristocrates, peu de temps après, sont encore parvenus à atténuer.

SUITE DE GENÈVE.

I.

Le territoire de la République est plus ou moins resserré autour de la ville; en quelques endroits il se prolonge jusqu'à deux lieues; en d'autres, il n'excede pas un quart de lieue. Ceux qui habitent Genève, sont compris sous différentes dénominations, & sont distingués par les noms de Citoyens, Bourgeois, Natifs, Habitans, Sujets & Domiciliés. Les Domiciliés sont ceux qui ont obtenu la permission d'établir leur domicile dans la ville ou sur le territoire, permission qui n'est qu'annuelle, & peut même être retirée avant ce terme; ils peuvent parvenir aux grades militaires, mais du reste ils ne jouissent d'autres privileges, que de celui de vivre sous la protection du Gouvernement. Les Sujets sont généralement les habitans des Campagnes, qui y sont nés, ou y ont acquis quelques possessions. Ils n'avoient autrefois aucun privilège particulier; l'édit de 1782 leur en a accordé quelques-uns. Les Habitans étoient autrefois ce que sont aujourd'hui les Domiciliés; mais ce même Edit, qui a créé la classe des Domiciliés, en accordant aux Habitans les droits de commerce & d'in-

dustrie, a statué qu'ils seroient pris d'entre les Domiciliés. Les Natifs sont ceux qui sont nés d'un pere Habitant; ils ont successivement acquis de nouveaux droits par les divers Traités de pacification qui ont été la suite des divisions intérieures; aujourd'hui les Natifs jouissent de tous les droits utiles auxquels un Genevois peut prétendre. Les Bourgeois sont ceux qui sont fils de Citoyens, mais qui sont nés hors de la Patrie. Ils ne sont point admis dans le Corps du Sénat, ni dans les emplois de Magistrature, mais ils peuvent être du Conseil Général, & même du Conseil des Deux-Cents.

La qualité de Citoyen est réservée à ceux qui sont fils de Bourgeois, & qui, d'ailleurs, sont nés dans la ville ou sur son territoire. Ils peuvent seuls parvenir à la Magistrature, & c'est de toutes la classe la plus nombreuse, ils peuvent seuls parvenir à la Magistrature.

Au reste, pour éviter les longueurs, nous nous sommes souvent servis du terme de *Citoyens*, dans son acception ordinaire pour désigner l'universalité des Habitans.

A Genève, comme nous l'avons dit, le Gouvernement est essentiellement démocratique; le pouvoir souverain & législatif réside dans l'assemblée générale des Citoyens & Bourgeois. De cette assemblée émane le pouvoir des Conseils

inférieurs qui ont la puissance exécutrice. Dans le *Conseil général de la Bourgeoisie* entrent tous ceux qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans. C'est à ce Conseil qu'est réservé le droit de faire les loix ou de les abroger, de statuer sur les impôts, sur les traités & les alliances au-dehors, sur la guerre ou la paix, les aliénations ou les acquisitions de domaines pour l'Etat. Il est composé d'environ quinze cents Membres, & il s'assemble deux fois chaque année, dans l'Eglise Cathédrale de Saint-Pierre.

Le pouvoir exécutif & l'administration publique sont confiés à trois Colléges ou Conseils: le Conseil des Vingt-Cinq, appellé le Sénat ou le *petit Conseil;* le *Conseil des Soixante*, & le Conseil des *Deux-Cents*, appellé le *grand Conseil*, dans lequel les deux autres se trouvent refondus lorsqu'il est assemblé.

Le Sénat a la haute police, & décide les causes civiles en seconde instance. Les Sénateurs sont tirés du Corps des Deux-Cents, & sont élus par les Membres même de ce dernier Conseil. Le Conseil des Soixante, dans lequel sont compris les Membres du Sénat, n'est assemblé que dans les cas importans, & pour donner plus de poids aux actes du Sénat. Le Conseil des Deux-Cents prononce en dernier ressort sur les faits de police & sur les causes majeures dans le

civil, & il délibere sur les matieres qui doivent être portées au Conseil général, dans lequel les trois précédens sont incorporés lorsqu'il s'assemble.

Quatre Syndics président à tous les Conseils: leur charge est annuelle, & ils ne peuvent y rentrer qu'après un intervalle de trois ans : ils sont spécialement chargés de pourvoir à tout dans les cas urgens & extraordinaires, à la réserve néanmoins de ce qui a trait au militaire; mais ils doivent aussi-tôt en faire leur rapport au Sénat. Ils sont choisis par le Conseil général, & tirés d'entre les Membres du Sénat. Leur rang entre eux est déterminé par celui de leur ancienneté dans le Sénat.

L'important Office de Procureur général, est de veiller sur la chose publique, sur les droits du Peuple, sur la constitution & l'observation des loix.

Le Gouvernement de Genève paroît avoir pour base cette sage maxime des anciens Germains : *De minoribus rebus Principes consultant, de majoribus omnes; ita tamen ut ea quorum penès Plebem arbitrium est, apud Principes prætractentur.*

TACIT. *De moribus Germanorum.*

Et en effet, les matieres préparées dans les Conseils administrateurs sont portées au Conseil

général. Là sont consentis ou rejetés les loix & les réglemens proposés : là il est statué sur les impositions, sur la guerre, la paix, les alliances. Les questions y sont décidées à la pluralité des voix, & chacun donne la sienne, sans motiver son opinion, pour éviter d'interminables discussions, & empêcher une assemblée aussi nombreuse de devenir tumultueuse.

C'est aussi le Conseil général qui pourvoit aux principales charges de l'Etat.

Ajoutons qu'il est passé en loi dans la République, que *nul ne soit en charge qui ne soit agréable au Peuple*. Si, dans le vaste Empire de la Chine, un Ministre, présumé déplaire au Peuple, ne peut conserver sa place; à plus forte raison, dans une petite démocratie, où le vœu général peut se constater, cette sage & salutaire maxime doit-elle être en vigueur, & s'observer inviolablement.

D'après les constitutions de Genève, rien ne peut être porté au Conseil général, qui n'ait été traité dans le petit Conseil, & dans le Conseil des Deux-Cents. Cette loi fut entiérement dénaturée en 1738, par l'addition d'un seul mot. Il fut dit dans le réglement de 1738, qu'il ne pourra rien être porté au Conseil général qui n'ait été auparavant traité & approuvé dans le petit Conseil & dans celui des Deux-Cents. Avant

cette époque, les petit & grand Conseils étoient simplement chargés de traiter les affaires qui étoient du ressort de l'Assemblée Souveraine; mais, depuis ce moment, ils ont prétendu que rien ne pouvoit être porté à ce Conseil, sans qu'ils ne l'eussent approuvé, & il leur a suffi de refuser cette approbation, pour soustraire un objet quelconque à la décision du Souverain. Etrange aveuglement! par quel renversement d'idées ont-ils prétendu que le Souverain n'a point le pouvoir de connoître d'un objet, lui, de qui émanent dans la République toutes les branches de pouvoir, celui même des petit & grand Conseils! Ce prétendu pouvoir a été appellé par les partisans de l'aristocratie, le *pouvoir Négatif.*

Il n'est point d'esprit sain qui, connoissant la République de Genève, ne se soit intéressé & à sa prospérité & à sa conservation. Dispensée, par sa petitesse, de jouer un rôle dans les balancemens politiques qui tiennent l'Europe agitée, ses forces & ses moyens se concentrent dans son intérieur. Elle offre le spectacle intéressant d'un Peuple industrieux qui cultive les arts, les sciences, & le commerce, avec activité & succès, sans perdre de vue sa liberté. Dans ses atteliers même, on voit se manifester une sollicitude extrême sur ce qui peut détruire ou altérer un

bien si précieux ; le moindre Artisan n'y fait cas du fruit de ses labeurs, qu'autant qu'il peut en jouir à l'ombre de la liberté. Ce sentiment y éleve les ames, & le Peuple y est plus instruit & plus éclairé qu'il ne l'est ailleurs !

SUITE DE GENÈVE.

II.

APRÈS avoir exposé les loix constitutives de la République de Genêve, je vais parler de l'inflexion qui leur avoit été donnée, ou, si on l'aime mieux, des infractions qu'elles avoient souffertes par l'édit de 1782. Mon ame, ma plume, ma pensée s'y sont long-temps refusées, pour ne point toucher à des plaies qui ne sont point encore cicatrisées. Les voici cependant ces loix que j'eusse voulu ensevelir dans le silence!

Cette constitution, morte en naissant, conservoit les quatre Syndics, le Sénat ou Petit-Conseil, le Conseil des Soixante, celui des Deux-Cents ou Grand-Conseil, & le Conseil Général; mais avec ces anciens Conseils, elle en avoit créé un nouveau, le Conseil Militaire auquel elle transportoit l'office & les pouvoirs du Syndic de la garde, de même que l'office du Général d'artillerie.

Ce nouveau Conseil, élu & graboté par les *Deux-Cents*, étoit composé d'un Syndic-Président, d'un Colonel, d'un Lieutenant-Colonel, d'un Major, d'un Auditeur & de six Membres pris dans les *Deux-Cents*. Il commandoit une garnison

de mille hommes, que le Grand-Conseil pouvoit, à sa volonté, porter à douze cents, & qui étoit casernée. Ses pouvoirs étoient si considérables, que le Major même pouvoit disposer provisoirement de la garnison, & convoquer le Conseil militaire, lors même que le Syndic-Président s'y seroit refusé.

Voilà ce qu'il y a de plus délicat & de plus redoutable, confié à un Corps d'Administrateurs complettement indépendant du Conseil-Général. Dans un temps de corruption, qu'eussent pu les loix & les formes contre des hommes audacieux qui auroient eu pour eux la force en main.

En conséquence de l'établissement de cette garnison, les Milices Bourgeoises avoient été supprimées, & défenses avoient été faites à tout particulier d'avoir des armes chez lui. Comment concilier la souveraineté d'un peuple avec son désarmement !

Les Syndics continuoient d'être élus, par le Conseil-Général, à la pluralité des voix ; mais, pour rentrer dans la même charge, il leur suffisoit d'avoir le quart des suffrages. Voilà la minorité parvenue à être la maîtresse des élections. Maintenant, quel est l'homme qui, une fois parvenu au syndicat, n'eût pas su se ménager le quart des voix qu'il lui falloit pour n'en plus

sortir. C'est ainsi qu'on avoit réussi à anéantir cette ancienne loi : *Que nul ne soit en office, qui n'est agréable au Peuple.* Par-là ils étoient en état de braver tous les mécontentemens.

L'exclusion de quatre Sénateurs que le Conseil-Général pouvoit obtenir chaque année, étoit abolie, & on lui avoit ôté l'élection qu'il faisoit de la moitié du Conseil des Deux-Cents, ce qu'il avoit obtenu par l'édit de 1768, en compensation de la renonciation qu'il faisoit de son ancien droit, de pouvoir rejeter le total des Candidats qu'on lui présentoit pour les premieres charges de la République.

Les Sénateurs étoient élus par les *Deux-Cents*, & ce Conseil l'étoit par les Sénateurs. Ces élections combinées furent autrefois ce qui rendit inutile au peuple la formation du Conseil des *Deux-Cents*. Il est rare qu'on ne cherche pas à plaire à ceux de qui l'on dépend.

Les Citoyens ne pouvoient plus se réunir pour porter des représentations, droit aussi ancien que la République, & qui l'a sauvée plus d'une fois.

Mais, pour compenser la perte de ce beau droit, il étoit joint, chaque année, trente-six Bourgeois au Conseil des Deux-Cents, pour y opiner sur les affaires publiques, & faire telles propositions qu'ils jugeroient convenables. Mais

ces Adjoints étoient sans fruit pour la bourgeoisie qu'ils ne pouvoient représenter, puisqu'ils n'étoient pas de son choix. D'ailleurs, comment les remontrances de quelques particuliers pouvoient-elles avoir le poids de celles de tout un peuple! Il falloit encore que les Adjoints possédassent une fortune assez considérable. C'est toujours les hommes riches qu'on vouloit flatter, & pour lesquels on travailloit.

Le Conseil général conservoit le droit législatif; mais la même loi qui le lui confirmoit, donnoit aussi, au Petit-Conseil & au Conseil des Deux-Cents, le pouvoir de faire des réglemens qui eussent force de loix, & qui pussent, comme par le passé, anéantir celles qui émanent de l'autorité législative, c'est-à-dire, du Conseil général.

D'ailleurs, que pouvoit ce droit prétendu législatif, contre les moyens de force qui étoient dans la main des Conseils-Administrateurs? Que devenoit-il, sur-tout lorsque, pour lui faire accepter des loix destructives de celles de la République, l'on excluoit du Conseil législatif les deux tiers de ses membres? Un Corps approuve-t-il lorsqu'il est privé du droit de donner son suffrage?

On avoit réservé au Conseil général le pouvoir de faire des traités, des alliances; le pou-

voir de déclarer la guerre, de faire la paix. Oui : il pouvoit déclarer la guerre au Grand Mogol ou à l'Empereur de la Chine, mais non aux Puissances qui seules pouvoient lui faire la guerre, & qui s'étoient réservé le droit de pénétrer, à main armée, dans le sein de la République.

Le Conseil général pouvoit seul aussi établir les impôts! Oui, mais non abroger ceux que les Magistrats, aidés de la force, avoient établis malgré lui, avec la plus grande indiscrétion.

Par le même Edit, le Conseil général étoit seul qualifié de *Souverain* : C'est bien l'histoire du Tunquin! Le Conseil des Deux-Cents de Genève avoit pris pour lui le rôle du Chova. D'ailleurs, il est Souverain, dites-vous, & il n'a pas le droit de prononcer sur sa législation, il n'a pas le droit d'alléger les subsides.

C'est ainsi qu'on avoit arraché la liberté à un peuple digne d'en jouir, & qu'on s'étoit plu à faire marcher la dérision à côté de l'injustice!

On avoit conservé les classes de Natifs, d'Habitans & de Sujets ; mais on en avoit ajouté une nouvelle, sous la dénomination de domiciliés, dont les enfans ne devoient jamais être plus que leurs peres. Nouvelle source de troubles pour l'avenir. C'étoit faire revivre la classe des Natifs sous un autre nom, cette classe qui se plaignoit

avec raiſon de n'être rien dans l'Etat; quelle qu'y fût leur ancienneté.

L'Edit impoſoit aux Genevois l'obligation de le reconnoître pour loi. Serment odieux, inutile dans tous les ſens qu'on puiſſe l'enviſager, & les Citoyens n'ont pu le regarder que comme les Romains enviſagerent la néceſſité de paſſer ſous le joug aux Fourches Caudines. D'ailleurs, comme les Polonois l'ont ſagement obſervé, relativement aux Puiſſances qui lui dicterent des loix, en 1773, & s'en rendirent garantes. La garantie ne peut jamais avoir l'effet de la rendre permanente & inaltérable, par le pouvoir légiſlatif même de la République; car ſi la garantie mettoit des Puiſſances étrangeres en droit de ſe mêler à ce titre des affaires intérieures d'un Etat, celui-ci ceſſeroit d'être indépendant, & des étrangers en ſeroient réellement les Souverains; cet Etat ceſſeroit d'avoir le droit de perfectionner & d'améliorer ſon adminiſtration. Ce qui répugne à la nature des choſes, & aux premières notions du droit public.

Je m'étois promis de ne point dévoiler ce Code informe, qui ne préſente que vices & contradictions; mais enfin, la vérité eſt une dette ſacrée que l'hiſtorien contracte en écrivant. Il la doit à ſes contemporains, il la doit aux races

futures! Une vérité qu'il tait, prépare le malheur d'une suite de générations. Fier & tranquille dans les sentiers du bien, il doit être inflexible dans sa marche! Les vérités sont comme ces eaux qui filtrent sous nos pas, éparses & inconnues, & qui, bientôt, rouleront avec grand bruit leurs ondes majestueuses sur la surface de la Terre, pour l'embellissement de la Nature; pour l'utilité des Peuples & l'avantage des Régions qu'elles arrosent.

Oui: l'Edit de 1782 contient des dispositions contradictoires & anti-populaires, funestes à la cité de Genève, jusques-là si florissante. Mais le moment est venu où ont été brisées ces Tables perfides, surprises à la religion de deux Princes voisins, par la coupable jalousie d'un allié de la République, & en foulant aux pieds les plus chers intérêts des Suisses. Vengeance éternelle, où étoient tes Carreaux pour frapper soudain l'iniquité!

Berne, cruelle Berne! est-ce là la fidélité que tu avois jurée à ton allié! as-tu pu violer ainsi tes sermens! as-tu pu te dissimuler que tu étois l'alliée de l'Etat de Genève, & non celle des Ministres de l'Etat. Est-ce là l'assistance que tu lui juras solemnellement lorsqu'elle te promit la sienne!

Tu as voulu changer ses loix! En existe-t-il quelqu'une dans l'enceinte de la Suisse qui t'en donnât le pouvoir! L'Etat t'y avoit-il appellé?

Par quel ſcandaleux renverſement d'idées & de principes as-tu voulu intervenir pour ſoumettre le Souverain à ſon Miniſtre !

Tu as voulu changer ſes loix ! pouvois-tu te diſſimuler que celles ſous leſquelles elle vivoit, l'ayant élevée au haut degré de bonheur & de proſpérité ; briſer ces loix, c'étoit détruire ſon bonheur & ſa proſpérité !

Tu as voulu réformer ſes loix ! étoit-ce à toi ? Jetes un coup d'œil dans ton ſein, & compares la triſteſſe & la dépopulation qui y regnent, avec le mouvement, l'activité & la vie qui ſe faiſoient remarquer à Genève ! Berne qui embraſſe le tiers de la Suiſſe dans ſon reſſort, contient une population chétive de onze mille habitans; Genève, ſans territoire, en comptoit trente mille : laquelle des deux villes étoit la mieux adminiſtrée ! Compares les deux Etats, & tu trouveras que, proportion gardée de leur étendue, celui de Genève étoit dix-ſept fois auſſi peuplé que celui de Berne ! Compares les lumieres, l'induſtrie, le commerce, l'opulence qui floriſſoient à Genève, avec l'extinction de preſque tous ces avantages dans Berne, & reconnois avec toute l'Europe qui t'a jugée, que tu devois puiſer à Genève d'utiles leçons dans l'art de gouverner, loin de penſer à changer ſes loix ; & que ſonger à les réformer ; c'étoit ſonger à les perdre.

Lorſque la République étoit travaillée intérieurement par l'effet d'un complot puniſſable, c'étoit à toi à venir à ſon aide. En lui refuſant les ſecours ſtipulés par l'acte d'alliance, tu te parjuras! tu fis plus : lorſque la République, à force de courage, de conſtance & de vertu, ſe fut tirée par elle-même de l'abîme, tu l'y replongeas, tu te joignis à ſes ennemis domeſtiques pour l'y replonger!

Cruelle Berne! tu as ſemé le deuil & la conſternation dans ſes murs, tu as empoiſonné le bonheur des familles, tu as diſperſé ſes Citoyens, tu as anéanti ſon commerce, tu y as déſſéché l'induſtrie, tu as tari les ſources de ſes richeſſes, tu as failli à rendre cette belle ville le théâtre d'un maſſacre général, tu as failli à l'inonder de fleuves de ſang, tu as failli à enſevelir ſes Citoyens ſous les ruines de leurs maiſons! Berne, cruelle Berne! tu y as dégradé les mœurs par l'introduction des ſpectacles, tu as ſacrifié le bien de tous à l'ambition de quelques-uns, tu as donné à la Suiſſe l'exemple funeſte de remuer les bornes antiques; en ouvrant Genève aux puiſſances voiſines, tu as rompu une des barrieres de la Suiſſe! elle t'en demandera compte un jour! Tu fis tout cela : & quand le fis-tu? à l'inſtant où Genève étoit pacifiée, à l'inſtant où la révolution étoit faite, la ſûreté publique aſ-

ſurée, les loix conſtitutives rétablies, la République affermie ſur ſes antiques fondemens ; à l'inſtant où la tranquillité & le bonheur des Citoyens venoient d'être poſés ſur des baſes fixes & ſtables ; à l'inſtant où la paix, le calme & l'harmonie alloient rendre à Genève ſa ſplendeur, & la faire fleurir plus que jamais.

O vous qui commandez aux hommes, reſpectez les impreſſions ſacrées de la juſtice! c'eſt la ſauve-garde des Empires, c'eſt le gage de la tranquillité des peuples! Le grand Boſſuet l'a dit : *Si la juſtice venoit à s'effacer dans l'eſprit des Souverains, les fondemens de la Terre en ſeroient ébranlés, & on verroit s'écrouler & ſe diſſoudre tous les Empires!*

Dans les ſociétés politiques, le dernier période du renverſement eſt lorſque les Conſeils-Adminiſtrateurs emploient les troupes de l'Etat contre l'Etat même ; lorſqu'ils tournent le fer du Soldat contre les Citoyens qui le ſoudoient ; &, lorſque cela arrive, l'armée compte autant d'aſſaſſins que de Soldats! C'eſt le point où en étoient les choſes à Genève depuis 1782 ; mais le 13 Février 1789, jour mémorable, jour à marquer en lettres d'or dans les faſtes de la République, le Peuple briſa des fers forgés par le crime, il briſa le ſceptre entre les mains des Tyrans, il rétablit ſon indépendance, & replaça la République

ſur ſes antiques fondemens. On vit des femmes, on vit des Héroïnes crier à leurs fils : *Ton pere t'a tranſmis la liberté, tu la dois à tes enfans !*

A cette époque, la garniſon a été licenciée ; les caſernes ont été deſtinées à des objets d'utilité publique, les armes ont été rendues aux Citoyens, les Milices Bourgeoiſes ont été remiſes ſur pied, l'impôt additionel pour l'entretien des troupes a été aboli, le Conſeil militaire caſſé ; l'élection des Magiſtrats & des Conſeillers-d'Etat a été attribuée au Conſeil général, trente-ſix Citoyens ont été Adjoints au Conſeil des Deux-Cents, avec voix conſultative & délibérative, & le droit d'y porter les repréſentations du Peuple ; les exilés ont été rappellés, les Cercles ou Clubs politiques ont été rétablis, & il eſt arrivé à Genève, ce que l'hiſtoire de tous les ſiècles atteſte, que toutes les révolutions opérées par la force des armes, tous les établiſſemens politiques maintenus par la contrainte & la violence, apportent avec eux en naiſſant, le germe plus ou moins hâtif de leur deſtruction. Enfin Genève vit le plus beau jour qui jamais ait luit dans ſes murs. L'allégreſſe univerſelle fut manifeſtée par le ſon de toutes les cloches de la ville, & par une triple décharge de cent pièces de canon. Braves Genevois, jouiſſez long-temps du prix de votre conſtance & de vos vertus !

SUITE DE GENÈVE.

III.

Les fortifications de Genève, sans être des plus considérables, le sont cependant assez pour soutenir un siége au besoin. Le service s'y fait comme dans une ville de guerre. Ses arsenaux & ses magasins sont bien approvisionnés; & l'Etat, ainsi qu'en Suisse, y compte autant de soldats que de Citoyens. Sa garnison est de sept cents vingt hommes; elle est casernée. Les principaux ouvrages qui défendent la ville, sont du côté de la Savoie, du côté de la Suisse; elle est presque sans défense.

Un établissement important, en cette ville, est celui de la chambre des bleds, qui est tenue d'avoir toujours en magasin une quantité déterminée de bleds, & des fonds en caisse. Cette précaution étoit nécessaire dans un petit Etat, pour ainsi dire, sans territoire, où l'importation de cette denrée des pays voisins est toujours précaire. Les boulangers s'y fournissent, & le pain est conservé à un prix exempt de ces variations, souvent subites, qui désolent la classe indigente du Peuple. Mais, ce qui est bien à observer, c'est que cet établissement, qui, sous

certains régimes, dégénéreroit très-certainement & très-promptement en un monopole désastreux, est à l'abri de cet abus, dans les murs d'une ville où les intérêts du Peuple sont identifiés avec ceux de l'Etat.

Genève doit, en grande partie, au fameux Calvin, l'établissement de son Académie. Cet homme qui, par son zele & ses lumieres, fut comme le Législateur de la République, s'occupa des progrès de la Religion réformée en France, & se proposa de rendre Genève le foyer de son parti & de sa doctrine. C'est uniquement à sa liberté civile & religieuse qu'elle doit ce qu'elle est; c'est elle qui y fait fleurir le Commerce, qui y excite l'industrie, qui y établit les manufactures, qui y appelle ou qui y suscite les hommes à talens, qui encourage l'ouvrier à un travail opiniâtre. Tout cela est dû à l'égalité, à la propriété, à la possession assurée du fruit de ses labeurs. Le Commerce hait la tyrannie; il déserte les lieux que son soufle empoisonne; ni les ordres des Princes, ni les barrieres, ni les Soldats, ne peuvent l'arrêter lorsqu'il veut fuir; la position, d'ailleurs, de cette ville, entre la France, la Suisse, l'Italie, & l'Allemagne y favorise les progrès de l'industrie; & la mettent à portée de bénéficier sur les commissions du Commerce.

Il y a, à Genève, une fabrique de toiles peintes qui occupe six cents ouvriers. La fabrique d'horlogerie y fleurit à un point étonnant : elle y occupe au-delà de quatre mille personnes. La bijouterie, la draperie, la tannerie, la banque, l'imprimerie, y ont crû à un haut degré de prospérité; & cette ville est en relation avec toutes les places importantes de l'Europe. Les Genevois, depuis long-temps, sont reconnus pour être les plus ingénieux mécaniciens de l'Europe, dans toutes les branches de manufactures en métaux. On y spécule sur les emprunts des puissances étrangeres, & sur les révolutions dans le crédit des effets publics. C'est une chose bien digne de remarque, qu'une ville dépourvue de territoire, se soit élevée à un point de richesse & de grandeur qui la place à côté des villes les plus florissantes de l'Europe; &, chose presqu'incroyable, les Genevois ont, sur les seuls fonds publics de la France, par l'avancement de leurs capitaux, un revenu annuel de douze millions.

Les revenus de la République n'excedent pas un demi-million. Plusieurs particuliers dans la République en ont autant. C'est qu'on y reconnoît encore que les richesses d'un état ne sont jamais mieux placées qu'entre les mains des Citoyens où elles fructifient, où elles se transforment en rosées salutaires & vivifiantes! Jamais un Etat n'est

pauvre quand les particuliers sont riches : malheur au Gouvernement qui croiroit voir sa richesse dans l'appauvrissement du Citoyen ! il en est du fisc comme de la rate, qui ne peut grossir sans que les autres parties du corps animal ne se desséchent.

L'excédent des biens eccléſiastiques qui, avant la réformation, nourrissoient le luxe, & fomentoient l'indolence d'une foule d'eccléſiastiques de tous rangs, fut depuis plus heureusement appliqué à l'établissement d'un collège, à celui d'un hôpital qui a un revenu de plus de 100,000 l., & à l'érection d'une académie.

Depuis 1679, la France entretient un Résident à Genève.

L'on a placé sur le Rhône une machine hydraulique qui y puise les eaux, & les porte jusques dans les quartiers les plus élevés de la ville, à cent pieds de haut.

Les armoiries de Genève, mi-parties de l'Aigle impériale & d'une clef, désignent son état au moment où les Empereurs, occupés des affaires que leur suscitoit la Cour de Rome, laisserent passer l'autorité entre les mains de l'Evêque, en ne se retenant que le haut domaine. Elle a conservé ces marques symboliques, quoique ni l'Empire, ni l'Evêque titulaire de Genève, résidant à Annecy, n'aient plus aucune ombre de

jurisdiction dans la ville. Elle n'a plus de commun avec le siège pontifical que la clef qu'elle porte dans son écusson : il est même assez singulier qu'elle l'ait conservée après avoir brisé, avec tant d'éclat, les liens qui pouvoient l'attacher à Rome. Autour de ses Armoiries est cette légende : *Post tenebras lux.*

A Genève, un pere ne peut jamais disposer que de la moitié de son bien, en faveur de qui il lui plaît : l'autre moitié se partage également entre ses enfans. Les Citoyens qui n'acquittent pas les dettes de leur pere après sa mort, sont exclus des charges de la République. Ils en sont aussi exclus s'ils n'acquittent pas les leurs.

La loi n'y interdit point le mariage entre les cousins germains, mais aussi elle le proscrit absolument dans les degrés plus proches. Le divorce s'y accorde dans le cas d'adultere ou de désertion malicieuse.

A Genève, point de dignités héréditaires. Les brigues sont sévérement défendues, & les emplois, peu lucratifs, n'ont pas de quoi tenter la cupidité. On y voit peu de procès : ils sont prévenus, & les contendans conciliés par les amis communs, par les Avocats même & par les Juges.

Des loix somptuaires y défendent les pierreries & les dorures, déterminent & circonscrivent les dépenses

dépenſes des funérailles, & interdiſent l'uſage des caroſſes dans l'enceinte de la ville. Ceux que l'on y a ne ſervent que pour la campagne. Les mariages y ſont heureux; &, par une ſuite de l'aiſance des Citoyens & de l'abſence du luxe, les familles y ſont nombreuſes.

En matiere criminelle, l'accuſé peut demander communication de la procédure, ſe faire aſſiſter de ſes parens & d'un Avocat pour plaider ſa cauſe à huis ouverts; & la ſentence ſe rend ſur la place publique.

QUOI QU'EN ait dit M. d'Alembert, qui ne s'eſt point fait honneur en cela, ç'a été un très-mauvais préſent, pour Genève, que l'érection d'une Salle de ſpectacles dans ſes murs. C'eſt un germe peſtilentiel qui y eſt dépoſé, un venin qui corrode, qui agit ſourdement, qui mine lentement les mœurs Républicaines & dont il finira par opérer la deſtruction.

Le projet de M. d'Alembert, ſur l'établiſſement d'une ſalle de ſpectacle, à Genève, eſt appuyé ſur de petites & fauſſes maximes qui ont été foudroyées par J. J. Rouſſeau. Elle exiſte néanmoins, elle exiſte à Genève, & ce préſent fatal, ce germe meurtrier, qui eſt-ce qui l'y a mis? les Magiſtrats. Ç'a été leur premiere opération, après la ſubverſion des loix en 1782; &

ils y ont mis tant d'activité, tant de célérité, qu'elle s'est élevée (on pourroit presque le dire) subitement. Mais la sagesse des Citoyens, j'ose le prédire, en arrachera jusqu'aux fondemens!

Avant l'époque de 1782, les Genevois avoient, à la vérité, une salle de comédie sur les terres de France, au village de Chatelaine, à cinq quarts de lieue environ de Genève : mais ce tempérament prévenoit en partie les inconvéniens d'une salle existante dans l'enceinte de la ville; il désavouoit les spectacles, il en modéroit la fréquentation par l'éloignement : il empêchoit que la classe inférieure des Citoyens ne fût distraite de ses occupations habituelles par la difficulté de s'y rendre; enfin, dans cet état de choses, le spectacle ne pouvoit avoir lieu que dans la belle saison, tandis qu'une salle, dans la ville, l'y rend habituel & permanent.

Genève a une Université désignée sous le nom d'Académie, & pourvue de neuf chaires; la jeunesse y est formée gratuitement; ses Professeurs peuvent devenir Magistrats; & plusieurs le sont en effet devenus.

Cette ville a, d'ailleurs, une école de dessein & une société établie pour l'encouragement des Arts & de l'Agriculture. La bibliotheque publique contient environ quarante mille volumes, & un certain nombre de manuscrits; & ces livres

ſe prêtent à ceux qui le deſirent. Entre les manuſcrits on diſtingue un fragment des ſermons de S. Auguſtin, écrit ſur le *papyrus* d'Egypte. A la bibliotheque eſt une collection de tableaux & de curioſités naturelles : on voit, chez M. Deluc, un beau cabinet d'Hiſtoire Naturelle.

La ville eſt bâtie de pierres ; les maiſons en ont généralement de l'apparence, & quelques-unes des rues principales ſont accompagnées de hauts portiques, qui dominent l'étage le plus élevé. Sa population eſt d'environ trente mille habitans.

Les hôpitaux, à Genève, ne ſont point ſeulement un aſyle pour les malades & les infirmes ; ils exercent encore l'hoſpitalité envers les pauvres paſſans, & diſtribuent de petites ſommes aux familles indigentes pour les aider à ſubſiſter, & empêcher qu'elles ne renoncent à leur travail. Les hôpitaux dépenſent, annuellement, environ le triple de leur revenu, tant les ames y ſont vertueuſes & ſecourables.

Les Paſteurs ſubiſſent des examens très-rigides avant d'être admis au miniſtere, & on n'y en admet aucun dont les mœurs ne ſoient intactes. Leurs honoraires ſont fournis par la République. Ils n'aſſiſtent point aux funérailles : elles ſont étrangeres à leur miniſtere, & ſimplement du reſſort de la police. Les corps ſont inhumés dans

un vaste cimetiere loin de la ville, usage très-salutaire, & qu'on imite trop lentement ailleurs.

Le Clergé de Genève est très-édifiant & la paix régne entre les membres qui le composent. Les prédications se bornent presque uniquement à la morale, elles n'en sont que plus utiles; & il régne, dans les Temples, beaucoup de décence & de recueillement.

L'Eglise Cathédrale de Saint-Pierre est décorée d'un portail de très-belle ordonnance, ouvrage de ces derniers temps : les colonnes en sont de marbre brut ou non poli. Ce Temple, intérieurement, ainsi que le sont ceux des Protestans, est absolument nud : ni statues, ni tableaux, ni autels. Dans la communion Réformée, l'office se fait en langue vulgaire. La priere se fait debout ou assis; on ne se met jamais à genoux dans les Temples; les hommes y assistent le chapeau sur la tête. Les Ministres n'ont point de costumes particuliers qui les distinguent, & ils ne sont point célibataires. Les réformés ont proscrit les jours qui sont d'abstinence parmi nous. Le signe de croix leur est aussi inconnu. Ils n'ont que deux Sacremens; le Baptême, & la sainte Cêne qui se fait quatre fois l'année. A l'une des extrémités du Temple, est dressée une table couverte d'une nappe, sur laquelle sont déposées des assietes de tranches de pain fermenté, avec des coupes. Après que les

Miniſtres ont mangé de ce pain & bu du vin des coupes, le Peuple s'avance à la file, & ils donnent à chacun un morceau du pain en queſtion : il le porte à la bouche, & reçoit enſuite la coupe des mains de particuliers qui la préſentent, ſucceſſivement à tous les aſſiſtans.

Les Luthériens ont, en cette ville, un Temple qui fut achevé en 1767.

Les habitans de Genève ſont originairement de pays divers : c'eſt un aggrégat d'Allemands, de François, de Suiſſes, d'Italiens, de Savoyards, réunis en Corps de Nation. De toutes les villes de la Suiſſe, c'eſt la plus animée, la plus peuplée, & la plus riche. Je ne connois point de villes où le ſexe ait la taille plus élégante. Il y eſt très-recherché dans ſa parure, très-empreſſé à adopter les modes d'un Peuple voiſin, & ce ne ſera point un titre à nos éloges.

Depuis un petit nombre d'années, les Genevois ont élevé, dans leurs murs, un Monument à celui de leurs Citoyens, qui fit le plus d'honneur à Genève : au célebre Rouſſeau, que les Magiſtrats dépouillerent du titre de Citoyen de Genève.

Virtutem incolumem odimus,
Sublatam ex oculis quærimus invidi!

HORAT.

Genève ſervit utilement Henri IV dans le

temps de la Ligue ; de-là dérivent les priviléges dont les Genevois jouissent en France. La population, du territoire de la République, s'estime être de seize mille habitans. Depuis 1584, il existe une alliance perpétuelle entre cette République, & celles de Zurich & de Berne.

SUITE DE GENÈVE.

IV.

LES dehors de Genève & ses promenades sont des plus agréables. Les campagnes qui l'avoisinent sont avivées par le lac, arrosées par le Rhône & par la riviere d'Arve, & couvertes d'innombrables maisons de plaisance qui annoncent la richesse de ses Citoyens. L'Arve descend des montagnes de la Savoie & se rend dans le fleuve sous les murs de la ville.

On y a en perspective & à la distance de dix-huit lieues, les sommets toujours glacés des Alpes qui semblent des montagnes d'argent lorsqu'elles sont éclairées par le Soleil dans les beaux jours. Le voisinage, tant de ces montagnes que de la chaîne du Mont-Jura, rend à Genève les hivers fort rigoureux, & les étés souvent excessivement chauds. Cette position occasionne, dans la température de l'air, des changemens soudains & fréquens dont se ressentent sur-tout ceux qui ne sont point accoutumés à ce climat, qui d'ailleurs est regardé comme fort sain, &, en effet, on y vit jusqu'à un âge fort avancé, sans beaucoup d'infirmités.

Longitude, vingt-trois degrés quarante-six

minutes. Latitude, quarante-ſix degrés douze minutes.

CETTE ville ſe fera gloire à jamais d'avoir vu naître J. J. Rouſſeau, l'éloquent & vertueux Citoyen de Genève, l'un des plus fameux génies du XVIIIe ſiècle. Cet Ecrivain en qui la génération préſente contempla la réunion des talens & des vertus au plus haut degré, fut un des hommes les plus extraordinaires qu'ait enfanté la Nature! Nul Ecrivain, dans aucun temps & chez aucune Nation, n'eut autant d'influence ſur l'eſprit de ſon ſiècle, & peut-être plus qu'aucun autre s'eſt-il acquis des droits à l'admiration de la poſtérité!

On trouve dans ſes écrits une chaleur de ſentiment qui produit ſur les ames ce que le Soleil qui échauffe ce qu'il éclaire, opere ſur le matériel de la Nature.

L'amour fut-il jamais peint avec des couleurs plus délicatement fondues, plus douces & en même temps plus fortes, plus vives & plus pures qu'il le fut par Rouſſeau dans ſa *Nouvelle Héloïſe*.

Son Emile qui contient ſes principes ſur preſque tous les points importans de la vie, décele une vigueur de génie & de pinceau, qui l'a fait regarder par pluſieurs comme ſon chef-d'œuvre.

Après s'être élevé aux vérités les plus abſ-

traites & les plus ſublimes dans le Contrat ſocial, dans ſes Diſcours ſur l'inégalité des conditions, & ſur l'influence des ſciences ſur les mœurs; on voit ſon ame & ſon ſtyle reſpirer l'aménité les graces & la naïveté du genre paſtoral dans ſon Devin de Village. L'accord merveilleux des paroles avec la muſique compoſée par Rouſſeau lui-même, forme un enſemble qu'on chercheroit ſans doute inutilement dans les autres drames de ce genre. Mais cette pièce charmante où toute la ſimplicité de Théocrite eſt unie à la délicateſſe de Moſchus, n'étoit point faite pour notre Opéra, où l'on s'eſt permis d'en dégrader, d'en défigurer la muſique pour la plier & l'attempérer au goût & au genre de ce théâtre. Ce n'eſt plus Rouſſeau qu'on y entend!

Citons ſeulement les autres productions de ce grand Ecrivain: Ses Lettres de la Montagne, ſa Lettre à l'Archevêque de Paris, ſon Dictionnaire de Muſique, ſa Diſſertation ſur la Muſique moderne, ſes Leçons Elémentaires ſur la Botanique, ſa Traduction de Tacite, les Mémoires de ſa Vie, qu'on doit regarder comme perdus.

Nul homme ne fut doué d'une ſenſibilité d'ame plus exquiſe, à laquelle ſe joignoit un degré d'énergie extraordinaire dans les ſenſations!

Nul homme peut-être encore ne fut doué d'une juſteſſe & d'une force auſſi grande de

raiſonnement, d'une manière de raiſonner auſſi preſſante! Ce qu'on ne ſauroit aſſez admirer dans cet homme rare, & dont la ſeule idée arrache des larmes, c'eſt la parfaite rectitude d'ame qui a régné en général dans toute la conduite de ſa vie. Une éducation républicaine & auſtere forma en lui la ſeconde nature, & peut-être, dans l'antiquité, n'eſt-il aucun Philoſophe à lui comparer!

Nul homme, ſi on veut, n'a eu plus d'orgueil! mais cet orgueil, ſi mal jugé, n'a été en lui que ce noble ſentiment de ſoi, que les hommes médiocres ne connoiſſent pas & ne peuvent même connoître! Rouſſeau aima la gloire avec paſſion, & il aima avec plus d'ardeur encore la vertu. Nul homme n'a chéri davantage la ſimplicité, nul homme n'a dédaigné davantage les richeſſes. Dans une ſtricte médiocrité de fortune, il refuſa, dans un louable eſprit d'indépendance, les offres qui l'aſſaillirent de toutes parts, les offres des hommes puiſſans, les offres mêmes des Rois! Quel autre Ecrivain a moins recherché les honneurs, la fortune & les aiſances qui en dérivent!

Il n'eſt pas rare d'entendre parler de Rouſſeau comme d'un homme ſingulier, même biſarre: Qu'y a-t-il d'étonnant à cela? Il étoit à plus

de deux mille ans de nos mœurs, & l'extrême sageſſe ne peut manquer d'avoir le coup d'œil de la ſingularité. Oui, il étoit à plus de deux mille ans de nos mœurs, & il ſembloit que notre ſiècle l'eût dérobé aux plus beaux temps de la Grèce. C'eſt à lui, par-deſſus le littérateur de même nom, qu'appartient le nom diſtinctif de *Grand Rouſſeau!* c'eſt à lui que la race préſente le décerne, c'eſt à lui que les générations futures le décerneront! Il fut grand par les talens, il fut grand par le génie, il fut grand ſur-tout par la vertu, qui ſeule peut conſtituer la vraie grandeur! Une preuve ſurabondante que c'eſt à lui qu'appartient cette qualification, c'eſt que lorſqu'on prononce le nom de *Rouſſeau* ſans y ajouter aucun diſtinctif, c'eſt toujours de Rouſſeau de Genève ou de J. J. Rouſſeau que l'on entend parler, & non de Jean-Baptiſte Rouſſeau ou de Rouſſeau le poëte. Enfin, le témoignage de tous, les ſuffrages univerſels le lui décernent.

L'envie qui s'attache à la vertu, comme la rouille ſur le fer, on s'attend bien qu'elle n'épargna pas ce grand homme. Victime malheureuſe & pendant long-temps de la haine qui ſema ſa vie de tribulations; il s'étoit vu forcé, pour acquérir la paix, de ſe vouer à la ſolitude & au ſilence, & même à l'inaction. Il

l'avoit enfin rompu ce silence dans un ouvrage qui n'est point adressé aux hommes, mais à l'Eternel, pour calmer les chagrins de son ame si cruellement méconnue, & pour satisfaire à sa propre conscience. Malheur à ceux que ces ouvrages ont blessés! l'homme qui s'y dénonçoit lui-même avec tant de rigueur, avoit peut-être aussi le droit d'y articuler ses griefs contre des tiers, lorsque les faits de leur vie se trouvoient nécessairement liés à la manifestation de l'innocence de la sienne. Malheur à eux encore! car si le droit de citation peut être contesté, la foi due à un pareil écrit ne l'eût certainement jamais été. Mais hélas! les hommes sont privés de cet intéressant écrit, & la perte est irréparable. Une femme que Rousseau avoit élévée jusqu'à lui, en l'admettant à partager son nom, fut dépositaire de ce manuscrit précieux, & elle le remit, elle le vendit à ses ennemis les plus envenimés, qui l'ont tronqué, mutilé, chargé de passages intercalaires, où ils font parler Rousseau à leur manière & à leur gré; où ils lui font penser & dire ce qu'il ne pensa & ne dit jamais, & d'où ils ont sur-tout soigneusement enlevé tout ce qui les blessoit. Cet écrit n'est donc plus qu'une misérable rapsodie, où l'on reconnoît encore les points de suture. Mais le début est de lui. Qu'il est sublime! quel mortel jamais

prit un vol aussi élevé! & à la hauteur des routes où il prenoit son essor, quelle tranquillité! quelle dignité! quelle sérénité! quel regret ne laisse-t-il point sur la perte qu'on a faite, & que la suite des siècles, la profondeur des temps ne répareront jamais!

En 1767, de Châlon-sur-Saone, où je résidois alors, j'allai dans les montagnes de Dauphiné, voisines de la Savoie, pour jouir quelques instans de la présence & de la conversation de ce grand homme. Proscrit, à raison d'un livre (son Emile) qui étoit fait pour l'honorer, il existoit alors dans ces déserts sous un nom emprunté. Son habitation solitaire, placée sur une hauteur battue des vents, eut plus d'attrait pour moi que les palais les plus vanté de l'Italie. J'y vis Rousseau, & l'impression en retentit encore sur mon ame! La sienne me sembla un Vésuve toujours brûlant. Je me plus à l'entretenir de lui-même; quelques points des sciences abstraites devinrent ensuite l'objet de la conversation. Dans cette discussion, ses yeux vifs à l'égal de l'éclair, sa voix dont le timbre alloit à l'ame, sa manière pressante de raisonner annonçoient l'homme extraordinaire qui fera à jamais la gloire de l'humanité! Il m'offrit quelques rafraîchissemens que je n'acceptai point. Il descendit avec moi une

partie de la montagne en me reconduisant, & je le quittai les larmes aux yeux.

Quelque temps après, M. Rousseau m'écrivit à Châlon-sur-Saone, où je professai la philosophie dans ma jeunesse, mais sans être attaché à aucun ordre, comme l'a dit par méprise le rédacteur de la *France littéraire.* Le cachet de sa lettre étoit de la grandeur seulement d'une lentille, & il portoit l'empreinte d'une lyre, symbole de l'harmonie universelle. Au haut & vers les angles de la premiere page, deux fractions marquoient la date en la forme suivante :

$\frac{3}{17}$ $\frac{5}{67}$

Les numérateurs des fractions désignant l'un le quantieme du mois, l'autre le mois ; & les deux dénominateurs réunis marquant l'année, cette date singuliérement exprimée, équivaloit à ceci : le 3 du cinquieme mois, c'est-à-dire, le 3 Mai, 1767.

Le corps de la lettre datée de Monquin, lieu de sa retraite, étoit précédé des quatre vers que voici, dont il m'avertissoit plus bas de ne point me faire l'application.

Pauvres aveugles que nous sommes !
Ciel démasque les imposteurs,
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir aux regards des hommes !

Cette même année ou la suivante, M. Rousseau alla à Paris. En passant par Châlon, il se ressouvint de celui que la vénération pour la vertu extante avoit porté à le chercher dans les solitudes des Alpes, &, au sortir de la diligence, il dirigea ses pas vers ma demeure. J'étois ce jour-là à la campagne, & rien ne me chagrina jamais autant que ce contre-temps.

J. J. Rousseau passa les derniers momens de sa vie dans la solitude d'Ermenonville, à neuf lieues de Paris, & à une lieue de Senlis. On y voit son tombeau en plein air, dans l'Isle des peupliers, avec cette inscription :

Ici repose l'Homme de la Nature & de la Vérité.

Tout à Ermenonville rappelle le séjour qu'y fit Rousseau : on y voit avec intérêt la petite maison couverte de chaume & située hors de l'enceinte du château qu'il habita & où il mourut ; & dans les jardins on retrouve plusieurs inscriptions qui rappellent le souvenir de cet homme cher à l'humanité. En voici deux qu'on lit vers le passage de la barque, pour aborder à l'Isle des Peupliers :

De la mere à l'enfant il rendit les tendresses,
De l'enfant à la mere il rendit les caresses ;
De l'homme à sa naissance, il fut le bienfaiteur,
Et le rendit plus libre, afin qu'il fût meilleur.

Là ſous ces peupliers, dans ce ſimple tombeau,
Qu'entourent ces ondes paiſibles,
Sont les reſtes mortels de Jean-Jacques Rouſſeau:
Mais c'eſt dans tous les cœurs ſenſibles,
Que cet homme ſi bon, qui fut tout ſentiment,
De ſon ame a fondé l'éternel monument.

Ailleurs, au-deſſus d'un banc de gaſon, ſous des feuillages épais, on trouve ceux-ci :

Le bon Jean-Jacques ſur ces bancs
Venoit contempler la verdure,
Donner à ſes oiſeaux pâture,
Et jouer avec nos enfans.

Ces vers ne ſont pas fort bons ; mais, dans des lieux où errent les mânes de Rouſſeau, on pardonne tout au Poëte qui nous entretient de lui.

Son tombeau ombragé par des peupliers, eſt dans le ſtyle antique. Il eſt orné de bas-reliefs relatifs au grand homme dont il recele la cendre. La trompette & la foudre y ſont le ſymbole de ſon éloquence ; une lyre, celui de l'harmonie univerſelle que tendent à établir ſes écrits politiques ; du même côté de ce monument, un palmier, ſymbole de la fécondité, & des enfans qui s'occupent à brûler des langes, des maillots, des corps de baleine, dont il les délivra.

A leur voyage à Paris, l'Empereur Joſeph II & le Grand-Duc de Ruſſie, Paul Petrowitz, héritier

héritier du plus vaste Empire de la Terre, allerent l'un & l'autre à Ermenonville, visiter le tombeau de Rousseau. MORTELS, DONNEZ DES LARMES A SA CENDRE : IL HONORA L'HUMANITÉ !

Ce grand homme termina sa carriere le 2 Juillet 1778, par une mort volontaire, à l'âge de soixante-six ans. On en a le témoignage de sa bouche même, lorsque, jouissant de toute la plénitude de ses facultés, & avant d'être en proie aux douleurs aiguës, auxquelles il succomba quelques minutes après, il fit ouvrir les fenêtres de sa chambre, *pour voir*, ainsi qu'il l'annonce, *la nature pour la derniere fois*; ce fut sur les neuf heures du matin. Sa sensibilité outragée par une personne qui étoit tenue envers lui à la plus grande reconnoissance, hâta ainsi ses instans.

Des lettres que Mme Necker de Stael a vues de lui peu de temps avant sa mort, annonçoient le dessein de terminer sa vie.

Le matin du jour où Rousseau mourut, il se leva en parfaite santé, prit du café qu'il fit lui-même, & dit en sortant qu'il alloit voir le soleil pour la derniere fois. Il rentra environ deux heures après, aux approches des douleurs qu'il savoit devoir trancher le fil de ses jours. Dans les tourmens qu'il éprouva bientôt, il dé-

fendit constamment qu'on appellât du secours, ni qu'on avertît personne. *Ma femme*, dit-il quelques instans auparavant, *rendez-moi le service d'ouvrir la fenêtre, afin que j'aie le bonheur de voir encore une fois la verdure. Comme elle est belle ! Que ce jour est pur & serein ! Oh ! que la nature est grande ! Voyez ce soleil dont il semble que l'aspect riant m'appelle ! Voyez vous-même cette lumiere immense ! Voilà Dieu, Oui, Dieu lui-même, qui m'ouvre son sein, & qui m'invite enfin à aller goûter cette paix éternelle & inaltérable que j'avois tant desirée !*

Dans les *Lettres sur les ouvrages & le caractere de J. J. Rousseau, par Mme la Baronne de Stael*, il est dit expressément que Rousseau se donna la mort. Madame de Gerardin a cherché à combattre son assertion, mais ç'a été avec des raisonnemens si petits, si futiles, si inconcluans, qu'ils donnent au contraire une nouvelle force à ce que nous a annoncé Madame de Stael.

Nous rangerons-nous du côté de madame de Gerardin, lorsque, pour prouver que Rousseau ne s'est pas donné la mort, elle dit :

1°. Que cette action étoit loin de son cœur ; c'est ce qu'on appelle, dans l'école, *pétition de principe ;*

2°. Qu'elle est en contradiction avec ses principes ? elle y cadre au contraire parfaitement : on sait sa doctrine sur le suicide ;

3°. Qu'elle est fâcheuse pour la mémoire de Rousseau? elle peut être fâcheuse pour la mémoire de Rousseau, sans cesser d'être très-réelle;

4°. Qu'elle seroit dangereuse dans ses conséquences, à raison de l'exemple? de ce que cet acte soit dangereux dans ses conséquences, conclure qu'il n'est point, est faire preuve de la plus mauvaise logique;

5°. Que Rousseau ne peut avoir été offensé par la personne que l'on prétend avoir occasionné ses chagrins, puisque ce n'est que plus d'un an après la mort de Rousseau qu'elle fut éconduite d'Ermenonville? plaisante maniere de raisonner. N..... a eu des torts après la mort de Rousseau, donc elle n'en a point eu de son vivant! Rousseau n'a pu être instruit de ses torts après sa mort, donc il n'a pu être instruit de ceux qu'elle peut avoir eus lorsqu'il existoit.

Telles sont cependant les armes par lesquelles madame de Gerardin combat l'assertion de madame Necker de Stael. Aussi madame de Stael, qui en a senti toute la foiblesse, a-t-elle cru ne devoir y répondre que par un raisonnement de pareille trempe & de même force. *Pardonnez-moi*, lui dit-elle, *madame, de n'avoir pas, comme je l'aurois desiré, rendu hommage au grand homme* que vous avez aimé : *si je lui avois connu ce bonheur, j'aurois été certaine qu'il n'avoit pas quitté volontairement la vie.*

Les paroles de Rouſſeau qui, en ſortant plein de ſanté, dit qu'il alloit voir le ſoleil pour la derniere fois, forment, dans cette cauſe, l'argument capital; & madame de Gerardin les paſſe ſous ſilence. Elle, dont le château ombrageoit la chaumiere de Rouſſeau; elle, qui, plus que perſonne, fut à portée d'être inſtruite des particularités de ſes derniers momens, ſi elle n'eût ſu que Rouſſeau les avoit effectivement prononcées, elle n'eût pas manqué de s'élever contre ce qui, alors, eût été une imputation gratuite; & elle les eût contredites poſitivement; &, de ſa part, ſe taire ſur ce fait, c'eſt l'avouer, c'eſt paſſer condamnation ſur l'aſſertion qu'elle combat. Toute la lettre de madame la marquiſe de Gerardin à madame de Stael, ſe réduit donc à ceci : Oui, madame, M. Rouſſeau s'eſt donné la mort; mais je ſouhaiterois qu'on ne le ſût point, qu'on ne le crût point, & que la choſe reſtât dans les ténèbres & le ſilence!

Quant à ce que les chirurgiens ont pu dire, la choſe eſt ſans conſéquence; en vue de ſauver un prétendu blâme à la mémoire de Rouſſeau, ils auront vu comme on aura voulu qu'ils voient, ils auront dit ce qu'on aura voulu qu'ils diſent.

REVENONS à Genève : c'eſt une des villes de

l'Europe qui ont produit le plus d'hommes excellens dans tous les genres ; & où, jusqu'ici, il y ait eu le plus de lumieres.

Entre ceux qui s'y sont fait un grand nom dans les sciences & dans les lettres, nous nommerons M. Rousseau, dont nous venons de tracer l'article; Casaubon, homme d'une profonde érudition; Ezéchiel Spanheim, savant antiquaire; les Turretins, Burlamaqui, Charles Bonnet, qui a couru, avec succès, la carriere de l'Histoire Naturelle; MM. Deluc, physiciens & naturalistes; M. Mallet, qui a donné une bonne histoire du Danemarck; M. le professeur de Saussure, M. Tronchin, M. Berenger, qui a écrit l'histoire de Genève, M. Necker, aujourd'hui premier Ministre des Finances en France, &c.

SUITE DE GENÈVE.

V.

ENTRE les hommes de génie qu'enfanta la ville de Genève, il en est un qui nous est cher, & dont le burin de l'histoire tracera le nom dans nos annales en caracteres ineffaçables! Nos derniers neveux y liront encore, avec attendrissement, le nom du vertueux Necker, ce digne Ministre vingt fois repoussé par le crime, & vingt fois irrésistiblement reporté au timon des affaires par le vœu, les efforts, & la toute-puissance de la Nation! ce ne seroit point le louer assez de le nommer à côté des Colbert & des Sully.

En 1781, descendu glorieux de sa place, il avoit été suivi dans sa retraite par les regrets & les desirs universels! Rappellé au ministere le 26 Août 1788, rien de si honorable pour lui que les expressions des trois Ordres de la province de Dauphiné dans la lettre qu'ils écrivirent au Roi sur son rappel. *Cet événement*, lui disent-ils, *a été seul une grande révolution!*

La Religion du Prince avoit été surprise; le Roi trompé; sans Ministres, sans Magistrats, sans crédit, sans autorité, anéantie par l'abus qu'en avoient fait des Administrateurs infideles;

le Royaume étoit dans la crise la plus alarmante! Des insurrections commençoient à se manifester; le pouvoir étoit méconnu, la Nation indignée, le Peuple furieux, la banqueroute décidée, &, pour surcroît de maux, la disette affligeoit nos Provinces!

Lorsque le vaisseau, battu par la tempête, étoit prêt à être fracassé, lorsque ses voiles étoient déchirées, ses mâts abattus, & qu'il flottoit à l'aventure entre de redoutables écueils, on ne désespéra point encore du salut public; M. Necker nous restoit, & M. Necker est rappellé! soudain ce nom retentit d'un bout du Royaume à l'autre! la confiance se ranime, la justice reprend son cours, les tribunaux sont réintégrés, la dette de l'Etat consolidée, le crédit renaît, les révoltes cessent, le calme reparoît, la convocation des Etats-Généraux du Royaume est promise & assurée, & les Peuples bénissent à l'envi le nom du Souverain!

Le jour de son rappel fut un jour de triomphe pour les François; les Peuples se sont livrés aux transports de l'allégresse la plus vive! le nom de M. Necker étoit dans toutes les bouches comme dans tous les cœurs, c'étoit une ivresse! A Paris, des femmes du Peuple, à l'aide de quelques échelles, franchirent ses murs, & enlacerent de guirlandes de fleurs sa maison & les arbres de

ſes jardins. On vit, en lui, le Génie Tutélaire de la France, & on ne s'y méprit point! Il aura jetté les fondemens de notre grandeur, de notre force, de notre puiſſance, de notre proſpérité; il aura fixé le trône ſur des baſes inébranlables, & tari dans le Peuple la ſource de ſes larmes! Non, en France, le Peuple ne vivoit pas, il gémiſſoit, il languiſſoit; le prix de ſes labeurs étoit dévoré par d'infâmes traitans, & par le luxe meurtrier d'inſatiables courtiſans!

Et dans la circonſtance où il falloit conſtituer l'Aſſemblée Nationale, donner aux membres, qui devoient la compoſer, une égalité de repréſentation qui réparât les vices accumulés durant quatorze cents ans dans notre régime intérieur; dans la circonſtance où, pour ſauver la France, il falloit ſe mettre en but aux grands, aux courtiſans, aux Princes, à la plupart des Miniſtres; où il falloit combattre le Clergé, l'hydre à cent têtes de la Finance, les grands Tribunaux, & la foule innombrable de ceux qui, ſuppôts plus ou moins éloignés d'un régime arbitraire, trouvent leur exiſtence dans les abus & les déprédations; dans le cas où il falloit délivrer la France des reſtes de la tyrannie féodale; dans le cas enfin où, pour élever le grand édifice de la liberté publique, il falloit affronter une ligue auſſi terrible & auſſi formidable, quel autre que

lui en eût eu le courage? quel autre que lui en eût eu les moyens?

Le 5 Mai 1789, à l'ouverture de l'Aſſemblée Nationale, le Diſcours qu'il prononça jeta tout le monde dans la perplexité! Même les gens de bien croyoient le voir en oppoſition avec ſon rapport fait au Conſeil du Roi, le 27 Décembre précédent. Le contexte de ce Diſcours fut un problême, une énigme pour tous, parce que tous n'en ont point apperçu les rapports avec des événemens plus éloignés. Que ne lui devons-nous pas, au contraire, pour ce Diſcours qui trouva tant de Cenſeurs amers! pour ce Diſcours calomnié par ceux qui ne l'entendoient pas! pour ce Diſcours enfin dans lequel il a fait pour nous, de tous les ſacrifices, celui, ſûrement, qui coûtoit le plus à ſon cœur! On crut le voir en oppoſition avec les intérêts de la Patrie, & les intérêts de la Patrie déterminoient ſa conduite!

Le temps enfin a levé le voile, & ſa vertu n'a pas tardé à briller de tout ſon éclat. Mais cette vertu même à laquelle l'envie s'attache, comme la rouille s'attache au fer, cet amour même des François qui faiſoit ſa gloire, & tout l'intérêt de ſa vie, devint un crime contre lui. L'avarice bleſſée, l'orgueil bleſſé de tous les vampires de l'Etat, lui ſuſciterent un nouvel

orage! Quand il se sacrifioit pour le Royaume, ils le dénoncent à un Prince facile, ils l'accusent d'ébranler son Trône, de livrer la Noblesse au Peuple, lui qui avoit attiré sur le Roi les bénédictions de ce même Peuple. Le jour glorieux du 23 Juin, où il fut conjuré de ne point abandonner la chose publique; que nous inspiroit-il, sinon la concorde, la paix, & l'amour pour le Monarque. Lorsque le Peuple se porta en foule à sa maison, pour lui témoigner, par ses acclamations, la joie qu'il avoit de le conserver: *Braves Gens*, s'écria-t-il, *êtes-vous allés chez le Roi? Oui, notre Pere*, répondirent-ils tous ensemble. Il a voulu livrer la Noblesse au Peuple! Aveugles volontaires, lisez dans vos cœurs, & confessez hautement qu'il tendit à la rappeller aux premieres & aux plus simples notions de l'équité, qui veut que tous ceux qui ont part à la protection de l'Etat, participent à ses charges! Il est injuste que ceux qui possedent le plus, payent le moins; il est injuste que ceux qui ont le moins portent la contribution de ceux qui possedent davantage; il est injuste que de grandes propriétés soient un titre à la négation des contributions! De-là la surcharge, l'oppression, la détresse du foible; de-là l'extinction de l'industrie, la langueur de l'agriculture, le dépérissement du commerce, le découragement de ce

qu'on a appellé jusqu'ici Tiers-Etat, qui est la Nation même! Les deux autres Ordres sont des Corps parasites.

Quelle immensité de bonheur, de gloire, de félicité publique, préparoit à la France ce nouveau Lycurgue, en rallumant dans nos cœurs le feu sacré de la liberté, étouffé par des siècles de ténebres & de servitude; en identifiant les intérêts du Roi & de la Nation, qu'on s'étoit toujours appliqué à séparer, ce qui avoit toujours été la source de nos malheurs.

C'est cependant à ce moment qu'une cabale ténébreuse, en surprenant la religion du Prince, parvint à déterminer sa chûte, & ce jour fut le 23 Juin 1789. Cette nouvelle répandit l'effroi! Tous les esprits furent dans l'agitation! sans s'être communiqués, & seulement parce que tous étoient mus du même esprit, tous se porterent au Château, pour redemander un Ministre auquel le destin de la France sembloit être attaché. Mais tous y allerent sans armes! Ce fut des enfans qui alloient se jeter aux genoux de leur pere, & le conjurer sur les suites qu'alloit entraîner le malheur qu'ils déploroient. Les Gardes-Françoises, fideles à leur serment, & comme troupes Nationales, ne prêterent point leur ministere contre ce bon Peuple, qui sollicitoit la justice de son Roi. M. Necker n'étoit point

encore parti : le Roi l'envoie chercher : il vient. Sur sa route la foule se presse autour de lui, en le conjurant, à grands cris, de ne pas abandonner la France sur le penchant de sa ruine! On lui crioit : *M. Necker, notre Pere, notre bon Pere, ne nous abandonnez pas : Non*, s'écrie cette ame sensible, *non, je resterai avec vous*! Il ne peut se défendre des témoignages d'amour & de respect que lui prodigue un Peuple en larmes, & il en verse lui-même. On s'en empare enfin, & il arrive au Palais de nos Rois, porté sur les épaules du Peuple, dont il est l'espoir & les délices!

A cette époque, tout alloit être en combustion, car les méchans attendoient tout du développement de la force. M. Necker reparoît : on comble le Roi de bénédictions, le calme renaît! Jamais l'allarme & l'allégresse ne se toucherent d'aussi près! Pendant la nuit, le Peuple, répandu dans toute la ville avec des flambeaux, fit retentir l'air des cris de *Vive M. Necker, vive le Pere du Peuple, vive le Sauveur de la France*; & Versailles fut illuminé trois nuits consécutives!

Le rétablissement subit & inespéré de M. Necker opéra la réunion de la majorité de la Noblesse & de la minorité du Clergé au reste de l'Assemblée Nationale, qui exista dès ce moment dans son intégrité; & cet événement, depuis si

long-temps, & jusques-là si inutilement desiré, répandit l'espoir & la satisfaction dans tout le Royaume.

On commença donc à respirer : mais, futiles espérances! Les ennemis de la chose publique ne faisoient que caler durant l'orage. La vigilance de M. Necker ne pouvoit que les déconcerter, & d'ailleurs la présence d'un homme de bien est un poids insupportable pour les pervers; ils tramerent de nouveau sa disgrace.

Pour l'opérer plus sûrement, & pour dissoudre l'Assemblée Nationale, des troupes françoises & étrangeres s'approchent, se multiplient; Versailles présente l'aspect d'une ville de guerre! La salle de l'Assemblée est environnée de l'appareil militaire le plus formidable! Le Château s'hérisse de canons : les chemins, les ponts, les avenues présentent par-tout leurs bouches menaçantes. Un Camp de troupes allemandes s'assied dans le Champ-de-Mars, aux portes de Paris, & chacun se demande où sont les ennemis! En vain l'Assemblée Nationale supplie le Roi d'éloigner l'armée, les Aristocrates étoient bien éloignés de l'y laisser consentir; &, profitant, au contraire, de ces forces, après un lit de justice tenu au milieu de l'Assemblée Nationale, ils font prononcer, le 11 Juillet, la disgrace de M. Necker, avec ordre de sortir sur-le-champ du Royaume.

La nouvelle n'en fut certaine à Paris que le lendemain, à une heure après-midi, & la consternation fut générale. Mais bientôt la consternation fit place au désespoir! De toutes parts on entend crier *aux armes*. On fait fermer les Spectacles, comme dans un moment de calamité publique, & le buste de M. Necker est porté dans les rues de la ville, entouré de crêpes, symbole du deuil universel!

Le 13, les boutiques sont fermées, Paris est dans l'agitation, des foules de brigands se préparent au pillage.

Le 14, chose incroyable, cent cinquante mille hommes sous les armes; le Château des Invalides forcé, on en enleve trente mille sabres ou fusils; la Bastille emportée d'assaut; le Camp des Allemands dissipé; les têtes sanglantes du Gouverneur de la Bastille & du Prévôt-des-Marchands promenées au bout d'une pique par toute la ville; l'attaque de Paris, qui devoit s'effectuer dans la nuit, déconcertée!

Le 15, l'Assemblée Nationale voit dans son sein, le Roi, cédant aux mouvemens de sa justice & de sa générosité, venir, sans faste & sans cortége, annoncer le renvoi des troupes, sa confiance dans l'Assemblée, le renvoi de Ministres perfides, & le rappel de M. Necker! Il communique à ce Sénat respectable la lettre qu'il lui

dépêche par un Courrier, avec invitation d'y en joindre une à l'appui de la sienne, pour l'inviter d'autant plus puissamment à venir reprendre sa place.

M. Necker, fidele à son Roi jusqu'aux derniers momens, avoit pris, pour s'échapper aux marques d'estime du Peuple, les mêmes précautions que d'autres eussent prises pour se soustraire à son ressentiment. Il partit dans le plus grand secret, &, pour effectuer plus promptement sa sortie du Royaume, il avoit pris la voie de Bruxelles pour se rendre en Suisse.

A son passage à Bâle, les Magistrats lui présentent une Couronne civique sur un bassin de vermeil.

En cette ville, il reçoit les dépêches du Roi & de l'Assemblée Nationale : il avoit assez fait pour sa gloire, il se préparoit à ne suivre plus que de ses vœux le bonheur de la France. Mais le nom de la France retentissoit dans son cœur ! Au souvenir du bien à faire, ses entrailles tressaillirent, il vainquit le sentiment de l'injustice qui lui avoit été faite, & sa générosité lui persuada qu'il ne pouvoit pas se vouer au repos, lorsqu'il pouvoit travailler au bonheur d'un grand Peuple, qui regardoit ses destinées comme intimement liées aux siennes ! Il écrivit donc.

La lecture de sa lettre fut entendue avec

transport dans l'Assemblée de la Nation, & elle ranima toutes ses espérances!

Au sortir de la ville de Bâle, quatre cents jeunes gens d'élite l'accompagnent, les paysans semoient de fleurs & de branches d'arbres le chemin où il devoit passer. Sur toute sa route, les Peuples se jetoient en foule sur son passage, en criant *Vive M. Necker*. Les peres le montroient à leurs enfans, & le bonheur que promettoit son retour rattachoit les vieillards à la vie. Son entrée à Paris, son arrivée à l'Hôtel-de-Ville, furent un triomphe, & sa réception semblable à celle d'un Potentat de la Terre! Trente mille hommes étoient sous les armes; les cris de joie d'un Peuple immense s'élevoient jusqu'aux nues! Les cris d'un Peuple qui le combloit de bénédictions! Quelques-uns étoient silencieux : ceux dont le cœur serré étouffoit la voix : les larmes qui couloient de leurs yeux exprimoient, d'une maniere encore plus touchante, les sentimens dont ils étoient oppressés! Deux cavaliers le précédoient, portant l'un le laurier, l'autre l'olivier, symbole de la victoire & de la paix. Cette entrée, je l'ai dit, fut triomphale. Sa vertueuse Compagne, sa fille chérie la partagerent, & en ajoutant à la satisfaction générale, elles acheverent de combler l'ivresse de cette journée!

Vincit vim virtus : Telle devoit être en ce moment sa devise! Homme généreux, si ce fut le

plus

plus beau jour de sa vie; ce fut peut-être aussi le plus beau jour de la France! Les lys s'inclinoient sur leur tige, & tu les vis revivre! Que les Parques oublient pour toi leurs cruels ciseaux! Mais si elles les prennent, que le tombeau de nos Rois, accessible jusqu'ici au seul Turenne, reçoive encore les cendres de Necker! Qu'un Monument public, au sein de la Capitale, élevé dès cet instant, perpétue ses vertus & sa gloire! Il est un seul cas où l'on puisse ériger une Statue publique à un personnage célebre de son vivant & sous ses yeux; c'est lorsqu'ainsi qu'à ce Grand-Homme, elle lui est décernée par le voeu des Nations!

J'ai connu des Genevois dont l'enfance fut associée à celle de M. Necker: ils m'ont dit que l'esprit de justice lui étoit si bien inné, que, dès ses premieres années, lorsqu'il s'élevoit entr'eux quelques contestations, sur-le-champ & unanimement, il étoit pris pour arbitre du différend.

Nos Finances pouvoient-elles être entre des mains plus pures & plus désintéressées! Après cinq ans d'exercice, lorsqu'il quitta le Ministere, en 1781, il refusa la pension de quarante mille l. qu'il est d'usage d'attribuer aux Ministres retirés! Imbu du principe qu'il faut être juste avant d'être généreux, qu'il faut payer ses Créanciers avant de faire des libéralités; il pensa qu'il n'étoit ni

licite au Gouvernement de lui décerner ce traitement, ni à lui de le recevoir.

A cette époque, il alla faire visite à M. de Buffon, qui lui dit : *Ce qui doit vous affliger, Monsieur, est de n'avoir point effectué tout le bien que vous vous étiez proposé ; mais ce qui doit vous consoler, c'est qu'en quittant le Ministere, vous en sortez par la porte de l'immortalité!* Madame Necker étoit présente ; elle ajouta : *Croyez-en M. de Buffon, Monsieur ; il se connoît en immortalité!*

Son Compte rendu, en 1781, a sauvé la France. S'il n'eût existé, un Ministre spoliateur, maintenant expatrié, nous eût fait croire que les plaies, presqu'incurables, faites à l'Etat, par la dilapidation des Finances, étoient le fruit des guerres de Louis XIV, ou des dissipations de son Successeur. Le *Compte rendu* fut la boussole au milieu des ténebres, il fut le fil d'Ariane dans le labyrinthe de Crete!

Après des projets sacriléges, médités par les ennemis de la Patrie, & déconcertés par le courage & la sagesse de la Nation ; le Roi, n'écoutant que ses sentimens de paix & d'équité, vient à Paris s'environner de son Peuple, dont la fidélité lui est connue. On ne lui demande ni remise d'impôts, dont le poids est accablant, ni concession de priviléges & de libertés, ni graces quelconques, ni même du pain pour un Peuple

au milieu duquel de coupables manœuvres avoient jeté la famine : on lui demande le retour de M. Necker ! comme devant, par ce seul bienfait, acquitter tout ce qu'il doit aux François, & faire oublier une longue suite de malheurs.

Enfin, le titre le plus glorieux pour ce grand Ministre, le titre dont il a à s'honorer à jamais, est celui de Fondateur de la Liberté chez les François ! La série des siècles abolira les noms que l'avide adulation imprima sur le bronze; elle ne fera qu'ajouter à sa gloire, & ne donnera que plus d'éclat à son nom ! Chœurs de filles, chantez des hymnes en son honneur ! Que vos mains pures & innocentes lui plient des couronnes, symbole de notre reconnoissance ! Hommes de toutes les Nations, & de tous les âges, la Nature l'enfanta dans ses jours d'exultation ! Accourez, dansez autour de ses autels, il va rendre la fécondité à vos champs, & la vertu à la Terre ! Il va tarir la source de vos larmes, il va répandre la vie sous vos toîts, la joie dans vos hameaux, l'abondance dans vos villes ! Semblable aux Dieux, il ne voulut que l'ordre & le bonheur, & ses travaux propageront dans les siècles à venir les rayons immortels de sa gloire !

FERNEY.

Aux portes de Genève, ſur la droite, & à peu de diſtance du Rhône, & ſur un lieu élevé, eſt le Château des *Délices*, auquel M. de Voltaire a donné de la célébrité. Il eſt aſſez reſſerré, les jardins le ſont auſſi ; mais le local en eſt des plus beaux. M. de Voltaire le quitta, & après un ſéjour de quelques années à Lauſanne, il fit bâtir le château de Ferney, ſitué à cinq quarts de lieue de Genève, dans le pays & ſur la route de Gex. J'y fis une excurſion : je l'avois vu lorſque quelques huttes éparſes en formoient un chétif village, & je fus témoin de ſa métamorphoſe depuis que la magnificence de M. de Voltaire l'a converti en une ville charmante, dont les maiſons, peintes, allignées & régulieres, forment de grandes & belles rues. Il voulut auſſi y appeller l'induſtrie, mère des richeſſes ; mais je doute que le commerce s'y naturaliſe jamais.

Le château de Ferney a de la dignité : les mânes du grand homme qui l'habita y jetent un nouvel intérêt, & juſtifient l'émotion dont on ne peut ſe défendre à ſon aſpect.

Long-temps auparavant, & en 1765, j'y étois allé, & j'y vis M. de Voltaire ſur le déclin

de ses ans. Quatorze lustres passés n'avoient point encore éteint le feu de ses yeux, le timbre de sa voix, la force, la chaleur, la vivacité dans la maniere de s'exprimer. La compagnie étoit nombreuse, & une table servie avec autant de délicatesse que de somptuosité, réunissoit & des Savans venus des diverses parties de l'Europe, & les Ministres de quelques Etats voisins, alors à Genève pour pacifier les troubles de la République. De ceux-ci étoit M. le Chevalier de Beautteville, Ambassadeur de France auprès des Suisses. J'ignore s'il étoit attendu ou s'il ne l'étoit point; ce que je sais, c'est que M. de Voltaire, au haut de la table, à côté de l'Ambassadeur, y étoit en robe-de-chambre & en bonnet, en robe-de-chambre de satin azur, semé d'étoiles d'or, symbole des voûtes éthérées, où ses écrits immortels avoient depuis long-temps fixé sa place.

Tant avant, que durant le dîner, & après, la conversation fut très-vive, très-animée, très-variée, & M. de Voltaire en fit presque tous les frais. On mit successivement sur le tapis la politique, les sciences, la tolérance, la littérature; on l'amena même sur le chapitre de ses propres Ouvrages. Avant le dîner, on voulut voir les jardins; mais comme M. de Voltaire persista à être de la partie, & qu'il faisoit beaucoup de vent, tout le monde rentra.

L'intervalle du dîner au départ fut très-court : les dissensions de Genève en faisoient fermer les portes une demi-heure avant le coucher du soleil, & nous étions à la fin de Mars. On quitta donc Ferney de bonne heure, bien plutôt qu'on ne l'eût fait sans cela, & on regagna Genève.

Le château de Ferney est accompagné d'une chapelle, sur la frise de laquelle on lit ces mots, en grands caracteres : *DEO EREXIT VOLTAIRE.*

Convaincu de l'insuffisance, de la barbarie même des études, auxquelles, par la méthode la plus insensée, nous condamnons la jeunesse, espoir de la Nation, je publiai, vers ce temps, à Dijon, un plan d'études. Je m'attendois bien qu'on ne pourroit se déterminer à abandonner le chemin frayé, les anciennes routines ; mais je le donnai, parce que de bonnes vues, qui ne fructifient point dans un temps, sont accueillies dans un autre ; parce que de bonnes vues sont des semences de bien pour un autre période de temps, pour un autre siècle si l'on veut, & que le bien est le bien en quelque temps qu'il se fasse.

J'envoyai un exemplaire de cet Ouvrage à M. de Voltaire ; voici la réponse qu'il me fit :

Au Château de Ferney, par Genève, le 23 Février 1764.

Je vous remercie, Monsieur, & je vous félicite de votre plan d'études. Il semble qu'autrefois les Colléges

n'étoient institués que pour faire des Grimauds, vous ferez des gens de mérite. On n'apprenoit que ce qu'il falloit oublier, & par votre méthode, on apprendra ce qu'il faudra retenir le reste de sa vie. La vraie philosophie prendra la place des sophismes ridicules, & la physique n'en sera que meilleure en s'appuyant sur les expériences & sur les mathématiques, plus que sur les systêmes. Newton a calculé le pouvoir de la gravitation, mais il n'a pas prétendu deviner ce que c'est que ce pouvoir; Descartes devinoit tout, aussi n'a-t-il rien prouvé. Loke s'est contenté de montrer la marche & les bornes de l'entendement humain, malheur à ceux qui voudroient aller plus loin!

Votre plan, Monsieur, est un service rendu à la Patrie. Il faut espérer que les François feront enfin de bonnes études, & qu'on y connoîtra même le droit public, qui n'y a jamais été enseigné. Je souhaite que tous ces nouveaux secours forment de nouveaux génies. Je suis près de finir ma carriere; mais je me consolerai par l'espérance que la génération nouvelle vaudra mieux que celle que j'ai vue.

J'ai l'honneur d'être, avec toute l'estime que je vous dois, Monsieur, &c.

VOLTAIRE, Gentilhomme ordinaire du Roi.

M. le Marquis de Villette, à qui appartient aujourd'hui le château de Ferney, depuis le

décès de M. de Voltaire, ayant obtenu le cœur de ce grand-homme, l'a fait placer dans un monument qu'il lui a érigé dans le château même. Ses dépouilles mortelles furent transportées de Paris, où il termina sa carriere, à l'Abbaye de Celliere en Champagne.

Quelque chose que l'on puisse en dire, M. de Voltaire fut le génie le plus étonnant qui ait paru dans le Monde, dans aucun temps & chez aucune Nation! Il fut, sans contredit, le plus bel esprit qui exista jamais. Il fut le Prince de la Littérature; & c'est une gloire que personne ne lui refuse. La Nature se plut à le former pour être la gloire de son siècle, & l'admiration du monde entier. Il combattit les vices par le ridicule, il détruisit le fanatisme, il brisa l'idole de la superstition, &, par cela seul, il s'est acquis des droits éternels à la reconnoissance des hommes!

Route de Genève au Pont de Bellegarde.

UNE plaine vaste & féconde comprise entre le Rhône & la chaîne du Jura, qui fut & qui devroit être encore du domaine de Genève, me conduisit au *Fort de l'Ecluse*, qui, étant la clef de la Suisse, devroit appartenir aux Cantons. Là, le Jura s'avançant jusque sur le Rhône, ne laisse qu'un pas, un étranglement de facile défense, où l'on a construit un fort nommé *le Fort de l'Ecluse : Quasi arx meatus clausi.* C'est par-là que se fait la communication de la France avec la Suisse du côté de la Bresse, & c'est un passage très-important où la France entretient une compagnie d'Invalides. Les troupes Bernoises qui avoient pris le Fort de l'Ecluse, en 1536, sur le Duc de Savoie, le lui relâcherent, inconsidérément, avec le pays de Gex, en 1567; & les Genevois qui s'en étoient emparés en 1589, le retinrent jusqu'au traité de Lyon 1601.

Au sortir du Fort de l'Ecluse, je m'apperçus bien vîte, que je n'étois plus en Suisse, je fus incontinent assailli, investi, vexé, inquiété par une légion de Commis, tourbe immonde dont la logique bursale tendoit à me prouver que je n'étois pas propriétaire de mes effets. En mettant

le pied sur les terres de mon pays, je crus entrer en pays ennemi !

Je passai la nuit au pont de Bellegarde, à deux lieues de-là, & à sept lieues de Genève. C'est près de cet endroit que le Rhône s'engouffre & disparoît dans le sein de la terre, pour reparoître à cent pas plus loin. Avant d'aller reconnoître un lieu aussi intéressant, on me fit remarquer un effet d'optique qui mérite d'être rapporté.

Sur un ravin très-profond, & ordinairement à sec, sont jetés deux ponts, placés à cinquante pieds environ de distance l'un de l'autre. Du pont supérieur, on me fit remarquer dans le lit du ravin, un bloc de pierre placé à vingt pieds en-deçà de l'autre pont. C'est un prestige, il est au-delà, &, pour s'en convaincre, on se transporte sur le pont inférieur, où un fil d'à-plomb & même simplement un rayon visuel, dirigé du parapet extérieur, ne laisse aucun doute sur l'erreur.

Par une suite de la diminution de l'angle sous lequel on les apperçoit, les objets qui sont vus de haut en bas, comme ceux qui sont vus de bas en haut changent de grandeur apparente, & décroissent proportionnellement aux distances. Il en est de même des espaces ; il en existe un entre l'objet apperçu & la perpendiculaire abbaissée du lieu de l'observateur au fond du Ravin.

La dépreſſion de cet eſpace eſt telle, que la diminution qu'il éprouve, ſurpaſſe la largeur du pont. Cette largeur étant ſuppoſée de dix pieds, & le décroiſſement apparent de trente, il eſt de néceſſité que le bloc, qui en eſt le terme, ſoit rapproché de trente pieds vers le ſpectateur. Il doit donc être vu & rapporté de vingt pieds en-deçà du pont, tandis qu'il eſt réellement au-delà. Pour généraliſer, l'eſpace compris entre le bloc & la perpendiculaire ayant ſouffert une diminution qui excede la largeur du pont, ſon extrémité doit ſe voir entre les deux ponts. Or, elle eſt marquée par le bloc en queſtion. Il faut donc que celui-ci ſe voie & ſe rapporte auſſi entre les deux ponts. C'eſt une illuſion d'optique qui cauſe une ſurpriſe dont on ne peut ſe défendre.

Je pris enſuite un guide pour me conduire au lieu où le Rhône ſe perd. Ce fleuve fameux s'engouffre, ſans qu'on apperçoive préciſément l'endroit où ſes eaux ſont abſorbées. Il ne bat point avec violence les rochers qui ſont ſa barrière & ſon terme; il y eſt, au contraire, aſſez tranquille.

Lorſqu'il reparoît, on voit qu'il ſort d'abîmes profonds, parce qu'il *mouve de fond*, & s'éleve par gros bouillons.

Ce fleuve, avant de s'engouffrer, & après être

reſſorti, m'a paru n'avoir que la ſixieme partie des eaux qu'il charrie au-deſſous de Genève, & de ſa jonction avec l'Arve; & comme à ſon entrée à Lyon il eſt décuple au moins de ce qu'il eſt avant le gouffre & après en être ſorti, quoique dans l'intervalle il n'ait reçu d'autre riviere conſidérable que l'Ain, il faut en conclure que ſes eaux égarées & diſtraites par des canaux ſouterrains entre Genève & le pont de Bellegarde rejoignent le lit du fleuve avant ſon entrée à Lyon.

Juſqu'à ſon embouchure dans le lac de Genève, les eaux du Rhône ſont blanchâtres, ternes, nébuleuſes; au ſortir du lac elles ſont limpides, tranſparentes & couleur de ſaphir.

On n'a point abandonné le projet de rendre le Rhône navigable entre Genève & Lyon, en attaquant les bancs de roches qui recouvrent l'abîme où il ſe précipite. Le commerce de ces deux Villes y a un égal intérêt. En attendant, les marchandiſes qu'on veut faire deſcendre à Lyon, ſont voiturées par terre, de Genève à Seyſſel, où elles ſont embarquées ſur le Rhône.

Les Suiſſes doivent être le plus heureux de tous les peuples, puiſqu'il eſt le plus ſage. C'eſt ce Peuple que doit étudier le Philoſophe, c'eſt ce Peuple qu'il importe de faire connoître, parce que dans le tableau de ſes mœurs & de

ſes loix, on doit puiſer d'utiles leçons pour avancer vers ce haut degré de félicité publique, qui doit être le terme & le but de toute ſociété politique. Chefs ſages d'une Nation également ſage, ne vous prêtez point à l'illuſion du moment : l'inſtant où vous ceſſerez de vous identifier à vos Concitoyens, eſt celui où vous vous anéantiſſez avec toute la patrie ! Ils ont combattu, ils ont verſé leur ſang, c'eſt à leurs bras que le pays doit ſon indépendance; ſouvenez-vous qu'ils ont droit à la liberté, & que s'ils vous ont déféré les rennes de l'adminiſtration, c'eſt pour les gouverner en peuples libres! écartez-vous de ces principes, & tout l'édifice de la Conſtitution Helvétique eſt diſſous, anéanti; la Suiſſe à l'inſtant diſparoît d'entre les Nations ſouveraines de la Terre, le deſpotiſme par-tout y étend ſes chaînes, & le coin du Monde qui encore aujourd'hui eſt l'aſyle des mœurs & du bonheur, devient bientôt le foyer du crime & de tous les fléaux qui font gémir ailleurs l'humanité!

Fin du Tome deuxieme & dernier.

ERRATA.

Tome I, *page* 263, *ligne* 12 : chef-lieu d'une des trois ligues; *lisez*, réputé chef-lieu d'une des trois ligues.

De l'Imprimerie de Veuve HERISSANT, rue Neuve-Notre-Dame.

